



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

COMPTE D'ÉTAT

20
19

UNITÉS ADMINISTRATIVES

A+T
DFAE
DFI
DFJP
DDPS

2A

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

No d'art. 601.300.19f

SOMMAIRE

TOME 1	A	RAPPORT SUR LE COMPTE ANNUEL APERÇU DES CHIFFRES RÉSUMÉ EXPLICATIONS EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES RECETTES ET LES DÉPENSES
	B	COMPTE ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION COMPTE ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION ANNEXE AU COMPTE ANNUEL
	C	GESTION DES CRÉDITS
	D	COMPTES SPÉCIAUX ET FONDS ALIMENTÉ PAR LE SUPPLÉMENT
	E	ARRÊTÉS FÉDÉRAUX
TOME 2A	F	COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES AUTORITÉS ET TRIBUNAUX DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS
TOME 2B	G	COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION

TABLE DES MATIÈRES

COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

1	AUTORITÉS ET TRIBUNAUX	7
101	ASSEMBLÉE FÉDÉRALE	9
103	CONSEIL FÉDÉRAL	15
104	CHANCELLERIE FÉDÉRALE	17
105	TRIBUNAL FÉDÉRAL	25
107	TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL	31
108	TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL	37
109	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	43
110	MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	47
111	TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS	53
2	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	59
202	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	63
3	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR	97
301	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI	101
303	BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES	109
305	ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES	115
306	OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE	121
311	OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE	139
316	OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE	149
317	OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE	161
318	OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES	171
341	OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES	185
342	INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE	193

4	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE	199
401	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP	203
402	OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE	211
403	OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE	223
413	INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ	235
417	COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU	241
420	SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS	247
485	CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DU DFJP	263
5	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS	275
500	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS	279
502	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT	287
503	SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION	291
504	OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT	295
506	OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	305
525	DÉFENSE	315
540	OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE	331
542	ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES	337
543	ARMASUISSE IMMOBILIER	343
570	OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO	351

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	0,1	0,1	0,1	0,0	-17,8
Charges	106,4	115,3	110,5	4,0	3,8
Charges propres	106,4	115,3	110,5	4,0	3,8
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

L'Assemblée fédérale est soutenue par les Services du Parlement (SP) dans l'exercice de ses attributions. Les SP

- planifient et organisent les sessions des Chambres fédérales et les séances des commissions parlementaires;
- exécutent les travaux de secrétariat et de traduction et établissent les procès-verbaux des délibérations des conseils, des deux Chambres et des commissions;
- conseillent les députés, notamment les collèges présidentiels des deux Chambres et des commissions, tant sur le fond qu'en ce qui concerne la procédure;
- informent le public sur l'Assemblée fédérale et ses travaux;
- assistent l'Assemblée fédérale dans l'exercice de ses attributions en matière de relations internationales;
- gèrent la Bibliothèque du Parlement et offrent aux députés des prestations dans les domaines de la documentation et des technologies de l'information;
- veillent à ce que les infrastructures soient adaptées et prennent en charge les nombreuses autres tâches qui relèvent de l'administration du Parlement.

L'augmentation des charges par rapport à l'exercice précédent découle surtout du domaine informatique: les projets qui se trouvaient en phase d'initialisation l'année précédente ont été mis en œuvre en 2019.

GP 1: SERVICES DU PARLEMENT

MANDAT DE BASE

Les Services du Parlement (SP) assistent l'Assemblée fédérale dans l'exercice de ses attributions. Ils fournissent leurs prestations aux Chambres fédérales, aux présidents des conseils, à d'autres organes de l'Assemblée fédérale, aux commissions, aux délégations et aux députés ainsi qu'aux groupes parlementaires et à leurs secrétariats. Les SP préparent en outre les activités que les organes de l'Assemblée fédérale exercent à l'étranger et organisent les visites des délégations étrangères. Ils sont par ailleurs responsables des relations publiques du Parlement et des prestations fournies en interne (ressources humaines, finances et contrôle de gestion, informatique, sécurité).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,1	0,1	0,0	78,9
Charges et dépenses d'investissement	61,1	67,6	64,6	-3,0	-4,5

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement ont été inférieures au montant prévu notamment grâce à une utilisation prudente des ressources.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Stratégie: Mise en œuvre de la stratégie 2017-2020			
- Rapport à la Délégation administrative sur l'état de la mise en œuvre (délai)	30.11.	30.11.	30.11.
Organisation: Organisation optimale des séances des Chambres Fédérales et des commissions			
- Degré de réalisation: état des lieux avec le secrétaire général (% min.)	100	95	100
- Présentation des recommandations à la direction en vue de l'optimisation (délai)	30.09.	30.09.	30.09.
Changement de législature 2019: Le changement de législature s'est déroulé sans problèmes			
- Conclusion des travaux pour le changement de législature (délai)	-	31.10.	31.10.
- Tenue de la première session de la nouvelle législature (délai)	-	31.12.	31.12.

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été pleinement atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		113	52	93	41	78,9
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	113	52	93	41	78,9
Charges / Dépenses		106 424	115 310	110 453	-4 857	-4,2
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Services du Parlement	61 054	67 580	64 557	-3 023	-4,5
	<i>Transfert de crédits</i>		-2			
	<i>Cession</i>		820			
Crédits ponctuels						
A202.0102	Parlement	45 371	47 730	45 896	-1 834	-3,8

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	113 227	52 000	93 021	41 021	78,9

Les revenus de fonctionnement proviennent des ventes de publications et d'articles cadeaux réalisées par le kiosque situé à l'entrée du Palais du Parlement ainsi que des remboursements des assurances sociales et de la taxe d'incitation sur le CO₂.

La hausse des revenus par rapport au montant budgété est due à une augmentation des remboursements des assurances sociales.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) SERVICES DU PARLEMENT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	61 053 584	67 580 300	64 556 935	-3 023 365	-4,5
<i>dont mutations de crédits</i>		817 800			
<i>avec incidences financières</i>	53 894 356	60 107 500	57 517 963	-2 589 537	-4,3
<i>sans incidences financières</i>	165 191	-	254 558	254 558	-
<i>Imputation des prestations</i>	6 994 038	7 472 800	6 784 414	-688 387	-9,2
Charges de personnel	37 926 088	38 998 700	38 462 176	-536 524	-1,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	23 127 496	28 581 600	26 094 759	-2 486 841	-8,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	9 570 013	13 641 100	12 946 998	-694 102	-5,1
<i>dont charges de conseil</i>	321 213	790 000	295 267	-494 733	-62,6
Postes à plein temps (Ø)	250	218	251	33	15,1

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Grâce à une gestion des postes rationnelle, les *charges de personnel* sont légèrement inférieures à celles qui étaient budgétisées.

Tandis que les 32 EPT imputés par l'Office fédéral de la police sont inclus dans l'*effectif* présenté dans le compte, cela n'était pas le cas dans le budget. Il est par conséquent difficile de comparer directement les chiffres du budget 2019 et ceux du compte 2019. À partir de 2020, les charges relatives au personnel de sécurité du Palais du Parlement ne seront plus imputées.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Pour diverses raisons, les *charges de biens et services* et les *charges d'exploitation* sont inférieures de près de 2,5 millions aux prévisions budgétaires.

La mise en œuvre de certains projets informatiques ayant dû être reportée, les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont un peu moins élevées que prévu (- 0,7 mio).

Certains prestataires et spécialistes n'ayant pas été sollicités pour des projets, les charges de conseil ont été plus basses que prévu (- 0,5 mio).

Grâce à une gestion prudente des ressources, les *autres charges d'exploitation* ont été inférieures aux prévisions (- 1,3 mio).

Mutations de crédits

- Cession, par l'Office fédéral du personnel, de 819 600 francs pour la réintégration de collaborateurs malades ou ayant subi un accident, la réalisation de placements à l'essai dans le cadre de la réinsertion professionnelle de personnes extérieures, l'engagement et la formation de personnes handicapées, la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires, le versement de cotisations sociales plus élevées et l'accueil extra-familial pour enfants
- Transfert de crédit à l'Administration fédérale des finances à hauteur de 1800 francs pour l'instrument de gestion *Cockpit Ressourcen Bund*

A202.0102 PARLEMENT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	45 370 878	47 730 000	45 896 096	-1 833 904	-3,8
Charges de personnel	36 584 312	38 320 000	36 963 631	-1 356 369	-3,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 786 566	9 410 000	8 932 466	-477 534	-5,1
<i>dont charges de conseil</i>	56 646	430 000	203 547	-226 453	-52,7

Bases légales

LF du 18.3.1988 sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP; RS 171.21).

Parlement

Les *charges de personnel* sont inférieures au montant budgétisé, essentiellement en raison du nombre réduit des séances.

En ce qui concerne les prestations de prévoyance à l'intention des députés, aucune prestation pour décès ou pour invalidité n'a dû être versée.

Par ailleurs, les commissions ont moins fait appel aux services d'experts que ne le prévoyait le budget (- 0,2 mio).

CONSEIL FÉDÉRAL

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Charges / Dépenses		16 669	17 987	11 708	-6 279	-34,9
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16 669	17 987	11 708	-6 279	-34,9

EXPOSÉ DES MOTIFS

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Total	16 668 864	17 987 200	11 707 905	-6 279 295	-34,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>10 239 048</i>	<i>11 994 400</i>	<i>10 283 405</i>	<i>-1 710 996</i>	<i>-14,3</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>6 429 815</i>	<i>5 992 800</i>	<i>1 424 501</i>	<i>-4 568 299</i>	<i>-76,2</i>
Charges de personnel	8 443 011	9 206 100	8 798 556	-407 544	-4,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 225 852	8 781 100	2 909 349	-5 871 751	-66,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	<i>200 000</i>	<i>210 000</i>	<i>200 261</i>	<i>-9 739</i>	<i>-4,6</i>

Charges de personnel

Les *charges de personnel* comprennent les traitements des magistrats d'un montant de 4 millions et les retraites versées aux anciens magistrats d'un montant de 4,8 millions. Elles ont été inférieures de 0,4 million au montant inscrit au budget, principalement parce que certaines rentes n'ont pas été perçues.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les dépenses relatives aux transports officiels par rail et par route ainsi qu'aux carburants (0,3 mio) sont légèrement inférieures aux montants budgétisés. Alors que les frais relatifs au service de transport aérien figuraient encore au budget, ils ne sont en fait plus imputés aux unités administratives depuis 2019 (- 4,5 mio). Les charges de biens et services liées à l'informatique (0,2 mio) et les loyers des bureaux des chefs des départements (0,8 mio) ont été conformes aux montants prévus dans les contrats conclus avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication et l'Office fédéral des constructions et de la logistique.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* ont concerné les invitations émanant de l'ensemble du Conseil fédéral (CF) et les visites d'État (0,4 mio), les voyages des conseillers fédéraux en Suisse et à l'étranger (0,3 mio), les manifestations organisées pour les ambassadeurs (0,1 mio), les services de l'aéroport de Zurich pour des hôtes officiels (0,1 mio) ainsi que les dépenses de service distinctes (0,2 mio). Les frais de représentation forfaitaires du CF se sont élevés à 0,2 million. Globalement, le nombre de manifestations a été moins élevé que prévu et leur organisation a été moins onéreuse, ce qui s'est traduit par un recul d'environ 1 million par rapport au montant budgétisé.

CHANCELLERIE FÉDÉRALE

FONCTIONS CLÉS DE LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE

- Planification, pilotage et coordination de l'activité gouvernementale ainsi que contrôle de gestion
- Pilotage et exécution de la communication du Conseil fédéral et publication des textes officiels
- Défense des droits politiques et garantie de la marche à suivre pour les élections et les votations fédérales

FONCTIONS CLÉS DU PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE (PFPDT)

- Garantie de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes ainsi que de la transparence au sein de l'administration

PROJETS 2019

- Programme de la législature 2019 à 2023: adoption par le Conseil fédéral des objectifs, des lignes directrices et des mesures
- Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA): introduction dans les départements et à la Chancellerie fédérale (ChF)
- Vote électronique: introduction des systèmes certifiés proposant la vérifiabilité complète, qui sont autorisés par le Conseil fédéral, publication du code source et réalisation d'un test public d'intrusion
- Remplacement du système de production et de parution des publications officielles (modernisation du Centre des publications officielles [CPO]): clôture du projet
- Acta Nova, GEVER ChF et INTERDÉP: réalisation et introduction
- News Service Bund: réalisation

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les objectifs des projets planifiés ont pu être atteints en grande partie, sous réserve des exceptions suivantes:

Vote électronique: au printemps 2019, la Poste a donné accès au code source de son système entièrement vérifiable et a soumis le système en question à un test public d'intrusion. Se fondant sur les résultats de ce test et sur un audit indépendant, elle a décidé de retirer son système. En été, le Conseil fédéral a chargé la ChF de restructurer la phase d'essai, l'objectif étant qu'on lui soumette, dans le courant du 4^e trimestre 2020, un projet qui lui permettra de prendre une décision au sujet de la restructuration.

Modernisation du CPO: le projet a dû être complètement remanié. L'ancienne plateforme du droit fédéral devrait être remplacée d'ici à l'été 2020.

GEVER ChF et INTERDÉP: le projet visant à introduire le nouveau produit GEVER a été mené sous la forme de trois projets partiels. Le projet partiel PFPDT avait déjà pu être achevé en 2018. Une mise à jour destinée à répondre à la nouvelle norme de la Confédération a été effectuée en juin 2019, et le nouveau produit GEVER a été introduit à la ChF en septembre 2019. Sur les trois projets originels du projet «GEVER ChF», seul le projet partiel GEVER INTERDÉP n'est pas encore terminé. Désormais mené en tant que projet distinct, il se déroule comme prévu.

News Service Bund: le projet News Service Bund (NSB) est encore en phase d'initialisation, car il est lié au projet «Service standard WEB» de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC). Le projet pilote NSB sera lancé dans le cadre du projet de l'UPIC, une fois que celui-ci aura été validé.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	1,1	1,1	1,2	0,1	10,5
Charges	78,6	84,2	81,9	3,2	4,1
Charges propres	78,6	84,2	81,9	3,2	4,1
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus se composent des émoluments perçus pour la légalisation de signatures apposées sur des certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes, des contributions versées par les cantons pour l'exploitation du portail www.ch.ch et d'autres revenus.

Les tâches de la ChF et du PFPDT concernent exclusivement le domaine propre à l'administration fédérale. Les charges propres comprennent les charges de fonctionnement de la ChF et du PFPDT ainsi que le crédit ponctuel pour le programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA). Elles se composent pour l'essentiel des charges de personnel, des charges de biens et services liées à l'informatique ainsi que des loyers et fermages pour les bâtiments et sont donc faiblement liées.

Les revenus sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente en raison du nombre accru de légalisations. Les charges propres ont quant à elles augmenté par rapport à l'année précédente en raison de la hausse des dépenses de personnel et d'informatique.

GP 1: SOUTIEN DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

La ChF conseille et assiste le Conseil fédéral dans son activité gouvernementale au moyen de procédures optimales et d'outils efficaces et coordonne ses relations avec le Parlement. Avec le concours des départements, elle élabore le programme de la législature et la planification annuelle du Conseil fédéral, vérifie en continu leur mise en œuvre et coordonne l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement. La ChF gère les processus de prise de décision au sein du Conseil fédéral, informe le public des décisions prises et veille à la publication des textes officiels. En outre, elle conseille, en matière d'information et de communication, le Conseil fédéral et le président de la Confédération et coordonne les activités d'information au niveau fédéral. Enfin, elle garantit l'exercice des droits politiques sur le plan fédéral et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,1	1,1	1,2	0,1	8,1
Charges et dépenses d'investissement	56,2	61,7	59,4	-2,3	-3,7

COMMENTAIRE

L'augmentation des revenus par rapport au budget est due au nombre accru de légalisations. Les charges de fonctionnement ont été inférieures de 2,3 millions au montant budgétisé, ce qui est essentiellement dû aux soldes de crédits qui se sont formés au titre des charges de personnel, des charges de conseil et des autres charges d'exploitation.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Soutien et conseil au Conseil fédéral: La ChF gère le programme de la législature et la planification annuelle ainsi que les processus décisionnels au sein du gouvernement et assure l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement			
- Approbation du rapport de gestion, volumes I + II (délai)	14.02.	28.02.	20.02.
- Part des décisions du Conseil fédéral qui ne doivent pas être complétées après signature (% , min.)	98	95	98
Information et communication: La ChF conseille le CF et le président de la Confédération, veille à ce que des informations claires soient fournies en temps opportun et que des textes corrects paraissent dans les délais dans les 3 langues officielles			
- Disponibilité d'admin.ch, de News Service Bund (NSB), de tv.admin.ch (% , min.)	100	96	100
- Part des ordonnances publiées dans le Recueil officiel au moins 5 jours avant l'entrée en vigueur (% , min.)	91	80	92
- Part des messages et rapports publiés dans la Feuille fédérale dans les 30 jours suivant la décision du Conseil fédéral (% , min.)	49	50	65
Droits politiques: La ChF garantit l'exercice des droits politiques dans les affaires fédérales et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales			
- Bon déroulement des initiatives populaires et des référendums facultatifs (%)	100	100	100
- Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des initiatives populaires (jours, max.)	31	30	22
- Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des référendums (jours, max.)	11	21	11

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints. Ils seront adaptés dans le cadre du budget 2021.

GP 2: PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

MANDAT DE BASE

Le PFPDT assume d'une part les activités de conseil, de surveillance et d'information visant à assurer la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données. Il remplit d'autre part des tâches de conseil, d'information et d'exécution lors de procédures de médiation en vue de garantir la transparence de l'administration, notamment en donnant accès à des documents officiels. Le PFPDT travaille conjointement avec des autorités cantonales et internationales et siège dans des commissions nationales et internationales de développement de la protection des données et du principe de la transparence.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	5,8	6,0	5,9	-0,1	-0,9

COMMENTAIRE

Les charges ont été inférieures de 0,1 million au montant budgétisé. Cette diminution s'explique par la baisse des charges de biens et services.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Information: Le PFPDT sensibilise et informe le public notamment grâce à une présence active dans les médias, à des publications, à sa participation à différentes manifestations et au développement d'outils de sensibilisation			
- Publication du rapport d'activités annuel, avec conférence de presse (oui/non)	oui	oui	oui
- Contributions à des pages Internet (nombre, min.)	107	100	157
Surveillance: Le PFPDT effectue des contrôles systématiques en vue d'assurer le respect et la mise en œuvre concrète de la protection des données			
- Part des examens des faits effectués correspondant à la planification annuelle actuelle (% , min.)	60	70	60
Médiation: Le PFPDT mène les procédures de médiation			
- Part des demandes en médiation réglées / reçues (% , min.)	85	80	69

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été majoritairement atteints. En ce qui concerne l'information, l'objectif a même été dépassé.

Information: le nombre d'informations destinées aux citoyens a augmenté par rapport à l'année précédente en raison de la révision de nombreux textes publiés sur Internet.

Surveillance: le PFPDT planifie annuellement – dans les limites des ressources disponibles – ses activités auprès des unités administratives de la Confédération et des entreprises. Les besoins de la politique, des entreprises et du public exercent une influence déterminante sur cette planification. La valeur-cible n'a pas été atteinte durant l'année sous revue, mais elle sera conservée comme valeur de référence.

Médiation: le pourcentage des demandes en médiation qui ont été traitées est passé de 85 à 69 % en raison de l'augmentation du nombre de procédures de médiation (132 en 2019 contre 76 en 2018).

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	1 072	1 098	1 187	89	8,1
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	1 072	1 098	1 187	89	8,1
Charges / Dépenses	78 642	84 204	81 859	-2 345	-2,8
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	56 204	61 699	59 407	-2 293	-3,7
<i>Transfert de crédits</i>		325			
<i>Cession</i>		1 186			
A200.0002 Charges fonctionn. (envel. budg.) Prép. protection données	5 796	5 984	5 931	-52	-0,9
<i>Cession</i>		146			
Crédits ponctuels					
A202.0159 Programme réalisation et introduction GEVER Confédération	16 642	16 521	16 521	0	0,0
<i>Transfert de crédits</i>		340			
<i>Cession</i>		2 060			
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		2 687			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Total	1 072 041	1 098 000	1 186 812	88 812	8,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 072 041</i>	<i>1 098 000</i>	<i>1 184 803</i>	<i>86 803</i>	<i>7,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 009</i>	<i>2 009</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de la ChF proviennent des émoluments perçus pour la légalisation de certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes ainsi que d'autres revenus (contribution versée par les cantons pour l'exploitation du portail www.ch.ch, location d'un logement de service et de places de stationnement). L'augmentation des revenus est due à la hausse du nombre de légalisations.

Bases légales

O du 29.10.2008 sur l'organisation de la Chancellerie fédérale (Org ChF; RS 172.210.10). O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS 172.041.0).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs.	en %
Total	56 203 525	61 699 300	59 406 658	-2 292 642	-3,7
<i>dont mutations de crédits</i>		1 510 800			
<i>avec incidences financières</i>	36 948 260	43 124 100	40 908 254	-2 215 846	-5,1
<i>sans incidences financières</i>	152 696	-	-	-	-
<i>Imputation des prestations</i>	19 102 569	18 575 200	18 498 404	-76 796	-0,4
Charges de personnel	31 170 844	33 203 000	32 061 240	-1 141 760	-3,4
<i>dont location de services</i>	-	-	15 813	15 813	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	25 032 681	28 496 300	27 345 419	-1 150 881	-4,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	8 649 444	10 772 500	11 985 023	1 212 523	11,3
<i>dont charges de conseil</i>	13 085	674 000	-	-674 000	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	175	175	179	4	2,3

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel de la ChF ont été inférieures d'environ 1,1 million au montant budgétisé; les charges de biens et services liées à l'informatique se sont élevées à 0,8 million environ. Le nombre d'EPT est supérieur à celui qui était inscrit au budget en raison du recours accru à du personnel temporaire, notamment à cause d'absences non planifiées.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Au total, les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures de 1,2 million au montant budgétisé.

Charges de biens et services liées à l'informatique: un peu plus de la moitié des fonds (6,5 mio) ont été consacrés à l'exploitation et à la maintenance des applications informatiques, le reste (5,5 mio) ayant servi à financer des projets. Le montant budgétisé a donc été dépassé de 1,2 million, mais les dépenses supplémentaires ont été compensées dans les charges de personnel (- 0,8 mio) et les charges de conseil (- 0,4 mio).

Charges de conseil: elles sont inférieures de 0,7 million au montant budgétisé, la ChF ayant délibérément renoncé à l'achat d'études, d'expertises et d'autres prestations de conseil, si bien que l'augmentation des charges liées à l'informatique a été compensée en partie (0,4 mio).

Autres charges de biens et services et charges d'exploitation: s'élevant à 15,4 millions, elles sont inférieures de 1,7 million au montant budgétisé. Elles se composent des charges inhérentes aux loyers et aux frais d'exploitation des locaux de la ChF, centre de presse compris, qui se montent à 10,9 millions (- 0,6 mio), des charges inhérentes aux prestations de services externes, d'un montant de 3,8 millions (- 0,6 mio), des autres charges d'exploitation, s'élevant à 0,6 million (- 0,3 mio), et des autres prestations acquises au sein de l'administration fédérale, qui atteignent 0,1 million (- 0,2 mio). La ChF a renoncé autant que faire se peut à l'achat de prestations auprès d'organes externes et de prestations fournies par des entités de l'administration fédérale.

Mutations de crédits

- Cession de 936 600 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, la réinsertion professionnelle, l'accueil extra-familial pour enfants ainsi que pour l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions
- Cession de 250 000 francs par l'UPIC pour le projet «Vote électronique» (contributions aux cantons en faveur de projets achevés assortis de conditions portant sur la mise en œuvre)
- Transfert de crédits de tous les départements, calculés au prorata, d'un montant de 336 000 francs, dans le cadre du mandat d'approfondissement des réformes structurelles confié à la ChF (2.1), à savoir déterminer les économies que l'on pourrait réaliser en centralisant les services linguistiques (ACF du 29.8.2018)
- Transfert de crédit de 1800 francs en faveur de l'Administration fédérale des finances pour le développement du «CRB360»

Remarques

Crédit d'engagement liquidé «Programme GENOVA, 2^e étape» (V0264.02), voir tome 1, ch. C 11.

A200.0002 CHARGES FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) PRÉP. PROTECTION DONNÉES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	5 796 497	5 983 600	5 931 499	-52 101 -0,9
<i>dont mutations de crédits</i>		145 800		
<i>avec incidences financières</i>	5 376 821	5 577 300	5 516 003	-61 297 -1,1
<i>Imputation des prestations</i>	419 676	406 300	415 496	9 196 2,3
Charges de personnel	5 074 119	5 257 300	5 291 212	33 912 0,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	722 378	726 300	640 287	-86 013 -11,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	277 663	295 700	181 136	-114 564 -38,7
<i>dont charges de conseil</i>	40 500	41 000	40 500	-500 -1,2
Postes à plein temps (Ø)	26	27	28	1 3,7

Les charges de fonctionnement du PFPDT sont inférieures d'environ 50 000 francs au montant budgétisé. Quelque 89 % constituent des charges de personnel, et 11 % des charges de biens et services et des charges d'exploitation.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel sont légèrement supérieures au montant budgétisé. Partant, le nombre moyen d'EPT est lui aussi supérieur à ce qui avait été prévu.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures aux montants budgétisés et compensent ainsi les besoins supplémentaires en matière de charges de personnel. Par ailleurs, les *charges de conseil* correspondent au montant budgétisé.

Mutations de crédits

- Cessions de 145 800 francs par l'OPPER pour la formation de stagiaires des hautes écoles, l'accueil extra-familial pour enfants et le versement de contributions plus élevées à la caisse de pensions

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Soutien au Conseil fédéral et à la présidence de la Confédération		GP 2: Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence	
mio CHF	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
Charges et dépenses d'investissement	56	59	6	6
Charges de personnel	31	32	5	5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	25	27	1	1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	9	12	0	-
<i>dont charges de conseil</i>	0	-	0	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Postes à plein temps (Ø)	175	179	26	28

A202.0159 PROGRAMME RÉALISATION ET INTRODUCTION GEVER CONFÉDÉRATION

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	16 641 626	16 521 000	16 520 545	-455 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		5 087 300		
<i>avec incidences financières</i>	9 666 802	6 789 600	5 576 801	-1 212 799 -17,9
<i>Imputation des prestations</i>	6 974 824	9 731 400	10 943 744	1 212 344 12,5
Charges de personnel	750 436	-	557 858	557 858 -
Charges de biens et services, charges d'exploitation	15 891 190	16 521 000	15 962 687	-558 313 -3,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	15 869 396	16 521 000	15 962 687	-558 313 -3,4
Postes à plein temps (Ø)	3	-	2	2 -

Une fois le programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA) achevé, l'administration fédérale centrale utilisera un produit standardisé, nouvellement acquis, pour sa gestion électronique des affaires (GEVER). Le programme GENOVA bénéficiant du statut de projet informatique clé de la Confédération, il fait l'objet d'un audit périodique par le Contrôle fédéral des finances.

Le programme GENOVA se déroulera en deux étapes:

- la première, dite de réalisation, vise à compléter le produit standard Acta Nova en y intégrant des spécificités de la Confédération; elle inclut la mise sur pied d'une plateforme centrale (2015 à 2018);
- la seconde, dite d'introduction, consiste à lancer le produit standardisé GEVER sous forme de projets (ou programmes) concrétisés dans les départements, à coordonner les projets d'installation et de migration des départements et à assurer la gestion de l'infrastructure par la ChF d'ici à mars 2020 (2018 à 2020).

En avril 2018, l'Office fédéral du développement territorial a pu, en tant qu'office pilote, mettre Acta Nova en service opérationnel. Par la suite, Acta Nova a pu être introduit dans les services du PFPDT ainsi qu'à armasuisse et à l'Office fédéral de la protection de la population (DDPS). En mars 2019, il n'a pas été possible de procéder à l'adoption conditionnelle de la version 2.2 d'Acta Nova. Cette adoption conditionnelle n'a finalement pu avoir lieu qu'à la mi-juillet 2019, après la correction de toutes les erreurs et la réalisation de tests supplémentaires. Ce n'est qu'ensuite que l'on a pu établir une nouvelle planification fiable en vue des introductions de cette version et procéder à l'évaluation des surcoûts. La nouvelle planification table sur le report de six mois du programme, celui-ci devant dès lors se terminer à la fin de l'année 2020 (contre le milieu de l'année 2020 jusqu'à présent). Des crédits additionnels d'un montant de 8,5 millions en faveur du programme GENOVA ont été demandés dans le cadre du second supplément au budget 2019, soit 2 millions au titre du crédit d'engagement «Gestion et pilotage centralisés de l'introduction et des migrations dans l'administration fédérale» et 6,5 millions au titre des crédits d'engagement des départements en vue de l'introduction dans chacun d'entre eux. Le Parlement a approuvé les crédits additionnels le 5.12.2019. Par ailleurs, Acta Nova a pu être introduit à la ChF (septembre 2019), au DETEC (octobre 2019) et au DFJP (décembre 2019), conformément à la nouvelle planification. Son introduction au DFAE, au DFI, au DFF, au DDPS et au DEFR interviendra d'ici à la fin 2020.

Les charges de personnel résultent de la direction du programme et de son controlling.

Bases légales

Message et AF relatifs au financement de la réalisation d'un produit GEVER standardisé et de l'introduction de ce produit dans l'administration fédérale centrale (FF 2015 6357 et FF 2016 2143).

Remarques

Crédits d'engagement «Programme GEVER Confédération: première et deuxième étapes» (V0264.00, V0264.01), voir tome 1, ch. C 12.

Mutations de crédits

- Cession de 400 000 francs par l'UPIC en faveur de la gestion des modèles de la Confédération
- Transfert de crédit de 340 000 francs par l'UPIC pour le programme GENOVA et cession de 1 660 000 francs à partir des ressources informatiques centralisées pour 2019
- Dépassement de crédit sans ACF de 2 687 300 francs en vue de l'utilisation de réserves affectées au programme GENOVA

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	–	13 098 600	13 098 600
Constitution à partir du compte 2018	–	8 990 000	8 990 000
Dissolution	–	-2 978 300	-2 978 300
État au 31.12.2019	–	19 110 300	19 110 300
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	1 050 000	1 050 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

A202.0159 *Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA)*: des réserves affectées s'élevant à 2,7 millions ont été utilisées pour financer les dépenses (dépassement de crédit sans ACF). Un montant de 0,3 million a été dissous. Les fonds ayant été portés au budget 2020, la réserve n'est plus nécessaire.

Demande de constitution de nouvelles réserves

A200.0001 *Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) de la Chancellerie fédérale (1,05 mio)*: les projets Legi4CH (0,45 mio), Acta Nova INTERDÉP (0,25 mio) et CAT/CoE (0,35 mio) ayant connu des retards, les ressources non utilisées en 2019 ne seront requises que durant les années 2020 à 2022.

Des réserves affectées doivent être constituées pour tous les projets mentionnés.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

FONCTIONS CLÉS

- Exercice de l'autorité judiciaire suprême de la Confédération en vertu de la Constitution
- Garantie de l'État de droit; garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse

PROJETS 2019

- Justitia 4.0 (projet de dématérialisation de la justice): organisation définitive et cahier des charges
- eDossier TF (dématérialisation de la procédure au Tribunal fédéral [TF]): mise en production de la première cour pilote
- GEVER: tests pilotes au service informatique suivi d'une mise en production progressive service par service

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

- Justitia 4.0: le comité de pilotage ainsi que le comité de projet ont été constitués. Au niveau de la direction du projet, des changements personnels et organisationnels sont en cours. Le travail de projet a commencé, il a principalement été décidé de travailler avec des «sandbox» (analyse de faisabilité). Un certain retard dans le projet est prévisible.
- eDossier TF: la mise en production de la première cour pilote a été déplacée en 2020.
- GEVER: l'introduction se passe conformément à la planification. Le service informatique travaille maintenant avec GEVER et la mise en production pour le secrétariat général était prête pour la fin de l'année 2019.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	15,2	13,2	16,1	1,0	6,3
Charges	92,8	97,8	94,7	1,9	2,1
Charges propres	92,8	97,8	94,7	1,9	2,1
Dépenses d'investissement	0,2	0,5	0,2	0,0	-16,5

COMMENTAIRE

Les revenus ont progressé de 1,9 million par rapport à l'année précédente en raison principalement d'une hausse des émoluments judiciaires facturés aux justiciables (+ 0,7 mio) ainsi que de la facturation aux divers cantons de leur participation dans le cadre du projet Justitia 4.0 (0,4 mio).

Les charges ont augmenté de 1,8 million par rapport à celles de l'année précédente. Les charges de personnel, qui représentent la plus grande partie des charges (plus de 83 %) du TF, ont progressé de 2,1 millions, notamment en raison des mesures salariales 2018, du fait que le nombre de postes vacants est inférieur à celui de 2018 et que les pensions versées aux magistrats retraités et à leurs conjoints sont en augmentation (+ 0,4 mio). Les autres charges ont diminué de 2,0 %, principalement en raison de l'achèvement, en 2018, du projet de numérisation du livre des protocoles et des rabais extraordinaires accordés par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) par suite du retard enregistré par les travaux dans le bâtiment de Lausanne (- 0,5 mio).

GP 1: JURISPRUDENCE

MANDAT DE BASE

Garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse. Le TF statue dans des délais courts et raisonnables et de façon efficace. Les décisions du TF sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, bien fondées et accessibles aussi bien pour les parties que pour le public. Cela est une condition nécessaire à la cohésion sociale du pays ainsi qu'au succès de la place économique suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	15,3	13,2	16,1	2,9	22,1
Charges et dépenses d'investissement	93,2	98,2	94,9	-3,3	-3,4

COMMENTAIRE

Les revenus se composent à 89 % des émoluments judiciaires. Les revenus générés par ceux-ci ont été supérieurs aux attentes, notamment en raison du nombre important d'affaires liquidées durant l'année. La facturation des émoluments judiciaires dépendant de la nature et de la complexité du recours, il est difficile d'en prévoir les conséquences financières avec précision lors de l'établissement du budget.

Les charges se composent notamment à 83 % des charges de personnel et à 7 % des charges de location. L'ensemble des charges est inférieur de 3 % aux prévisions, notamment en raison de plusieurs postes demeurés vacants durant une partie de l'année et du nombre de jours de travail effectués par les juges suppléants qui demeurent inférieurs aux prévisions (quand bien même les jours sont en augmentation par rapport à l'année passée).

Les pensions versées aux magistrats retraités ont été inférieures de 307 000 francs aux prévisions. Les loyers sont en baisse de 569 000 francs en raison de rabais extraordinaires accordés par l'OFCL par suite du retard enregistré par les travaux dans le bâtiment de Lausanne.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Volume des affaires: Le TF maîtrise le volume des affaires			
- Le nombre d'affaires liquidées correspond à celui des affaires introduites (%)	103	100	101
- Le nombre de procédures pendantes est inférieur à 40 % des affaires introduites en cours d'année (nombre, max.)	2 761	3 000	2 710
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Publication d'un nombre raisonnable d'arrêtés de principe dans le recueil officiel des ATF (nombre, min.)	270	300	229
- Toutes les décisions finales sont publiées sur Internet, sous réserve des exceptions dûment fondées, par ex. protection des données (%)	100	100	100
- Un nombre raisonnable d'arrêtés font l'objet d'un communiqué de presse (nombre, min.)	50	50	58
Délais: Le TF décide dans des délais courts et raisonnables			
- La durée moyenne d'une affaire est inférieure à 150 jours (jours, max.)	145	150	142
- Moins de 2 % des procédures durent plus de 2 ans, sous réserve des cas suspendus (nombre, max.)	16	10	33
- Moins de 5 % des affaires introduites durent plus de 1 an (nombre, max.)	459	400	528
Efficience: Le TF est efficient			
- Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	61	60	62

COMMENTAIRE

Les valeurs obtenues sont en règle générale conformes aux prévisions même si certaines demeurent légèrement en dessous des attentes. Durant l'année 2019, il y a eu 7884 affaires introduites et 7937 affaires liquidées.

Volume des affaires: le nombre des affaires liquidées est légèrement supérieur à celui des affaires introduites (ratio de 101 %). Le nombre de procédures pendantes (2710) correspond à 34 % des affaires introduites et est légèrement supérieur à l'objectif.

Transparence: les objectifs dans le domaine de la publication des arrêtés de principe dans le recueil officiel des ATF (229 publications contre une estimation de 300 publications) n'ont pas été atteints. Par contre, le nombre de communiqués de presse a été supérieur aux attentes (58 communiqués contre une estimation de 50).

Délais: le nombre de procédures pendantes qui durent plus d'une année (6,7 %) tout comme celui des procédures qui durent plus de deux ans (4,2 %) sont légèrement plus élevés que prévu.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		15 322	13 212	16 128	2 916	22,1
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	15 322	13 212	16 128	2 916	22,1
Charges / Dépenses		93 169	98 209	94 898	-3 311	-3,4
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	93 169	98 209	94 898	-3 311	-3,4
	<i>Transfert de crédits</i>		-2			
	<i>Cession</i>		804			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	15 321 819	13 212 000	16 127 811	2 915 811	22,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>15 171 819</i>	<i>13 212 000</i>	<i>16 127 811</i>	<i>2 915 811</i>	<i>22,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>150 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Principaux éléments:

— Émoluments judiciaires	14 329 160
— Émoluments provenant des abonnements au recueil officiel des arrêts du TF	835 574

Les émoluments judiciaires sont en hausse de 2,3 millions par rapport aux prévisions en raison d'un nombre plus important que prévu d'affaires liquidées. Les revenus provenant des ventes du recueil officiel ont été pratiquement stables par rapport à l'année précédente (- 1,0 %) et supérieurs aux prévisions (+ 15 %).

Les indemnités ont augmenté de 0,3 million en raison des participations facturées à divers cantons pour le projet Justitia 4.0.

Les autres postes (tels que les loyers, les remboursements d'assistances judiciaires, les remboursements de créances déjà amorties) sont conformes aux attentes, voire légèrement supérieurs aux prévisions.

Contrairement à l'année précédente, il n'y a pas eu besoin de modifier la provision constituée pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires (alors qu'elle avait pu être réduite de 0,2 mio en 2018).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	93 168 871	98 209 400	94 898 100	-3 311 300	-3,4
<i>dont mutations de crédits</i>		802 200			
<i>avec incidences financières</i>	85 592 050	90 475 400	87 797 871	-2 677 529	-3,0
<i>sans incidences financières</i>	429 014	427 000	441 896	14 896	3,5
<i>Imputation des prestations</i>	7 147 807	7 307 000	6 658 333	-648 667	-8,9
Charges de personnel	77 115 578	80 821 700	79 233 304	-1 588 396	-2,0
<i>dont location de services</i>	48 602	79 700	42 655	-37 045	-46,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	15 492 810	16 510 700	15 189 579	-1 321 121	-8,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	2 208 301	2 480 200	2 321 231	-158 969	-6,4
<i>dont charges de conseil</i>	-	100 000	-	-100 000	-100,0
Charges d'amortissement	329 014	427 000	281 896	-145 104	-34,0
Dépenses d'investissement	231 469	450 000	193 322	-256 679	-57,0
Postes à plein temps (Ø)	318	324	321	-3	-0,9

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

L'effectif moyen 2019 était de 319,42 EPT (38 juges fédéraux et 281,42 collaborateurs). À ce nombre de 319,42 EPT, il faut ajouter les jours de travail effectués par les juges suppléants, qui représentent environ 2,0 EPT supplémentaires.

Sur les 286,1 EPT de l'effectif (sans les magistrats), 281,42 EPT étaient pourvus en moyenne en 2019, compte tenu des 132,41 EPT (effectif officiel: 134,7) prévus pour les greffiers. Les dépenses sont inférieures de 1,0 million aux prévisions notamment en raison de vacances de postes (4,68 EPT en moyenne annuelle) et du fait que les salaires des nouveaux collaborateurs sont en principe plus bas que ceux de leurs prédécesseurs.

Le présent crédit couvre en outre les 38 postes de juges fédéraux ainsi que des indemnités versées aux 19 juges suppléants. Les jours de travail (500) effectués par les juges suppléants sont inférieurs aux prévisions (- 0,3 mio) mais ils sont en hausse par rapport à l'année précédente (+ 87 jours).

Les montants versés aux anciens juges fédéraux sont inférieurs de 0,3 million aux prévisions; deux magistrats ont pris leurs retraites au milieu de l'année 2019 alors que le budget était calculé sur leurs départs en début d'année.

Les autres charges de personnel sont conformes aux prévisions dans leur globalité. Les frais de formation sont toutefois inférieurs aux prévisions (- 0,1 mio) mais sont compensés par des charges nouvelles qui ont été nécessaires pour garantir l'octroi de nouvelles places dans les crèches pour les enfants des collaborateurs (+ 0,1 mio).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les montants versés à l'OFCL ont été inférieurs aux prévisions (- 0,6 mio) en raison des travaux de sécurisation du bâtiment de Lausanne qui prennent beaucoup plus de temps que prévu.

Les fonds budgétisés au titre des *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été utilisés à 94 %. Les charges informatiques ont servi principalement au remplacement régulier des serveurs ainsi qu'au développement des applications pour les utilisateurs. Plusieurs travaux ont aussi été effectués dans le cadre du développement du dossier électronique et de la mise en place de l'infrastructure de base pour la dématérialisation du dossier juridique.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* comprennent notamment les principaux éléments suivants:

— Loyers	6 520 680
— Entretien des bâtiments et services de sécurité	250 094
— Coûts de procédure (y c. assistance judiciaire)	795 748
— Bibliothèque	514 383
— Taxes postales	634 039
— Pertes sur débiteurs	1 305 294

Les charges consacrées au projet de numérisation de la justice (Justitia 4.0) se sont montées à 728 500 francs. Une partie de ces charges a toutefois été imputée à divers cantons et a donc été compensée. Les frais de transport ont été supérieurs aux prévisions (+ 0,1 mio) en raison de l'acquisition d'abonnements généraux CFF pour les magistrats. Les pertes sur débiteurs ont représenté environ 9,1 % des émoluments judiciaires facturés.

Charges d'amortissement

En raison d'investissements moins importants que prévu, les charges d'amortissement ont été inférieures aux prévisions.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont principalement destinées au remplacement des serveurs informatiques.

Mutations de crédits

- Cessions de 804 000 francs par l'Office fédéral du personnel pour les mesures salariales, pour la réinsertion de collaborateurs malades et accidentés, pour la réinsertion professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes handicapées, pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles ainsi que pour des cotisations sociales plus élevées et pour la garde des enfants
- Transfert de crédit de 1800 francs à l'Administration fédérale des finances pour le *Cockpit Ressourcen Bund*

TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Jurisprudence conforme à l'État de droit
- Arrêts de première et deuxième instances concernant le droit de procédure et le droit de fond relatif à des causes pénales fédérales et à d'autres domaines que le droit attribué au Tribunal pénal fédéral (TPF)

PROJETS 2019

- Gestion et archivage électroniques des affaires (GEVER): clôture de la phase de conception pour la migration vers JURIS 5
- Nouvelle génération de systèmes de postes de travail (SPT 2020): clôture du projet

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été en partie franchies.

- GEVER: l'introduction de la nouvelle version du programme de gestion des dossiers (JURIS 5) a été reportée, cette dernière n'étant pas encore disponible. Pour garantir l'indépendance des Cours, la version actuelle de Juris a été complétée par un module permettant de limiter l'accès aux données.
- SPT 2020: l'introduction de Windows 10 et d'Office 2016 a été achevée.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	1,1	1,0	0,9	-0,2	-14,6
Charges	14,3	17,5	15,7	1,4	9,5
Charges propres	14,3	17,5	15,7	1,4	9,5
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Par rapport au compte 2018, les *revenus* du TPF ont diminué en 2019 alors que les *charges* ont augmenté. La baisse des revenus, en particulier de ceux tirés des émoluments judiciaires, a été plus importante que prévu. L'augmentation des charges a été inférieure aux prévisions. Celles-ci sont imputables à 85 % aux charges de personnel. Au total, 810 cas ont été liquidés, 21 de plus que l'année précédente.

Les *charges propres* du TPF se répartissent sur deux enveloppes budgétaires et un crédit ponctuel.

La première enveloppe budgétaire (A200.0001) couvre les charges de la Cour pénale, de la Cour des plaintes pénales et des services. Ces charges ont été, grâce à la réduction des coûts de location de l'immeuble, de plus ou moins 0,4 million inférieures à celles de 2018.

La deuxième enveloppe budgétaire (A200.0002), destinée à la Cour d'appel qui a commencé son activité le 1.1.2019, comprend des charges de 1,8 million.

Le crédit ponctuel A202.0155 concerne les charges relatives aux procédures pénales.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Le TPF traite ses cas avec efficacité dans des délais courts et raisonnables. Les décisions sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, bien motivées, compréhensibles, si possible brèves ainsi qu'accessibles aux parties et au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,1	1,0	0,9	-0,1	-8,5
Charges et dépenses d'investissement	13,9	16,8	15,3	-1,5	-9,0

COMMENTAIRE

Les revenus sont composés à 92 % d'émoluments judiciaires de la Cour des plaintes pénales. Ils ont été de 8,5 % inférieurs au montant prévu. Cette différence est due principalement au nombre moins important de cas liquidés en entraide judiciaire internationale (- 15 %).

Les charges ont été de 1,5 million inférieures au montant budgété. Les raisons en sont l'augmentation du budget de la Cour d'appel décidée par le Parlement (1,0 mio), la fluctuation du personnel (0,2 mio) et des dépenses informatiques moins importantes (- 0,1 mio).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Volume des affaires: Le TPF maîtrise le volume des affaires			
- Cas liquidés Cour des affaires pénales (nombre, min.)	72	50	86
- Cas liquidés Cour des plaintes (nombre, min.)	717	700	697
- Cas liquidés Cour d'appel (nombre, min.)	-	30	27
- Cas liquidés par rapport aux cas soumis (% , min.)	102	100	86
- Cas pendants par rapport aux cas soumis (% , max.)	30	31	39
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Décisions anonymisées mises à disposition du public (% , min.)	100	99	100
- Décisions publiées dans le recueil annuel (% , min.)	3	3	4
Délais: Le TPF décide dans des délais courts et raisonnables			
- Liquidation en 2 ans des cas Cour des affaires pénales (% , min.)	97	95	97
- Liquidation en 2 ans des cas Cour des plaintes (% , min.)	100	100	100
- Liquidation en 2 ans des cas Cour d'appel (% , min.)	-	-	100
- Liquidation en 1 an des cas Cour des affaires pénales (% , min.)	85	80	85
- Liquidation en 1 an des cas Cour des plaintes (% , min.)	98	98	99
- Liquidation en 1 an des cas Cour d'appel (% , min.)	-	90	100
Efficience: Le TPF est efficace			
- Cas liquidés par greffier Cour des affaires pénales (nombre, min.)	7	7	9
- Cas liquidés par greffier Cour des plaintes (nombre, min.)	65	65	67
- Cas liquidés par greffier Cour d'appel (nombre, min.)	-	10	8

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en grande partie atteints.

La *Cour des affaires pénales* a liquidé 86 cas (alors que 50 étaient prévus), réduit le nombre de dossiers en cours (- 8), respecté les délais de liquidation et légèrement amélioré l'efficacité (8,7 au lieu de 7 cas par greffier). 20 cas sont revenus du Tribunal fédéral, 36 débats ont eu lieu et les cas à juge unique étaient au nombre de 53.

La *Cour des plaintes* a liquidé 697 cas (alors que 700 étaient prévus) des 822 cas entrés. Même si les cas en cours ont augmenté, les délais de liquidation ont été respectés tout comme l'efficacité (67 cas par greffier). 383 (alors que 345 étaient prévus) des cas liquidés concernaient la procédure pénale et 314 (alors que 370 étaient prévus) l'entraide judiciaire internationale.

La *Cour d'appel* a liquidé 27 cas (alors que 30 étaient prévus) des 46 cas entrés. Les délais de liquidation ont été respectés, 96 % des cas ont été liquidés en moins de 6 mois et 100 % en moins d'une année. L'efficacité est un peu plus basse que prévue (8 au lieu de 10 cas par greffier). 17 des cas liquidés concernaient des appels et 10 des procédures de révision.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 094	1 021	934	-87	-8,5
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 094	1 021	934	-87	-8,5
Charges / Dépenses		14 328	17 478	15 696	-1 781	-10,2
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Tribunal pénal fédéral	13 944	13 868	13 499	-368	-2,7
	<i>Transfert de crédits</i>		-2			
	<i>Cession</i>		262			
A200.0002	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Cour d'appel	-	2 910	1 774	-1 136	-39,0
Crédits ponctuels						
A202.0155	Procédure pénale	384	700	423	-277	-39,6

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	1 094 015	1 021 000	934 176	-86 824 -8,5

Dont:

— Émoluments judiciaires	854 970
— Remboursements de l'assistance judiciaire gratuite et recettes issues de créances déjà amorties	4 700

Bases légales

Code de procédure pénale du 5.10.2007 (CPP; RS 312.0), art. 422 à 428. LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), art. 73 et 75.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

CHF	C	B	C	Δ C19-B19	
	2018	2019	2019	val. abs.	en %
Total	13 943 898	13 867 700	13 499 225	-368 475	-2,7
<i>dont mutations de crédits</i>		260 500			
<i>avec incidences financières</i>	11 675 642	12 309 300	11 897 693	-411 607	-3,3
<i>sans incidences financières</i>	6 198	16 000	41 198	25 198	157,5
<i>Imputation des prestations</i>	2 262 058	1 542 400	1 560 334	17 934	1,2
Charges de personnel	11 209 172	11 732 100	11 513 535	-218 565	-1,9
<i>dont location de services</i>	-	-	23 275	23 275	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 719 528	2 119 600	1 970 492	-149 108	-7,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	425 447	518 100	479 551	-38 549	-7,4
<i>dont charges de conseil</i>	-	-	919	919	-
Charges d'amortissement	15 198	16 000	15 198	-802	-5,0
Postes à plein temps (Ø)	58	58	58	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

S'élevant à 11,5 millions en 2019, les charges de personnel ont été de 0,2 million inférieures au montant budgétisé, principalement en raison de la fluctuation du personnel (juges et collaborateurs) et d'une cession de crédit plus importante de la part de l'Office fédéral du personnel (OFPER). Elles se répartissent comme suit:

- 4,6 millions pour les salaires et les cotisations de l'employeur en faveur des 17 juges (en moyenne 14 EPT, soit 1 de moins que prévu);
- 6,8 millions pour les salaires et les cotisations de l'employeur en faveur des collaborateurs (en moyenne 44,3 EPT, soit 1,5 de plus que prévu), des deux stagiaires et d'une apprentie;
- 0,1 million pour la formation et les autres charges de personnel.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* ont été inférieures au montant prévu principalement en raison du report du projet JURIS 5 (80 000 fr. prévus). Les coûts relatifs à l'achèvement du projet SPT 2020 se sont élevés à 40 468 francs.

Les *autres charges d'exploitation*, destinées aux prestations de service externes, aux frais, au matériel de bureau et aux livres, ont été légèrement inférieures aux attentes.

Les dépenses relatives à la *location de locaux* ont été de 1 133 520 francs, 749 500 de moins que l'année précédente. Le recul est dû au fait que les frais pour les aménagements spécifiques au locataire du siège du TPF ne devaient être payés que jusqu'en 2018.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement concernent les biens meubles acquis pour le siège du TPF.

Mutations de crédits

- Cession de 262 300 francs par l'OFPER pour l'intégration professionnelle de personnes en situation de handicap, pour la formation de stagiaires et d'apprentis ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales
- Transfert de crédit à l'Administration fédérale des finances de 1800 francs pour le *Cockpit Ressourcen Bund*

A200.0002 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) COUR D'APPEL

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	-	2 909 800	1 774 127	-1 135 673	-39,0
<i>avec incidences financières</i>	-	2 853 800	1 772 587	-1 081 213	-37,9
<i>Imputation des prestations</i>	-	56 000	1 540	-54 460	-97,3
Charges de personnel	-	2 637 000	1 724 167	-912 833	-34,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	272 800	49 960	-222 840	-81,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	-	91 000	22 098	-68 902	-75,7
Postes à plein temps (Ø)	-	8	10	2	25,0

Les charges inscrites au compte 2019 de la Cour d'appel sont inférieures de 1,1 million au montant budgété. L'écart correspond plus ou moins à l'augmentation décidée par le Parlement dans le cadre du budget 2019.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges se répartissent comme suit:

- 0,8 million pour les salaires et les cotisations de l'employeur en faveur de 3 juges (en moyenne 2,7 EPT);
- 0,9 million pour les salaires et les cotisations de l'employeur en faveur des collaborateurs (en moyenne 6,7 EPT).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

L'entrée en fonction de la Cour d'appel a entraîné l'acquisition de nouveaux biens meubles, d'infrastructures informatiques et de licences Juris. Le montant prévu n'a été utilisé qu'à 20 %.

Remarques

Cette enveloppe budgétaire contient les coûts directs (en particulier les charges de personnel) de la nouvelle Cour d'appel. Les coûts relatifs aux services généraux sont compris dans l'enveloppe budgétaire A200.0001.

A202.0155 PROCÉDURE PÉNALE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	384 494	700 000	422 657	-277 343	-39,6
<i>avec incidences financières</i>	372 494	700 000	393 657	-306 343	-43,8
<i>sans incidences financières</i>	12 000	-	29 000	29 000	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	384 494	700 000	422 657	-277 343	-39,6

Les charges d'assistance judiciaire gratuite des cas de la Cour des plaintes se sont élevées à 26 470 francs.

Ce crédit ponctuel comprend divers frais liés aux procédures pénales des trois Cours du TPF, en particulier les frais découlant des mesures de sécurité, des traductions, des expertises, des indemnités versées aux témoins, de l'assistance judiciaire gratuite et des détentions.

Il ne s'agit pas des charges d'exploitation propres au TPF, mais des coûts causés directement par une procédure pénale en particulier. Ils sont définis par la Cour compétente et ne peuvent être ni prévus ni influencés par la direction du TPF.

Bases légales

LF du 19.03.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), art. 35 à 40. CPP du 05.10.2007 (RS 312.0), art. 423.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement des litiges de droit administratif au niveau fédéral en tant que tribunal administratif ordinaire de la Confédération conformément à la loi fédérale sur le Tribunal administratif fédéral
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

PROJETS 2019

- DigiTAF: le projet entend relever les défis que pose à la jurisprudence l'évolution récente de l'environnement technologique; lancé en 2019, il occupera le Tribunal administratif fédéral (TAF) ces prochaines années encore
- JURIS 5: migration du contrôle des affaires JURIS/FindInfo au cours des années 2019 et 2020
- CMS Migration Internet: remplacement du système de gestion des contenus Imperia au cours des années 2018 et 2019
- SPT 2020: introduction de Windows 10 et Office 2016
- EquiTAF: élaboration d'un système de répartition des ressources au cours des années 2017 à 2020

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies, à l'exception des éléments suivants:

JURIS 5: la version JURIS 5 n'étant pas prête, la migration de JURIS et FindInfo n'a pas pu être lancée. Le démarrage du projet est reporté à une date indéterminée.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	4,1	4,0	4,2	0,1	3,2
Charges	83,9	87,4	85,4	1,6	1,9
Charges propres	83,9	87,4	85,4	1,6	1,9
Dépenses d'investissement	0,1	-	0,0	0,0	-18,9

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent essentiellement des émoluments judiciaires et leur montant se situe au même niveau que l'année précédente. Les charges progressent de 1,6 million, soit 1,9 %, par rapport à la valeur de l'année précédente. Cette augmentation s'explique par une légère hausse des charges de personnel et la progression des charges de biens et services liées à l'informatique et des autres charges d'exploitation.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Le Tribunal administratif fédéral liquide les procédures avec efficacité et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	4,1	4,0	4,2	0,2	5,3
Charges et dépenses d'investissement	83,9	87,4	85,5	-1,9	-2,2

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement sont inférieures de 1,9 million au montant budgété, notamment en raison d'économies réalisées au niveau des charges de personnel (- 0,9 mio, rajeunissement des effectifs) et des charges de biens et services liées à l'informatique (- 0,6 mio, reports de projets).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Volume des affaires: Le TAF maîtrise le volume des affaires			
- Le TAF liquide un grand nombre d'affaires (nombre, min.)	7 603	7 715	7 157
- Le nombre d'affaires liquidées correspond à celui des affaires introduites (%)	102	105	103
- Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas 65 % des affaires introduites durant l'année (nombre, max.)	5 592	4 770	5 413
Délai de liquidation: Le TAF statue dans des délais adéquats			
- La durée moyenne des affaires est inférieure à huit mois (250 jours) (jours)	284	250	264
- Les procédures ne durent en général pas plus de 2 ans (nombre, max.)	800	580	680
- Moins de 30 % des procédures durent plus de 1 an (nombre, max.)	2 475	2 220	2 141
Efficience: Le TAF est efficace			
- Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	38	40	36
Confiance: La confiance dans la justice est élevée			
- La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3 à 5 ans) (% min.)	81	80	81
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Publication d'un nombre adéquat d'arrêts dans le recueil officiel ATAF (nombre)	40	30	33
- À quelques exceptions près (protection de la personnalité), les décisions matérielles sont accessibles sur Internet (%)	99	99	99
- Les arrêts d'intérêt public font l'objet d'un communiqué de presse (nombre)	30	30	24

COMMENTAIRE

Les objectifs n'ont pu être atteints que partiellement.

Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Volume des affaires: par rapport à l'année précédente, le nombre des affaires pendantes a pu être légèrement réduit, mais, avec 5413 dossiers pendants, la charge de travail reste toujours élevée.

Délai de liquidation: vu la charge importante de travail, il n'a pas été possible d'atteindre l'objectif quant au délai de liquidation. Toutefois, la durée moyenne de procédure et le nombre des anciennes affaires à liquider ont diminué.

Efficience: l'indicateur d'efficacité en 2019 est resté légèrement en deçà de la valeur de l'année précédente. L'objectif de 40 affaires liquidées par greffier semble inatteignable compte tenu de la structure actuelle de l'ensemble des dossiers (nouveaux recours et affaires pendantes). C'est pourquoi l'objectif pour 2020 a été fixé à 38 affaires liquidées par greffier.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		4 053	3 972	4 184	212	5,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 053	3 972	4 184	212	5,3
Charges / Dépenses		83 943	87 396	85 493	-1 903	-2,2
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	83 943	87 396	85 493	-1 903	-2,2
	<i>Transfert de crédits</i>		-2			
	<i>Cession</i>		877			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	4 053 168	3 972 200	4 183 887	211 687 5,3

Dont:

— Émoluments judiciaires	3 939 783
— Autres revenus (location de places de stationnement, etc.)	210 737

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	83 943 386	87 396 300	85 493 015	-1 903 285	-2,2
<i>dont mutations de crédits</i>		875 200			
<i>avec incidences financières</i>	77 174 981	80 394 300	78 583 001	-1 811 299	-2,3
<i>sans incidences financières</i>	254 521	34 300	72 356	38 056	111,0
<i>Imputation des prestations</i>	6 513 883	6 967 700	6 837 658	-130 042	-1,9
Charges de personnel	71 843 095	73 933 600	72 869 139	-1 064 461	-1,4
<i>dont location de services</i>	32 307	50 000	93 860	43 860	87,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	12 010 650	13 428 400	12 543 764	-884 636	-6,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	3 133 102	4 078 700	3 528 009	-550 691	-13,5
<i>dont charges de conseil</i>	199 690	290 000	112 258	-177 742	-61,3
Charges d'amortissement	34 368	34 300	35 266	966	2,8
Dépenses d'investissement	55 274	-	44 846	44 846	-
Postes à plein temps (Ø)	374	371	371	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

L'effectif prévu a été entièrement sollicité. En moyenne, 69 juges et 302 collaborateurs étaient en fonction au TAF. Les *charges de personnel* ont néanmoins été légèrement inférieures au montant budgétisé.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Un solde de crédit s'est formé au titre des *charges de biens et services liées à l'informatique* par suite principalement de la non-réalisation du projet JURIS 5.

Les *charges de conseil*, qui ont été inférieures de 61 % à la valeur inscrite au budget, restent à un niveau très bas.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* comprennent pour l'essentiel :

— Loyers	4 009 688
— Charges d'exploitation des immeubles	454 448
— Prestations de service externes	1 669 143
— Fournitures de bureau, imprimés, etc.	605 452
— Taxes postales et frais de port	329 541
— Pertes sur débiteurs	1 144 273
— Frais effectifs	208 763
— Charges d'exploitation distinctes	428 544

La sous-utilisation du budget au titre des charges de biens et services et charges d'exploitation (- 0,9 mio) résulte principalement du recul des charges de biens et services liées à l'informatique (- 0,6 mio) et des charges de conseil (- 0,2 mio).

La majeure partie des *prestations de service externes* est constituée des frais d'avocat pour l'assistance gratuite d'un conseil juridique (900 369 fr.) et des coûts induits par le versement des avances de frais aux membres de la Commission fédérale d'estimation du 10^e arrondissement (489 782 fr.)

Charges d'amortissement

Amortissement du mobilier et des véhicules.

Mutations de crédits

- Cessions de l'Office fédéral du personnel de 877 000 francs pour la réintégration de collaborateurs malades et accidentés, pour la réalisation de placements à l'essai dans le cadre de la réinsertion professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires de même que pour l'augmentation des cotisations d'assurances sociales
- Transfert de crédit à l'Administration fédérale des finances d'un montant de 1800 francs pour l'instrument de gestion *Cockpit Ressourcen Bund*

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance du Ministère public de la Confédération (MPC)
- Compétence générale de formuler des recommandations et d'édicter des directives en cas de détection de lacunes
- Contrôle et présentation du budget et du compte d'État du MPC

PROJETS 2019

- Organisation d'une procédure disciplinaire concernant le procureur général de la Confédération, Michael Lauber, et de l'enquête correspondante
- Encadrement de divers thèmes sous l'angle de la surveillance (par ex. la stratégie 2020 à 2023 du MPC, les objectifs et les priorités stratégiques de 2019, l'avancement des projets, la prévention de la corruption au sein du MPC)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Le principal mandat légal de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC) consiste à surveiller les aspects systémiques des activités du MPC. Lors des séances communes avec le MPC consacrées à la surveillance, l'AS-MPC est régulièrement informée des projets et des sujets relevant de la surveillance. En vertu de la loi sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), l'AS-MPC nomme un procureur extraordinaire en cas de poursuite pénale contre un procureur du MPC. En outre, elle contrôle le budget et le compte d'État du MPC avant de les présenter aux Commissions des finances.

La priorité ayant été donnée à l'enquête ouverte dans le cadre de la procédure disciplinaire concernant le procureur général de la Confédération, Michael Lauber, l'AS-MPC a reporté à 2020 l'exécution de l'inspection générale. Elle a accompli de manière régulière ses autres tâches de surveillance en 2019.

Malgré ses efforts constants d'améliorer le niveau de sécurité et d'appliquer l'ordonnance concernant la protection des informations (OPrl; RS 510.411), l'AS-MPC n'a pas été en mesure d'achever le projet relatif à sa sécurité informatique avant la fin de l'année 2019. Les causes en sont l'introduction retardée de GENOVA au niveau de la Confédération et la classification de l'AS-MPC en tant qu'office de troisième cercle.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	0,0	–	0,0	0,0	-15,1
Charges	0,8	1,7	1,2	0,5	63,4
Charges propres	0,8	1,7	1,2	0,5	63,4
Dépenses d'investissement	–	–	–	–	–

COMMENTAIRE

Les charges, qui consistent uniquement en charges propres, ont été inférieures de 0,5 million au montant budgétisé. Leur augmentation de 0,4 million par rapport au montant inscrit au compte 2018 résulte notamment de la progression des charges de personnel, qui est due au recours accru à des prestations de service externes dans les domaines de la communication et du conseil juridique.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	0	-	0	0	-
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	0	-	0	0	-
Charges / Dépenses	759	1 689	1 241	-448	-26,5
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	759	1 689	1 241	-448	-26,5
<i>Supplément</i>		350			
<i>Cession</i>		19			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	322	-	273	273	-

Les revenus de fonctionnement proviennent du remboursement de la taxe d'incitation sur le CO₂.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	759 335	1 688 800	1 241 020	-447 780 -26,5
<i>dont mutations de crédits</i>		368 700		
<i>avec incidences financières</i>	619 327	1 551 200	1 073 907	-477 293 -30,8
<i>sans incidences financières</i>	7 675	-	5 689	5 689 -
<i>Imputation des prestations</i>	132 333	137 600	161 425	23 825 17,3
Charges de personnel	448 110	839 200	605 297	-233 903 -27,9
Charges de biens et services, charges d'exploitation	311 225	849 600	635 723	-213 877 -25,2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	71 360	275 700	123 361	-152 339 -55,3
<i>dont charges de conseil</i>	10 770	150 000	73 205	-76 795 -51,2
Postes à plein temps (Ø)	2	3	3	0 0,0

Au cours de l'exercice comptable 2019, le total des charges a certes enregistré une croissance, mais celle-ci a été moins importante que prévu au budget.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les *charges de personnel* relatives aux membres de l'autorité de surveillance sont restées en deçà du montant budgétisé. Alors que les séances régulières consacrées à la surveillance ont suivi le calendrier prévu, les séances extraordinaires ont été plus nombreuses que prévu. Les charges ont malgré tout diminué (- 34 550 fr.), car les membres ont imputé moins de jours de séances que prévu, l'inspection régulière de l'AS-MPC ayant dû être reportée à 2020 en raison de la priorité accordée à la procédure disciplinaire concernant le procureur général de la Confédération, Michael Lauber. Les charges de personnel du secrétariat avaient été budgétisées, pour la première fois, sur la base de 3 EPT (+ 1 EPT). En raison du temps nécessaire à la recherche de la personne titulaire du nouveau poste, ces 3 EPT n'ont pas été intégralement utilisés sur la période considérée. Par ailleurs, il n'a pas été nécessaire de recourir aux ressources destinées au recrutement du personnel. En outre, les charges relatives à la formation et au perfectionnement n'ont pas atteint les montants prévus, en raison de la priorité accordée à la procédure disciplinaire. Les provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel ont augmenté de 5689 francs. Au total, elles se montaient à 21 624 francs au 31.12.2019.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services* et les *charges d'exploitation* enregistrées au cours de l'exercice comptable 2019 ont été inférieures au montant inscrit à ce titre au budget 2019. Les écarts par rapport à ce dernier, qui concernent notamment le domaine des prestations de service externes, sont dus à la procédure disciplinaire, non achevée à la fin de l'année 2019, pour laquelle un supplément de crédit de 350 000 francs avait été sollicité en cours d'exercice. Ce supplément n'a pas été épuisé en 2019.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* comprennent l'exploitation de l'infrastructure informatique. Les prestations, d'un volume conforme aux prévisions, ont été fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. Toutefois, le projet relatif à la sécurité informatique de l'AS-MPC, lancé en 2019, a enregistré un retard par suite du report de l'introduction de GENOVA. Il en résulte une diminution des charges (- 150 000 fr.) par rapport au montant budgétisé.

Mutations de crédits

- Cessions de 18 700 francs de l'Office fédéral du personnel pour des cotisations supplémentaires à la caisse de pensions
- Crédit supplémentaire de 350 000 francs

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2019	-	260 000	260 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison des retards susmentionnés, des réserves affectées d'un montant de 260 000 francs doivent être constituées:

- Projet relatif à la sécurité informatique de l'AS-MPC 150 000 francs

Eu égard au retard pris dans l'introduction du projet fédéral GENOVA et à la classification de l'AS-MPC en tant qu'office de troisième cercle, le projet relatif à la sécurité informatique de l'AS-MPC n'a pas pu être achevé en 2019.

- Enquête disciplinaire 110 000 francs

La procédure disciplinaire concernant le procureur général de la Confédération, Michael Lauber, et l'enquête correspondante n'ont pas pu être achevées en 2019.

MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Focalisation sur les infractions de blanchiment d'argent, de corruption transnationale, de criminalité économique, de terrorisme et d'organisations criminelles italiennes
- Augmentation de la qualité et de l'efficacité par la mise en place d'un controlling des procédures au niveau de la division ainsi qu'au niveau de la direction
- Conduite des procédures selon les méthodes de la gestion de projet
- Renforcement de la collaboration avec les cantons
- Positionnement cohérent de l'organisation de soutien (en particulier de l'informatique) sur les tâches fondamentales
- Renforcement de la collaboration avec l'Office fédéral de la police (fedpol), et plus particulièrement avec la Police judiciaire fédérale (PJF) dans le domaine des systèmes et processus communs

PROJETS 2019

- UNAVOCE: mise en œuvre de la stratégie 2016 du Ministère public de la Confédération (MPC) pour l'élaboration d'une image cible avec une planification des mesures par unité organisationnelle. Les travaux portent principalement sur la révision de la stratégie globale du MPC et l'achèvement des projets pilotes UNAVOCE Droit pénal international et UNAVOCE Cyber. Au terme de ces travaux, les prochains domaines de délits ou unités organisationnelles à traiter seront sélectionnés
- Joining Forces, programme commun avec fedpol et la PJF visant à mettre en œuvre au niveau fédéral les développements de la procédure pénale: mise en place de structures de gouvernance pour la gestion et le développement de l'architecture globale ainsi que pour l'adaptation des bases légales. Réalisation du système JF 2020+ pour la conduite des enquêtes et des affaires. Introduction d'un processus révisé sur le plan organisationnel pour les perquisitions, y compris les adaptations organisationnelles et technologiques nécessaires
- Déménagement du MPC au Centre administratif de la Guisanplatz G1: fin des travaux préparatoires
- Environnement de travail numérique/Intranet: refonte de l'Intranet du MPC. Introduction d'une place de travail moderne qui permet la numérisation intégrée des processus opérationnels dans le domaine de la conduite du MPC

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies, en particulier le déménagement vers le nouveau centre administratif. Pour les projets suivants, la réalisation a été partielle:

UNAVOCE: le domaine de délits Droit pénal international n'est pas encore achevé. Pour l'instant, c'est le domaine de délits Blanchiment d'argent qui est en cours de traitement.

Joining Forces: des retards ont été enregistrés en raison de l'approche choisie, qui vise une compréhension approfondie de la transformation numérique. Cette analyse permettra de jeter les fondements stables du futur développement. La conception de la future architecture globale (système 2020+) a créé une base solide pour l'initialisation des travaux. Un système commun de gestion des pièces à conviction avec fedpol est actuellement mis en place.

Environnement de travail numérique/Intranet: les retards enregistrés sont dus à la coordination avec le fournisseur concernant la conception de la solution.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	0,9	1,1	1,3	0,4	52,5
Recettes d'investissement	-	-	0,2	0,2	-
Charges	60,4	67,3	64,6	4,2	6,9
Charges propres	60,4	67,3	64,6	4,2	6,9
Dépenses d'investissement	0,4	0,3	0,4	0,1	14,6

COMMENTAIRE

Le MPC est avant tout l'autorité d'enquête et d'accusation au niveau fédéral. Il est chargé de poursuivre les infractions pénales qui relèvent de la compétence fédérale.

Les *revenus* proviennent des émoluments pour des actes officiels liés à la procédure pénale fédérale, des recettes découlant de la facturation des coûts en cas de consultation des dossiers ainsi que des recettes découlant de la mise à la charge des frais en cas d'ordonnances pénales et d'ordonnances de classement de procédures. Les revenus dépendent notamment de la méthode de clôture des procédures, qui détermine si les coûts peuvent être mis à la charge. En 2019, les revenus correspondants ont été plus élevés que l'année précédente (+ 0,4 mio). Les *charges* du MPC étaient supérieures à celles de l'année précédente (+ 4,2 mio), l'écart étant principalement dû à l'augmentation des charges de personnel et des charges de biens et services liées à l'informatique.

GP 1: AUTORITÉ DE POURSUITE PÉNALE DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

Le MPC est principalement l'autorité de poursuite pénale et d'accusation de la Confédération. Il est compétent pour la poursuite des infractions pénales qui ressortissent à la juridiction fédérale. Il fournit également l'entraide judiciaire à d'autres États. En se basant sur leurs demandes, il recueille en Suisse, en lieu et place des autorités partenaires étrangères, les moyens de preuve dont celles-ci ont besoin pour les enquêtes qu'elles mènent à l'étranger. Parmi les autres tâches du Ministère public de la Confédération figure l'exécution des jugements entrés en force et des décisions en matière de procédure ainsi que la promotion de la collaboration internationale et intercantonale dans la lutte contre la criminalité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,5	1,1	1,5	0,4	36,0
Charges et dépenses d'investissement	61,5	67,6	65,0	-2,6	-3,9

COMMENTAIRE

Alors que les revenus sont supérieurs au montant inscrit au budget (+ 0,4 mio), les charges y sont inférieures (- 2,6 mio). L'écart par rapport au budget est en grande partie (- 1,6 mio) dû à des retards liés aux longues phases d'initialisation et de travaux préparatoires des projets informatiques. Les charges de biens et services et les charges d'exploitation (sans les charges de biens et services liées à l'informatique) sont inférieures de 0,6 million au montant prévu.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Autorité de poursuite pénale: Les enquêtes pénales sont conduites de manière professionnelle, ciblée et efficace avec une qualité juridique et une forme irréprochables			
- Enquêtes pénales pendantes avec une durée de procédure de 2-5 ans (% , max.)	35,38	20,00	36,20
- Enquêtes pénales pendantes avec une durée de procédure de > 5 ans (% , max.)	14,50	12,00	14,94
- Rapport entre les enquêtes liquidées et les enquêtes nouvellement ouvertes (quotient)	1,54	1,10	1,06
- Rapport entre les demandes d'entraide judiciaire liquidées et les demandes acceptées (quotient)	0,96	1,10	1,02
- Actes d'accusation retournés par le TPF en raison de vices de forme ou de structure (% , max.)	0,00	0,00	4,00
Organisation: Le MPC dispose d'un système de gestion des dossiers qui fonctionne, qui est orienté vers l'avenir et qui garantit un pilotage optimal ainsi que le meilleur engagement des ressources			
- Degré d'atteinte des objectifs dans les projets-clés (% , min.)	80,00	90,00	85,00

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été partiellement atteints.

Les écarts les plus importants se sont produits dans les domaines suivants :

Poursuite pénale: l'un des objectifs stratégiques les plus importants du MPC est l'exécution ciblée et cohérente des procédures pénales. Cela implique un engagement ciblé des ressources en personnel disponibles. Au cours de l'exercice sous revue, un taux d'enquêtes pénales liquidées positif a pu être atteint. Le principal défi du MPC réside dans le nombre élevé et la grande complexité des procédures et des ensembles de procédures à la charge des procureurs. Le pourcentage des enquêtes pénales de plus de 5 ans est resté pratiquement inchangé et n'est que légèrement supérieur à l'objectif. Le pourcentage des enquêtes pénales d'une durée de 2 à 5 ans est à nouveau plus élevé que l'année précédente et reste encore supérieur à l'objectif ambitieux. Comme prévu, le taux de liquidation des demandes d'entraide judiciaire a pu être augmenté, mais n'en reste pas moins légèrement inférieur à l'objectif. Diverses mesures organisationnelles ont permis d'engager plus de ressources en faveur de l'entraide judiciaire.

Organisation: dans le domaine des projets clés, le MPC tend à une très haute efficacité et efficacité. Au cours de la l'année sous revue, une grande partie des objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 514	1 100	1 496	396	36,0
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 514	1 100	1 496	396	36,0
Charges / Dépenses		61 455	67 629	65 004	-2 626	-3,9
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	61 455	67 629	65 004	-2 626	-3,9
	<i>Transfert de crédits</i>		-535			
	<i>Cession</i>		733			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	1 513 950	1 100 000	1 495 820	395 820 36,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>855 749</i>	<i>1 100 000</i>	<i>1 485 320</i>	<i>385 320 35,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>658 201</i>	<i>-</i>	<i>10 500</i>	<i>10 500 -</i>

Les revenus de fonctionnement du MPC comprennent notamment les émoluments pour des actes officiels liés à la procédure pénale fédérale, les revenus générés par la facturation des coûts en cas de consultation des dossiers ainsi que les revenus générés par la mise à la charge des frais en cas d'ordonnances pénales et d'ordonnances de classement de procédures. La progression (+ 0,4 mio) des revenus avec incidences financières est due au fait que ces revenus dépendent notamment de la méthode de clôture de la procédure, qui détermine si les coûts peuvent être mis à la charge. La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des revenus inscrits dans les comptes des quatre derniers exercices (2014 à 2017), corrigée des revenus ponctuels. Les revenus sans incidences financières résultent d'une plus-value sur la vente d'immobilisations corporelles (voiture de tourisme).

Remarques

Le montant des revenus dépend des jugements et décisions rendus par les autorités pénales de la Confédération.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	61 454 835	67 629 400	65 003 798	-2 625 602	-3,9
<i>dont mutations de crédits</i>		198 200			
<i>avec incidences financières</i>	53 162 691	59 610 800	55 879 336	-3 731 464	-6,3
<i>sans incidences financières</i>	605 818	455 000	1 078 969	623 969	137,1
<i>Imputation des prestations</i>	7 686 326	7 563 600	8 045 492	481 892	6,4
Charges de personnel	36 881 181	39 592 600	39 106 128	-486 472	-1,2
<i>dont location de services</i>	928 982	-	1 014 491	1 014 491	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	23 916 743	27 287 800	25 103 432	-2 184 368	-8,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	5 036 769	8 013 700	6 453 263	-1 560 437	-19,5
<i>dont charges de conseil</i>	351 376	640 000	644 429	4 429	0,7
Charges d'amortissement	269 718	455 000	350 607	-104 393	-22,9
Dépenses d'investissement	387 193	294 000	443 631	149 631	50,9
Postes à plein temps (Ø)	214	226	221	-5	-2,2

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* ont presque atteint le niveau prévu au budget 2019. L'efficacité dans le recrutement du personnel a permis de réduire la durée des vacances de postes. L'observation que les candidats internes sont mieux qualifiés pour les postes mis au concours que les candidats externes s'est vérifiée en particulier dans le domaine des fonctions clés. L'objectif stratégique, qui vise à recruter les futurs procureurs davantage parmi les candidats internes et à favoriser le développement ciblé de ceux-ci semble donc faire ses preuves. Tout recrutement interne entraîne cependant la vacance d'un autre poste.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 1,6 million au montant budgétisé. En raison de retards dans divers projets de renouvellement de l'infrastructure technologique, en particulier dans le cadre de la transformation numérique, les crédits destinés à couvrir ces charges n'ont pas été épuisés. Dans le domaine de l'imputation des prestations fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), les charges ont augmenté d'environ 0,7 million. La forte croissance des données enregistrées sur le disque des procédures (stockage des données des procédures), un outil important du MPC, a entraîné une progression des charges d'exploitation de 0,25 million en 2019. En outre, le déménagement de la Taubenstrasse à la Guisanplatz 1 a engendré des charges supplémentaires de 0,2 million. Le dépassement du budget pour les équipements des postes de travail est dû au remplacement des appareils Windows 7, à l'augmentation du nombre du personnel temporaire affecté aux projets et à l'accroissement des effectifs du MPC.

Les ressources budgétisées au titre des *charges de conseil* ont été entièrement utilisées.

Charges d'amortissement

Le poste comprend l'amortissement linéaire sur la durée de vie des biens meubles, de l'informatique et des logiciels. Les charges sont fonction du portefeuille d'investissement.

Dépenses d'investissement

Les investissements ont légèrement (+ 0,1 mio) dépassé le montant inscrit au budget. Ils ont été effectués dans l'extension des systèmes informatiques, l'infrastructure du site de la Guisanplatz 1 et le remplacement d'un véhicule.

Mutations de crédits

- Cessions de 733 000 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation de stagiaires des hautes écoles ainsi que pour la garde des enfants
- Transfert de crédit de 1800 francs à l'Administration fédérale des finances (AFF) pour l'application *Cockpit Ressourcen Bund*
- Transfert de crédit de 35 500 francs à l'AFF pour le Centre de services en matière de finances du DFF
- Transfert de crédit de 51 500 francs à fedpol pour l'exploitation de la loge G1
- Transfert de crédit de 446 000 francs à fedpol pour l'équipement du Centre commun d'audition

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	–	2 500 000	2 500 000
Constitution à partir du compte 2018	–	3 650 000	3 650 000
État au 31.12.2019	–	6 150 000	6 150 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	900 000	900 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

Les principaux projets et programmes suivants ont été lancés en 2019 comme prévu, mais n'ont pas pu être mis en œuvre conformément à la planification en raison de retards et de changements dans l'ordre des priorités. Pour cette raison, des réserves affectées, d'un montant de 0,9 million, doivent être constituées:

— SEFI 2.0 300 000 francs

Le projet de «Service de production des documents des intermédiaires financiers» (SEFI) est le résultat du projet 7up, qui s'est achevé en 2019. Ce service est la première étape importante dans les efforts de standardisation et de numérisation du MPC. La qualité et l'efficacité du service n'ayant pas encore atteint le niveau souhaité, le projet SEFI 2.0 a été lancé. Il n'a pas pu être achevé en 2019.

— Helene 600 000 francs

Dans le projet Helene, les objectifs n'ont pas pu être atteints comme prévu. La coopération avec le fournisseur qui a remporté l'appel d'offres conforme aux règles de l'OMC ne se déroule pas sans heurts. Le projet a été temporairement interrompu et sera poursuivi en 2020. Afin d'atteindre les objectifs du projet, il a fallu adapter l'organisation du projet. Les investissements prévus ne pourront donc être réalisés qu'en 2020.

TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement au niveau fédéral des litiges relevant du droit des brevets conformément à la LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets (LTFB)
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	1,8	2,2	1,8	0,0	-1,3
Charges	1,8	2,2	1,8	0,0	-1,3
Charges propres	1,8	2,2	1,8	0,0	-1,3
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les charges et les revenus en 2019 correspondent aux valeurs de l'année précédente et sont à nouveau équilibrés. Le montant supplémentaire inscrit au budget 2019, notamment pour des juges suppléants et l'assistance judiciaire, n'a pas été sollicité.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

MANDAT DE BASE

Le Tribunal fédéral des brevets liquide les procédures avec efficacité et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,8	2,2	1,8	-0,4	-20,2
Charges et dépenses d'investissement	1,8	2,2	1,8	-0,5	-21,1

COMMENTAIRE

Les écarts par rapport au budget 2019 sont dus à diverses causes. La baisse des prestations de service externes sollicitées au titre des frais d'avocat et de procédure pour l'assistance judiciaire gratuite et au titre de l'informatique explique la diminution des besoins financiers. Le déficit, qui est couvert par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), étant de ce fait moins élevé, les recettes que le TFB reçoit à ce titre régressent également (- 0,4 mio).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Volume de travail: Le TFB maîtrise la charge de travail			
- Le nombre d'affaires liquidées correspond au nombre d'affaires introduites (%)	100	100	190
- Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas le nombre d'affaires liquidées durant l'année; affaires encore pendantes (nombre, max.)	39	30	20
Délai de liquidation: Le TFB statue dans des délais adéquats			
- La durée moyenne des affaires est inférieure à 365 jours (jours)	372	365	435
- Les procédures ne durent qu'exceptionnellement plus de 3 ans; procédures non liquidées (nombre, max.)	0	3	0
- Moins de 30 % des procédures durent plus de 2 ans (nombre, max.)	6	9	3
Confiance: La confiance dans la justice est élevée			
- La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3-5 ans) (% min.)	78	80	78
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Tous les arrêts sont publiés sur l'internet, avec év. indication des idées maîtresses (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs sont majoritairement atteints. Des écarts sont à signaler dans les domaines suivants:

Volume de travail: le quotient de liquidation de 190 % a permis une réduction significative du volume des affaires, qui est désormais, avec 20 dossiers pendants, inférieur à la charge de travail d'une année. Pour un petit tribunal comme le TFB, des variations de cette ampleur n'ont rien d'exceptionnel.

Délai de liquidation: la durée moyenne de procédure est de 14 mois environ; aucun dossier au TFB n'est pendant depuis plus de trois ans.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 776	2 199	1 754	-445	-20,2
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 776	2 199	1 754	-445	-20,2
Charges / Dépenses		1 776	2 222	1 754	-468	-21,1
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 776	2 222	1 754	-468	-21,1
	<i>Cession</i>		15			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	1 776 342	2 198 700	1 753 918	-444 782	-20,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 776 364</i>	<i>2 198 700</i>	<i>1 753 896</i>	<i>-444 804</i>	<i>-20,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-22</i>	<i>-</i>	<i>22</i>	<i>22</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement du TFB se composent essentiellement des émoluments judiciaires et des autres revenus.

Dont:

— Émoluments judiciaires	1 045 508
— Émoluments administratifs	3 124
— Autres revenus (y c. couverture du déficit par l'IPI)	705 286

Étant donné que l'IPI assume la garantie du déficit du TFB, les revenus correspondent toujours aux charges.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	1 776 342	2 222 200	1 753 918	-468 282	-21,1
<i>dont mutations de crédits</i>		14 700			
<i>avec incidences financières</i>	1 588 269	2 030 000	1 533 265	-496 735	-24,5
<i>sans incidences financières</i>	22 378	-	51 679	51 679	-
<i>Imputation des prestations</i>	165 695	192 200	168 974	-23 226	-12,1
Charges de personnel	1 461 535	1 573 400	1 512 869	-60 531	-3,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	314 807	648 800	241 049	-407 751	-62,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	118 339	203 400	120 778	-82 622	-40,6
<i>dont charges de conseil</i>	9 951	17 600	-	-17 600	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	6	6	6	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Sur l'effectif moyen, 2,1 EPT sont prévus pour l'ensemble des 41 juges suppléants. En 2019, ceux-ci ont été sollicités conformément à la planification.

Le personnel administratif mis à disposition par le Tribunal administratif fédéral apparaît dans les charges de personnel.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* ont été nettement inférieures au montant budgété (- 0,4 mio).

Seuls 60 % du montant prévu en 2019 au titre de *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été utilisés. Ceci est dû à des reports dans la réalisation de projets et à une baisse des frais d'exploitation et de maintenance.

Les *autres charges d'exploitation* comprennent pour l'essentiel:

— Prestations de service externes	24 271
— Loyers	58 500
— Frais	12 397

Le montant inscrit au budget au titre des *prestations de service externes* était de 268 500 francs. Il couvre pour l'essentiel les frais liés à l'assistance judiciaire gratuite, laquelle n'a pas été sollicitée en 2019.

Mutations de crédits

- Cession de l'Office fédéral du personnel de 14 700 francs pour des cotisations d'assurances sociales plus élevées

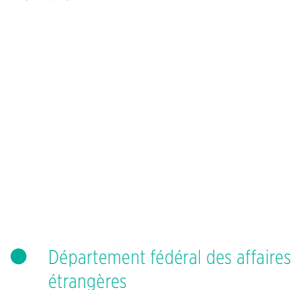
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	67,3	99,0	67,1	-0,3	-0,4
Recettes d'investissement	30,5	16,8	15,2	-15,3	-50,3
Charges	2 948,0	3 162,0	2 984,2	36,2	1,2
Charges propres	833,4	894,6	849,3	15,9	1,9
Charges de transfert	2 111,6	2 254,8	2 122,3	10,7	0,5
Charges financières	3,1	12,6	12,6	9,6	311,7
Dépenses d'investissement	147,5	131,7	119,0	-28,5	-19,3

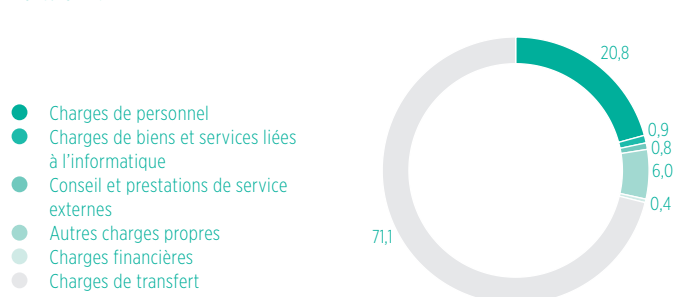
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2019)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2019)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2019)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral des affaires étrangères	849	620	5 489	27	24	2 122
202 Département fédéral des affaires étrangères	849	620	5 489	27	24	2 122

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Relations avec les États voisins, en particulier leurs régions frontalières
- Relations avec l'Union européenne (UE) dans le respect de la marge de manœuvre politique et des intérêts économiques
- Engagement de la Suisse en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions voisines de l'Europe et dans le reste du monde
- Contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de développement durable en vue de réduire la pauvreté et les risques planétaires
- Suivi des partenariats, engagement pour une meilleure gouvernance mondiale et rôle accru de la Suisse en tant qu'État hôte
- Soutien aux ressortissants suisses qui vivent à l'étranger ou y voyagent
- Exploitation d'un réseau de représentations efficace et gestion de l'image de la Suisse à l'étranger

PROJETS 2019

- Relations avec l'UE: consolidation et poursuite de la voie bilatérale (le cas échéant par le biais du message relatif au cadre institutionnel) et approfondissement de la coopération dans le domaine de la police et de Schengen
- Brexit: négociations et éventuellement conclusion d'accords avec le Royaume-Uni sur les futures relations bilatérales
- Coopération internationale: renforcement de l'implication du secteur privé en vue de générer davantage de ressources et de résultats dans le domaine de la réduction de la pauvreté
- Promotion de la paix et aide humanitaire: mise en œuvre d'activités concernant l'Ukraine, la Syrie et la Colombie
- Présidence du groupe de travail sur la justice pénale et l'état de droit du GCTF: définition de recommandations concernant les mesures administratives visant la lutte contre le terrorisme
- Renouvellement et extension de l'application de voyage destinée aux Suisses en voyage à l'étranger (actuellement, application Itineris): projet devant être achevé à la fin de 2019

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies. Les relations avec l'UE et ses États membres ont été approfondies en 2019; faute d'accord institutionnel, l'UE a cependant bloqué toutes les négociations et signatures de nouveaux accords bilatéraux avec la Suisse.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	67,3	99,0	67,1	-0,3	-0,4
Recettes d'investissement	30,5	16,8	15,2	-15,3	-50,3
Charges	2 948,0	3 162,0	2 984,2	36,2	1,2
Charges propres	833,4	894,6	849,3	15,9	1,9
Charges de transfert	2 111,6	2 254,8	2 122,3	10,7	0,5
Charges financières	3,1	12,6	12,6	9,6	311,7
Dépenses d'investissement	147,5	131,7	119,0	-28,5	-19,3

COMMENTAIRE

Les *revenus* proviennent principalement des émoluments perçus pour la délivrance des visas et l'exécution d'actes officiels ainsi que, dans le domaine de la coopération internationale, de fonds de tiers. D'un montant de 67,1 millions, ils évoluent peu par rapport à l'année précédente. Les *recettes d'investissement* comprennent pour l'essentiel des remboursements de prêts accordés à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), lesquels ont été supérieurs en 2018 à ceux de l'année sous revue en raison de remboursements uniques effectués par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Les *charges totales* du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) se répartissent entre les contributions à des tiers (près de 71 %) et les charges propres (29 %). Plus de la moitié des charges propres sont générées à l'étranger. Les charges relatives au réseau extérieur ont été moins élevées que prévu en raison d'un contexte économique mondial qui reste favorable, de la stabilité des taux de change et de la faiblesse du renchérissement. La progression des charges propres par rapport au compte 2018 est liée à l'augmentation des coûts de personnel local et des cotisations de l'employeur pour le personnel local et pour le personnel de la Confédération. La croissance des charges de transfert s'explique par une augmentation au sein de la Coopération internationale (CI) et correspond aux intentions du Conseil fédéral d'aligner l'augmentation des moyens alloués à la CI sur la croissance nominale prévue pour le PIB.

Les *dépenses d'investissement* comprennent surtout les prêts à la FIPOI et les participations dans les banques régionales de développement. Par rapport au compte 2018, les prêts à la FIPOI, en particulier, reculent d'environ 20 millions.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, AU PILOTAGE ET À LA COORDINATION DES AFFAIRES

MANDAT DE BASE

Le Secrétariat général met à la disposition du chef du département les informations requises pour la conduite des affaires. Il le soutient dans son travail politique, se charge des processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et garantit l'information et la communication. Impliqué dans les questions stratégiques de ressources, il s'assure que la planification et les activités sont coordonnées avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. De plus, il fournit des prestations pour l'identité visuelle de la Suisse à l'étranger, l'audit interne, le Centre de compétence en contrats et marchés publics, l'égalité des chances et le Service historique.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,7	3,5	0,7	-2,8	-79,3
Charges et dépenses d'investissement	31,9	32,5	31,9	-0,6	-2,0

COMMENTAIRE

Les revenus comprennent les recettes de parrainage enregistrées par Présence Suisse pour l'Exposition universelle 2020 de Dubaï et les Jeux olympiques d'été 2020 de Tokyo. Les recettes de parrainage enregistrées à l'Exposition universelle de Dubaï ont été plus faibles que prévu. Le groupe de prestations 1 représente environ 4 % des charges de fonctionnement du département, dont 23,3 millions de charges de personnel et 8,6 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
Présence Suisse: Les prestations de Présence Suisse favorisent une image différenciée de la Suisse à l'étranger			
- Part des personnes interrogées qui, à l'issue d'un (grand) événement, connaissent mieux la Suisse et en ont une meilleure image (% min.)	81	40	-
- Part des personnes interrogées qui, après avoir voyagé en Suisse avec une délégation, ont des connaissances approfondies du pays (% min.)	90	80	91
Révision interne: L'examen et le conseil permettent d'améliorer l'efficacité de la gestion des risques, les contrôles ainsi que les processus de conduite et de surveillance du département			
- Part des jugements positifs des unités ayant fait l'objet d'un audit (% min.)	100	80	97
Contrats et marchés publics: Les collaborateurs connaissent les règles juridiques et administratives en matière de contrats et de marchés publics ainsi que de lutte contre la corruption et sont encadrés de manière compétente			
- Les adjudications de gré à gré au-dessus des valeurs seuils ont été justifiées et contrôlées (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

Présence Suisse: étant donné qu'aucune grande manifestation n'a été organisée en 2019, aucun chiffre n'est disponible pour le premier indicateur de Présence Suisse.

GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

MANDAT DE BASE

Le DFAE veille à la sauvegarde des intérêts de la Suisse en matière de politique étrangère et à la promotion des valeurs suisses. Il soigne et développe les relations avec les États voisins et l'UE, poursuit l'engagement en faveur de la stabilité en Europe et dans le monde, renforce et diversifie les partenariats stratégiques et conduit la politique d'État hôte. Par souci d'une politique cohérente à l'égard des Suisses de l'étranger, il assiste les ressortissants suisses qui vivent ou voyagent à l'étranger et met à disposition les instruments nécessaires pour la fourniture des services consulaires.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,5	0,5	0,5	0,0	3,6
Charges et dépenses d'investissement	75,4	79,8	81,8	2,0	2,5

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent des émoluments perçus par l'Office suisse de la navigation maritime. Le groupe de prestations 2 représente environ 10 % des charges de fonctionnement du département, dont 70,1 millions de charges de personnel et 11,7 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation. L'écart par rapport au montant inscrit au budget est dû à une décision du Tribunal international du droit de la mer exigeant que les dépenses sans incidences financières soient comptabilisées.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Politique européenne: Les intérêts de la Suisse sont préservés au mieux, la coordination des négociations avec l'UE est assurée, et tous les services concernés sont informés			
– Conduite conjointe de toutes les négociations (oui/non)	oui	oui	oui
Relations bilatérales: Les intérêts de politique étrangère de la Suisse sont défendus et promus, notamment par la conclusion d'autres accords de réadmission visant à gérer la migration irrégulière			
– Visites bilatérales au niveau du gouvernement et du secrétaire d'État (nombre, min.)	34	40	34
– Accords de réadmission conclus (nombre, min.)	60	60	62
Relations multilatérales: Les intérêts et valeurs de la Suisse sont défendus de façon appropriée dans le cadre de l'engagement multilatéral de la Suisse			
– Démarches ou initiatives de la Suisse à l'échelon international soutenues par d'autres États (nombre, min.)	174	170	184
– Participation à des conférences et rencontres internationales en Suisse à l'échelon Conseil fédéral/secrétariat d'État (nombre, min.)	7	15	7
Droit international: Les droits et intérêts de la Suisse en matière de droit international sont préservés au mieux, une contribution est apportée au renforcement et au développement du droit international			
– Centre de compétence en matière de droit international, la DDIP accomplit sa mission à la satisfaction de ses clients, tous les 2 ans (échelle 1 à 10)	8,7	–	–
– Manifestations organisées dans le cadre de processus diplomatiques auxquelles d'autres États assistent (nombre, min.)	3	4	4
Domaine consulaire: Les demandes d'ordre consulaire sont traitées si possible directement au 1er niveau et un nombre croissant d'affaires consulaires peut être traité en ligne			
– Réponse aux questions des clients par la Helpline DFAE (% min.)	97	96	97
– Traitement en ligne des affaires consulaires, par ex. annonce, passeports, visas, changements d'adresse, etc. (nombre, min.)	7	7	7
Services consulaires: Les représentations de la Suisse à l'étranger sont soutenues de façon optimale et déchargées ponctuellement			
– Examen/suivi de la qualité des solutions d'externalisation des visas pour des sites sélectionnés (nombre, min.)	3	3	3
– Conseil/optimisation des processus/analyse de représentations sélectionnées (nombre, min.)	3	3	3

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Relations bilatérales et multilatérales: le dossier européen ayant requis toute l'attention du chef du DFAE, les rencontres bilatérales et multilatérales en Suisse et à l'étranger ont été moins nombreuses que prévu.

Relations multilatérales: le nombre accru des démarches effectuées par la Suisse avec l'appui d'autres États s'explique principalement par le nombre plus important de réunions thématiques organisées par la Mission permanente de la Suisse à New York.

Relations bilatérales: deux nouveaux accords de réadmission ont été conclus en 2019 avec le Bangladesh et l'Éthiopie.

GP 3: RÉSEAU EXTÉRIEUR

MANDAT DE BASE

Le réseau extérieur assure la sauvegarde des intérêts et la promotion des valeurs de la Suisse dans les pays accueillant des représentations et au sein des organisations internationales. Il garantit la mise en œuvre des mesures suisses dans le domaine de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire et de la sécurité humaine (CI), ainsi que la fourniture des services consulaires dans le cadre de ses compétences et la bonne marche des activités entre services de l'État en Suisse et à l'étranger.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	44,3	39,4	47,8	8,5	21,5
Charges et dépenses d'investissement	462,8	490,2	474,4	-15,9	-3,2

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 3 a généré 91 % des revenus de fonctionnement et 56 % des charges de fonctionnement du DFAE. La progression des revenus est due principalement à l'augmentation des recettes provenant des émoluments perçus pour la délivrance des visas. Les charges se répartissent entre les charges de personnel (341,3 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (133,1 mio). Elles sont moins élevées que prévu en raison d'un contexte économique mondial qui reste favorable (en particulier faiblesse des prix des matières premières et du renchérissement ainsi que stabilité des taux de change. L'augmentation par rapport à l'année précédente tient à la progression des coûts de personnel local.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Services consulaires: Les représentations suisses fournissent des services d'excellente qualité et un suivi optimal aux Suisses de l'étranger, aux Suisses à l'étranger et aux visiteurs de la Suisse			
– Lieux d'enregistrement des passeports à l'étranger: stationnaires et mobiles (indice)	102,0	101,1	99,4
– Taux de visas refusés: écart par rapport à la moyenne D/F/I/AT pour les 40 représentations principales (% max., valeur effective = année précédente)	5,1	5,0	5,8
Relations multilatérales: Les intérêts et valeurs suisses sont défendus et promus au sein des organisations internationales			
– Sièges (nombre, min.)	3	6	11
– Candidatures acceptées de hauts fonctionnaires suisses dans des organisations intern. (nombre, min.)	12	8	11
Relations bilatérales: Les relations bilatérales sont renforcées et développées dans chaque pays hôte			
– Visites bilatérales, niveau gouvernement et secrétaire d'Etat (nombre, min.)	38	40	44
Politique européenne: La politique européenne de la Suisse est soutenue (uniquement missions en Europe)			
– Visites bilatérales, niveau gouvernement et secrétaire d'Etat (nombre, min.)	48	20	29
Coopération internationale: Le réseau extérieur contribue au développement mondial durable en vue de réduire la pauvreté et les risques globaux			
– Réalisation des objectifs fixés dans les stratégies de coopération (% min.)	90	75	90
Promotion de la paix: Contribution à la promotion de la paix et de la sécurité humaine			
– Initiatives diplomatiques (nombre, min.)	19	17	17
– Dialogues sur les droits de l'homme / mesures d'encouragement (nombre, min.)	7	7	7
Relations sectorielles: Les relations (économie, finances et commerce, science et éducation, environnement, énergie, transports, santé) sont soignées et développées			
– Accords bilatéraux signés (nombre, min.)	8	8	12

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Services consulaires: on sait d'expérience que la demande de nouveaux passeports est forte lorsqu'une nouvelle génération de passeports est lancée et qu'elle diminue lorsque ceux-ci arrivent en fin de vie, phase dans laquelle on se trouve actuellement. C'est la raison pour laquelle le recours aux stations de biométrie mobiles est en recul (il n'est rentable que si un nombre minimum de demandes de passeport sont faites sur place).

Relations multilatérales: le nombre de sièges auxquels la Suisse a été élue était supérieur aux prévisions. L'attribution des sièges dépend en grande partie du calendrier (par ex. le moment où les postes sont à pourvoir ou la date de la sélection) et/ou de facteurs politiques.

Politique européenne: plusieurs conseillers fédéraux et secrétaires d'Etat ont contribué au nombre plus élevé des visites politiques bilatérales effectuées.

Relations sectorielles: la date de signature d'un accord ne peut être définie à l'avance, elle dépend en grande partie du déroulement des négociations. Plusieurs accords bilatéraux ont été signés plus tôt que prévu.

GP 4: AIDE HUMANITAIRE

MANDAT DE BASE

L'Aide humanitaire se concentre sur l'individu et son environnement immédiat dans les situations de crises, de conflits et de catastrophes. Elle est fournie là où les structures se sont effondrées ou sont dépassées et ne peuvent satisfaire les besoins existentiels de la population civile. Afin de tenir compte des défis croissants posés par les crises, les conflits armés et les catastrophes naturelles, elle donne la priorité à l'aide d'urgence. L'Aide humanitaire est également active dans la prévention des catastrophes et la reconstruction, en particulier dans la réduction des risques de catastrophes, et elle apporte une contribution au développement et au renforcement des mécanismes internationaux de gestion des crises et du système humanitaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	45,8	47,4	48,3	0,8	1,8

COMMENTAIRE

Environ 6 % des charges de fonctionnement du département sont imputables au groupe de prestations 4, dont 18,1 millions pour le personnel de structure, 22,3 millions pour le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), 1,5 million pour le personnel local affecté aux projets et 6,4 millions pour les charges de biens et services et charges d'exploitation.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Aide d'urgence et reconstruction: Les souffrances humaines dues aux crises, aux conflits et aux catastrophes sont atténuées et la protection de la population civile est améliorée			
- Personnes ayant reçu une aide d'urgence directe, bilatérale ou multilatérale, pondération selon part contribution suisse (nombre, mio, min.)	3,000	2,500	3,000
- Personnes bénéficiaires de mesures de reconstruction, bilatérales ou multilatérales; pondération selon part contribution suisse (nombre, mio, min.)	0,230	0,300	0,300
Prévention des catastrophes: La vulnérabilité face aux risques naturels est réduite			
- Part des stratégies de coopération tenant compte de la diminution des risques de catastrophes (Disaster Risk Reduction) (% min.)	70	70	70
Contribution à la politique multilatérale: Le développement du système humanitaire international et des instruments normatifs de l'aide humanitaire se poursuit			
- Initiatives humanitaires auxquelles la Suisse participe (nombre, min.)	5	5	5
- Experts du Corps suisse d'aide humanitaire mis à la disposition d'organisations internationales (nombre par EPT, min.)	55	45	59
Autonomie / disponibilité opérationnelles: Les ressources peuvent être affectées rapidement, avec souplesse et en fonction des besoins			
- Réponses en l'espace de 24 h à des demandes d'aide d'États en situation de crise (% min.)	100	100	100
- Membres du Corps suisse d'aide humanitaire formés et disponibles (nombre, min.)	630	600	604
Utilisation effective des ressources: Les coûts administratifs liés à l'aide humanitaire sont adéquats			
- Part des coûts administratifs (% max.)	6	6	6

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Aide d'urgence et reconstruction: l'actuel message sur la coopération internationale 2017-2020 prévoit un transfert des fonds humanitaires en vue de renforcer l'aide d'urgence, ce qui se reflète dans le nombre des personnes ayant reçu une aide d'urgence.

Contribution à la politique multilatérale: le nombre des experts mis à la disposition d'organisations internationales dépend fortement de la demande de ces organisations et des profils disponibles au sein du CSA. En 2019, la Direction du développement et de la coopération (DDC) a répondu à une augmentation de la demande en présentant les candidatures appropriées, ce qui s'est traduit par un nombre plus important d'experts détachés. Le renforcement stratégique dans le thème prioritaire «Protection des personnes civiles» notamment enregistre une forte progression (17 équivalents plein temps).

GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ HUMAINE

MANDAT DE BASE

La Coopération au développement de la DDC et la division Sécurité humaine de la Direction politique conçoivent et mettent en œuvre des mesures dans le domaine de la coopération internationale. La Suisse contribue ainsi au développement mondial durable, à la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux ainsi qu'au renforcement de la sécurité humaine.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	1,5	0,1	-1,4 -90,7
Charges et dépenses d'investissement	84,4	94,8	81,3	-13,4 -14,1

COMMENTAIRE

Environ 10 % des charges de fonctionnement du département sont imputables au groupe de prestations 5, dont 68,4 millions de charges de personnel et 12,9 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation. Les charges de biens et services et charges d'exploitation sont nettement inférieures aux prévisions budgétaires, car les activités réalisées sont en diminution, surtout dans le domaine des études préliminaires de projets.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Réduction de la pauvreté, accès aux services de base: Contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie et à la participation aux processus de décision politique dans les pays/régions partenaires choisis			
- Réalisation des objectifs fixés dans les stratégies de coopération (% , min.)	89	75	93
- Stratégies de coopération avec au moins 90 % des ressources dans max. trois thèmes prioritaires (% , min.)	86	90	79
- Stratégies élaborées en collaboration avec plusieurs services fédéraux (approche interdépartementale) (nombre, min.)	2	1	-
- Part des coûts administratifs (% , max.)	4	5	4
Globalisation favorable au développement: Contribuer à la réduction des risques globaux et au renforcement du dialogue multilatéral			
- Initiatives innovantes lancées sur le plan international avec participation de la Suisse (nombre)	10	11	11
- Part des organisations internationales soutenues présentant une évaluation satisfaisante des indicateurs d'efficacité (% , min.)	88	82	88
Renforcement de la sécurité humaine: Contribuer, au travers de mesures concrètes, à la résolution de problèmes globaux dans le domaine de la sécurité humaine			
- Envoi d'experts (nombre EPT)	85	80	73

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints en partie.

Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Réduction de la pauvreté, accès aux services de base: trois stratégies de coopération ont été lancées en 2019 pour le Myanmar, le Moyen-Orient et l'Afghanistan. Depuis 2017, la concentration thématique des stratégies de coopération nouvellement développées est systématiquement vérifiée. Les nouvelles stratégies pour le Myanmar et l'Afghanistan respectent les objectifs (Afghanistan 98 %; Myanmar 97 %). Ces derniers ne sont atteints qu'à 70 % en ce qui concerne la stratégie pour le Moyen-Orient qui est financée par des fonds provenant d'une part de la DDC et de la division Sécurité humaine (DSH) et, d'autre part, du Secrétariat d'État aux migrations. Le degré de réalisation des objectifs atteint donc en moyenne (pondérée selon le volume financier) 79 %, au lieu des 90 % fixés. La stratégie par pays nouvellement élaborée devait s'inscrire en 2019 dans une approche interdépartementale. Elle a été reportée à 2020. La diminution de la part des coûts administratifs par rapport au budget tient notamment au fait que les charges de personnel ainsi que les charges de biens et services et charges d'exploitation ont été nettement inférieures aux prévisions budgétaires, en particulier les dépenses liées aux études préliminaires de projets.

Renforcement de la sécurité humaine: le recul de l'envoi d'experts s'explique, d'une part, par la fin inopinée du mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron (TIPH) et, d'autre part, par les retards imprévisibles pris dans la mise en œuvre d'envois et de détachements de personnel à l'échelle multilatérale.

GP 6: COOPÉRATION À LA TRANSITION DANS LES ÉTATS D'EUROPE DE L'EST ET CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

MANDAT DE BASE

La DDC (en collaboration avec le SECO) soutient les États d'Europe de l'Est et d'Asie centrale dans leurs efforts pour la mise en place d'une économie de marché sociale. Avec la contribution à l'élargissement de l'UE, la Suisse soutient les nouveaux pays membres de l'UE dans la réduction des inégalités sociales et économiques.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Charges et dépenses d'investissement	8,5	9,2	7,8	-1,4	-15,0

COMMENTAIRE

Environ 1 % des charges de fonctionnement du département sont imputables au groupe de prestations 6, dont 6,5 millions de charges de personnel et 1,3 million de charges de biens et services et charges d'exploitation. L'écart par rapport aux prévisions budgétaires tient principalement au nombre moindre d'études préliminaires de projets réalisées.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Coopération à la transition: Utiliser les fonds de manière ciblée, conforme aux objectifs et efficace			
– Part de stratégies de coopération avec au plus quatre thèmes prioritaires par pays (% min.)	100	100	100
– Part des fonds utilisés dans les thèmes prioritaires (% min.)	100	100	100
– Réalisation des objectifs d'efficacité fixés dans les stratégies de coopération (% min.)	93	80	97
Synergies avec le SECO: Assurer la coordination avec le SECO dans le but d'obtenir une plus grande efficacité			
– Part des stratégies de coopération communes avec le SECO (% min.)	89	89	89
Contribution à l'élargissement: Les projets sont mis en œuvre avec succès			
– Part de projets achevés/en cours recevant une évaluation positive selon les critères définis (% min.)	98	98	98
Utilisation efficiente des ressources: Les coûts administratifs pour l'aide à la transition se situent à un niveau adéquat			
– Part des coûts administratifs (% max.)	5,5	6,2	4,8

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Coopération à la transition: comme l'année précédente, les objectifs d'efficacité à atteindre ont été largement dépassés. D'une part, cela tient au fait que la DDC avait défini ces objectifs avec circonspection dans le budget en raison de l'évolution du contexte et de nouveaux enjeux. D'autre part, les mesures mises en œuvre dans le cadre de projets gagnent en efficacité au fur et à mesure que les stratégies de coopération sont appliquées, ce qui a une incidence positive sur l'atteinte des objectifs d'efficacité.

Utilisation efficiente des ressources: le recul de la part des coûts administratifs s'explique principalement par la diminution du nombre d'études préliminaires de projets réalisées.

GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

La Direction des ressources est le centre de compétences et de prestations du DFAE en matière de ressources. Elle garantit la disponibilité des ressources, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion axée sur les résultats au sein du DFAE. Elle exploite le réseau des représentations suisses à l'étranger. Les technologies de l'information nécessaires pour l'exploitation du réseau extérieur sont fournies par Informatique DFAE (groupe de prestations 8).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,6	1,9	1,2 202,6
Charges et dépenses d'investissement	74,6	80,9	76,1	-4,8 -6,0

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 7 a généré 4 % des revenus de fonctionnement et 9 % des charges de fonctionnement du département. L'augmentation des revenus est due à un remboursement effectué par la France dans le cadre de la convention d'assistance sociale et médicale. Les charges se répartissent entre les charges de personnel (52,0 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (24,1 mio). L'écart par rapport aux prévisions budgétaires tient principalement à la diminution des dépenses liées à l'imputation interne des prestations.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Gestion du personnel: Le DFAE a une politique du pers. moderne et conforme aux stratégies définies aux échelons supérieurs et une gestion du pers. efficace et fondée sur les compétences, en tant qu'employeur attrayant et axé sur les résultats			
- Fluctuations nettes (% max.)	5,0	4,5	4,3
- Candidatures par poste (nombre moyen) - tous les Concours (consulaire, diplomatique, coopération internationale) (nombre, min.)	27	20	15
Conseil juridique: Les risques juridiques sont restreints, le soutien en vue de garantir la légalité des activités du DFAE est assuré			
- Procédures juridiques dont l'issue correspond à l'estimation des risques liés aux processus (% min.)	90	90	90
Innovation: Le DFAE met en œuvre des solutions innovantes et axées sur les clients pour une exploitation efficace du réseau extérieur, en adéquation avec les priorités de la politique étrangère			
- Représentations fonctionnant selon le principe «tous les acteurs sous un même toit» (house of Switzerland) (nombre)	15	16	16
Gestion des voyages: La Confédération offre des prestations de voyage adaptées aux besoins, avantageuses en termes de coûts et de convivialité pour les déplacements professionnels et les rapatriements par voie aérienne			
- Évaluation des conditions préférentielles négociées, tous les 2 ans (échelle 1 à 5)	3,1	-	-
- Évaluation des prestations de transport aérien pour les rapatriements par le Secrétariat d'État aux migrations (échelle 1 à 10)	8,0	8,0	8,0
Compétence financière: Le DFAE dispose des compétences de conseil adéquates pour les questions financières et veille à une comptabilité correcte et efficace, qu'il développe en fonction des besoins			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. L'écart le plus important concerne le domaine suivant:

Gestion du personnel: la procédure de sélection utilisée pour les mesures d'accompagnement mises en place dans le cadre de la réforme des carrières s'est traduite par une diminution du nombre de candidatures par poste. De plus, les candidats sont moins nombreux à postuler du fait d'une demande globalement forte sur le marché du travail. Des mesures visant à améliorer la situation ont été prises en matière de marketing de l'emploi.

GP 8: INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Informatique DFAE est le centre de compétences et de prestations du DFAE pour les technologies de l'information et de la communication. Il garantit la disponibilité des ressources informatiques, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion axée sur les résultats au sein du DFAE. Il coordonne et fournit toutes les prestations informatiques, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, à tous les utilisateurs finaux ainsi que l'infrastructure décentralisée au sein du réseau extérieur. Informatique DFAE peut réagir rapidement et avec souplesse en cas de crise et de situation exceptionnelle.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,3	1,3	1,5	0,2	13,9
Charges et dépenses d'investissement	47,6	50,2	46,0	-4,3	-8,5

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 8 a généré environ 5 % des charges de fonctionnement et 3 % des revenus de fonctionnement du département. Les charges se répartissent entre les charges de personnel (15,9 mio), les charges de biens et services liées à l'informatique (24,8 mio), les autres charges de biens et services et charges d'exploitation (1,8 mio), les amortissements (1,8 mio) et les charges d'investissement (1,7 mio). La diminution des charges tient pour l'essentiel au niveau d'avancement des projets informatiques (voir réserves affectées), à un nombre plus faible de prestations demandées à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et à la diminution des dépenses engagées dans la maintenance et le support concernant les applications. De plus, la recherche et le recrutement de spécialistes informatiques s'avèrent difficiles, raison pour laquelle les dépenses de personnel sont inférieures aux prévisions budgétaires.

Les charges liées aux prestations d'exploitation se sont élevées à 39,1 millions, atteignant ainsi quasiment le niveau de l'année précédente. De plus, 6,9 millions ont été consacrés aux projets de clients et aux projets d'exploitation. Le nouveau système de backup a été installé avec succès (1,5 mio). 1,8 million a été consacré aux travaux de réalisation effectués dans le cadre du projet GEVER (gestion électronique des affaires au sein de l'administration fédérale). L'introduction d'un nouveau centre d'information consulaire, le système électronique de suivi des visas et le remplacement du système de gestion des cas pour les cas de protection consulaire ont occasionné des frais à hauteur de 0,9 million. Le projet KonDatEDA (gestion des adresses des représentations) a été mené à terme (0,4 mio). Le montant restant (2,3 mio) a été utilisé pour d'autres projets de moindre envergure.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Satisfaction de la clientèle: Fournir aux clients des prestations répondant à leurs besoins, conviviales et entièrement intégrées			
– Satisfaction des «utilisateurs finaux» et des «responsables application», tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	5,0	–	–
Efficience financière: Optimiser, pour les bénéficiaires, le rapport entre les coûts et les prestations informatiques			
– Indice des prix constitué à partir d'un panier pondéré fondé sur une sélection de produits du réseau extérieur (indice)	100	100	95
Sécurité d'exploitation: Garantir la sécurité par le remplacement cyclique des composantes critiques			
– Part des composantes critiques identifiées, qui ont été remplacées dans les délais fixés dans le cadre d'une planification de 1-4 ans (% min.)	90	90	90
Réussite des projets: Les projets et leur exécution sont jugés de grande qualité, avantageux et ponctuels par les clients			
– Satisfaction des mandants de projets, tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	5,2	–	–

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints, voire dépassés pour l'efficience financière: à la suite de la conclusion de nouveaux contrats-cadres, le prix par utilisateur a diminué de près de 12 % pour le réseau à l'étranger.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Revenus / Recettes	100 282	77 545	143 322	65 777 84,8
Domaine propre				
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	47 090	46 765	52 549	5 785 12,4
Domaine des transferts				
Remboursement de contributions et indemnités				
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	6 844	6 634	64 997	58 362 879,7
Remboursement de prêts et participations				
E131.0105 Remboursement de prêts, Fondation des immeubles FIPOI	29 198	15 252	13 866	-1 386 -9,1
E131.0106 Remboursement de prêts pour l'équipement	910	1 204	922	-282 -23,4
E131.0107 Remboursement de prêts, Union postale universelle, Berne	376	376	376	0 0,0
Revenus financiers				
E140.0001 Revenus financiers	15 864	7 315	10 613	3 298 45,1
Charges / Dépenses	3 098 007	3 255 451	3 164 333	-91 117 -2,8
Domaine propre				
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	830 988	885 051	847 546	-37 505 -4,2
<i>Transfert de crédits</i>		-9 153		
<i>Cession</i>		10 274		
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		2 000		
Crédits ponctuels				
A202.0152 Cotisations de l'employeur, retraite anticipée	4 588	-	-	-
A202.0153 Présence expos univers. et grandes manifestations sportives	3 232	8 218	3 761	-4 456 -54,2
A202.0169 Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	708	838	838	0 0,0
<i>Cession</i>		838		
Domaine des transferts				
GP 2: Conduite de la politique étrangère				
A231.0340 Actions en faveur du droit international public	1 116	1 138	1 116	-22 -1,9
A231.0341 Participation au Partenariat pour la paix	553	560	554	-6 -1,2
A231.0342 Contributions de la Suisse à l'ONU	106 616	109 613	104 951	-4 662 -4,3
<i>Supplément</i>		3 438		
A231.0343 Conseil de l'Europe, Strasbourg	8 907	9 819	9 818	-1 0,0
<i>Supplément</i>		86		
A231.0344 Org. pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	6 390	7 268	7 025	-243 -3,3
A231.0345 Participation de la Suisse à la coopération francophone	4 802	5 148	5 064	-84 -1,6
A231.0346 UNESCO, Paris	3 736	3 755	3 755	0 0,0
<i>Supplément</i>		35		
A231.0347 Mesures de désarmement des Nations Unies	2 149	2 344	2 344	0 0,0
<i>Supplément</i>		13		
A231.0348 Contributions aux institutions du droit international	3 095	3 531	3 527	-4 -0,1
<i>Supplément</i>		230		
A231.0349 Contributions aux organisations du Rhin et de la mer	1 016	1 075	1 045	-30 -2,8
A231.0350 Défense intérêts de la Suisse dans des organismes internat.	1 108	1 161	1 145	-16 -1,4
A231.0352 Prest. en mat. d'infrastr. et travaux visant amélior. sécu.	-	2 450	618	-1 832 -74,8
A231.0353 Tâches de la Suisse en tant qu'État hôte d'org. internat.	22 215	24 091	20 264	-3 827 -15,9
A231.0354 Musée international Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève	1 118	1 119	1 118	-1 -0,1
A231.0355 Dispositif sécu. Genève internationale: groupe diplomatique	800	801	800	-1 -0,1
A231.0356 Relations avec les Suisses de l'étranger	3 082	3 837	3 685	-152 -4,0
A231.0357 Assistance des Suisses de l'étranger	702	2 450	887	-1 562 -63,8
A231.0358 Fondation Jean Monnet	192	192	192	0 0,0
A235.0108 Prêts, Fondation des immeubles FIPOI	102 829	98 000	82 699	-15 301 -15,6

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
<i>GP 4: Aide humanitaire</i>						
A231.0332	Soutien financier à des actions humanitaires	337 051	349 116	349 114	-2	0,0
	<i>Transfert de crédits</i>		11 000			
A231.0333	Comité international de la Croix-Rouge, Genève	80 000	80 000	80 000	0	0,0
A231.0334	Aide alimentaire en produits laitiers	19 998	20 000	20 000	0	0,0
A231.0335	Aide alimentaire en céréales	14 000	14 000	14 000	0	0,0
<i>GP 5: Coopération au développement et sécurité humaine</i>						
A231.0329	Actions spécifiques de la coopération au développement	765 050	803 624	803 491	-133	0,0
	<i>Transfert de crédits</i>		-3 700			
A231.0330	Coopération multilatérale au développement	310 539	304 100	303 951	-149	0,0
	<i>Transfert de crédits</i>		-300			
A231.0331	Reconstitution des ressources de l'IDA	174 400	206 000	206 000	0	0,0
A231.0338	Gestion civile des conflits et droits de l'homme	54 976	58 865	58 177	-689	-1,2
A231.0339	Centres genevois de politique de sécurité: DCAF/CPSG/CIDHG	30 181	30 527	30 527	0	0,0
A235.0110	Participations, banques régionales de développement	39 658	33 498	33 497	-1	0,0
<i>GP 6: Coopération à la transition dans les États d'Europe de l'Est et contribution à l'élargissement de l'UE</i>						
A231.0336	Aide aux pays de l'Est	129 436	135 370	135 365	-5	0,0
A231.0337	Contribution à l'élargissement de l'UE	20 095	26 746	13 895	-12 851	-48,0
<i>GP 7: Centre de compétences des ressources</i>						
A235.0107	Prêts pour l'équipement	996	1 204	930	-273	-22,7
<i>Affectés à plusieurs groupes de prestations</i>						
A238.0001	Réévaluations dans le domaine des transferts	8 655	7 308	-	-7 308	-100,0
Charges financières						
A240.0001	Charges financières	3 032	12 636	12 636	0	0,0
	<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		12 402			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	47 090 197	46 764 500	52 549 101	5 784 601	12,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>43 680 135</i>	<i>45 478 000</i>	<i>50 800 189</i>	<i>5 322 189</i>	<i>11,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>2 114 290</i>	<i>-</i>	<i>307 805</i>	<i>307 805</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>1 295 772</i>	<i>1 286 500</i>	<i>1 441 107</i>	<i>154 607</i>	<i>12,0</i>

En 2019, les revenus de fonctionnement ont résulté des éléments suivants:

- Émoluments pour actes administratifs (délivrance de visas et de passeports, prestations du réseau extérieur, OSNM) 43,3 mio
- Autres revenus divers (provenant du réseau extérieur, de la CVC, de ventes et du remboursement de la taxe sur le CO₂) 5,8 mio
- Informatique DFAE (imputation des prestations) 1,4 mio
- Recettes de parrainage pour la participation de Présence Suisse à de grandes manifestations sportives et à des expositions universelles 0,7 mio
- Remboursements des années précédentes 0,7 mio
- Réduction des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires (sans incidences financières) 0,3 mio
- Revenus des immeubles, en particulier location de places de stationnement 0,2 mio

Les revenus supplémentaires sont dus principalement à la progression des recettes provenant des émoluments perçus pour la délivrance de visas et à un remboursement effectué par la France dans le cadre de la convention d'assistance sociale et médicale. En revanche, les recettes de parrainage liées à l'Exposition universelle de Dubaï de 2020 sont plus faibles que prévu.

Bases légales

Tarif du 24.10.2007 sur les émoluments LEI (Oem-LEI; RS 142.209), art. 12. O du 29.11.2006 sur les émoluments du DFAE (Oem-DFAE; RS 191.11), art. 1. O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS 143.11). LF du 6.10.2000 sur la promotion des exportations (RS 946.14), art. 3. O du 14.12.2007 sur les émoluments dans la navigation maritime (RS 747.312.4).

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	6 843 906	6 634 200	64 996 624	58 362 424	879,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>6 843 906</i>	<i>6 634 200</i>	<i>30 319 301</i>	<i>23 685 101</i>	<i>357,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>34 677 323</i>	<i>34 677 323</i>	<i>-</i>

Le Fonds pour les opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement (BID) a été supprimé en 2017. Le capital versé par la Suisse dans ce fonds a été transféré vers la BID, à un taux de change historique, au titre de capital d'apport supplémentaire, ce qui a requis une réévaluation d'un montant de 34,7 millions. Les bénéfices de change liés à cette transaction (21,8 mio) ont été inscrits à ce crédit. Les remboursements provenant de projets achevés de la DDC se sont élevés à 7 millions, en augmentation de près de 1 million par rapport à l'année précédente. Les autres remboursements concernent les crédits A231.0338 «Gestion civile des conflits et droits de l'homme» (1,6 mio), A231.0343 «Conseil de l'Europe» (0,4 mio) et A231.0357 «Assistance des Suisses de l'étranger» (0,1 mio).

Bases légales

O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 611.01), art. 30.

E131.0105 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	29 198 101	15 252 000	13 865 599	-1 386 401	-9,1

Remboursement des prêts octroyés par la FIPOI à des organisations internationales pour le financement de nouveaux bâtiments ou de la rénovation de bâtiments existants. Les nouveaux prêts accordés commenceront à être remboursés dès que les travaux seront achevés.

La diminution des revenus de 1,4 million tient pour l'essentiel au fait que, contrairement aux prévisions, le projet de reconstruction du siège de l'Organisation internationale du travail (OIT) n'a pas été mené à terme en 2019. Ce projet devant être achevé en 2020, les remboursements commenceront à partir de ce moment.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Voir aussi poste de revenus E140.0001 «Revenus financiers» et crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A240.0001 «Charges financières».

E131.0106 REMBOURSEMENT DE PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	910 233	1 203 500	921 886	-281 614	-23,4

Le remboursement des prêts accordés aux employés de la Confédération pour l'acquisition des objets nécessaires à l'installation et à l'équipement (y c. dépôts de garantie du loyer, travaux de remise en état, achat d'un véhicule de tourisme) dans le cadre d'un transfert à l'étranger est inférieur aux prévisions budgétaires en raison d'une demande en baisse.

Bases légales

O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3), art. 115.

Remarques

Voir également crédit A235.0107 «Prêts pour l'équipement».

E131.0107 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, UNION POSTALE UNIVERSELLE, BERNE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	375 760	375 800	375 760	-40	0,0

Les conditions prévoient le remboursement, sur une période de 50 ans, du prêt octroyé en 1967 à l'Union postale universelle pour le financement de la construction d'un bâtiment. En vertu de l'AF du 3.6.1997, le remboursement du prêt est exempt d'intérêts.

Bases légales

AF du 19.12.1967 concernant l'octroi de nouveaux prêts à des organisations internationales en Suisse (Union postale universelle, Berne) (FF 1968 I 25). Amortissement selon art. 3 et art. 4 du contrat du 2.7.1969. AF du 3.6.1997 concernant la modification des conditions de remboursement du prêt accordé en 1967 à l'Union postale universelle (UPU) à Berne (FF 1997 III 871).

E140.0001 REVENUS FINANCIERS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	15 863 557	7 314 900	10 612 607	3 297 707	45,1
<i>avec incidences financières</i>	626	10 000	598	-9 402	-94,0
<i>sans incidences financières</i>	15 862 930	7 304 900	10 612 009	3 307 109	45,3

Ce poste de revenus comprend notamment la capitalisation des prêts octroyés à la FIPOI en faveur d'organisations internationales. Celle-ci se base sur les revenus des intérêts obtenus lors de l'évaluation postérieure des prêts. L'augmentation annuelle de la valeur actuelle durant toute la période du prêt est appelée capitalisation. Ce poste contient également les bénéfices de change, non budgétisés, provenant des participations. Les participations sont calculées à la fin de l'année, sur la base du cours en vigueur au moment de la clôture officielle (euro, dollar). Les revenus financiers proviennent des éléments suivants:

— Revenu des intérêts des prêts à la FIPOI	7 444 042
— Bénéfices comptables sur prêts à la FIPOI	3 033 062
— Réévaluation des participations dans les banques régionales de développement	134 905
— Revenus des intérêts des prêts pour l'équipement	598

Les revenus sont supérieurs aux prévisions budgétaires principalement en raison de la correction d'évaluation annuelle des prêts à la FIPOI. Cet écart par rapport à l'année précédente s'explique principalement par la diminution des bénéfices de change, qui n'est pas prévisible.

Remarques

Voir aussi poste de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et crédits A235.0107 «Prêts pour l'équipement», A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A235.0110 «Participations, banques régionales de développement», A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A240.0001 «Charges financières».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	830 988 154	885 051 290	847 546 357	-37 504 933	-4,2
<i>dont mutations de crédits</i>		3 121 390			
<i>avec incidences financières</i>	730 166 589	783 319 890	746 191 437	-37 128 453	-4,7
<i>sans incidences financières</i>	863 250	1 414 000	4 760 341	3 346 341	236,7
<i>Imputation des prestations</i>	99 958 315	100 317 400	96 594 578	-3 722 822	-3,7
Charges de personnel	601 412 962	633 497 800	619 399 024	-14 098 776	-2,2
<i>dont location de services</i>	987 164	1 096 800	759 797	-337 003	-30,7
<i>dont personnel local</i>	105 137 990	110 186 600	113 571 649	3 385 049	3,1
<i>dont CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix</i>	30 525 441	35 067 900	30 128 164	-4 939 736	-14,1
Charges de biens et services, charges d'exploitation	224 551 563	251 265 300	224 609 014	-26 656 286	-10,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	29 224 127	35 556 000	26 749 152	-8 806 848	-24,8
<i>dont charges de conseil</i>	4 421 247	8 511 600	2 644 598	-5 867 002	-68,9
Charges d'amortissement	1 001 168	1 414 000	1 846 018	432 018	30,6
Charges financières	37 711	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	3 984 750	-1 125 810	1 692 301	2 818 111	250,3
Total postes à plein temps	5 493	5 596	5 484	-112	-2,0
<i>Personnel hors catégories spéciales</i>	2 163	2 217	2 172	-45	-2,0
<i>Personnel local</i>	3 147	3 195	3 133	-62	-1,9
<i>CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix</i>	183	184	179	-5	-2,7

Les charges de fonctionnement se répartissent entre les charges du réseau extérieur (56 %) et celles de la centrale (44 %).

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les *charges de personnel* représentent 73 % des charges de fonctionnement. Elles sont inférieures au budget de quelque 14 millions (- 2,2 %), ce qui est dû aux facteurs suivants:

- *charges liées au personnel hors catégories spéciales* (personnel employé sur la base d'un contrat relevant de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération) moins élevées que prévu (- 12,5 mio) surtout pour les raisons suivantes: (I) prolongation de la décision de renoncer temporairement, jusqu'à la fin 2019, à repourvoir des postes dans le domaine consulaire et de la coopération internationale; (II) prestations à l'étranger plus basses que prévu en raison d'un contexte économique mondial favorable; (III) diminution des besoins en personnel temporaire pour des projets informatiques (*location de services*);
- *charges liées au personnel du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) et du pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix* moins élevées que prévu du fait de besoins moindres pour les missions (- 4,9 mio);
- concernant le *personnel local*, paiements rétroactifs au fonds de prévoyance vieillesse, survivants et invalidité pour maintenir le taux de couverture (+ 3,4 mio).

L'effectif est inférieur aux prévisions budgétaires de 2 % (- 112 EPT), ce qui s'explique par l'abandon temporaire, évoqué plus haut, des programmes de relève. La valeur est légèrement supérieure à celle de l'année précédente pour le personnel hors catégories spéciales, mais elle reste inférieure à celle inscrite au budget (- 2 %). Les fluctuations concernant le personnel transférable, en recul, sont inférieures à 4 %. L'effectif du personnel local a lui aussi reculé en raison de la diminution des activités réalisées en régie propre dans le cadre de projets. On sait par expérience que l'effectif du personnel local est soumis à des fluctuations relativement importantes.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Le solde de crédit affiché par les *charges de biens et services et charges d'exploitation* (+ 26,7 mio) tient aux facteurs opposés suivants:

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 8,8 millions aux prévisions budgétaires, ce qui s'explique en particulier par des dépenses moindres dans le domaine des projets, par ex. GENOVA (application standardisée de gestion des affaires), dues à des retards. De plus, moins de prestations ont été demandées à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et les dépenses engagées pour la maintenance d'applications et le support dans ce domaine ont diminué. Les charges de biens et services liées à l'informatique se répartissent entre les prestations d'exploitation (21,6 mio) et les projets (5,1 mio).

Les *charges de conseil* sont inférieures aux prévisions budgétaires (- 5,9 mio) du fait d'un nombre moindre d'activités liées aux études préliminaires réalisées dans le domaine de la coopération internationale.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* ont diminué de 12 millions par rapport au montant budgétisé. Ce recul tient principalement aux facteurs suivants:

- Les charges dans le domaine de l'imputation interne des prestations (IP) avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et le DDPS sont moins élevées que prévu (env. - 4,5 mio), ce qui est imputable essentiellement aux coûts de location, au matériel de bureau et aux transports de représentation.
- Les dépenses que le personnel des représentations engage sur place (règlement de frais, achats de moindre importance, événements ou entretien) sont effectuées dans la monnaie locale. Ces charges ont été inférieures aux prévisions budgétaires (- 9,8 mio) en raison d'un contexte économique mondial favorable.
- Une décision du Tribunal international du droit de la mer a entraîné une augmentation des dépenses non budgétisées sans incidences financières (2,9 mio).

Charges d'amortissements et dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent une cession à l'OFIT pour le remplacement de systèmes de postes de travail. Cette opération et le renouvellement anticipé du système de backup se sont traduits par une augmentation des charges de 2,8 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Les charges d'investissement sont en progression en raison de l'augmentation des investissements (+ 0,4 mio).

Mutations de crédits

- Cessions de l'Office fédéral du personnel (OFPER) d'un montant de quelque 9,3 millions pour la formule d'assurance fondée sur la nouvelle ordonnance du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP), l'intégration professionnelle, les personnes en formation et les stagiaires ainsi que l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédit de 7 millions vers le crédit A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires»: 2 millions destinés à la lutte contre la crise alimentaire provoquée en Somalie par une sévère sécheresse; 1,5 million pour le soutien aux personnes au Venezuela nécessitant une aide humanitaire; 1,5 million consacré au renforcement des secteurs «hébergements d'urgence» et «approvisionnement en eau» au Bangladesh; 1 million pour lutter contre le virus Ebola en République démocratique du Congo; 1 million d'aide aux déplacés internes fuyant le conflit dans le Nord-Ouest de la Syrie
- Dépassement de crédit (dissolution de réserves affectées) de 2 millions pour différents projets informatiques
- Transfert de crédit à l'OFIT pour le financement du projet Acquisition de clients (1,5 mio)
- Diverses cessions de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) au DFAE liées à des projets informatiques (1,0 mio)
- Divers transferts de crédits à l'UPIC liés à des projets informatiques (0,2 mio)
- Transfert de crédit à l'Office fédéral de la statistique lié au projet SALSTAT réalisé en Albanie (0,2 mio)
- Transfert de crédit à la Chancellerie fédérale lié à la centralisation des services linguistiques (- 28 000 fr.)
- Transfert de crédit à l'OFCL en lien avec les prestations d'agence (0,3 mio)

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DFAE» (V0264.03), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme SPT2020» (V0263.00), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires		GP 2: Conduite de la politique étrangère		GP 3: Réseau extérieur	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	32	32	75	82	463	474
Charges de personnel	23	23	67	70	331	341
Charges de biens et services, charges d'exploitation	9	9	8	12	132	133
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	–	–	–	–	4	2
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	1	–	1	1
Charges d'amortissement	0	0	0	–	–	–
Dépenses d'investissement	0	–	0	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	134	132	377	383	3 809	3 802

	GP 4: Aide humanitaire		GP 5: Coopération au développement et sécurité humaine		GP 6: Coopération à la transition dans les États d'Europe de l'Est et contribution à l'élargissement de l'UE	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	46	48	84	81	8	8
Charges de personnel	39	42	69	68	6	6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	6	6	15	13	2	1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	0	0	0	–	0	–
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	2	1	0	0
Charges d'amortissement	–	–	0	–	–	–
Dépenses d'investissement	0	–	0	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	297	294	433	419	43	39

	GP 7: Centre de compétences des ressources		GP 8: Informatique	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	75	76	48	46
Charges de personnel	50	52	16	16
Charges de biens et services, charges d'exploitation	25	24	26	27
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	–	0	25	25
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	–	–
Charges d'amortissement	–	–	1	2
Charges financières	0	–	–	–
Dépenses d'investissement	–	0	4	2
Postes à plein temps (Ø)	307	321	93	94

A202.0152 COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR, RETRAITE ANTICIPÉE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19–B19	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	4 587 979	–	–	–	–

Ce crédit a été supprimé en 2019.

Bases légales

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.111.3), art. 33, al. 3. O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3).

A202.0153 PRÉSENCE EXPOS UNIVERS. ET GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	3 232 323	8 217 600	3 761 174	-4 456 426	-54,2
<i>avec incidences financières</i>	3 232 323	8 217 600	4 164 475	-4 053 125	-49,3
<i>sans incidences financières</i>	-	-	-403 301	-403 301	-
Charges de personnel	953 250	1 096 300	896 657	-199 643	-18,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 279 073	7 121 300	2 864 517	-4 256 783	-59,8
Postes à plein temps (Ø)	6	9	5	-4	-44,4

Instruments de communication sur la scène internationale, les expositions universelles et grandes manifestations sportives servent à mieux faire connaître la Suisse et à améliorer son image à l'étranger. Les ressources ont été utilisées pour les manifestations suivantes:

- Exposition universelle 2020 de Dubaï (planification du Pavillon suisse) 3 334 014
- Jeux olympiques d'été 2020 de Tokyo, Japon (travaux préliminaires) 427 159

La diminution des dépenses tient aux raisons suivantes:

- Les travaux de construction du Pavillon suisse à Dubaï ont débuté à la mi-décembre 2019 avec trois mois de retard; les paiements prévus pour l'année 2019 ne seront donc dus à l'entreprise générale qu'en 2020 (3,5 mio).
- Un acompte de seulement 10 % a été convenu en 2019 pour le loyer de la Maison de la Suisse à Tokyo au lieu des 50 % attendus, raison pour laquelle les versements d'acompte diminuent de 900 000 francs.

Bases légales

LF du 24.3.2000 sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger (RS 194.1), art. 2. Crédit d'engagement «Exposition universelle 2020 de Dubaï» (V0303.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0169 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	708 211	838 282	838 281	-1	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		838 282			
<i>avec incidences financières</i>	352 995	838 282	468 931	-369 351	-44,1
<i>imputation des prestations</i>	355 216	-	369 350	369 350	-

Mise en service en 2010, la plateforme système eDocuments sert à saisir des données biométriques (empreintes digitales, photographie du visage). Les principaux composants de cette plateforme ayant une durée de vie maximale de 10 ans, leur remplacement s'impose. Le renouvellement du système se déroule dans le cadre du programme ESYSP et il est placé sous la direction du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). L'Office fédéral de la police (fedpol), le DFAE, le Corps des garde-frontières et les services cantonaux compétents y participent également.

Mutations de crédits

- Les fonds destinés au programme ESYSP sont comptabilisés de manière centrale au SEM, dans un crédit de programme. Durant l'exercice, des fonds ont été cédés par le SEM au DFAE. Ils ont été utilisés pour les travaux de conception.

Bases légales

AF du 23.6.2008 concernant la reprise du règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (FF 2008 4813).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	11 210 000	7 650 000	18 860 000
Constitution à partir du compte 2018	–	2 650 000	2 650 000
Dissolution	–	-2 000 000	-2 000 000
État au 31.12.2019	11 210 000	8 300 000	19 510 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	4 500 000	4 500 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

Des réserves affectées d'un montant de 2,0 millions ont été utilisées pour des projets informatiques durant l'année 2019. La dissolution des réserves a concerné les projets suivants:

– Téléphonie par satellite	0,5 million
– Kit de crise DFAE	0,4 million
– Centre d'information consulaire	0,4 million
– Réseau extérieur KombV4 (optimisation du réseau de représentations)	0,3 million
– ORBIS (remplacement de l'application dédiée aux visas)	0,3 million
– Remodelage CH@World	0,1 million

Demande de constitution de nouvelles réserves

Des projets informatiques ayant accusé un retard (voir A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»), des fonds d'un montant de 4,5 millions n'ont pas pu être affectés comme prévu. Par conséquent, des réserves affectées doivent être constituées pour les projets suivants:

– ESYSP (renouvellement du système de saisie des données biométriques et calendrier)	1,5 million
--	-------------

Prévue pour septembre 2019, la fin de la phase de conception a dû être reportée à une date ultérieure en raison de retards de livraison pris par le fournisseur (un terme a été mis entre-temps à la collaboration avec Unisys et les contrats vont être résiliés). Une nouvelle planification sera effectuée en adéquation avec le programme en 2020 seulement.

– GENOVA (application standardisée pour la gestion des affaires)	1,2 mio
--	---------

La réception des différentes mises à jour effectuées à l'échelle fédérale s'est avérée beaucoup plus complexe que prévu. Certaines mises à jour ont dû être renvoyées et remaniées. La planification de l'introduction des projets des départements est directement touchée. Au DFAE, la date de déploiement, prévue pour octobre 2019, a dû être reportée. Le projet devrait être achevé en 2021.

– Harm PP (harmonisation des plateformes de production)	0,9 million
---	-------------

Ce projet vise l'harmonisation des plateformes des prestataires de bureautique: les processus sont entièrement automatisés et conçus avec moins d'interruptions. Il en résulte de nombreuses interdépendances, notamment avec l'OFIT et l'UPIC. Le processus d'harmonisation mutuelle a retardé le lancement de modules essentiels. C'est pour cette raison que la planification a dû être remaniée et le calendrier adapté. Les modules seront élaborés en 2020.

– Communication sécurisée	0,75 million
---------------------------	--------------

Le projet «Communication sécurisée» permet au personnel du réseau extérieur d'échanger des informations confidentielles et secrètes. Un responsable de projet a dû être recruté en interne pour les travaux concernant l'étude préliminaire de projet. Il n'a pu prendre ses fonctions qu'à l'automne 2019. C'est ce qui explique pourquoi le projet n'a pas progressé comme prévu. Il devrait être achevé en 2023.

– Logixs	0,15 million
----------	--------------

L'application du CSA dédiée à la gestion du matériel utilisé pour des projets et des missions sur le terrain doit être migrée de FLASH vers HTML5. Selon le calendrier, le projet devait être achevé à la fin 2019. Un contrat d'entreprise avait été conclu avec le fournisseur externe pour la migration. Les paiements sont effectués selon des critères de réception fixes. Des dysfonctionnements ont été constatés lors des derniers tests, à la fin novembre. Le calendrier pour la résolution de ces problèmes est en cours d'élaboration. Le projet devrait être achevé en 2020.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

A231.0340 ACTIONS EN FAVEUR DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 115 965	1 137 600	1 115 763	-21 837	-1,9

Ce crédit est destiné au financement de projets de moindre envergure ayant trait aux thèmes suivants: droits de l'homme et droit international humanitaire, juridiction pénale internationale, promotion de la connaissance et de la compréhension du droit international en Suisse, promotion du principe de la prééminence du droit (*international rule of law*) et lutte contre le terrorisme. Les bénéficiaires de ces fonds sont des organisations non gouvernementales, des hautes écoles et d'autres institutions et parfois des organisations internationales.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 84, al. 1. ACF du 5.6.2015 concernant la reconduction du crédit «Actions volontaires en faveur du droit international public» (A2310.0559) pour la période 2016–2019.

A231.0341 PARTICIPATION AU PARTENARIAT POUR LA PAIX

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	552 680	560 000	553 527	-6 473	-1,2

Les fonds sont utilisés pour l'organisation de projets, conférences et séminaires en lien avec la participation de la Suisse au Partenariat pour la paix et pour le financement de manifestations multilatérales consacrées aux questions de sécurité internationale qui correspondent aux priorités de la politique extérieure suisse. Chaque pays est libre de fixer bilatéralement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord les domaines dans lesquels il désire coopérer. Les bénéficiaires de ces fonds sont les organisateurs de projets, conférences et séminaires et les participants à ces manifestations.

Les fonds ont été utilisés pour des conférences, des séminaires et des formations, des projets de sécurisation et de destruction d'armes et de munitions, la recherche sur mandat, des projets de lutte contre la corruption dans le domaine de la sécurité et des projets de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (protection des droits des femmes et intégration des femmes dans les accords de paix).

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. Le Conseil fédéral détermine tous les deux ans le programme de coopération de la Suisse.

A231.0342 CONTRIBUTIONS DE LA SUISSE À L'ONU

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	106 616 301	109 613 100	104 950 943	-4 662 157	-4,3
dont mutations de crédits		3 437 700			
avec incidences financières	83 000 800	109 613 100	126 929 124	17 316 024	15,8
sans incidences financières	23 615 501	–	-21 978 180	-21 978 180	–

Les contributions de la Suisse à l'ONU sont composées des éléments suivants:

Contributions obligatoires:

– Budget ordinaire de l'ONU	30 487 861
– Autres tâches de la Cour pénale internationale (IRM)	953 127
– Opérations de maintien de la paix	72 975 191
– Conventions de l'ONU sur le désarmement CAB, CCAC, TNP	41 008

Autres contributions:

– Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et pour le développement social (UNRISD)	190 000
– Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)	76 000
– Service de traduction germanophone de l'ONU	227 757

Le taux de contribution de la Suisse au budget ordinaire de l'ONU et aux opérations de maintien de la paix a été augmenté, il s'élève à 1,15 % pour la période allant de 2019 à 2021. La clé de répartition est redéfinie tous les trois ans sur la base de critères économiques des pays membres. Les contributions allouées aux opérations de maintien de la paix ont diminué en raison des coupes budgétaires opérées par l'ONU, ce qui explique un reliquat de crédit de 4,7 millions.

Comme l'année précédente, les coûts liés au Plan stratégique patrimonial (rénovation du Palais des Nations à Genève) n'ont pas été imputés séparément aux États membres en 2019, mais ont été compensés par la voie du budget ordinaire de l'ONU (0,7 mio).

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 3 437 700 francs pour financer l'augmentation de la quote-part de la Suisse au budget ordinaire de l'ONU

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 197, ch. 1, et art. 184, al. 1. ACF du 18.11.2015 concernant la poursuite du paiement des contributions de la Suisse à divers instituts de formation et de recherche des Nations Unies dans le domaine social et économique ainsi que dans le domaine du désarmement. ACF du 24.05.2017 concernant le paiement rétroactif 2017 et l'augmentation des contributions au Service de traduction germanophone de l'ONU à New York pour les années 2018 et 2019.

A231.0343 CONSEIL DE L'EUROPE, STRASBOURG

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	8 907 000	9 818 700	9 817 714	-986 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>86 000</i>		

Le Conseil de l'Europe a pour mission de favoriser le rapprochement de ses pays membres. La contribution obligatoire de la Suisse est répartie entre plusieurs budgets du Conseil de l'Europe, dont les principaux sont le budget ordinaire, le budget des pensions, le fonds européen pour la jeunesse et le fonds extraordinaire relatif au financement du Palais des droits de l'homme.

La part de la Suisse s'est élevée à 2,88 % en 2019.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 86 000 francs pour financer la contribution obligatoire

Bases légales

Statut du Conseil de l'Europe (RS 0.192.030), art. 39.

A231.0344 ORG. POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	6 390 347	7 267 900	7 025 216	-242 684 -3,3

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est un organisme paneuropéen de sécurité qui aborde un large éventail de questions liées à la sécurité, y compris les sujets suivants: droits de l'homme, maîtrise des armements, mesures de confiance et de sécurité, minorités nationales, démocratisation, stratégies de police, lutte contre le terrorisme ainsi qu'activités économiques et environnementales.

Deux barèmes résultant de négociations politiques sont utilisés pour le calcul de la contribution obligatoire de la Suisse. La contribution de la Suisse pour l'année 2019 s'est montée à 2,81 % pour les coûts du secrétariat et des institutions et elle s'est maintenue à 2,72 % pour les présences dans les régions d'intervention (missions sur le terrain). La Suisse a par ailleurs participé aux coûts liés aux activités de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO). Sa part est elle aussi restée stable en 2019 (2,72 %).

La diminution des besoins par rapport au budget s'explique par le fait que, contrairement aux prévisions, la clé de répartition pour la contribution obligatoire n'a pas été augmentée.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1.

A231.0345 PARTICIPATION DE LA SUISSE À LA COOPÉRATION FRANCOPHONE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	4 801 505	5 148 300	5 063 823	-84 477 -1,6

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) mène une action politique en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme et encourage dans tous les domaines la collaboration entre ses États membres. Les premiers bénéficiaires de cette aide financière sont l'OIF, et les destinataires finaux, la population des 84 pays francophones membres de l'OIF.

Les fonds ont été répartis comme suit en 2019:

— Contribution obligatoire	4 661 257
— Contributions à des actions volontaires	402 566

La contribution obligatoire de la Suisse à l'OIF a été fixée à 9,85 % du budget de l'organisation pour la période allant de 2019 à 2022. Les projets que la Suisse soutient sur une base volontaire ont porté sur la formation professionnelle duale, la promotion de la démocratie et l'égalité des chances.

Bases légales

Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique (RS 0.440.7). Cst. (RS 107), art. 184, al. 1. ACF du 11.11.2015 sur le renouvellement des contributions volontaires inscrites au budget de la Direction politique du DFAE en faveur de l'activité de la Suisse dans le cadre de la francophonie pour les années 2016-2019.

A231.0346 UNESCO, PARIS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	3 736 157	3 754 600	3 754 538	-62 0,0
dont mutations de crédits		35 300		

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) se propose de contribuer au maintien de la paix par l'éducation, la science, la culture et la communication. La contribution obligatoire de la Suisse, qui s'élève à 3,6 millions, est destinée au budget ordinaire de l'UNESCO. Elle représente 1,48 % du budget de l'UNESCO. Atteignant 0,1 million, les autres contributions à l'UNESCO ont été consacrées aux activités de coordination en lien avec l'objectif de développement durable Éducation 2030 de l'Agenda 2030.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 35 300 francs pour financer l'augmentation de la contribution

Bases légales

Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (RS 0.407), art. IX. Cst. (RS 107), art. 184, al. 1. ACF du 19.4.2018 relatif aux contributions volontaires à l'UNESCO pour la période allant de 2018 à 2021.

A231.0347 MESURES DE DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	2 148 977	2 344 200	2 344 143	-57 0,0
dont mutations de crédits		13 000		

Les bénéficiaires de ces contributions obligatoires sont l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires (OTICE). Les contributions de la Suisse, qui sont calculées en fonction de la clé de répartition de l'ONU, se sont réparties comme suit en 2019:

— OIAC (taux de contribution de la Suisse: 1,16 %)	896 210
— OTICE (taux de contribution de la Suisse: 1,16 %)	1 447 933

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 13 000 francs pour financer l'augmentation de la contribution

Bases légales

Convention du 13.1.1993 sur les armes chimiques (CAC; RS 0.515.08). AF du 18.6.1999 concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (FF 1999 4738).

A231.0348 CONTRIBUTIONS AUX INSTITUTIONS DU DROIT INTERNATIONAL

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	3 095 128	3 531 300	3 526 947	-4 353 -0,1
dont mutations de crédits		230 000		

La Cour pénale internationale (CPI) a compétence pour poursuivre les crimes les plus graves en matière de droit pénal international (par ex. génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre). La Cour permanente d'arbitrage a été créée dans le but de contribuer au règlement pacifique de conflits internationaux. Organe permanent de la communauté internationale, la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits enquête sur des violations du droit humanitaire international. Les contributions obligatoires à ces institutions du droit international se sont réparties comme suit:

— CPI, La Haye	3 502 685
— Cour permanente d'arbitrage, La Haye	19 823
— Commission internationale humanitaire d'établissement des faits	4 440

Supérieur aux prévisions, le taux de contribution de la Suisse au budget de la CPI s'est élevé à 2,11 %.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 230 000 francs pour financer l'augmentation de la contribution

Bases légales

Statut de Rome de la Cour pénale internationale du 17.7.1998 (RS 0.312.1), en particulier art. 114, 115 et 117. Convention du 18.10.1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux (RS 0.193.272), en particulier art. 50. Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12.8.1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (RS 0.518.527), en particulier art. 90. ACF du 22.6.1994 concernant la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.

A231.0349 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS DU RHIN ET DE LA MER

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 016 139	1 074 500	1 044 566	-29 934	-2,8

Les contributions obligatoires aux organisations internationales du Rhin et de la mer se sont réparties comme suit:

— Commission centrale pour la navigation du Rhin	674 241
— Tribunal international du droit de la mer	179 403
— Autorité internationale des fonds marins	97 442
— Organisation maritime internationale	93 479

La Commission centrale pour la navigation du Rhin est financée à parts égales par ses cinq États membres (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Suisse). Le budget 2019 a été défini par l'assemblée plénière en décembre 2018. La contribution au Tribunal international du droit de la mer et à l'Autorité internationale des fonds marins s'élève à 1,15 %. Elle est déterminée au moyen de la même clé de répartition que celle de l'ONU. La contribution annuelle versée à l'Organisation maritime internationale comprend une contribution de base et une contribution fondée sur le tonnage de la flotte.

Bases légales

Convention des Nations Unies du 10.12.1982 sur le droit de la mer (CNUDM, RS 0.747.305.15). Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies du 10.12.1982 sur le droit de la mer (RS 0.747.305.15). Convention révisée pour la navigation du Rhin, signée à Mannheim le 17.10.1868, entre le Grand-Duché de Bade, la Bavière, la France, le Grand-Duché de Hesse, les Pays-Bas et la Prusse (RS 0.747.224.101), art. 47. Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (RS 0.747.224.011), art. 10. Convention du 6.3.1948 portant création de l'organisation maritime internationale (RS 0.747.305.91), art. 39.

A231.0350 DÉFENSE INTÉRÊTS DE LA SUISSE DANS DES ORGANISMES INTERNAT.

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 107 665	1 160 600	1 144 749	-15 851	-1,4

Outre la contribution obligatoire au Bureau International des Expositions à Paris, responsable de l'attribution des expositions universelles et internationales, ce crédit comprend les aides financières qui permettent à la Confédération de participer aux coûts liés à des conférences ou séminaires internationaux, de recourir aux connaissances de spécialistes externes avant, pendant et après des négociations multilatérales (par ex. en finançant des experts) et de financer les programmes «Jeunes experts associés» de l'ONU. La Confédération apporte ainsi sa contribution à la promotion du dialogue international consacré à des thèmes d'actualité ainsi qu'au placement de la relève suisse dans des organisations internationales.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

— Bureau International des Expositions, Paris	48 300
— Aides financières	1 096 449

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 18.11.2015 concernant la promotion de la présence et la défense des intérêts de la Suisse dans des organismes internationaux pour les années 2016 à 2019. Convention du 22.11.1928 concernant les expositions internationales (RS 0.945.11), art. 9.

A231.0352 PREST. EN MAT. D'INFRASTR. ET TRAVAUX VISANT AMÉLIOR. SÉCU.

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	-	2 450 000	618 034	-1 831 966	-74,8

Ce crédit comprend les contributions aux travaux que les organisations internationales établies à Genève doivent effectuer pour améliorer leur sécurité et qui sont cofinancés par la Confédération, ainsi que les frais d'entretien des mesures déjà existantes pour l'amélioration de la sécurité. Il couvre aussi les coûts occasionnés par la fourniture de prestations portant sur l'infrastructure, par exemple dans le cadre de la modernisation du complexe du Centre international de conférences de Genève (CICG). En vertu de la loi sur l'État hôte, ces aides financières peuvent être accordées aux bénéficiaires institutionnels, tels que les organisations intergouvernementales ou les institutions internationales.

Ces projets requièrent une étroite concertation entre les différents acteurs, ce qui a entraîné des reports de projets et une lente progression des travaux. C'est pour cette raison qu'une grande partie du montant inscrit au budget n'a pas été utilisée. Un montant de 400 000 francs a été débloqué pour le projet de rénovation et de modernisation du CICG.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH, RS 192.12), art. 20.

Remarques

Crédits d'engagement «Mesures de sécurité, bâtiments d'organisations internationales en Suisse» (V0014.03) et «Contribution au Centre international de conférences Genève (CICG) 2016–2019» (V0257.00), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0353 TÂCHES DE LA SUISSE EN TANT QU'ÉTAT HÔTE D'ORG. INTERNAT.

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	22 215 230	24 091 000	20 263 668	-3 827 332	-15,9

Cette aide financière permet de mettre en œuvre la politique d'État hôte de la Suisse. Elle est accordée aux bénéficiaires institutionnels visés dans la LEH, tels que les institutions internationales, les organisations intergouvernementales, les conférences internationales et d'autres organismes internationaux.

Les ressources ont été réparties comme suit:

— Projets ponctuels (manifestations, réceptions, conférences internationales y c. mesures de sécurité, établissements, etc.)	9 429 278
— Exploitation du CICG	6 760 000
— Participation aux frais de loyer des organisations internationales	2 375 247
— Entretien du Centre William Rappard et de la salle de conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	1 379 000
— Travaux d'entretien visant à améliorer la sécurité des bâtiments abritant des organisations internationales	290 560
— Contribution obligatoire au loyer de la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE	29 584

Les besoins sont inférieurs aux prévisions budgétaires en raison d'un nombre moindre de conférences de paix internationales organisées (- 2,7 mio), de coûts d'entretien plus faibles pour le Centre William Rappard (- 0,6 mio), d'un recul de la demande concernant la participation de la Confédération aux frais de loyer des organisations internationales (- 0,4 mio) et d'une diminution de la contribution à la FIPOI pour l'exploitation du CICG (- 0,1 mio).

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016–2019» (Z0058.00), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0354 MUSÉE INTERNATIONAL CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE, GENÈVE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 118 000	1 119 100	1 118 000	-1 100	-0,1

L'histoire et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont exposées au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Genève. La contribution de la Confédération aux coûts d'exploitation du musée a représenté en 2019 le tiers environ de toutes les contributions à ces coûts. Elle est donc essentielle au bon fonctionnement du musée. Les autres contributeurs sont le canton de Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La Confédération siège au Conseil de fondation.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016-2019» (Z0058.00), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0355 DISPOSITIF SÉCU. GENÈVE INTERNATIONALE: GROUPE DIPLOMATIQUE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	800 000	800 800	800 000	-800	-0,1

Le financement porte sur l'application des mesures destinées à garantir la sécurité des représentations permanentes et des organisations internationales ainsi que sur la protection des personnes assurée par le groupe diplomatique de la police de Genève.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH, RS 192.12), art. 20, let. f.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016-2019» (Z0058.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0356 RELATIONS AVEC LES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	3 082 279	3 837 000	3 685 242	-151 758	-4,0

Cette aide financière est destinée aux organisations qui encouragent les Suisses de l'étranger à nouer des relations entre eux et avec la Suisse. Par ailleurs, les sociétés suisses de bienfaisance œuvrant à l'étranger reçoivent des contributions pour pouvoir prêter assistance aux Suisses de l'étranger âgés et nécessiteux qui ne bénéficient pas des dispositions de la loi fédérale du 21.3.1973 sur l'assistance des Suisses de l'étranger.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

— Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), y compris «Revue Suisse»	3 286 030
— Autres institutions des Suisses de l'étranger	243 200
— Sociétés de bienfaisance à l'étranger	30 000
— Divers projets en faveur des Suisses de l'étranger	25 982
— Information des Suisses de l'étranger: «Gazzetta», «Swissinfo»	100 030

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car, contrairement aux prévisions, l'OSE n'a pas déposé de demande pour des projets particuliers pour lesquels le DFAE peut, en vertu de la convention de prestations, verser des contributions supplémentaires.

Bases légales

LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS 195.1), art. 38 et 58. O du 7.10.2015 sur les Suisses de l'étranger (OSEtr; RS 195.11), art. 46.

A231.0357 ASSISTANCE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	701 728	2 449 800	887 394	-1 562 406	-63,8

Cette aide financière garantit l'existence des catégories de personnes suivantes:

- a) Suisses en situation d'urgence à l'étranger;
- b) Suisses de l'étranger qui rentrent en Suisse et sont sans ressources financières;
- c) Suisses de l'étranger confrontés à une situation d'urgence durant leur séjour en Suisse.

La diminution des besoins par rapport aux prévisions budgétaires tient au fait que le nombre de Suisses demandant de l'aide à la Confédération a été plus faible que prévu. La demande d'aide dépend des crises, des catastrophes naturelles et de la situation économique du pays de résidence. Les besoins sont donc difficilement planifiables.

Bases légales

LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS 195.1), chapitre 4.

A231.0358 FONDATION JEAN MONNET

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	191 900	191 900	191 900	0	0,0

Cette aide financière est destinée aux activités de la Fondation Jean Monnet qui relèvent de la politique étrangère suisse. La fondation est également soutenue par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) (voir 750 SEFRI/A231.0273 «Établissements de recherche d'importance nationale»).

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 16.11.2016 concernant la poursuite de la contribution financière du DFAE à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe pour la période allant de 2017 à 2020.

A235.0108 PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	102 829 001	98 000 000	82 698 517	-15 301 483	-15,6

En vertu de la loi sur l'État hôte, ce crédit sert à octroyer à des bénéficiaires institutionnels des crédits de construction sans intérêt et des crédits de rénovation, par le biais de la FIPOI, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales qui a été créée en 1964 par la Confédération et le canton de Genève.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

— Construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'OMS	30 525 317
— Rénovation du bâtiment abritant le siège de l'OIT	23 000 000
— Palais des Nations et construction du bâtiment de l'ONU	20 805 000
— Construction d'une annexe au bâtiment de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)	4 200 000
— Travaux de planification pour la construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT)	3 249 777
— Rénovation du bâtiment abritant le siège du CICR à Genève	918 423

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires en raison du retard pris dans différents projets (OMS, OIT) et dans les travaux de planification et travaux préliminaires concernant le bâtiment de l'UIT.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Voir aussi postes de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et E140.0001 «Revenus financiers» ainsi que crédits A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A240.0001 «Charges financières».

Crédits d'engagement «Prêt à la construction OMS» (V0241.01), «Prêt à la FIPOI concernant la nouvelle annexe de la FICR» (V0265.00), «Travaux de planification concernant la nouvelle annexe de l'UIT (siège à Genève)» (V0273.00), «Prêt à la rénovation du siège de l'OIT 2017-2019» (V0277.00), «Prêt à la construction et à la rénovation du Palais des Nations» (V0278.00) et «Prêt FIPOI pour la rénovation du bâtiment du CICR» (V0283.00), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4: AIDE HUMANITAIRE

A231.0332 SOUTIEN FINANCIER À DES ACTIONS HUMANITAIRES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	337 050 534	349 115 700	349 113 575	-2 125 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>11 000 000</i>		
<i>avec incidences financières</i>	<i>336 975 397</i>	<i>349 115 700</i>	<i>348 733 009</i>	<i>-382 691 -0,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>75 136</i>	<i>-</i>	<i>380 566</i>	<i>380 566 -</i>

Pour pouvoir répondre aux défis sans cesse croissants posés par les crises, les conflits armés et les catastrophes, l'aide humanitaire s'est de nouveau concentrée sur l'aide d'urgence en 2019. Elle a également porté sur la prévention des catastrophes et la reconstruction et apporté une contribution au développement et au renforcement des mécanismes internationaux de gestion des crises et du système humanitaire.

En plus des fonds destinés au CSA, l'aide humanitaire a bénéficié des prestations suivantes: contributions financières aux organisations humanitaires partenaires (notamment CICR, organisations humanitaires des Nations Unies et organisations non gouvernementales [ONG]), fourniture de matériel de secours, dialogue et plaidoyer. 78 % des fonds alloués aux projets et aux programmes ont été consacrés à l'aide d'urgence, les ressources restantes allant à des projets de prévention et de reconstruction.

La Suisse a perçu en 2019 des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets (0,6 mio). Ces fonds ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit de 3,7 millions du crédit budgétaire A231.0329 «Actions spécifiques de la coopération au développement»: 1,5 million destiné à la lutte contre la crise alimentaire qui sévit dans la région du Sahel; 1,2 million d'aide aux personnes qui se sont réfugiées dans le Nord de l'Irak après avoir fui le Nord de la Syrie, où la crise s'est aggravée; contribution de 1 million au financement lié aux besoins humanitaires au Proche-Orient.
- Transfert de crédit de 0,3 million du crédit budgétaire A231.0330 «Coopération multilatérale au développement» destiné à aider les personnes qui se sont réfugiées dans le Nord de l'Irak après avoir fui le Nord de la Syrie, où la crise s'est aggravée.
- Transfert de crédit de 7 millions du crédit budgétaire A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)»: 2 millions destinés à la lutte contre la crise alimentaire provoquée en Somalie par une sévère sécheresse; 1,5 million pour le soutien aux personnes au Venezuela nécessitant une aide humanitaire; 1,5 million consacré au renforcement des secteurs «hébergements d'urgence» et «approvisionnement en eau» au Bangladesh; 1 million pour lutter contre le virus Ebola en République démocratique du Congo; 1 million d'aide aux déplacés internes ayant fui le conflit dans le Nord-Ouest de la Syrie.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe (CAD OCDE) tient compte de la totalité des fonds pour calculer le montant de l'aide publique au développement (APD) dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.03-V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0333 COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, GENÈVE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	80 000 000	80 000 000	80 000 000	0 0,0

La contribution annuelle au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) couvre environ 40 % du budget du siège et sert au CICR à assumer ses fonctions de coordination et d'appui des délégations présentes dans plus de 80 pays. Par ailleurs, des contributions issues du crédit A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires» ont financé diverses interventions du CICR sur le terrain (64,5 mio). Près d'un tiers de l'aide humanitaire fédérale a pris ainsi la forme de contributions au CICR.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte de la contribution annuelle au CICR pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «Aide humanitaire internationale 2017–2020» (V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0334 AIDE ALIMENTAIRE EN PRODUITS LAITIERS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19–B19 en %
Total avec incidences financières	19 997 756	20 000 000	20 000 000	0	0,0

En sa qualité de partie à la Convention relative à l'assistance alimentaire, qu'elle a ratifiée en 2012, la Suisse s'engage à fournir une aide alimentaire aux personnes qui souffrent de sous-nutrition ou de malnutrition. En 2019, les fonds destinés à l'aide alimentaire (20 mio) ont été intégralement versés au Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies. L'aide alimentaire a été fournie dans 12 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud.

Dès lors qu'il achète du lait en poudre avec des fonds suisses, le PAM est tenu de se procurer cette marchandise directement auprès des producteurs de lait en poudre suisses. Cette règle a été appliquée dans les deux pays suivants: République populaire démocratique de Corée et Algérie, où des produits laitiers d'un montant de 6 millions ont été distribués aux nécessiteux.

Des opérations du PAM en Algérie, au Yémen, en Colombie, au Nicaragua, en Éthiopie, au Cameroun, en Somalie, au Liban, en Irak, au Soudan du Sud et au Tchad ont été soutenues à hauteur de 14 millions. Des denrées alimentaires spéciales (pas de lait en poudre) ont été distribuées en particulier aux femmes qui attendaient un enfant ou qui allaitaient ainsi qu'aux enfants de moins de 5 ans.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1. Convention du 25.4.2012 relative à l'assistance alimentaire (RS 0.916.111.312), art. 5.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte de la contribution à l'aide alimentaire en produits laitiers pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «Aide humanitaire internationale 2017–2020» (V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0335 AIDE ALIMENTAIRE EN CÉRÉALES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19–B19 en %
Total avec incidences financières	14 000 000	14 000 000	14 000 000	0	0,0

En sa qualité de partie à la Convention relative à l'assistance humanitaire, la Suisse participe aux efforts de la communauté internationale consistant dans la lutte contre la faim et l'accroissement de la sécurité alimentaire. L'aide alimentaire en céréales a été intégralement fournie par l'intermédiaire du PAM des Nations Unies, lequel veille à acheter des denrées alimentaires locales ou régionales; 9 pays en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud en ont bénéficié.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1. Convention du 25.4.2012 relative à l'assistance alimentaire (RS 0.916.111.312), art. 5.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte de la contribution à l'aide alimentaire en céréales pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «Aide humanitaire internationale 2017–2020» (V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ HUMAINE

A231.0329 ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	765 049 542	803 623 800	803 491 192	-132 608	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		-3 700 000			
<i>avec incidences financières</i>	761 447 246	803 623 800	804 010 406	386 606	0,0
<i>sans incidences financières</i>	3 602 296	-	-519 214	-519 214	-

La coopération technique et les aides financières permettent de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les premiers bénéficiaires de cette aide sont notamment les institutions internationales, les œuvres d'entraide suisses et locales et les entreprises privées ainsi que les pays partenaires qui mettent en œuvre les différents projets et mesures. Les bénéficiaires finaux sont les populations défavorisées des pays en développement.

La répartition géographique, la division en programmes globaux et régionaux ainsi que les contributions à des ONG suisses correspondent en 2019 également à la planification stratégique qui a été définie dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179):

- Programmes nationaux et régionaux (64 %)
- Programmes globaux et initiatives (22 %)
- Contributions aux programmes d'ONG suisses (14 %)

La Suisse a perçu des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets (3,3 mio). Ces fonds ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit de 3,7 millions en faveur du crédit budgétaire A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires»: 1,5 million destiné à la lutte contre la crise alimentaire qui sévit dans la région du Sahel; 1,2 million d'aide aux personnes qui se sont réfugiées dans le Nord de l'Irak après avoir fui le Nord de la Syrie, où la crise s'est aggravée; contribution de 1 million au financement lié aux besoins humanitaires au Proche-Orient.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.03-V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0330 COOPÉRATION MULTILATÉRALE AU DÉVELOPPEMENT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	310 538 571	304 100 000	303 950 791	-149 209	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		-300 000			

Les contributions versées à des organisations internationales en vertu de la coopération multilatérale au développement sont toutes destinées à améliorer les conditions de vie de la population des pays en développement. La DDC concentre ses contributions sur quinze organisations multilatérales qui sont définies dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179). Les ressources ont été réparties comme suit (montants arrondis au millier de CHF):

Institutions financières internationales:

- Fonds asiatique de développement (FAsD) 10 653 000
- Fonds africain de développement (FAD) 56 210 000
- Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) 26 363 000

Organes subsidiaires de l'ONU:

- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 49 700 000
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) 19 300 000
- ONU Femmes 16 000 000
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) 16 000 000

— Fonds international de développement agricole (FIDA)	14 019 000
— Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	10 000 000
— Organisation mondiale de la santé (OMS)	5 400 000

Fonds et réseaux globaux:

— Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)	16 250 000
— Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial)	18 500 000
— Fonds de la Banque mondiale (Fonds d'adaptation et Fonds de promotion des énergies renouvelables)*	31 000 000
— Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)	10 000 000

*Les fonds prévus en 2019 pour le Fonds vert pour le climat (FVC) ont été investis dans deux fonds liés au climat gérés par la Banque mondiale. Ils ont été répartis de la sorte car la recapitalisation du FVC a été initiée plus tardivement que prévu.

Par ailleurs, 4,6 millions ont été versés aux organisations multilatérales suivantes: Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF), Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), Institut des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

Mutations de crédits

- Transfert de crédit de 0,3 million en faveur du crédit budgétaire A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires» destiné à l'aide aux réfugiés dans le Nord de l'Irak.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des contributions versées à la coopération multilatérale au développement pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.03–V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0331 RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE L'IDA

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19–B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	174 400 000	206 000 000	206 000 000	0 0,0

L'Association internationale de développement (IDA) est une filiale de la Banque mondiale qui soutient les pays les plus pauvres dans leur lutte contre la pauvreté en leur octroyant des crédits à des conditions préférentielles (sans intérêt ou avec un taux d'intérêt préférentiel, durée de 25 à 40 ans, début des remboursements au bout de 5 à 10 ans). Les pays très endettés peuvent percevoir des contributions à fonds perdu. L'IDA est par ailleurs responsable du désendettement des pays en développement surendettés (initiative PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale qui en découle (IADM). Elle est financée par les contributions des pays donateurs, les remboursements de crédits d'années antérieures et les bénéfices d'autres filiales de la Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale). Le volume financier global de la reconstitution, les parts des différents pays donateurs et les échéanciers sont déterminés durant les négociations de reconstitution des ressources de l'IDA organisées tous les trois ans en vue de définir les contributions des donateurs. Les versements de chaque reconstitution ne sont pas linéaires et s'étalent sur une période de neuf ans.

En 2019, la Suisse a effectué les paiements suivants aux reconstitutions IDA 16 à IDA 18:

— IDA 16:	54 100 000
— IDA 17:	89 580 000
— IDA 18:	62 320 000

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des contributions versées à l'IDA pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.04–V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0338 GESTION CIVILE DES CONFLITS ET DROITS DE L'HOMME

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	54 975 540	58 865 100	58 176 594	-688 506 -1,2

Cette aide financière permet de couvrir des opérations multilatérales menées par l'ONU et l'OSCE dans le domaine de la gestion civile des conflits ainsi que d'autres mesures destinées à la promotion civile de la paix et au renforcement des droits de l'homme. Les bénéficiaires de ces fonds sont les organisations internationales, les ONG, les hautes écoles, les particuliers et les organisations gouvernementales.

Utilisés pour la promotion de la paix (63 %), la politique des droits de l'homme (24 %) ainsi que la politique humanitaire et la politique extérieure en matière de migration (13 %), les fonds ont été répartis selon les priorités géographiques suivantes:

— Afrique subsaharienne	28 %
— Afrique du Nord, Proche-Orient et Moyen-Orient	44 %
— Espace de l'OSCE	17 %
— Pays d'Amérique latine et d'Asie	11 %

L'instabilité politique et des affrontements armés ayant continué de dominer en 2019 la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Syrie, Israël/Territoire palestinien occupé), la Division Sécurité humaine a concentré ses activités sur cette région. La Suisse joue un rôle important dans la recherche d'une solution politique pacifique et dans le renforcement des efforts de paix déployés à l'échelle locale, notamment dans le contexte syrien.

La légère diminution des charges par rapport aux prévisions budgétaires tient à la diminution des contributions versées aux organisations internationales pour des détachements de personnel.

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 3 et 4.

Remarques

Conformément aux critères de l'OCDE, environ 95 % des mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine entrent dans le calcul de l'APD.

Crédits d'engagement «Mesures pour la promotion civile des droits de l'homme» (V0012.02 et V0012.03), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0339 CENTRES GENEVOIS DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ: DCAF/CPSG/CIDHG

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	30 181 100	30 526 700	30 526 700	0 0,0

Les trois centres de Genève sont d'importants partenaires pour la politique de paix et de sécurité menée par la Suisse. Ils renforcent la capacité d'influence de celle-ci dans les discussions internationales: le Centre de politique de sécurité de Genève (CPSG) en dispensant des formations en matière de paix, de sécurité et de démocratisation; le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) en apportant son expertise dans le domaine du déminage et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) en intervenant, en tant que centre dédié à la promotion de la sécurité, du développement et de l'état de droit, dans le domaine de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité (police, justice, sécurité des frontières, armée, organes de contrôle publics et privés). Ensemble, ces activités créent un cadre favorable au maintien de la paix, à la réduction de la pauvreté et au développement durable de la paix.

Les dépenses ont été réparties comme suit:

— CPSG	10 073 800
— CIDHG	9 158 000
— DCAF	11 294 900

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4. LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des contributions versées au DCAF et au CIDHG pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «Centres genevois 2016–2019» (V0217.01), voir tome 1, ch. C 12.

A235.0110 PARTICIPATIONS, BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	39 658 138	33 498 000	33 496 951	-1 049	0,0

Les banques multilatérales de développement favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires, notamment par le biais d'investissements dans l'infrastructure et de la promotion du secteur privé. Seule une petite part des participations au capital doit être versée, le reste constituant le capital de garantie. Tandis que les parts à verser sont affectées en premier lieu aux liquidités et aux réserves, les capitaux de garantie contribuent à garantir les emprunts contractés par les banques sur les marchés internationaux des capitaux.

La participation de la Suisse aux augmentations de capital des banques multilatérales de développement s'est répartie comme suit (montants arrondis au millier de CHF):

— Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII)	27 695 000
— Société interaméricaine d'investissement (SII)	3 697 000
— Banque asiatique de développement (BAsD)	2 105 000

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Crédits d'engagement «Participation à l'augmentation de capital de la BAfD, BAsD, BID, BIRD, SFI» (V0212.00), «Participation de la Suisse dans la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures» (V0262.00) et «Participation de la Suisse à l'augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement» (V0279.00), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 6: COOPÉRATION À LA TRANSITION DANS LES ÉTATS D'EUROPE DE L'EST ET CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

A231.0336 AIDE AUX PAYS DE L'EST

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	129 435 565	135 370 000	135 365 356	-4 644	0,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>130 000 876</i>	<i>135 370 000</i>	<i>133 793 923</i>	<i>-1 576 077</i>	<i>-1,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-565 311</i>	<i>-</i>	<i>1 571 434</i>	<i>1 571 434</i>	<i>-</i>

Les contributions versées au titre de la coopération à la transition dans les pays de l'Est permettent de financer des activités destinées à promouvoir et à renforcer l'état de droit et les droits de l'homme, à encourager la mise en place et la consolidation de systèmes démocratiques ainsi qu'à favoriser le développement d'institutions stables et du secteur privé. Les bénéficiaires de ces fonds sont les populations des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.

La répartition géographique et les contributions aux ONG suisses correspondent à la planification stratégique qui a été définie dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179):

— Programmes nationaux et régionaux dans les Balkans occidentaux	54 %
— Programmes nationaux et régionaux en Europe de l'Est et en Asie centrale	42 %
— Contributions aux programmes d'ONG suisses	4 %

La Suisse a perçu des fonds (2,4 mio) d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets. Ces fonds sont comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Bases légales

LF du 30.9.2006 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS 974.1), art. 1 et 10.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Poursuite de la coopération renforcée avec les États d'Europe centrale et orientale» (V0021.02-V0021.04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0337 CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	20 095 229	26 746 200	13 895 274	-12 850 926 -48,0

La contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sert à financer des projets et des programmes dans les domaines de l'environnement, de la sécurité, de la gouvernance et de la formation. Les activités sont réalisées dans le cadre d'accords bilatéraux passés avec les pays bénéficiaires. Cette contribution bénéficie avant tout aux régions périphériques peu développées des nouveaux États membres de l'UE. En 2019, près de 14 millions ont été remboursés à ces États selon la répartition suivante (montants arrondis au millier de CHF):

— Contribution aux dix pays qui ont adhéré à l'UE le 1.5.2004 (UE-10)	86 000
— Contribution en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie	8 297 000
— Contribution en faveur de la Croatie	5 512 000

Les projets réalisés dans les pays de l'UE-10 ont été achevés en juin 2017, ceux menés en Roumanie et en Bulgarie, en décembre 2019. Toutefois, les remboursements se poursuivront en 2020. S'élevant à près de 13 millions, le solde de crédit résulte comme les années précédentes du fait que les remboursements des dépenses liées à des projets ont pris du retard et que des économies ont été réalisées pour les projets mis en œuvre.

Bases légales

LF du 30.9.2006 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS 974.1), art. 1 et 10.

Remarques

Voir aussi SECO 704/A231.0209 «Contribution à l'élargissement de l'UE».

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Participation de la Suisse à l'élargissement de l'UE» (V0154.00-V0154.02), voir tome 1, ch. 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES**A235.0107 PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT**

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	996 300	1 203 500	930 450	-273 050 -22,7

Ce crédit permet d'octroyer des prêts aux employés qui doivent assumer des coûts importants d'installation ou d'équipement dans le cadre d'un transfert à l'étranger (dépôt de garantie du loyer, travaux de remise en état, achat d'un véhicule de tourisme).

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car les demandes de prêts du personnel transférable ont été plus faibles que prévu en raison de taux d'intérêt bas.

Bases légales

O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3), art. 114.

Remarques

Voir aussi crédit E131.0106 «Remboursement de prêts pour l'équipement».

CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total sans incidences financières	8 654 544	7 308 000	-	-7 308 000	-100,0

Les dépréciations des prêts octroyés à la FIPOI en faveur des organisations internationales sont enregistrées à l'occasion de la première évaluation et calculées en fonction du taux d'intérêt avantageux accordé aux organisations internationales par rapport au taux d'intérêt du marché. Aucune première évaluation n'a été effectuée étant donné qu'aucun projet de construction n'a été achevé en 2019. Le montant inscrit au budget pour ces premières évaluations n'a pas été utilisé.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 51.

Remarques

Voir aussi postes de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et E140.0001 «Revenus financiers» ainsi que crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et A240.0001 «Charges financières».

AUTRES CRÉDITS

A240.0001 CHARGES FINANCIÈRES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total sans incidences financières	3 031 634	12 636 200	12 636 108	-92	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>12 401 600</i>			

Les pertes comptables sur des prêts enregistrées lors de l'évaluation suivante et les pertes de change intervenant lors de participations sont comptabilisées dans ce crédit. Les charges financières proviennent des éléments suivants:

— Dévaluation de la participation	9 645 367
— Pertes comptables sur des prêts accordés à la FIPOI	2 147 154
— Dévaluation de la participation dans le Fonds de rétablissement du Conseil de l'Europe	423 588

Mutations de crédits

- Besoins supplémentaires de crédit de 12,4 millions pour les réévaluations, non inscrites au budget, de prêts et participations.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 51.

Remarques

Voir aussi postes de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et E140.0001 «Revenus financiers» ainsi que crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A235.0110 «Participations, banques régionales de développement» et A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts».

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

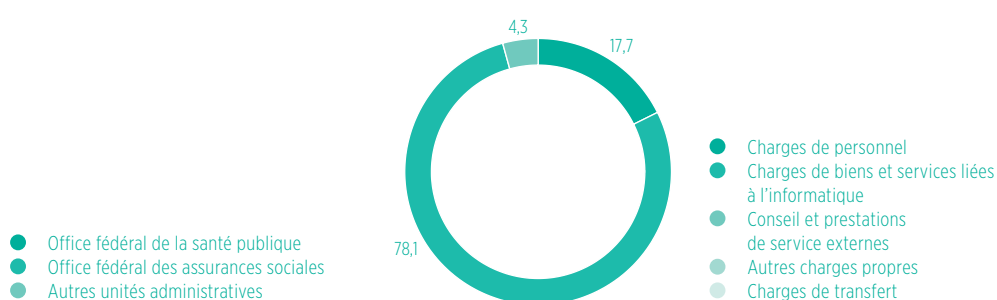
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-C18 val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	125,3	125,8	117,0	-8,2	-6,6
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	-1,6
Charges	17 835,5	18 580,8	18 255,7	420,2	2,4
Charges propres	689,5	739,9	714,3	24,8	3,6
Charges de transfert	17 146,0	17 841,0	17 541,4	395,4	2,3
Dépenses d'investissement	30,1	29,4	29,2	-0,9	-2,9

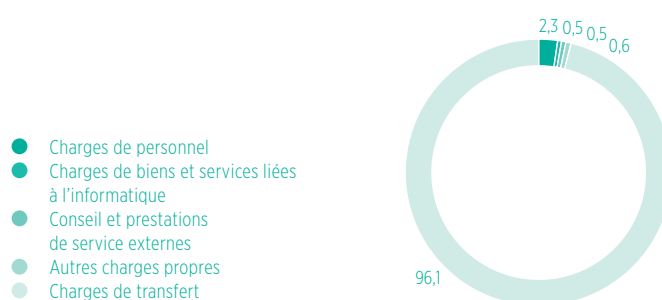
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2019)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2019)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2019)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel à plein temps	Nombre de postes informatique	Charges de biens et services liés à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral de l'intérieur	714	418	2 472	85	99	17 541
301 Secrétariat général du DFI	29	17	88	3	1	110
303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes	6	3	15	0	2	4
305 Archives fédérales suisses	19	9	59	5	1	-
306 Office fédéral de la culture	80	38	248	7	7	145
311 Office fédéral de météorologie et de climatologie	89	54	304	12	6	27
316 Office fédéral de la santé publique	163	86	487	17	50	3 060
317 Office fédéral de la statistique	171	111	692	28	20	6
318 Office fédéral des assurances sociales	71	52	279	6	5	14 180
341 Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires	66	37	208	7	8	8
342 Institut de virologie et d'immunologie	20	11	92	1	0	-

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordonner et piloter les dossiers politiques du département
- Épauler et conseiller le chef du département dans toutes les questions politiques, juridiques et opérationnelles et dans la communication
- Coordonner et piloter les ressources du département
- Faire valoir les intérêts de la Confédération, en sa qualité de propriétaire, auprès de Pro Helvetia, du Musée national suisse (MNS) et de Swissmedic

PROJETS 2019

- Numérisation des processus de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF): phase de conception du projet eESA
- Nouveau produit de gestion électronique des affaires (GEVER) au DFI: introduction
- Politique en faveur des personnes handicapées: mise en œuvre des mesures élaborées conjointement avec les cantons
- Organes extraparlamentaires: renouvellement intégral pour la période administrative 2020-2023

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La moitié des étapes clés ont été franchies. Les projets suivants ont pris du retard:

- *Nouveau produit de gestion électronique des affaires (GEVER) au DFI*: l'introduction a été reportée à l'été 2020 sur décision des responsables du projet à l'échelle de la Confédération.
- *Numérisation des processus de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF)*: en raison du report de l'introduction de GEVER, le projet eESA a également subi des retards.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	3,3	4,6	3,5	0,2	5,2
Charges	131,2	142,5	139,2	8,0	6,1
Charges propres	22,3	32,3	29,5	7,2	32,1
Charges de transfert	108,9	110,1	109,8	0,8	0,8
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent essentiellement des émoluments perçus par l'ASF.

Les charges propres se composent des charges de personnel, des charges informatiques, des charges de loyer et des charges de conseil et d'exploitation, les charges de personnel représentant la plus grande partie. Les charges propres s'inscrivent à la hausse en 2019 en raison de la provision de 7 millions qu'il a fallu constituer pour couvrir un éventuel cas engageant la responsabilité de l'ASF. Les charges de transfert regroupent les contributions allouées aux institutions ou services suivants: Pro Helvetia, MNS, Swissmedic, Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH, contributions versées pour les mesures en faveur de l'égalité des personnes handicapées) et Service de lutte contre le racisme (SLR, contributions versées pour la prévention du racisme). La hausse des charges de transfert est due à l'augmentation de la contribution destinée à Pro Helvetia.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI) transmet au chef du département les informations requises pour la conduite des affaires et soutient celui-ci dans son travail politique, gère le processus de planification, coordonne, suit et évalue le traitement des dossiers dans les offices et assure la communication. Il coordonne et pilote les ressources et garantit la coordination de la planification et des activités avec les autres départements et le Conseil fédéral. Le SG-DFI est en outre responsable des domaines de la surveillance des fondations, de l'égalité des personnes handicapées et de la lutte contre le racisme. Il exerce son influence sur Swissmedic, Pro Helvetia et le MNS en sa qualité de propriétaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,8
Charges et dépenses d'investissement	15,5	15,7	15,1	-0,7	-4,3

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement se composent principalement des charges de personnel (11,4 mio), des charges de biens et services liées à l'informatique (1,3 mio) et des charges locatives (1,8 mio). Deux projets ayant pris du retard (le projet Transformation numérique et innovation (DTI) et le projet VETO), les ressources utilisées ont été moins élevées que prévu.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le SG contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral (CF) et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
Gouvernement d'entreprise publique: Le SG contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le CF et le Parlement en matière de gouvernement d'entreprise			
- Entretiens de propriétaire réalisés avec Swissmedic, le MNS et Pro Helvetia (nombre, min.)	2	2	2
- Des objectifs stratégiques ont été définis (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été pleinement atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %	
Revenus / Recettes		3 329	4 581	3 505	-1 076	-23,5
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	14	17	16	-1	-4,8
Postes ponctuels						
E102.0101	Émoluments perçus par l'autorité de surveill. des fondations	3 315	4 564	3 489	-1 075	-23,6
Charges / Dépenses		131 216	142 463	139 210	-3 253	-2,3
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	15 518	15 724	15 055	-669	-4,3
	<i>Transfert de crédits</i>		-60			
	<i>Cession</i>		1 873			
Crédits ponctuels						
A202.0120	Égalité pour les handicapés et lutte contre le racisme	2 609	3 126	2 691	-434	-13,9
	<i>Cession</i>		114			
A202.0121	Autorité fédérale de surveillance des fondations	2 563	11 138	10 535	-603	-5,4
	<i>Cession</i>		12			
	<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		7 000			
A202.0122	Pool départemental des ressources	1 610	2 337	1 173	-1 164	-49,8
	<i>Report de crédits</i>		1 400			
	<i>Transfert de crédits</i>		14			
	<i>Cession</i>		-1 038			
Domaine des transferts						
GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources						
A231.0167	Mesures de prévention du racisme	706	892	849	-42	-4,8
A231.0168	Mesures en faveur de l'égalité pour personnes handicapées	1 895	2 177	1 837	-340	-15,6
A231.0169	Contribution à Swissmedic	14 056	14 212	14 212	0	0,0
A231.0170	Contribution au Musée national suisse	30 278	30 628	30 628	0	0,0
A231.0171	Contribution aux loyers du Musée national suisse	20 884	20 262	20 262	0	0,0
A231.0172	Contribution à Pro Helvetia	40 274	41 143	41 143	0	0,0
A231.0362	Contribution fédérale destinée à la Croix-Rouge suisse	825	825	825	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Total	14 438	17 000	16 191	-809	-4,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>14 438</i>	<i>17 000</i>	<i>13 983</i>	<i>-3 017</i>	<i>-17,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 208</i>	<i>2 208</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes provenant de la location de places de stationnement au personnel. Le nombre de places de stationnement louées a légèrement reculé.

E102.0101 ÉMOLUMENTS PERÇUS PAR L'AUTORITÉ DE SURVEILL. DES FONDATIONS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	3 314 665	4 564 200	3 489 098	-1 075 102	-23,6

Les émoluments perçus par l'ASF couvrent partiellement les dépenses liées à la surveillance des fondations (cf. A202.0121 «Autorité fédérale de surveillance des fondations»). Le retard pris dans le recrutement du personnel au cours de l'année sous revue a empêché d'engranger les revenus budgétés.

Bases légales

O du 19.11.2014 sur les émoluments perçus par l'autorité fédérale de surveillance des fondations (OEmol-ASF; RS 172.041.18).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	15 517 616	15 723 900	15 054 861	-669 039	-4,3
<i>dont mutations de crédits</i>		1 812 900			
<i>avec incidences financières</i>	12 089 492	12 417 200	12 011 525	-405 675	-3,3
<i>sans incidences financières</i>	17 108	-	-	-	-
<i>Imputation des prestations</i>	3 411 016	3 306 700	3 043 336	-263 364	-8,0
Charges de personnel	11 748 240	11 176 800	11 373 216	196 416	1,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	3 769 375	4 547 100	3 681 645	-865 455	-19,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1 303 806	1 571 500	1 324 074	-247 426	-15,7
<i>dont charges de conseil</i>	5 396	333 300	71 342	-261 958	-78,6
Postes à plein temps (Ø)	60	59	60	1	1,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* dépassent la somme budgétée en raison de la centralisation de la classification des fonctions au SG-DFI. Par ailleurs, il a fallu engager des ressources supplémentaires pour le projet DTI. Ce dépassement de budget est compensé dans le cadre des charges de biens et services et des charges d'exploitation.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* se composent à 49 % des charges liées aux immeubles (principalement les loyers), à 36 % des charges de biens et services liées à l'informatique, à 13 % des autres charges d'exploitation et à 2 % des charges de conseil.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* concernent principalement les prestations de l'OFIT et de l'ISCeco dans les domaines de la bureautique, de l'assistance, de l'infrastructure informatique de base et de la gestion du réseau. Elles s'inscrivent à la baisse en 2019 en raison du retard pris dans certains projets, d'où la demande de constituer des réserves.

Les *charges de conseil* sont principalement destinées à des études et expertises externes ainsi qu'à des mandats liés au développement de l'organisation. Les moyens qui n'ont pas été utilisés en raison du retard pris dans le projet DTI donneront lieu à la constitution de réserves affectées.

Mutations de crédit

- Cession de l'OFPER d'un montant de 0,9 million pour la formation des apprentis et des stagiaires de haute école, les primes d'encouragement en faveur de l'intégration professionnelle, les aides à l'accueil extra-familial des enfants et les garanties de déficit
- Transferts et cessions de crédits d'un montant d'environ 1 million entre les crédits du SG-DFI, notamment à partir du pool départemental des ressources (A202.0122) pour compenser le dépassement du budget du personnel du SG-DFI
- Transfert de crédit de 60 000 francs à la Chancellerie fédérale pour les réformes structurelles

A202.0120 ÉGALITÉ POUR LES HANDICAPÉS ET LUTTE CONTRE LE RACISME

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 608 517	3 125 600	2 691 164	-434 436	-13,9
<i>dont mutations de crédits</i>		114 300			
Charges de personnel	1 946 468	2 256 900	2 042 207	-214 693	-9,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	662 049	868 700	648 957	-219 743	-25,3
<i>dont charges de conseil</i>	270 612	580 400	309 077	-271 323	-46,7
Postes à plein temps (Ø)	13	14	12	-2	-14,3

Les charges concernent le BFEH, le SLR et la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Les charges de personnel en constituent la plus grande partie. Les charges de conseil concernent principalement des études et des expertises. Les autres charges d'exploitation se composent principalement de dépenses liées aux prestations externes (traductions et rapports), aux publications et aux frais de déplacement.

En 2018, le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes de la politique en faveur des personnes handicapées et défini en particulier trois thèmes prioritaires. En raison du manque de personnel, plusieurs mesures prévues en 2019 ont dû être reportées à l'année suivante. Par conséquent, les charges de personnel et les charges de conseil sont inférieures aux montants budgétés.

Quant au SLR, une réorganisation et des changements de poste au sein de l'équipe ont retardé les travaux préparatoires en vue de l'externalisation de plusieurs mandats, ce qui a conduit à des charges de conseil inférieures aux prévisions.

Mutations de crédit

- Cession de l'OFPER d'un montant de 0,1 million pour la formation des stagiaires de haute école, les primes d'encouragement en faveur de l'intégration professionnelle et les aides à l'accueil extra-familial des enfants

A202.0121 AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE DES FONDATIONS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	2 563 161	11 138 100	10 535 187	-602 913 -5,4
<i>dont mutations de crédits</i>		7 011 700		
<i>avec incidences financières</i>	2 563 161	4 138 100	3 535 187	-602 913 -14,6
<i>sans incidences financières</i>	-	7 000 000	7 000 000	0 0,0
Charges de personnel	2 509 630	3 937 400	3 365 007	-572 393 -14,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	53 530	7 200 700	7 170 180	-30 520 -0,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	-	-	70 788	70 788 -
<i>dont charges de conseil</i>	13 689	182 500	41 225	-141 275 -77,4
Postes à plein temps (Ø)	13	21	16	-5 -23,8

L'ASF est chargée de la surveillance de la Confédération sur les fondations reconnues d'utilité publique exerçant leurs activités en Suisse et à l'étranger. Les charges de conseil concernent des mandats et expertises externes. Les autres charges d'exploitation se composent principalement des frais de port, des pertes sur débiteurs et des frais de déplacement. Les charges de personnel de l'ASF sont entièrement financées par les émoluments perçus (voir poste E102.0101 «Émoluments perçus par l'autorité de surveillance des fondations»). La diminution des dépenses de personnel par rapport au montant budgété est due au retard pris dans le recrutement de nouveaux collaborateurs.

Mutations de crédit

- Cession de l'OFPER d'un montant de 11 700 francs pour la formation des apprentis et les aides à l'accueil extra-familial des enfants
- Provision sans incidences financières de 7 millions pour couvrir un éventuel cas engageant la responsabilité de l'ASF

A202.0122 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	1 609 680	2 336 700	1 172 819	-1 163 881 -49,8
<i>dont mutations de crédits</i>		376 200		
<i>avec incidences financières</i>	901 896	2 336 700	700 127	-1 636 573 -70,0
<i>Imputation des prestations</i>	707 783	-	472 692	472 692 -
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 609 680	2 336 700	1 172 819	-1 163 881 -49,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1 608 898	2 336 700	1 172 819	-1 163 881 -49,8

Ce crédit de programme se compose de la réserve du département pour le financement de projets informatiques et de projets en lien avec le personnel. En 2019, il a principalement permis de financer les projets suivants: portefeuille d'applications du DFI, GENOVA, eESA et Optimum II. Le solde de crédit s'explique par le retard pris dans le programme GENOVA.

Mutations de crédit

- Cessions d'environ 1 million à l'enveloppe budgétaire du SG-DFI pour compenser le dépassement du budget du personnel du SG-DFI
- Report de crédit de 1,4 million pour GENOVA (supplément I au budget 2019)
- Transfert de crédit de 45 000 francs de l'OSAV au SG DFI pour GENOVA
- Transfert de crédit de 10 800 francs du SG-DFI à l'AFF pour le cockpit des ressources de la Confédération CRB360
- Transfert de crédit de 20 000 francs du SG-DFI à l'UPIC pour le projet newICO

Remarque

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DFI» (V0264.04), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	–	1 308 000	1 308 000
Constitution à partir du compte 2018	–	350 000	350 000
État au 31.12.2019	–	1 658 000	1 658 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	500 000	500 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

Aucune réserve n'a été dissoute en 2019.

Demande de constitution de nouvelles réserves

Deux demandes sont déposées pour constituer des réserves affectées, pour un montant de respectivement 260 000 francs et 240 000 francs. Une réserve de 0,3 million est nécessaire pour le projet DTI, qui a déjà subi des retards en 2018. Celui-ci englobe notamment un volet relatif à l'analyse et à la documentation des processus en lien avec l'introduction du nouveau logiciel de gestion des documents et d'autres processus administratifs. Le projet doit être finalisé avant la fin de l'année 2021.

Il faut également constituer des réserves de 0,2 million pour le projet VETO. En effet, à la suite d'un changement à la tête du projet, les travaux n'ont pas pu avancer comme prévu en 2019. Le poste de responsable a désormais été repourvu et le projet est relancé.

A231.0167 MESURES DE PRÉVENTION DU RACISME

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	705 522	891 700	849 280	-42 420	-4,8

Le SLR octroie des aides financières pour différents projets de lutte contre le racisme. Les projets de sensibilisation et de formation visant à prévenir le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie peuvent bénéficier d'un soutien. En 2019, le nombre de projets déposés a été moins important que prévu.

Bases légales

CP du 21.12.1937 (CP; RS 311.0), art. 386. O du 14.10.2009 sur les projets en faveur des droits de l'homme et de la lutte contre le racisme (RS 151.21).

A231.0168 MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 894 833	2 177 000	1 836 833	-340 167	-15,6

Le BFEH octroie des aides financières pour promouvoir l'information du grand public, financer différents programmes et campagnes ainsi que des analyses et des enquêtes en faveur des personnes handicapées. Le crédit à disposition permet de soutenir des projets de tiers, notamment d'organisations de personnes handicapées actives à l'échelle du pays ou d'une région linguistique. Certains projets déposés en 2019 ne respectaient pas les critères légaux et n'ont ainsi pas pu être approuvés.

Bases légales

LF du 13.12.2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), art. 16 à 19. O du 19.11.2003 sur l'égalité pour les handicapés (OHand; RS 151.37).

A231.0169 CONTRIBUTION À SWISSMEDIC

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	14 055 700	14 211 800	14 211 800	0	0,0

Cette contribution vise à indemniser les prestations en faveur de l'économie générale fournies par Swissmedic conformément à son mandat de prestations.

Bases légales

LF du 15.12.2000 sur les produits thérapeutiques (LPTh; RS 812.27), art. 77, al. 3.

A231.0170 CONTRIBUTION AU MUSÉE NATIONAL SUISSE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	30 277 800	30 628 100	30 628 100	0	0,0

Le MNS est l'unité administrative faîtière qui regroupe trois musées, à savoir le Musée national de Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwyz, ainsi que le centre des collections situé à Affoltern am Albis, qui abrite quelque 850 000 objets. Les musées consacrent leurs expositions permanentes à l'histoire culturelle de la Suisse, des époques les plus reculées à nos jours, apportant ainsi leur contribution à l'étude de l'identité suisse et de la diversité qui caractérise notre histoire et notre culture. Des expositions temporaires concernant des sujets en prise sur l'actualité complètent leur offre. Les commissaires du MNS organisent en outre des expositions à la maison de la corporation Zur Meisen à Zurich et au Musée des douanes à Cantine di Gandria.

Bases légales

LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS 432.30), art. 17, al. 1.

Remarque

Plafond des dépenses «Musée national suisse 2016-2020» (Z0050.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0171 CONTRIBUTION AUX LOYERS DU MUSÉE NATIONAL SUISSE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	20 884 025	20 262 300	20 262 300	0	0,0

Cette contribution aux loyers sert à couvrir les loyers du MNS pour l'utilisation des locaux appartenant à la Confédération. Elle a des incidences sur les finances, mais pas sur le budget (pas de flux de fonds). Elle se compose des amortissements théoriques et des coûts du capital, auxquels s'ajoute un émoulement de traitement (coûts administratifs de l'OFCL).

Remarque

À ces charges correspondent des revenus d'un même montant dans le budget de l'OFCL (cf. 620/E100.0001 «Revenus de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»).

Bases légales

LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS 432.30), art. 16.

A231.0172 CONTRIBUTION À PRO HELVETIA

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	40 274 200	41 142 600	41 142 600	0	0,0

Cette contribution couvre environ 95 % des coûts de la fondation. La loi sur l'encouragement de la culture (LEC) attribue à Pro Helvetia quatre domaines d'activité: l'encouragement de la relève, la médiation culturelle, la promotion de la création artistique et les échanges culturels. En ce qui concerne ces derniers, Pro Helvetia fait la distinction entre la Suisse et l'étranger, et entre le soutien à des projets et l'information culturelle.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 40.

Remarque

Plafond des dépenses «Fondation Pro Helvetia 2016-2020» (Z0002.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0362 CONTRIBUTION FÉDÉRALE DESTINÉE À LA CROIX-ROUGE SUISSE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	824 500	825 300	825 300	0	0,0

Avec cette contribution, la Confédération couvre 1 % des charges de la Croix-Rouge suisse (à l'exclusion de celles qui concernent des mandats des pouvoirs publics).

Bases légales

AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS 513.51).

BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Promotion et réalisation de l'égalité de droit et de fait et élimination de toute forme de discrimination directe ou indirecte
- Promotion de l'égalité salariale dans les secteurs public et privé par le développement d'instruments, le conseil, l'information et les contrôles
- Promotion de l'égalité dans le monde professionnel et de la conciliation entre travail et vie de famille grâce à des aides financières
- Informations et conseils relatifs à la loi sur l'égalité (LEg), pour les secteurs public et privé
- Prévention et lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment la violence domestique

PROJETS 2019

- Égalité salariale: réalisation de contrôles au niveau des marchés publics
- Égalité salariale: développement des instruments de contrôle pour les employeurs des secteurs public et privé
- Égalité salariale: promotion et mise en œuvre de la «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public»
- Droit: organisation d'une conférence nationale sur les questions de droit de l'égalité
- Violence à l'égard des femmes et violence domestique: coordination nationale et mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (RS 0.311.35)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés des projets 2019 ont été franchies conformément aux prévisions.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	0,0	0,0	0,0	0,0	-77,8
Charges	9,1	10,0	9,9	0,9	9,6
Charges propres	4,7	5,6	5,5	0,9	18,2
Charges de transfert	4,4	4,4	4,4	0,0	0,6
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) réalise un revenu allant de quelques centaines à quelques milliers de francs par année, qui est sujet à des fluctuations aléatoires.

Par rapport au compte 2018, les charges ont augmenté de 9,6 %. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des moyens alloués à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (0,2 mio de charges de personnel et 0,2 mio de charges de biens et services) et à une cession de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour le projet Temosta23 (modernisation technique de l'instrument d'analyse standard de l'égalité salariale; 0,4 mio de charges de biens et services).

Les fonds destinés aux aides financières versées au titre de la LEg pour promouvoir l'égalité dans la vie professionnelle ont été entièrement utilisés dans le cadre des projets en cours et des nouvelles demandes approuvées en 2019.

GP 1: RÉALISATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

MANDAT DE BASE

Le BFEG est l'autorité compétente pour toutes les questions relevant de l'égalité entre les sexes. Il s'engage en faveur de l'égalité dans tous les domaines et vise l'élimination de toutes les formes de discrimination directe ou indirecte, et notamment l'abolition de la discrimination salariale. À cet effet, le BFEG informe activement le public, effectue des études, conseille tant les autorités que les particuliers et leur recommande des mesures appropriées. Il participe à l'élaboration des actes législatifs fédéraux et à des projets d'importance nationale, évalue les demandes d'aides financières octroyées en vertu de la LEg et surveille la réalisation des projets soutenus.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	-92,6
Charges et dépenses d'investissement	4,7	5,6	5,5	0,0	-0,7

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement financent les activités du BFEG dans les quatre domaines que sont la réalisation de l'égalité salariale, la promotion de l'égalité dans le monde du travail, l'application de la LEg ainsi que la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Les charges de l'exercice 2019 sont inférieures de 0,7 % (38 000 fr.) aux prévisions budgétaires.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Réalisation de l'égalité salariale: le BFEG informe et conseille autorités et particuliers, effectue des études, met à disposition des instruments de contrôle de l'égalité salariale et réalise des contrôles au niveau des marchés publics			
- Nouveaux contrôles d'un marché public (nombre, min.)	30	30	30
- Réunions avec des experts concernant le modèle d'analyse standard de la Confédération (nombre, min.)	3	3	4
- Conseils téléphoniques concernant l'autocontrôle de l'égalité salariale (nombre, min.)	224	150	197
- Perfectionnements et événements en lien avec l'égalité salariale (nombre)	5	4	10
Promotion de l'égalité: le BFEG soutient des projets et des services de consultation afin de promouvoir l'égalité dans le monde professionnel ainsi que la conciliation travail/vie de famille			
- Rapport sur les aides attribuées l'année précédente (trimestre)	T1	T1	T1
Information et conseil: le BFEG s'attache à promouvoir la mise en œuvre de la LEg par l'information et conseille les autorités et les particuliers			
- Renseignements juridiques concernant la LEg (nombre, min.)	49	50	59
Violence: le BFEG appuie les mesures fédérales et cantonales de prévention de et de lutte contre la violence domestique et encourage leur coordination			
- Rencontre nationale de coordination avec les services cantonaux d'intervention (trimestre)	T3	T3	T3
- Conférence nationale pour les spécialistes de la violence domestique (trimestre)	T4	-	-

COMMENTAIRE

Les objectifs 2019 ont été pleinement atteints, voire dépassés: les conseils téléphoniques aux entreprises concernant l'autocontrôle de l'égalité salariale ont été plus nombreux que prévu (+ 47), de même que les perfectionnements et les événements en lien avec l'égalité salariale (+ 6) et les renseignements juridiques dispensés (+ 9).

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	16	21	41	20	91,2
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	0	1	0	-1	-92,6
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	15	20	41	21	102,1
Charges / Dépenses	9 090	10 028	9 990	-38	-0,4
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 670	5 558	5 521	-38	-0,7
<i>Transfert de crédits</i>		-38			
<i>Cession</i>		588			
Domaine des transferts					
GP 1: Réalisation de l'égalité entre femmes et hommes					
A231.0160 Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes	4 419	4 469	4 469	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	399	1 200	89	-1 112	-92,6

Les revenus de fonctionnement comprennent différentes recettes de faible montant sujettes à des variations aléatoires. Le montant inscrit au budget correspondait à la valeur moyenne des revenus sur quatre ans (2014–2017).

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	15 284	20 200	40 822	20 622	102,1

Ce poste comprend les éventuels remboursements d'aides financières versées au titre de la LEg qui n'ont pas été utilisées dans leur totalité (voir A231.0160 «Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes»). Il s'agit de remboursements exceptionnels imprévisibles, qui connaissent des variations annuelles importantes. En 2018, un remboursement de 20 200 francs avait été effectué. En 2019, les remboursements se sont élevés à 40 822 francs. Le montant inscrit au budget correspondait à la valeur moyenne des remboursements sur quatre ans (2014–2017).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	4 670 443	5 558 450	5 520 764	-37 686	-0,7
<i>dont mutations de crédits</i>		550 050			
<i>avec incidences financières</i>	3 975 653	4 869 050	4 740 740	-128 310	-2,6
<i>sans incidences financières</i>	4 439	-	6 310	6 310	-
<i>Imputation des prestations</i>	690 352	689 400	773 713	84 313	12,2
Charges de personnel	2 733 506	2 768 300	2 803 317	35 017	1,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 936 936	2 790 150	2 717 447	-72 703	-2,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	314 745	756 000	468 977	-287 023	-38,0
<i>dont charges de conseil</i>	814 586	1 252 250	1 528 989	276 739	22,1
Postes à plein temps (Ø)	14	14	15	1	7,1

Charges de personnel

Les charges de personnel correspondent aux prévisions budgétaires.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été inférieures de 38 % (287 000 fr.) aux prévisions budgétaires. Cette baisse est due au fait que les charges liées au projet Temosta23 (modernisation technique de l'instrument d'analyse de l'égalité salariale de la Confédération) ne sont que partiellement imputables aux prestations informatiques fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (130 00 fr.), les mandats externes (270 000 fr.) étant comptabilisés au titre des charges de conseil.

Les *charges de conseil* comprennent les indemnités versées à des tiers pour des mandats dans le domaine Travail (études et développement d'instruments visant à réaliser l'égalité salariale, contrôles visant à vérifier l'égalité salariale dans les marchés publics de la Confédération et encouragement de la conciliation entre vie professionnelle et familiale) et dans le domaine Droit (études, conférences et rapports de la Suisse à l'intention du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [CEDEF]). Elles englobent aussi les dépenses du domaine Violence (études et information, conférences et manifestations dédiées à la coordination et à la mise en réseau des spécialistes cantonaux) et les charges de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), rattachée au BFEG (indemnités versées aux membres de la commission, honoraires versés à des experts pour la rédaction de rapports, d'avis et d'une revue spécialisée ainsi que pour la participation à des projets). Les charges de conseil sont supérieures de 22 % (277 000 fr.) aux prévisions budgétaires en raison du projet Temosta23.

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation comprennent les *loyers* (0,3 mio) et les *prestations de service externes*, à savoir notamment les frais pour les traductions, le traitement des demandes d'aides financières, les manifestations et les mandats de graphisme (0,3 mio).

Mutations de crédits

- Cession de 188 000 francs de l'Office fédéral du personnel (contributions pour les stages des étudiants des hautes écoles, la formation professionnelle initiale et l'accueil extra-familial des enfants)
- Cession de 400 000 francs de l'UPIC (contribution au projet Temosta23)
- Transfert de crédit de 37 950 francs du BFEG à l'Office fédéral de la statistique (statistique policière de la criminalité SPC, étude sur les homicides 2019-2024)

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2018	-	373 000	373 000
État au 31.12.2019	-	373 000	373 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

Le BFEG ne formule aucune demande de constitution de nouvelles réserves dans le cadre du compte 2019.

A231.0160 MESURES RELATIVES À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	4 419 098	4 469 200	4 469 200	0	0,0

En vertu de la LEg, la Confédération peut allouer des aides financières à des organisations publiques ou privées qui favorisent la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle. Les domaines d'encouragement sont l'égalité sur le lieu de travail et dans l'entreprise, la carrière professionnelle et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. En 2019, le BFEG a reçu 49 demandes. Il en a approuvé 34 et refusé 15. Les fonds disponibles en 2019 ont été entièrement utilisés.

Pour les années 2017 à 2020, une réorientation des aides financières en faveur de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié a été décidée. Depuis janvier 2017, les fonds correspondants sont attribués en priorité à des projets qui développent des produits et des prestations visant à promouvoir la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et à réaliser l'égalité salariale dans les entreprises, d'une part, et à des projets destinés à promouvoir le travail des femmes ou des hommes dans les secteurs qui connaissent une pénurie de personnel qualifié et où l'un des deux sexes est sous-représenté (par ex. les femmes dans les domaines de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique), d'autre part.

Bases légales

LF du 24.3.1995 sur l'égalité (LEg; RS 151.1), art. 14 et 15.

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Compléter les archives numériques en créant un accès en ligne aux archives de la Confédération
- Développer l'archivage numérique (nouveaux types d'information, évolutions technologiques, accroissement de la rentabilité)
- Assister et conseiller l'administration fédérale dans la gestion de l'information (y c. GEVER) afin de contribuer à une gestion efficace et garante de la sécurité du droit
- Préparer la fin de la reprise des documents papier par les Archives fédérales suisses (AFS)

PROJETS 2019

- Accès en ligne aux archives fédérales: mise en service de la nouvelle plateforme en ligne et première réorganisation du fonctionnement de la salle de lecture
- Stratégie d'accès aux données publiques (*Open Government Data [OGD]*): mise en œuvre à partir de 2019
- Système d'information archivistique (AIS): conception d'un nouveau système pour la gestion des métadonnées des fonds

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été en partie franchies.

Accès en ligne aux archives fédérales: la plateforme en ligne a été mise en service en novembre 2019. Elle est désormais accessible au public et les prestations – par exemple le conseil aux utilisateurs – sont principalement fournies de manière numérique.

Stratégie d'accès aux données publiques: l'Office fédéral de la statistique (OFS) a repris la responsabilité de cette stratégie, qui n'est donc plus du ressort des AFS.

Système d'information archivistique: au cours de l'exercice sous revue, les AFS ont concentré leurs efforts sur le projet d'accès en ligne, ce qui a reporté le lancement de la phase de conception du système d'information archivistique. Ce projet se trouve en phase d'initialisation. La phase de conception sera achevée en 2020.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	0,3	0,3	0,4	0,0	9,4
Charges	19,2	21,6	19,2	0,0	-0,1
Charges propres	19,2	21,6	19,2	0,0	-0,1
Dépenses d'investissement	-	0,1	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement proviennent à 64 % des compensations, à 11 % des émoluments et à 6 % de revenus divers. Les 19 % restants découlent de la réduction des provisions pour les vacances et les heures supplémentaires. Les prestations des AFS comme l'aide à la recherche ou l'accès aux archives sont en principe gratuites. Cependant, pour d'autres prestations comme la numérisation, les charges sont facturées conformément à l'ordonnance sur les émoluments. Les compensations correspondent aux revenus des prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers et de la refacturation au Fonds d'infrastructure ferroviaire de prestations fournies par le personnel des AFS. Quant aux revenus divers, ce sont par exemple les recettes issues de la location de places de stationnement.

Les revenus de fonctionnement inscrits au compte 2019 sont supérieurs de 0,1 million à ceux de l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par le fait que la réduction des provisions pour les vacances et les heures supplémentaires a été plus importante en 2019 qu'en 2018.

Les charges de fonctionnement se composent à 48 % de charges de personnel, à 24 % de charges de biens et services liées à l'informatique, à 23 % de charges liées aux immeubles, à 4 % d'autres charges d'exploitation et à 1 % de charges de conseil.

Les charges de fonctionnement inscrites au compte 2019 sont équivalentes à celles de l'exercice précédent.

GP 1: GESTION DE L'INFORMATION

MANDAT DE BASE

Les AFS archivent tous les documents de la Confédération qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle afin de garantir la traçabilité des activités de l'administration, de permettre à cette dernière de rendre des comptes, de donner aux citoyens la possibilité de se forger un esprit critique et de créer le cadre nécessaire aux recherches. En outre, elles conseillent les services tenus de leur proposer leurs documents sur la manière de les organiser, de les gérer, de les conserver et de les verser aux archives. Enfin, elles aident ces services, de même que le public, à rechercher des documents archivés et à y accéder.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,3	0,5	0,1	36,2
Charges et dépenses d'investissement	19,2	21,6	19,3	-2,4	-10,9

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement inscrits au compte 2019 sont supérieurs de 0,1 million au montant budgété. Cette différence est principalement due au fait qu'il a été possible de réduire les provisions pour les vacances et les heures supplémentaires. En outre, les recettes liées aux émoluments ont été plus élevées que prévu. Les charges de fonctionnement inscrites au compte 2019 sont inférieures de 2,4 millions au montant budgété. Cette différence provient des charges de biens et services liées à l'informatique (- 2 mio), des charges de conseil (- 0,2 mio) et des prestations externes (- 0,1 mio). Dans le cas des charges de biens et services liées à l'informatique, la différence par rapport au montant budgété s'explique par le retard pris dans différents grands projets.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
État de droit: la Confédération doit être en mesure de rendre des comptes à la société, aux niveaux politique et juridique. Les AFS l'aident à répondre à cette obligation			
- Part des services tenus de livrer aux AFS leurs documents qui ont rempli cette obligation ces dix dernières années (% , min.)	70	70	70
Accès fiable et moderne aux données: les AFS adaptent à l'évolution numérique l'accès aux données archivées et aux informations destinées à l'administration fédérale et à la société (cyberadministration, société de l'information)			
- Dossiers fournis au format analogique (sur place en salle de lecture) (% , max.)	91	80	89
- Dossiers fournis au format analogique et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (% , min.)	9	19	11
- Dossiers fournis et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (% , min.)	0	1	0
Rentabilité: la rentabilité de l'archivage numérique est augmentée			
- Livraisons annuelles répondant aux instructions des AFS et permettant une prise en charge automatisée par les AFS (% , min.)	76	45	76

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints.

Des écarts apparaissent dans les domaines suivants:

Accès fiable et moderne aux données: l'infrastructure de numérisation était en cours de réalisation en 2019. Comme elle n'a été mise à la disposition du public qu'à partir de la fin du mois de novembre, le nombre de dossiers transmis au format numérique n'a augmenté que marginalement par rapport à 2018.

Rentabilité: la forte augmentation des livraisons annuelles répondant aux instructions des AFS s'explique par le fait qu'elles ont, en 2019, été effectuées en grande partie par l'intermédiaire de systèmes GEVER, ce qui permet généralement une prise en charge automatisée.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		348	335	457	121	36,2
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	348	335	457	121	36,2
Charges / Dépenses		19 195	21 623	19 259	-2 365	-10,9
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	19 195	21 623	19 259	-2 365	-10,9
	<i>Transfert de crédits</i>		103			
	<i>Cession</i>		147			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	347 618	335 300	456 595	121 295	36,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>338 500</i>	<i>335 300</i>	<i>370 487</i>	<i>35 187</i>	<i>10,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>9 118</i>	<i>-</i>	<i>86 108</i>	<i>86 108</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement des AFS englobent des compensations, des émoluments et des revenus divers. Les compensations en forment la plus grande partie.

En 2019, les revenus de fonctionnement se sont élevés à 0,5 million et sont donc supérieurs de 0,1 million au montant budgété. Cette différence est principalement due au fait qu'il a été possible de réduire les provisions pour les vacances et les heures supplémentaires. Par ailleurs, les revenus liés aux émoluments ont été plus élevés que prévu, de même que ceux qui découlent de prestations d'archivage électronique à long terme pour les tiers, que les AFS proposent depuis 2011 à d'autres institutions publiques. Fin 2019, une convention de prestations a pu être signée avec le canton de Fribourg, en plus de celle déjà signée avec le canton de Genève.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'archivage (LAr; RS 152.1), art. 17 s. O du 8.9.1999 sur l'archivage (OLAr; RS 152.11), art. 11. O du DFI du 1.12.1999 sur les émoluments ArchF (RS 172.041.15).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	19 194 531	21 623 200	19 258 513	-2 364 687	-10,9
<i>dont mutations de crédits</i>		250 700			
<i>avec incidences financières</i>	12 416 726	15 194 800	12 489 538	-2 705 262	-17,8
<i>sans incidences financières</i>	1 164	21 000	-	-21 000	-100,0
<i>Imputation des prestations</i>	6 776 640	6 407 400	6 768 975	361 575	5,6
Charges de personnel	9 392 901	9 132 000	9 305 413	173 413	1,9
Charges de biens et services, charges d'exploitation	9 800 465	12 416 300	9 953 100	-2 463 200	-19,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	4 843 216	6 682 300	4 652 096	-2 030 204	-30,4
<i>dont charges de conseil</i>	198 125	446 800	237 760	-209 040	-46,8
Charges d'amortissement	1 164	21 000	-	-21 000	-100,0
Dépenses d'investissement	-	53 900	-	-53 900	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	60	58	59	1	1,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

En 2019, les *charges de personnel* ont été supérieures de 0,2 million (1,9 %) au montant budgété. Le personnel a été particulièrement sollicité par les différents projets, raison pour laquelle il a parfois fallu recourir temporairement à du personnel auxiliaire. Ces charges supplémentaires ont pu être compensées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire des AFS (par ex. dans les charges de conseil). Par rapport à l'année précédente, les charges de personnel ont légèrement reculé en 2019 (- 0,1 mio).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Au total, les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* inscrites au compte 2019 sont inférieures de 2,5 millions au montant budgété. Les charges de biens et services liées à l'informatique ont reculé de 2 millions, les charges de conseil de 0,2 million et les prestations de service externes de 0,1 million.

Dans le cas des *charges de biens et services liées à l'informatique*, la différence par rapport au montant budgété s'explique principalement par le retard pris dans différents grands projets. En ce qui concerne la mise en place de l'accès en ligne aux archives de la Confédération et de l'infrastructure de numérisation, les retards sont dus à un manque de personnel, à des clarifications plus longues que prévu au niveau du développement technique des outils et à la mise en œuvre échelonnée des solutions. Pour ce qui est du projet de modernisation du système d'information archivistique (AIS Future), les retards s'expliquent par des clarifications techniques plus longues que prévu concernant la faisabilité d'un nouveau modèle de données et par l'importance des travaux nécessaires pour préparer un appel d'offres OMC. Ces différents retards ont également ralenti les travaux préliminaires en vue de la modernisation des archives numériques. Par ailleurs, le report de l'introduction du nouveau système de gestion électronique des affaires Acta Nova à l'échelon de la Confédération a empêché les AFS de réaliser tous les travaux prévus en lien avec le projet «Processus et transformation numérique». Environ 54 % des charges de biens et services liées à l'informatique ont été dédiées à l'exploitation et à la maintenance des applications existantes. Le reste a été utilisé pour le développement de l'archivage numérique et pour la création d'un accès en ligne aux archives fédérales.

Les *charges de conseil* et les charges liées aux prestations de service externes inscrites au compte 2019 sont inférieures de respectivement 0,2 million et 0,1 million au montant budgété, certains projets n'ayant pas pu être réalisés comme prévu en raison de restrictions opérationnelles. Les charges de conseil découlent notamment du soutien reçu pour la réalisation de certains projets, pour la mise en place d'une propre architecture d'entreprise et pour l'amélioration organisationnelle des AFS. Quant aux prestations de service externes, les AFS y ont notamment eu recours pour la numérisation de documents analogiques. Au cours de l'année sous revue, les AFS ont développé puis progressivement mis en service leur propre infrastructure de numérisation. L'exploitation de cette infrastructure est confiée à des collaborateurs de la Fondation GEWA, qui emploie des personnes en réinsertion professionnelle.

Charges d'amortissement et d'investissement

Aucun amortissement ne figure au compte 2019.

Mutations de crédits

- Cession de 102 300 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation professionnelle initiale (apprentis) et les aides à l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédit d'un montant de 103 400 francs de l'Office fédéral de l'environnement aux AFS en lien avec le projet de plateforme *Linked Data Service* (LINDAS).
- Cession de crédit d'un montant de 45 000 francs de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération aux AFS en lien avec les données liées en libre accès

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	–	600 000	600 000
Constitution à partir du compte 2018	–	340 000	340 000
Dissolution	–	-150 000	-150 000
État au 31.12.2019	–	790 000	790 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	1 690 000	1 690 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

Les AFS ont achevé le projet StrucTool en 2019 et les réserves affectées à ce projet ont pu être dissoutes.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de différents retards, il faut constituer des réserves affectées à hauteur de 1,69 million. Divers projets nécessitent la mise en place de solutions informatiques novatrices, ce qui a provoqué toute une série de retards en 2019 (par ex. en raison de la nécessité de procéder à des clarifications plus longues que prévu). Ces solutions seront achevées et mises en service ces prochaines années. Compte tenu des retards accumulés dans plusieurs projets, une attention particulière sera accordée à l'avancement et à la planification des projets en 2020. Dans ce cadre, il s'agira entre autres d'évaluer et, le cas échéant, d'ajuster le montant des réserves affectées.

- Réalisation de l'accès en ligne aux archives de la Confédération
et mise en place d'une infrastructure de numérisation 690 000 francs

En raison du manque de personnel, des retards dans le développement technique et de la mise en œuvre échelonnée des solutions, les projets n'ont pas avancé comme prévu. Il convient donc d'augmenter la réserve constituée les années précédentes à 1,38 million. Doté d'un budget global de 8,9 millions, ce projet devrait être achevé en 2023.

- Modernisation du système d'information archivistique
(AIS Future) 610 000 francs

En raison de retards dus à des clarifications techniques plus longues que prévu concernant la faisabilité d'un nouveau modèle de données et à l'importance des travaux nécessaires pour préparer un appel d'offres OMC, le projet n'a pas avancé comme prévu. Doté d'un budget global de 2,1 millions, il devrait être achevé en 2021.

- Processus et transformation numérique 200 000 francs

Il n'a pas été possible de mettre en place les processus ni de procéder aux migrations nécessaires, à cause du report de l'introduction du système de gestion des documents Acta Nova à l'échelle de la Confédération. Il convient donc d'augmenter la réserve constituée l'année précédente à 300 000 francs. Les processus devraient être mis en œuvre au cours des années 2020 et 2021.

- Travaux préparatoires/clarifications concernant le projet
de modernisation des archives numériques 190 000 francs

En raison du manque de personnel, les travaux préparatoires et les clarifications concernant ce projet n'ont pas pu être réalisés. Doté d'un budget global de 3,8 millions, ce projet devrait être achevé en 2024.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Préserver les biens culturels matériels et immatériels en Suisse
- Encourager une offre culturelle diversifiée de grande qualité
- Améliorer la participation de toutes les catégories sociales à la vie culturelle
- Contribuer au renforcement de la cohésion sociale et nationale
- Contribuer à l'attrait de la Suisse comme lieu de création et d'innovation
- Assurer les échanges culturels à l'intérieur de la Suisse et avec l'étranger

PROJETS 2019

- Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024: ouverture de la consultation
- Stratégie interdépartementale en matière de culture du bâti: adoption par le Conseil fédéral
- Convention du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société et Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique: ratification

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies.

Stratégie interdépartementale en matière de culture du bâti: cette stratégie étant étroitement liée au message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (message culture 2021-2014), elle sera soumise au Conseil fédéral en même temps que le message, dans le courant du premier trimestre 2020.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	1,6	2,0	1,6	0,0	-0,2
Charges	217,5	234,2	225,4	7,9	3,6
Charges propres	79,1	83,5	79,9	0,9	1,1
Charges de transfert	138,4	150,7	145,4	7,0	5,1
Dépenses d'investissement	23,8	24,1	24,3	0,6	2,4

COMMENTAIRE

Les revenus comprennent principalement les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse, les recettes de la Bibliothèque nationale suisse (BN), la contribution allouée par le canton de Soleure au Musée des automates à musique de Seewen et les émoluments pour les actes administratifs.

Environ un tiers des charges de l'OFC sont des charges propres, ces dernières étant réparties entre les charges de personnel (48 %), les loyers (27 %, y c. les charges locatives des musées de la Confédération, du Centre Dürrenmatt Neuchâtel et de la Cinémathèque suisse) ainsi que les charges de conseil, les charges de biens et services liées à l'informatique et les autres charges de biens et services et d'exploitation (26 %). La hausse des charges par rapport au compte 2018 est principalement due à l'engagement de personnel supplémentaire (+ 1,2 mio). Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse des charges liées à l'informatique (- 0,4 mio).

Les charges de transfert concernent en grande partie des crédits prévus par le message culture 2016-2020 et sont pour la plupart faiblement liées. La hausse des charges par rapport au compte 2018 concerne principalement les domaines du cinéma, des mesures encourageant la compréhension, de l'encouragement de l'instruction des jeunes Suisses de l'étranger et de la promotion de la formation musicale.

L'écart au niveau des dépenses d'investissement est dû à une augmentation des contributions destinées à la conservation du patrimoine (+ 0,6 mio).

GP 1: PATRIMOINE CULTUREL

MANDAT DE BASE

L'OFC gère des musées et des collections de la Confédération et soutient des institutions qui s'attachent à collectionner, à conserver, à cataloguer et à diffuser des biens culturels. Il réglemente le transfert des biens culturels et fait connaître les traditions vivantes de la Suisse. Il alloue des aides financières pour la préservation d'objets dignes de protection et met à disposition son expertise dans les domaines de l'archéologie, de la conservation des monuments historiques et de la protection des sites construits. Grâce à ces mesures, l'OFC contribue à préserver le patrimoine culturel suisse et à faire en sorte que la population puisse le connaître et y accéder.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,3	0,3	0,1	30,6
Charges et dépenses d'investissement	22,3	27,8	27,0	-0,8	-2,9

COMMENTAIRE

Comprenant la contribution allouée par le canton de Soleure au Musée des automates à musique, les revenus de fonctionnement sont restés stables. Le groupe de prestations «Patrimoine culturel» absorbe 34 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Sur ce pourcentage, 33 % concernent les charges de personnel. Le solde des charges sert à financer notamment les loyers, l'entretien et la surveillance des musées de la Confédération. Les charges sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires, principalement en raison du report de certains projets dans le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques (projet ISOS).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Musées de la Confédération: L'OFC met en valeur les fonds des musées qu'il gère par le biais d'expositions, de visites guidées et de manifestations			
- Visiteurs des musées de la Confédération (nombre, min.)	51 380	64 000	62 569
- Classes qui suivent les exercices et les offres pédagogiques (nombre, min.)	145	170	183
- Visites guidées des expositions et organisation de manifestations (nombre, min.)	1 984	1 980	2 177
Patrimoine culturel et monuments historiques: L'OFC contribue à protéger et à conserver le patrimoine culturel en allouant des aides financières et en réalisant des expertises; il soutient les mesures qui font connaître le patrimoine culturel auprès de la population			
- Contributions allouées pour des mesures de conservation urgentes proportionnellement aux fonds demandés (% min.)	89	80	95
- Part des expertises dont les propositions ont été prises en compte dans la mise en œuvre de projets (% min.)	91	75	91

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en grande partie atteints.

Les domaines suivants présentent des écarts importants:

Musées de la Confédération: le nombre de visiteurs attendu n'a tout juste pas été atteint, en raison du nombre limité d'expositions temporaires organisées.

Patrimoine culturel et monuments historiques: grâce à leur qualité et à leur pouvoir de persuasion, les expertises ont été davantage prises en considération que prévu dans la mise en œuvre des projets.

GP 2: CRÉATION CULTURELLE

MANDAT DE BASE

L'OFC encourage la création culturelle dans tous les domaines (cinéma, arts plastiques, design, littérature, musique, danse, théâtre) ainsi que la formation culturelle (promotion des langues et de la lecture, formation musicale, etc.). Il rend ainsi possible une création et une offre culturelles variées et de haute qualité et renforce la participation culturelle et la cohésion sociale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	0,7	0,6	-0,1	-12,4
Charges et dépenses d'investissement	21,0	18,6	16,9	-1,7	-9,4

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent des recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse et des émoluments pour les actes administratifs, qui ont été inférieurs aux prévisions. Le groupe de prestations «Création culturelle» absorbe 21 % de l'enveloppe budgétaire de l'OFC. Sur ce pourcentage, 43 % concernent les charges de personnel. L'écart par rapport au budget s'explique par une baisse des dépenses de fonctionnement, le retard de certains projets et un nombre moins élevé de mandats pour les projets et la promotion.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Échanges linguistiques et participation culturelle: L'OFC contribue à la compréhension entre communautés linguistiques et à la participation de la population à la vie culturelle suisse			
- Enfants et jeunes participant aux échanges scolaires entre régions linguistiques (nombre, min.)	7 571	8 000	9 900
- Enfants et jeunes participant au programme «Jeunesse et Musique» (nombre, min.)	9 136	10 000	16 791
Cinéma: L'OFC encourage et met en valeur la création cinématographique suisse			
- Part des scénarios soutenus par l'OFC qui donnent lieu à un film produit en Suisse (% min.)	32	20	31
- Films suisses projetés dans une salle ou un festival d'une autre région linguistique que celle de la langue originale (nombre, min.)	96	75	94
Prix et distinctions: Avec les prix et les distinctions qu'il décerne dans tous les secteurs artistiques, l'OFC touche un large public			
- Visiteurs des expositions Swiss Arts Awards et Swiss Design Awards (nombre, min.)	11 000	9 000	11 000

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été dépassés.

Les domaines suivants présentent des écarts importants:

Échanges linguistiques et participation culturelle: les valeurs cibles pour la participation au programme Jeunesse et Musique (J+M) seront augmentées à compter de 2021.

Cinéma: le nombre de films suisses projetés sur l'ensemble du territoire a été plus élevé que prévu.

GP 3: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

MANDAT DE BASE

La Bibliothèque nationale suisse (BN) collectionne, répertorie, conserve et rend accessibles toutes les informations imprimées ou numériques ayant un lien avec la Suisse. Elle enrichit la collection Helvetica (textes et images, imprimé et numérique) et gère les Archives littéraires suisses (ALS), la Phonothèque nationale suisse et le Centre Dürrenmatt Neuchâtel. Elle veille à la conservation et à l'accessibilité actuelles et futures du patrimoine culturel suisse faisant partie de ses collections. Ces dernières permettent de réaliser des recherches sur la Suisse, d'accéder aux connaissances développées en Suisse et de mettre en valeur le patrimoine culturel suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,8	1,0	0,8	-0,2	-18,4
Charges et dépenses d'investissement	36,2	37,1	36,5	-0,7	-1,8

COMMENTAIRE

Les revenus ont été inférieurs de 0,2 million aux prévisions budgétaires, principalement en raison d'une baisse des recettes. La BN absorbe 45 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Sur ce pourcentage, 60 % concernent les charges de personnel. La baisse des charges est due au retard de certains projets (125^e anniversaire de la Bibliothèque nationale et archivage à long terme, notamment).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Collection Helvetica numérique: La BN enrichit continuellement la collection d'Helvetica électroniques originaux et continue à numériser la collection sur papier			
- Publications Helvetica électroniques originales (nombre, min.)	20 491	10 000	17 330
- Pages numérisées de la collection d'Helvetica sur papier (nombre, mio, min.)	2,501	1,000	1,488
- Satisfaction des usagers quant à l'exhaustivité des collections (sondage tous les quatre ans) (échelle 1 à 10)	-	8,3	8,4
Utilisation: La BN développe les possibilités d'utilisation en ligne et sur place			
- Participations à des portails spécialisés externes (nombre, min.)	30	20	32
- Participants à des expositions, des manifestations, des visites guidées et des formations (nombre, min.)	19 595	15 000	20 589
- Satisfaction des usagers quant à l'offre en matière de prestations et de conseil (sondage tous les quatre ans) (échelle 1 à 10)	-	8,5	8,9
- Notice d'autorité unique introduite dans chacune des bases de données (BD) pour améliorer la rentabilité du catalogage (oui/non)	-	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints, voire dépassés.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs.	en %
Revenus / Recettes	1 779	1 984	1 836	-148	-7,5
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 719	1 934	1 748	-186	-9,6
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	5	-	68	68	-
Remboursement de contributions à des investissements					
E132.0100 Remboursements Protection du paysage et monum. historiques	31	-	-	-	-
Autres revenus et désinvestissements					
E150.0109 Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	24	50	20	-30	-59,4
Charges / Dépenses	241 388	258 267	249 910	-8 356	-3,2
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	79 431	83 572	80 372	-3 200	-3,8
<i>Transfert de crédits</i>		-180			
<i>Cession</i>		1 069			
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		1 170			
Domaine des transferts					
GP 1: Patrimoine culturel					
A231.0129 Transfert des biens culturels	538	743	730	-12	-1,7
A231.0131 Musées, collections, réseaux de tiers	12 101	12 503	12 502	-1	0,0
A231.0132 Collaboration à la culture (UNESCO + Conseil de l'Europe)	146	149	145	-4	-2,4
A231.0136 Cinémathèque suisse	8 870	9 152	9 152	0	0,0
A231.0139 Contribution aux loyers de l'Institut suisse de Rome	122	133	124	-9	-6,8
A236.0101 Protection du paysage et conservation monuments historiques	23 531	24 024	24 024	0	0,0
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	23 500	24 024	24 024	0	0,0
GP 2: Création culturelle					
A231.0119 Soutien à des organisations culturelles	3 069	3 145	3 068	-77	-2,4
A231.0120 Indemnité versée à la ville de Berne pour la culture	1 016	1 008	1 008	0	0,0
A231.0121 Promotion de la culture et de la langue du canton du Tessin	2 383	2 430	2 430	0	0,0
A231.0122 Promotion de la culture et de la langue des Grisons	4 765	4 858	4 858	0	0,0
A231.0123 Mesures encourageant la compréhension	5 925	6 491	6 491	0	0,0
A231.0124 Encouragement de l'instruct. de jeunes Suisses de l'étranger	19 864	20 994	20 391	-603	-2,9
A231.0125 Soutien aux gens du voyage	705	721	690	-31	-4,2
A231.0126 Encouragement de films	29 333	33 431	32 003	-1 428	-4,3
<i>Report de crédits</i>		1 695			
A231.0127 Coopération européenne dans le domaine cinématographique	730	745	745	0	0,0
A231.0128 Participation au programme Europe créative (média / culture)	4 218	6 430	5 230	-1 200	-18,7
A231.0130 Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	-	50	-	-50	-100,0
A231.0133 Prix, distinctions et acquisitions	2 793	3 023	2 944	-78	-2,6
A231.0134 Manifestations et projets	918	947	900	-47	-4,9
A231.0135 Culture cinématographique	8 423	8 676	8 673	-3	0,0
A231.0137 Promotion de la formation musicale	2 275	4 162	2 799	-1 363	-32,7
A231.0138 Promotion de la lecture	4 209	4 318	4 318	0	0,0
A231.0140 Promotion de la littérature	1 757	1 760	1 671	-89	-5,0
A231.0141 Participation culturelle	763	780	618	-162	-20,8

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	1 719 096	1 933 900	1 747 517	-186 383	-9,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 618 148</i>	<i>1 933 900</i>	<i>1 607 747</i>	<i>-326 153</i>	<i>-16,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>100 948</i>	<i>-</i>	<i>139 770</i>	<i>139 770</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFC comprennent les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse, les recettes de la BN (en particulier les contributions versées à la Phonothèque nationale suisse par la ville de Lugano et le canton du Tessin), la contribution allouée par le canton de Soleure au Musée des automates à musique de Seewen, les émoluments pour les actes administratifs, les éventuels remboursements de versements effectués les années précédentes ainsi que la dissolution des provisions pour les soldes de vacances et les soldes horaires. Les recettes pour la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse et celles de la Phonothèque nationale suisse étaient inférieures au montant budgétisé, ce qui explique en grande partie l'écart par rapport au budget au niveau des revenus de fonctionnement.

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	5 342	-	67 753	67 753	-

Il s'agit de remboursements dans le domaine des transferts relatifs aux années précédentes et concernant le domaine du cinéma.

E132.0100 REMBOURSEMENTS PROTECTION DU PAYSAGE ET MONUM. HISTORIQUES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	30 703	-	-	-	-

En 2019, aucun remboursement provenant d'une période antérieure n'a été effectué.

E150.0109 TAXE VIS. À PROMOUV. CINÉ., DIFFUSEURS TÉLÉV., PART RECETTES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	24 073	50 000	20 287	-29 713	-59,4

En vertu de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), les diffuseurs de programmes télévisés nationaux ou destinés aux régions linguistiques qui diffusent des films sont tenus d'affecter une part de leurs recettes brutes à l'achat, à la production ou à la coproduction de films suisses ou d'acquitter une taxe correspondante. Les recettes doivent être affectées à la promotion du cinéma (voir A231.0130 «Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision»). Il s'agit d'une taxe de compensation dont le montant est avant tout déterminé par l'attitude des diffuseurs de télévision eux-mêmes et qui est par conséquent difficile à prévoir.

Bases légales

LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40), art. 7, al. 2. LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 15, al. 2.

Remarques

Recettes en faveur du financement spécial «Encouragement du cinéma», voir tome 1, ch. B 82/34.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	79 431 464	83 571 982	80 372 096	-3 199 886 -3,8
<i>dont mutations de crédits</i>		2 058 282		
<i>avec incidences financières</i>	53 151 594	59 500 382	56 106 567	-3 393 815 -5,7
<i>sans incidences financières</i>	148 516	143 000	178 288	35 288 24,7
<i>Imputation des prestations</i>	26 131 355	23 928 600	24 087 241	158 641 0,7
Charges de personnel	36 849 299	37 633 500	38 053 451	419 951 1,1
<i>dont location de services</i>	32 499	75 000	185 261	110 261 147,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	42 169 651	45 714 482	41 825 374	-3 889 108 -8,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	7 378 170	8 314 956	7 027 154	-1 287 802 -15,5
<i>dont charges de conseil</i>	1 517 547	2 385 200	1 477 190	-908 010 -38,1
Charges d'amortissement	148 516	143 000	178 288	35 288 24,7
Dépenses d'investissement	263 999	81 000	314 983	233 983 288,9
Postes à plein temps (Ø)	245	241	248	7 2,9

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel représentent 48 % des *charges de fonctionnement*. L'écart par rapport au budget dans le domaine des charges de personnel et des EPT a plusieurs causes: la création d'un poste de durée limitée lié au déménagement provisoire de la BN en raison de travaux à effectuer dans le bâtiment qui l'abrite; le remplacement de collaborateurs en congé maladie de longue durée par des personnes engagées pour une durée déterminée; l'engagement de personnel externe (location de services) pour rattraper le retard pris dans certains domaines et préparer le message culture 2021-2024. L'augmentation des charges de personnel et des EPT (0,4 mio) est compensée par la baisse d'autres charges de fonctionnement

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La plus grande partie des *charges de biens et services liées à l'informatique* (7,0 mio) concerne l'imputation interne de prestations (IP) avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT; 4,6 mio).

Les prestations d'exploitation de l'OFIT sont supérieures aux prévisions budgétaires (+ 0,8 mio), parce que certaines applications ont été migrées plus tard que prévu. Les coûts d'exploitation externes et les prestations de conseil et de développement externes dans le domaine informatique sont quant à eux inférieurs aux prévisions (- 1,2 mio et - 0,9 mio respectivement) en raison du report de certains projets.

Globalement, les coûts ont aussi diminué (- 0,4 mio) par rapport au compte de l'exercice précédent. Cette baisse a plusieurs causes: l'externalisation du système de gestion de la bibliothèque sous forme de logiciel à la demande (*software as a service*) sur serveurs distants; l'exploitation du système e-Helvetic (qui gère la livraison, la préparation et l'archivage des documents numériques et permet d'y accéder) par la BN (Phonothèque nationale); une réduction du coût des prestations de marché de l'OFIT.

Les *charges de conseil* (1,5 mio) comprennent les ressources destinées à financer les différentes commissions de l'OFC prescrites par la loi ainsi que celles destinées aux mandats d'experts et aux mandats de conseil. Comme plusieurs prestations budgétisées dans les charges de conseil ont été comptabilisées en tant que charges de biens et services et charges d'exploitation, les charges sont inférieures aux prévisions budgétaires.

50 % des *charges de biens et services et charges d'exploitation* sont prévus pour les loyers (21,0 mio, dont 18,5 mio IP). Les charges locatives comprennent la location et les coûts accessoires pour le dépôt souterrain de la BN, le Centre Dürrenmatt de Neuchâtel, les bâtiments des musées de la Confédération, la Cinémathèque suisse et les bâtiments administratifs à Berne.

Les charges d'exploitation restantes (12,3 mio) servent à l'exploitation de l'OFC (BN comprise) ainsi qu'à la surveillance et à la garde des quatre musées de la Confédération (Museo Vela, Collection Oskar Reinhart, Musée des automates à musique et Musée du couvent de St-Georges). Elles comprennent en outre les fonds mis à disposition pour les acquisitions de la BN ainsi que pour des mesures de conservation des collections de la BN et des musées et collections d'art de la Confédération. Les frais occasionnés par les cérémonies de remise des différents prix suisses figurent également à ce poste. L'imputation des prestations pour les fournitures de bureau (- 0,5 mio), l'organisation des cérémonies de remise de prix, la surveillance de l'accueil et le Prix du cinéma suisse 2019 ont nécessité moins de ressources que prévu (- 0,6 mio). L'écart restant (- 0,5 mio) est dû au report de certains projets.

Charges d'amortissement

Les autres charges de fonctionnement comprennent les amortissements du patrimoine administratif de l'OFC.

Dépenses d'investissement

Durant l'exercice sous revue, les acquisitions de remplacement suivantes ont été effectuées afin d'assurer la poursuite de l'exploitation de l'OFC:

- projecteurs pour l'exposition anniversaire du Musée des automates à musique (34 446 fr.);
- éclairage dans la salle d'exposition (67 137 fr.);
- scanner de livres pour le service Numérisation (80 381 fr.);
- agrandissement du studio d'enregistrement de la Phonothèque nationale suisse (104 857 fr.);
- scanner 3D pour le service Photographie et reprographie (28 162 fr.).

Les investissements supplémentaires ont été compensés dans le cadre des charges de fonctionnement.

Mutations de crédits

- Cession de 1 068 700 francs par l'Office fédéral du personnel pour les postes de réinsertion, la garde des enfants, les places de stage, les places d'apprentissage et les cotisations supplémentaires à la caisse de pensions
- Dépassement de crédit de 1 169 582 francs suite à la dissolution de réserves affectées
- Transfert de crédit de 15 000 francs en faveur de l'Office fédéral de la statistique pour les statistiques culturelles
- Transfert de crédit de 165 000 francs en faveur de l'UPIC pour le projet Authentication Bridge – ALMA

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Patrimoine culturel		GP 2: Création culturelle		GP 3: Bibliothèque nationale suisse	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
Charges et dépenses d'investissement	22	27	21	17	36	36
Charges de personnel	9	9	7	7	21	22
Charges de biens et services, charges d'exploitation	14	18	14	10	14	14
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1	1	2	2	4	4
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	1	1	0	0
Charges d'amortissement	0	0	0	–	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	–	0	0
Postes à plein temps (Ø)	55	56	42	43	148	149

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	–	1 179 100	1 179 100
Constitution à partir du compte 2018	–	1 203 900	1 203 900
Dissolution	–	-1 466 800	-1 466 800
État au 31.12.2019	–	916 200	916 200
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	1 172 600	1 172 600

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

En 2019, des réserves affectées d'un montant de 1 169 582 francs ont été dissoutes pour les projets suivants, qui avaient pris du retard: numérisation de la Collection générale et des Archives littéraires suisses (171 426 fr.), AD-Migration (40 000 fr.), Preservation Planning e-Helvetica (30 000 fr.), NUBES – nouveau système de bibliothéconomie (272 000 fr.), Repository (288 800 fr.), remplacement du système de caisses (92 000 fr.), communication des données OFC (50 000 fr.), planification stratégique de l'informatique (18 956 fr.), Genova (10 000 fr.), banque de données Jeunesse et Musique (126 400 fr.) et exposition «Vu du ciel» (70 000 fr.).

Demande de constitution de nouvelles réserves

L'OFC demande la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur de 1 172 600 francs. Ces fonds étaient prévus pour 2019, mais les projets concernés ont pris du retard.

- Projet d'investissement agrandissement du studio d'enregistrement 33 600
- Projet ISOS 110 000
- Projet «100^e anniversaire de la naissance de Friedrich Dürrenmatt» 100 000
- Projet «125^e anniversaire de la Bibliothèque nationale» 200 000
- Divers projets informatiques 729 000

Divers projets informatiques ont pris du retard. En raison d'un manque de personnel, le projet de remplacement de la banque de données des œuvres d'art et de la comptabilité des stocks n'a pas pu être mené à bien. Les retards enregistrés pour le système d'archivage à long terme, le projet de numérisation de la Collection générale de la BN et la banque de données Jeunesse et Musique sont dus à la complexité des exigences liées aux projets.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PATRIMOINE CULTUREL

A231.0129 TRANSFERT DES BIENS CULTURELS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs.	en %
Total avec incidences financières	538 168	742 700	730 334	-12 366	-1,7

Cette aide financière contribue à la protection de biens culturels meubles particulièrement menacés (par ex. en cas de conflits armés). Le soutien va notamment à des projets de conservation du patrimoine culturel meuble menacé dans des États avec lesquels la Suisse a conclu un accord bilatéral en vertu de la loi sur le transfert des biens culturels ou à des projets menés par des organisations internationales spécialisées.

Bases légales

LF du 20.6.2003 sur le transfert des biens culturels (LTBC; RS 444.1), art. 14. O du 13.4.2005 sur le transfert des biens culturels (OTBC; RS 444.11), art. 8 à 15.

Remarques

Plafond des dépenses «Transfert des biens culturels 2016–2020» (Z0052.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0131 MUSÉES, COLLECTIONS, RÉSEAUX DE TIERS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs.	en %
Total avec incidences financières	12 100 760	12 503 200	12 502 240	-960	0,0

Des contributions d'exploitation d'un montant de 11,9 millions ont été allouées à des musées, à des collections et à des réseaux de tiers. Les musées et collections qui suivent ont été sélectionnés sur la base de la mise au concours publique des contributions d'exploitation: la fondation de la Maison des arts électroniques à Münchenstein, la fondation du Musée de l'habitat rural de Ballenberg à Hofstetten (BE), la fondation Swiss Science Center Technorama à Winterthour, le Musée Ariana, musée suisse de la céramique et du verre à Genève, la Cité romaine d'Augusta Raurica à Augst, l'Aargauer Kunsthhaus à Aarau, le Laténium, parc et musée d'archéologie à Hauterive, le Musée de l'Élysée à Lausanne, la fondation Museo d'Arte della Svizzera Italiana à Lugano, la Bibliothèque du couvent de Saint-Gall et la fondation Vitromusée Romont, Musée Suisse du Vitrail et des Arts du Verre à Romont.

Les réseaux de tiers suivants ont également reçu des contributions d'exploitation, sur la base du message culture 2016–2020 et de l'ordonnance du DFI instituant un régime d'encouragement des musées, des collections et des réseaux de tiers en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel (régime d'encouragement): la Fondation suisse pour la photographie à Winterthour, l'association Memoriav pour la préservation et l'étude du patrimoine audiovisuel suisse à Berne, l'Institut suisse de Rome, la fondation SAPA, Archives suisses des arts de la scène, à Lausanne et Zurich, la fondation Passeport Musées suisses à Zurich, l'Association des musées suisses à Zurich et la Fondation du Musée alpin suisse à Berne. Le DFI a fixé les principes du calcul de la contribution dans le régime d'encouragement. L'OFC a conclu une convention de prestations avec les bénéficiaires des contributions d'exploitation.

En outre, des aides financières à hauteur de 0,3 million ont été allouées à des musées et à des collections pour la réalisation de projets relatifs à la clarification de la provenance de biens culturels et à la publication des résultats de ces recherches. Enfin, des contributions aux primes d'assurance d'un montant de 0,3 million ont été octroyées à des musées pour les aider à emprunter des œuvres importantes pour leurs expositions temporaires. La contribution à un projet est plafonnée à 100 000 francs et la contribution à une prime d'assurance à 150 000 francs.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 10. O du DFI du 29.11.2016 instituant un régime d'encouragement des musées, des collections et des réseaux de tiers en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel (RS 442.121.1), art. 10.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0132 COLLABORATION À LA CULTURE (UNESCO + CONSEIL DE L'EUROPE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	145 550	149 000	145 449	-3 551	-2,4

Les États signataires de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur patrimoine culturel immatériel et d'encourager la collaboration sur les plans régional et international. En même temps que la convention, un «Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel» a été créé. Il est alimenté par les contributions obligatoires des États contractants. Les signataires de la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel s'engagent à sauvegarder et à entretenir les objets culturels et naturels importants situés sur leur territoire (sites du patrimoine mondial). La convention postule un système de collaboration internationale destiné à soutenir les efforts des États. Un fonds alimenté par les contributions des États signataires sera instauré à cette fin. L'accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels entend promouvoir un tourisme durable qui rend accessible le patrimoine culturel européen et met l'accent sur des sujets suprarégionaux concernant l'Europe. Les cotisations des États signataires servent à financer les mesures de soutien et le programme d'activités.

Bases légales

Convention du 17.10.2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (RS 0.440.6), art. 26, al. 1. Convention du 23.11.1972 pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (RS 0.451.41). Résolution CM/Res (2010)53, instituant un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels, art. 5.

A231.0136 CINÉMATÈQUE SUISSE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	8 870 100	9 151 700	9 151 700	0	0,0

Des contributions d'exploitation sont allouées à la Cinémathèque suisse à Lausanne pour le catalogage, la collection, l'archivage, la restauration et la promotion de films et d'autres œuvres audiovisuelles, en priorité lorsque ces œuvres ont un rapport clair avec la Suisse (Helvetica). Le financement de la Cinémathèque suisse est d'abord assuré par la Confédération. La ville de Lausanne et le canton de Vaud fournissent des contributions supplémentaires. La Confédération conclut avec la Cinémathèque une convention de prestations pluriannuelle, qui fixe les objectifs et les indicateurs des prestations de l'institution. La Cinémathèque suisse a pour mandat, outre de gérer ses archives analogiques, d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de numérisation.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. c, et art. 6. O. du DFI du 21.04.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond des dépenses «Films 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0139 CONTRIBUTION AUX LOYERS DE L'INSTITUT SUISSE DE ROME

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	122 077	133 100	124 085	-9 015	-6,8

La contribution à l'Institut suisse de Rome (ISR) est destinée à la location de locaux au Centro Svizzero Milano, propriété de la Confédération.

Implanté à Rome et Milan, l'ISR offre des séjours de travail et d'étude à de jeunes artistes et jeunes scientifiques et organise régulièrement des manifestations culturelles et scientifiques. Ces manifestations ont pour but de créer une plateforme permettant à de jeunes Suisses de faire connaître en Italie la diversité culturelle et la créativité artistique suisses ainsi que de rencontrer et d'étudier la culture classique et contemporaine de l'Italie.

L'ISR a conclu un contrat de location avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). La contribution de la Confédération aux loyers a aussi bien des incidences financières que des incidences sur les dépenses. L'OFCL tient un compte séparé pour le Centro Svizzero Milano en Italie.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 10.

A236.0101 PROTECTION DU PAYSAGE ET CONSERVATION MONUMENTS HISTORIQUES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	23 530 828	24 023 600	24 023 600	0 0,0

Des contributions sont allouées principalement à la sauvegarde d'objets à protéger tels que des localités caractéristiques, des sites évocateurs du passé ou des monuments historiques ainsi qu'à des mesures archéologiques. Les projets de recherche, la formation et le perfectionnement des spécialistes, les relations publiques et certaines organisations exerçant leurs activités dans l'ensemble du pays bénéficient aussi d'un financement.

La Confédération et les cantons participent ensemble au financement des mesures de sauvegarde des objets à protéger (tâche commune). Les contributions fédérales sont en principe octroyées sur la base de conventions-programmes conclues avec les cantons ou sur la base de décisions au cas par cas.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 457), art. 13 à 15. O du 16.1.1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN; RS 451.7).

Remarques

Dépenses de 10,0 millions imputées au fonds «Financement spécial pour la circulation routière», voir tome 1, ch. B 82/34.

Crédits d'engagement «Protection du paysage et conservation des monuments historiques» (V0152.00-V0152.02), voir tome 1, ch. C 12.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total sans incidences financières	23 500 125	24 023 600	24 023 600	0 0,0

Les contributions à des investissements pour la protection du paysage et la conservation des monuments historiques sont complètement réévaluées l'année du versement (24,0 mio, voir crédit A236.0101 «Protection du paysage et conservation des monuments historiques»).

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (RS 611.0), art. 51.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CRÉATION CULTURELLE**A231.0119 SOUTIEN À DES ORGANISATIONS CULTURELLES**

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	3 069 036	3 145 300	3 068 349	-76 951 -2,4

Les contributions à des organisations d'acteurs culturels professionnels actives à l'échelle nationale dans les domaines de la musique, du théâtre, du cinéma, de la littérature, de la danse et des arts plastiques et appliqués ainsi que les contributions à des organisations d'amateurs actifs dans le domaine culturel dans tout le pays se gèrent par le biais de conventions de prestations pluriannuelles. Le calcul des contributions allouées à des organisations d'acteurs culturels professionnels se fonde sur les critères suivants: qualité et importance des prestations, utilisation des prestations par les membres, taille de l'organisation et nombre de membres actifs représentés. Les contributions octroyées à des organisations d'amateurs actifs dans le domaine culturel sont calculées en fonction du nombre de membres.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 14.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0120 INDEMNITÉ VERSÉE À LA VILLE DE BERNE POUR LA CULTURE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 016 100	1 008 000	1 008 000	0	0,0

La contribution culturelle allouée par la Confédération à la ville de Berne, que celle-ci affecte à des institutions et à des projets culturels, est réglée par une convention de prestations.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 18.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0121 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DU CANTON DU TESSIN

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 383 100	2 429 500	2 429 500	0	0,0

La Confédération alloue au canton du Tessin des aides financières pour le soutien de mesures générales destinées à sauvegarder et à promouvoir la langue et la culture italiennes (publications, recherche, programmes culturels, bourses, etc.), pour des organisations et institutions exerçant des tâches suprarégionales et pour des manifestations linguistiques et culturelles. Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton du Tessin soumet chaque année à celui-ci le programme des mesures prévues et un plan de financement.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 22 à 25.

Remarques

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016-2020» (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0122 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DES GRISONS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	4 765 200	4 858 000	4 858 000	0	0,0

La Confédération alloue au canton des Grisons des aides financières pour le soutien de mesures générales destinées à sauvegarder et à promouvoir les langues et la culture romanches et italiennes (enseignement, traduction, publications, production de matériel pédagogique dans les langues minoritaires, etc.), pour des organisations et institutions exerçant des tâches suprarégionales (Pro Grigioni, Lia Rumantscha), pour des activités d'édition en romanche et pour la promotion du romanche dans les médias (Agentura da Novitads Rumantscha). Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton des Grisons soumet chaque année à celui-ci le programme des mesures prévues et un plan de financement.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 18 à 21.

Remarques

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016-2020» (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0123 MESURES ENCOURAGEANT LA COMPRÉHENSION

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	5 925 300	6 491 400	6 491 400	0	0,0

La Confédération apporte son soutien aux domaines principaux suivants:

- échanges scolaires (art. 9 OLang);
- mesures de promotion des langues nationales dans l'enseignement et promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (art. 10 et 11 OLang);
- centre de compétences scientifique de promotion du plurilinguisme (art. 12 OLang);

- soutien d'agences de presse (art. 13 OLang);
- soutien d'organisations et d'institutions (art. 14 OLang);
- soutien des cantons plurilingues (art. 17 OLang).

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 14 à 18 et 21. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 9 à 14 et 17.

Remarques

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016–2020» (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0124 ENCOURAGEMENT DE L'INSTRUCT. DE JEUNES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19–B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	19 864 018	20 993 800	20 391 163	-602 637 -2,9

La Confédération octroie un soutien à 17 écoles suisses à l'étranger et pour les coûts résultant de l'engagement d'enseignants suisses dans des écoles allemandes, françaises et internationales fréquentées par un grand nombre d'enfants suisses. Elle peut également encourager les offres de formation professionnelle, les offres de prestataires privés et la fondation de nouvelles écoles. Les écoles suisses reconnues par le Conseil fédéral déposent une demande de subventions accompagnée du budget de la nouvelle année scolaire, du décompte final et du rapport concernant l'année scolaire écoulée. Le montant des subventions est fixé de manière forfaitaire sur la base de critères définis. Le montant des aides financières aux écoles suisses est calculé en fonction du nombre total d'élèves ou de personnes en formation, du nombre d'élèves ou de personnes en formation de nationalité suisse, du nombre d'enseignants pour lesquels une subvention peut être demandée et du nombre de langues d'enseignement.

L'écart par rapport au budget (- 0,6 mio) s'explique par le fait qu'en 2019 le nombre d'élèves suisses était moins élevé que les années précédentes, ce qui a causé une réduction des aides financières de la Confédération.

Bases légales

LF du 21.3.2014 sur les écoles suisses à l'étranger (LESE; RS 418.0), art. 10 et 14. O du 28.11.2014 sur les écoles suisses à l'étranger (OESE; RS 418.01), art. 4 à 7 et 8 à 13. O du DFI du 2.12.2014 fixant les taux de subventionnement pour les aides financières aux écoles suisses à l'étranger (OESE-DFI; RS 418.013).

Remarques

Plafond des dépenses «Écoles suisses à l'étranger 2016–2020» (Z0059.00), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0125 SOUTIEN AUX GENS DU VOYAGE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19–B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	705 000	720 500	690 000	-30 500 -4,2

La Confédération soutient notamment l'Association faitière des gens du voyage «Radgenossenschaft der Landstrasse» et la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses». Fondée en 1975, la «Radgenossenschaft der Landstrasse» offre un éventail de prestations (recherche d'aires de séjour, information du public, scolarisation, etc.) à cette minorité nationale reconnue par la Suisse. La fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» soutient la collaboration entre les différents niveaux institutionnels et les gens du voyage. La Confédération octroie en outre des aides financières aux cantons pour la création d'aires d'accueil afin de permettre le mode de vie nomade.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 17.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0126 ENCOURAGEMENT DE FILMS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	29 333 338	33 431 000	32 002 631	-1 428 370	-4,3
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>1 695 000</i>			

Cette contribution vise à soutenir le développement et la réalisation de projets de films suisses et de coproductions ainsi que l'exploitation publique des films. Elle permet aussi de promouvoir le cinéma suisse et de soutenir l'excellence par l'octroi d'un prix du cinéma.

L'aide liée au succès (4,5 mio) a permis de soutenir des films suisses en fonction du nombre d'entrées en salles et de l'accueil qui leur a été réservé lors d'importants festivals internationaux. Le succès d'un film auprès du public permet d'accorder aux personnes impliquées dans la réalisation (producteurs, réalisateurs et auteurs) une récompense sous la forme de bonifications limitées dans le temps, qu'elles peuvent réinvestir dans de nouveaux projets.

L'aide sélective (17,0 mio) a permis d'octroyer des aides financières à la réalisation (écriture de scénarios, développement de projets, production et postproduction) et à l'exploitation (distribution, promotion) de films suisses et de coproductions. Les critères d'octroi d'une aide sélective sont en particulier le potentiel cinématographique, la qualité technique et artistique d'un projet et la structure de son financement. Dans le cadre de coproductions internationales (accords bilatéraux et multilatéraux), on prend notamment en compte la part de financement de la Suisse et le potentiel d'exploitation du film en Suisse et on veille à établir un équilibre adéquat entre productions avec participation suisse minoritaire et productions avec participation suisse majoritaire. En outre, la Confédération encourage à titre subsidiaire la formation de cinéastes en versant des aides financières aux films de diplôme réalisés dans les hautes écoles, pour autant que ceux-ci soient produits de manière indépendante. Elle soutient également la diversité de l'offre dans les régions. Les aides financières sélectives couvrent au maximum 50 % des coûts totaux d'un projet.

L'aide liée au site de tournage (Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse; 6,0 mio) permet à la Confédération de participer aux coûts techniques, artistiques et logistiques engagés en Suisse, particulièrement pour les coproductions internationales. Cet instrument renforce la compétitivité du secteur audiovisuel suisse, permet de consolider le savoir-faire national et incite à tourner davantage de films en Suisse. Sont soutenus les projets portant sur des films suisses ou des coproductions reconnues dans le cadre des accords de coproduction existants.

Les montants sont inférieurs aux prévisions budgétaires (- 1,4 mio). L'écart est dû au report de certains projets en raison de justificatifs de financement et de documents contractuels manquants ou pas encore transmis (- 0,8 mio) et à l'abandon d'un projet faute de financement (- 0,6 mio).

Mutations de crédits

- Transfert de crédit d'un montant de 1,7 million de francs pour trois projets de films bénéficiant de l'aide sélective et un projet bénéficiant de l'aide à la promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 3, let. a, et art. 4, 6, 7 et 8. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond des dépenses «Films 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0127 COOPÉRATION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE CINÉMATOGRAPHIQUE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	730 412	745 200	745 200	0	0,0

La contribution annuelle au Fonds culturel du Conseil de l'Europe (Eurimages), qui vise à améliorer la collaboration internationale et les échanges dans le domaine cinématographique, contribue à renforcer la compétitivité et la présence du cinéma suisse par la participation à des institutions d'encouragement multilatérales et à des coproductions. Les producteurs suisses peuvent recevoir du fonds Eurimages un montant de 0,5 million d'euros au maximum pour la réalisation de films internationaux. Les principaux critères pris en considération sont la qualité artistique, l'expérience des réalisateurs ou producteurs et les chances de succès au niveau international. Les entreprises suisses de projection et de distribution reçoivent de ce fonds un montant de quelque 0,6 million d'euros pour la distribution et l'exploitation de films européens en Suisse.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 3, let. b, et 5, let. f. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

A231.0128 PARTICIPATION AU PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE (MÉDIA / CULTURE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	4 218 301	6 430 400	5 230 113	-1 200 287	-18,7

Comme la Suisse ne peut plus participer au programme MEDIA de l'UE depuis 2014, des fonds sont prévus pour des mesures compensatoires. Ces mesures sont destinées à pallier les principaux inconvénients que la non-participation à ce programme entraîne pour les cinéastes, les distributeurs et les festivals de films. Les contributions sont allouées de manière sélective et s'inspirent des critères du programme de l'UE afin de faciliter une éventuelle réintégration. L'administration des mesures compensatoires MEDIA est assurée par l'association «MEDIA Desk Suisse», avec qui l'OFC a conclu une convention de prestations et qui est également financée par le biais de ce crédit.

En 2019, aucune demande concernant de nouveaux projets de formation continue européens n'a été déposée, et le montant des bonifications pour la distribution a été inférieur à celui de l'année précédente (- 0,5 mio), en raison d'un nombre de films moins élevé.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. f. LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 22, let. b. O du DFI du 21.4.2016 sur les mesures d'encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse et les mesures compensatoires MEDIA (OPICin; RS 443.122).

A231.0130 TAXE VISANT À PROMOUVOIR LE CINÉMA, DIFFUSEURS DE TÉLÉVISION

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	-	50 000	-	-50 000	-100,0

Les recettes provenant des redevances des diffuseurs de programmes télévisés doivent être affectées au cinéma (aide sélective). Elles alimentent le fonds spécial «Encouragement du cinéma» si elles ne sont pas utilisées la même année. L'affectation des recettes réalisées en cours d'année et des ressources provenant du fonds est budgétisée dans le présent crédit. En raison des faibles revenus, aucune dépense n'a été opérée durant l'exercice sous revue.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 15, al. 2. LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40).

Remarques

Dépenses imputées au financement spécial «Encouragement du cinéma», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0133 PRIX, DISTINCTIONS ET ACQUISITIONS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 792 985	3 022 700	2 944 250	-78 450	-2,6

Les prix fédéraux sont à la fois un instrument d'encouragement et un instrument de promotion. Ils renforcent la visibilité et la diffusion de la production artistique suisse de qualité. Ils permettent de remettre des distinctions à la création culturelle dans les domaines de l'art, du design, de la littérature, de la danse, du théâtre et de la musique ainsi que d'organiser des plateformes où les œuvres primées peuvent être présentées à un public national et international. En complément de ce soutien à la culture par des prix et des distinctions, la Confédération acquiert depuis 1888 des œuvres d'art et des travaux de design, qui vont enrichir la Collection d'art de la Confédération.

Les prix sont décernés dans le cadre d'un concours et sur la base d'un dossier soumis par les artistes. En revanche, les distinctions sont décernées sur nomination, c'est-à-dire sans dépôt de dossier.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 13.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0134 MANIFESTATIONS ET PROJETS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	918 180	947 000	900 437	-46 563	-4,9

Sont soutenus des projets destinés à un large public (fêtes et journées d'action dans le domaine de la culture populaire et amateur), des projets de débats de politique culturelle et des projets visant à préserver le patrimoine culturel immatériel, qui facilitent l'étude de formes d'expression culturelle ou de questions actuelles en lien avec la culture.

L'OFC attribue les aides financières sur la base d'une mise au concours ou par allocation directe. En raison du retard pris par les requérants dans certains projets relevant du domaine des débats de politique culturelle, la deuxième tranche des contributions n'a pas pu être versée.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 16.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0135 CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	8 423 291	8 675 700	8 672 571	-3 129	0,0

La Confédération accorde un soutien aux mesures de médiation dans le domaine de la culture cinématographique, aux organisations travaillant à la promotion du cinéma suisse aux niveaux national et international ainsi qu'à la Fondation Swiss Films, notamment par des contributions à la promotion du cinéma suisse et pour l'organisation et la réalisation du Prix du cinéma suisse.

Sont également soutenus des festivals suisses de cinéma sur la base de conventions de prestations, des revues cinématographiques et des programmes facilitant l'accès des enfants et des jeunes au cinéma ainsi que des institutions et des initiatives qui participent activement à la sauvegarde, au développement et au renouvellement de la production et de la culture cinématographiques en Suisse. S'agissant du soutien aux institutions, une attention particulière est portée à la qualité, au professionnalisme des organisations en matière de financement et de mise en œuvre des projets ainsi qu'à l'orientation des mesures vers l'ensemble du pays.

Le perfectionnement des personnes travaillant dans la branche du cinéma est lui aussi soutenu. Cette tâche est notamment assumée par la fondation FOCAL, qui reçoit l'appui de la Confédération.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. a à e, et 6. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond des dépenses «Films 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0137 PROMOTION DE LA FORMATION MUSICALE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 275 000	4 161 800	2 799 000	-1 362 800	-32,7

Les aides financières sont allouées à des projets d'importance nationale destinés à encourager la formation musicale des enfants et des jeunes (notamment des formations nationales, des festivals, des concours). Elles sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Est également soutenu le programme J+M, lancé par la Confédération en application du nouvel article constitutionnel sur la formation musicale (art. 67a Cst.). Ce programme permet de financer la formation et le perfectionnement des enseignants de musique du domaine amateur ainsi que les camps et les cours de musique pour les enfants et les jeunes. Les aides financières sont octroyées sous la forme de contributions forfaitaires par participant.

Le programme étant toujours en phase de développement, les ressources prévues n'ont pas été entièrement utilisées.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 12.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0138 PROMOTION DE LA LECTURE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19–B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	4 209 450	4 318 000	4 318 000	0 0,0

Sont soutenus des organisations et des projets dans le domaine de la promotion de la lecture, dans le but d'encourager cette compétence culturelle et le plaisir de lire, de promouvoir l'accès aux livres et à la culture de l'écrit, en particulier chez les enfants et les jeunes, et de contribuer au développement et à l'échange des connaissances, à la collaboration et à la coordination des acteurs de la promotion de la lecture. L'OFC alloue des contributions d'exploitation aux organisations actives dans la promotion de la lecture à l'échelle nationale ainsi que des contributions à des projets suprarégionaux destinés à encourager la lecture. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Des conventions de prestations sont conclues avec les organisations actives dans ce domaine.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 15.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0140 PROMOTION DE LA LITTÉRATURE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19–B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	1 757 332	1 759 500	1 670 689	-88 811 -5,0

Cette aide financière vise à encourager le travail d'édition culturelle (assistance et conseils aux auteurs, révision critique, etc.) en vue de valoriser et de renforcer le paysage littéraire suisse. Son but est également de faciliter l'adaptation des maisons d'édition aux exigences techniques et économiques, de renforcer leur rôle de médiatrices entre les auteurs, les librairies et les lecteurs et de reconnaître le travail des petits éditeurs. Les maisons d'édition suisses peuvent déposer une demande d'octroi de contributions structurelles auprès de l'OFC.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 15.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0141 PARTICIPATION CULTURELLE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19–B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	763 000	780 100	618 000	-162 100 -20,8

Cette aide financière vise à renforcer la participation de la population à la vie culturelle. Sont soutenus des projets destinés à favoriser l'accès à des offres culturelles, à promouvoir la médiation culturelle, à former à la culture et à faire participer la population à des activités culturelles ainsi que des projets d'encouragement des échanges de connaissances, de collaboration et de coordination. Des enquêtes, des études et des colloques sont également financés. Les projets doivent avoir un caractère national. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours.

L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que le nombre de demandes de soutien reçues ou acceptées a été moins élevé que prévu.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 9a.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement du rôle de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse) en tant qu'expert et service spécialisé
- Utilisation de la numérisation à des fins d'innovation au niveau des prestations, de la distribution et de l'organisation; développement de l'automatisation et de la standardisation
- Maintien et promotion de la sécurité opérationnelle et de la qualité des prestations
- Développement ciblé de partenariats et de coopérations avec des hautes écoles, des organes fédéraux, des services météorologiques européens, des exploitants d'infrastructures critiques ainsi que des organisations privées et internationales pour le développement des expertises et l'obtention d'effets de synergie

PROJETS 2019

- Infrastructure de mesure: fin de la transmission des données de mesure de l'ozone à Arosa, la plus longue série de mesures au monde pour l'ozone, au Centre mondial du rayonnement, à Davos
- Automatisation des observations et mesures: lancement et mise en place du réseau automatique de mesure du pollen
- Mise à disposition des cartes de fréquence des chutes de grêle en Suisse: début du projet
- Amélioration des avis de météorologie aéronautique: établissement du plan d'avis transfrontaliers de météorologie aéronautique (Suisse, Allemagne, Autriche)
- Révision totale de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie: mise en œuvre opérationnelle des nouvelles dispositions

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les projets se déroulent conformément au calendrier ou ont été achevés (révision totale de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie).

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	34,6	33,0	27,9	-6,6	-19,2
Charges	113,7	124,2	116,4	2,7	2,3
Charges propres	85,8	89,6	88,9	3,1	3,6
Charges de transfert	27,9	34,6	27,5	-0,4	-1,6
Dépenses d'investissement	2,7	2,0	1,4	-1,3	-48,8

COMMENTAIRE

MétéoSuisse tire des revenus de prestations météorologiques fournies à des services internes de l'administration et à des entités externes, par exemple avec le traitement de données météorologiques pour le compte de clients actifs dans le domaine de la météorologie aéronautique. À ces revenus s'ajoutent les recettes issues de projets de clients et de projets de recherche financés par des tiers. Par rapport à l'exercice précédent, les revenus ont baissé de 19,2 %. Cela s'explique par le nouvel accord sur les coûts pour la météorologie aéronautique civile, par le recul des recettes provenant de la vente de données du fait d'une baisse des émoluments, ainsi que par la suppression de l'imputation interne au sein de la Confédération.

Environ trois quarts des charges de MétéoSuisse sont liés à la fourniture de prestations en rapport avec la météo et le climat (collecte de données, traitement des informations, prestations d'experts). En ce qui concerne les charges propres, l'augmentation des coûts est avant tout liée à des travaux de projets (migration vers Windows 10, renouvellement du site Internet) ainsi qu'à de nouveaux projets financés par des tiers (climatologie de la grêle en Suisse, EUMETNET, Autopollen, Escape2). Le quart restant concerne les charges de transfert et est majoritairement fortement lié (contributions obligatoires aux organisations internationales). Leur légère diminution par rapport à l'année précédente s'explique principalement par la baisse de la contribution à l'organisation EUMETSAT. La réduction des dépenses d'investissement par rapport à l'année précédente résulte notamment de l'achèvement du projet «Radiosondage automatique» à Payerne.

GP 1: DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations (GP) 1 comprend la mise à disposition des résultats immédiats des mesures et des observations ainsi que des prévisions météorologiques numériques destinés au public, aux autorités, au réseau national de sécurité, à l'aéronautique de même qu'au monde économique et scientifique. Il contribue ainsi à accroître la création de valeur économique.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	15,9	5,5	5,0	-0,5	-9,2
Charges et dépenses d'investissement	30,2	20,5	24,2	3,7	18,2

COMMENTAIRE

Près de 27 % des charges de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le groupe de prestations 1. L'écart est essentiellement dû au fait que l'ampleur de la réaffectation des produits entre le groupe de prestations 1 et le groupe de prestations 2 n'était pas encore connue de manière définitive au moment de la budgétisation. Le recul des revenus par rapport à l'année précédente résulte de la réaffectation de produits au groupe de prestations 2, ainsi que de la baisse des recettes liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les émoluments.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Disponibilité des systèmes de mesure: Les systèmes de mesure radar et SMN sont optimisés en permanence afin d'augmenter la qualité des prévisions et des avis			
- Disponibilité du réseau de radars (% , min.)	99,9	96,0	99,9
- Disponibilité des données SwissMetNet (Réseau de mesure automatique de MétéoSuisse) dans DWH (entrepôt de stockage) après 9 minutes (% , min.)	99,0	96,0	99,0
- Certification ou recertification des stations de MétéoSuisse et des stations de partenaires (nombre, min.)	49	40	32
Qualité des mesures: Les mesures sont effectuées dans le respect des normes internationales (portée, délai, qualité)			
- Respect des prescriptions de l'OMM (% , min.)	100	95	100
Fiabilité et qualité des modèles prévisionnels: Les modèles prévisionnels mis à la disposition des utilisateurs sont fiables et de haute qualité			
- Disponibilité du modèle de prévision numérique (% , min.)	99,9	96,7	100,0
- Taux de réussite pour le jour 1 (nébulosité, précipitations, température et vitesse du vent) (indice)	-	72,8	74,0
- Taux de réussite pour le jour 3 (nébulosité, précipitations, température et vitesse du vent) (indice)	-	70,0	71,4
Augmentation de l'efficacité: Des contrôles réguliers ainsi que des automatisations permettent de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité			
- Nombre de systèmes de mesure et d'observation qui seront automatisés (nombre, min.)	1	1	1
- Part des services commerciaux pour lesquels la rentabilité des applications sous-jacentes a été contrôlé (%)	25	30	35
Satisfaction clients: Les bénéficiaires des prestations sont satisfaits du contenu ainsi que de la qualité de livraison des données			
- Livraisons aux clients «push» de l'ensemble des données météorologiques et climatologiques (échelle 1 à 6)	5,6	5,0	5,6

COMMENTAIRE

Les objectifs ont en grande partie été atteints.

Des écarts se sont produits dans le domaine suivant:

Disponibilité des systèmes de mesure: en 2019, un nombre accru de stations situées dans des régions difficiles d'accès a été certifié ou recertifié. Des ressources plus élevées que prévu ayant été requises à ces fins, le nombre visé de stations (re)certifiées n'a pas été atteint.

GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

MANDAT DE BASE

Le GP 2 englobe, d'une part, la création de bases destinées à la prise de décisions influencées par le temps ou le climat et couvre, d'autre part, les besoins du grand public, des autorités, du réseau national de sécurité, de l'aviation, du monde scientifique et de l'économie en matière de protection contre les dommages causés par les intempéries ou la radioactivité, de services de planification d'activités dépendant de la météo ou encore d'organisation sûre et économique de la navigation aérienne. Ce groupe de prestations contribue donc à accroître la sécurité et le bien-être de la population dans la mesure où il permet de limiter les dégâts matériels dus aux intempéries et de réduire le nombre d'accidents liés à la météo.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	18,9	27,4	22,9	-4,5	-16,5
Charges et dépenses d'investissement	58,5	71,1	66,1	-5,0	-7,0

COMMENTAIRE

Près de 73 % des charges de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le groupe de prestations 2. L'écart est essentiellement dû au fait que l'ampleur de la réaffectation des produits entre le groupe de prestations 1 et le groupe de prestations 2 n'était pas encore connue de manière définitive au moment de la budgétisation. Le recul des recettes par rapport au budget résulte avant tout du nouvel accord sur les coûts de la météorologie aéronautique civile.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Qualité des prévisions: La qualité des prévisions à court et à moyen termes s'est stabilisée à un niveau élevé			
- Indice de qualité jour+1 (indice, min.)	83,4	83,0	84,8
- Indice de qualité jour+3 (indice, min.)	77,6	77,5	79,4
- Indice de qualité jour+5 (indice, min.)	70,9	71,5	72,7
Qualité des avis: La qualité des avis est maintenue à un niveau élevé			
- Part d'avis corrects (% , min.)	-	85	86
- Part d'avis non nécessaires (% , max.)	23	30	11
Prestations de météorologie aéronautique: Les dispositions nationales et internationales en matière d'aviation civile (OMM, OACI, UE et EASA) sont respectées et la qualité est maintenue à un niveau élevé			
- Maintien de la certification SES (Single European Sky) (oui/non)	oui	oui	oui
- Qualité des prévisions pour les aéroports de Zurich et de Genève (indice, min.)	81,0	80,0	88,0
- Satisfaction clients (échelle 1 à 6)	5,3	5,0	5,3
Portail des dangers naturels: L'accès de la population au portail de la Confédération est assuré			
- Disponibilité portail des dangers naturels (% , min.)	100,0	99,5	100,0
Calcul de la propagation de la radioactivité: L'OFPP (CENAL) a accès 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 à des calculs de la propagation de la radioactivité			
- Les cas de test mensuels offrent différents calculs de la propagation (nombre, min.)	5	3	5
- Satisfaction des autorités actives au sein du réseau national de sécurité (échelle 1 à 6)	5,6	5,0	5,4
Informations climatiques: La population reçoit des informations pertinentes et actuelles			
- Articles de blog par an (nombre, min.)	38	30	67
- Mise à jour de l'évolution du climat sur Internet (% , min.)	100	97	100

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	34 721	32 952	27 921	-5 030	-15,3
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	34 721	32 952	27 921	-5 030	-15,3
Charges / Dépenses	116 634	126 152	117 812	-8 340	-6,6
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	88 695	91 569	90 322	-1 247	-1,4
Report de crédits		450			
Transfert de crédits		97			
Cession		1 037			
Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		1 920			
Domaine des transferts					
GP 1: Données météorologiques et climatologiques					
A231.0176 Organisation météorologique mondiale, Genève	2 517	3 721	3 228	-493	-13,3
A231.0177 Org. europ. pour exploit. de satellites météor., Darmstadt	21 436	25 800	20 231	-5 569	-21,6
A231.0178 Centre mondial du rayonnement, Davos	1 460	1 462	1 460	-2	-0,1
A231.0180 Collaboration européenne en matière de météorologie	332	400	371	-29	-7,3
GP 2: Informations et expertises météorologiques et climatiques					
A231.0179 Centre europ. pour prévisions météo. à moyen terme, Reading	2 194	3 200	2 200	-1 000	-31,2

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	34 720 974	32 951 800	27 921 494	-5 030 306	-15,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>25 269 164</i>	<i>25 853 600</i>	<i>20 783 099</i>	<i>-5 070 501</i>	<i>-19,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-364 806</i>	<i>-</i>	<i>-7 893</i>	<i>-7 893</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>9 816 617</i>	<i>7 098 200</i>	<i>7 146 289</i>	<i>48 089</i>	<i>0,7</i>

Les revenus avec incidences financières proviennent essentiellement de prestations liées à l'aéronautique, ainsi que de projets et mandats de clients (projets ayant fait l'objet d'une compensation). Les revenus liés aux imputations reposent essentiellement sur des accords à long terme avec des organismes d'intervention ainsi qu'avec d'autres offices fédéraux.

Le recul des revenus résulte, pour moitié, de la réduction des coûts de la météorologie aéronautique imputables (contrôle, par l'Office fédéral de l'aviation civile, des coûts facturés pour les prestations de météorologie aéronautique). Par ailleurs, la révision totale de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie (- 1,9 mio) et l'abandon de la facturation des coûts de données au sein de la Confédération (- 0,5 mio) ont également contribué à la diminution des recettes.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	88 695 321	91 569 300	90 321 946	-1 247 354	-1,4
<i>dont mutations de crédits</i>		3 504 000			
<i>avec incidences financières</i>	73 596 804	76 609 500	75 485 929	-1 123 571	-1,5
<i>sans incidences financières</i>	2 669 561	2 754 000	2 401 222	-352 778	-12,8
<i>Imputation des prestations</i>	12 428 956	12 205 800	12 434 796	228 996	1,9
Charges de personnel	52 029 170	53 299 900	54 062 967	763 067	1,4
<i>dont location de services</i>	1 376 206	500 000	1 662 316	1 162 316	232,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	31 253 614	33 521 000	32 474 231	-1 046 769	-3,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	10 449 913	11 139 900	11 613 346	473 446	4,2
<i>dont charges de conseil</i>	1 752 800	1 612 000	1 748 359	136 359	8,5
Charges d'amortissement	2 669 561	2 754 000	2 381 082	-372 918	-13,5
Dépenses d'investissement	2 742 976	1 994 400	1 403 666	-590 734	-29,6
Postes à plein temps (Ø)	304	315	304	-11	-3,5

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* ont été de quelque 0,8 million supérieures au montant budgété. Cela s'explique avant tout par la location de services d'opérateurs en informatique. Comme l'année précédente, l'intervention de spécialistes externes a été nécessaire pour la mise en œuvre de projets stratégiques complexes (en particulier la migration vers Windows 10 et la transmission de données de prochaine génération).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* ont été inférieures d'environ 1,0 million aux prévisions. Cela s'explique d'une part par les retards pris dans divers projets (voir la demande de constitution de nouvelles réserves) et d'autre part par la compensation, dans les charges de biens et services, des besoins supplémentaires liés aux charges de personnel.

La hausse de 0,5 million des *charges de biens et services liées à l'informatique* est essentiellement due aux coûts supplémentaires générés par certains projets (relance du site Internet II, automatisation du contrôle du système, diffusion de données). Ces charges ont été engagées à hauteur de quelque 95 % pour des outils d'exploitation.

Les *charges de conseil* sont supérieures de quelque 0,1 million aux prévisions, en raison de différents projets (par ex. innovation radar de l'EPFL, renouvellement du système QMS BPM2020, COSMO).

Charges d'amortissement et dépenses d'investissement

Tant les investissements que les charges d'amortissement correspondantes ont été inférieurs au budget. La raison principale en est qu'aucune dépense importante de remplacement pour des infrastructures critiques n'a été nécessaire.

Mutations de crédits

- Cession de 1,0 million par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, pour des cotisations à la caisse de pensions, pour la prise en charge extrafamiliale des enfants ainsi que pour l'intégration professionnelle
- Dépassement de crédit de 1,9 million par une dissolution (partielle) des réserves affectées
- Transfert de crédit de 0,5 million du Département fédéral de l'intérieur (DFI) pour la mise en œuvre de projets (GENOVA)
- Transfert de crédit de 0,1 million de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour l'application en hydrologie

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Données météorologiques et climatologiques		GP 2: Informations et expertises météorologiques et climatiques	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
Charges et dépenses d'investissement	30	24	58	66
Charges de personnel	18	14	34	40
Charges de biens et services, charges d'exploitation	11	9	21	24
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	4	3	7	9
<i>dont charges de conseil</i>	1	0	1	1
Charges d'amortissement	1	1	2	2
Dépenses d'investissement	1	0	2	1
Postes à plein temps (Ø)	100	100	204	204

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	1 152 657	2 847 000	3 999 657
Constitution à partir du compte 2018	-	1 258 000	1 258 000
Dissolution	-	-1 920 000	-1 920 000
État au 31.12.2019	1 152 657	2 185 000	3 337 657
Demande de constitution à partir du compte 2019	-	895 000	895 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

Durant l'année 2019, quelques projets ou projets partiels ont pu être clos, pour lesquels des réserves avaient été constituées les années précédentes. Les réserves affectées suivantes, d'un montant de 1 920 000 francs, ont en conséquence pu être dissoutes:

— Migration vers Windows 10	458 000 francs
— Projet GAWSIS/OSCAR	297 000 francs
— Système de classement de MétéoSuisse	250 000 francs
— Portail de base	200 000 francs
— Développement de Ninjo	200 000 francs
— Divers projets plus petits	515 000 francs

Demande de constitution de nouvelles réserves

En 2019, les projets ci-après ont pris du retard. La constitution de réserves affectée d'un montant de 895 000 francs a en conséquence été demandée pour les projets en question:

- *Migration vers Windows 10*: le projet assure la migration du système d'exploitation vers Windows 10. Du fait du nombre élevé d'applications nécessaires pour l'exploitation opérationnelle, ce projet est très complexe et doit être réalisé en plusieurs étapes. La migration des applications spécialisées est donc reportée à 2020 (0,3 mio).
- *ModInterim (migration du système de prévision météorologique sur le nouveau supercalculateur)*: la mise en œuvre du projet permet une amélioration sensible de la qualité des modèles de prévision météorologique numériques. L'application est retardée par manque de ressources internes de personnel (0,2 mio).
- *GENOVA*: le projet porte sur l'introduction de la norme fédérale GEVER. Au milieu de l'année 2019, il est apparu que le projet connaissait un retard d'environ 9 mois au niveau fédéral, de sorte que l'introduction ne pourra avoir lieu qu'en 2020 (0,1 mio).
- *Révision BCM des services météorologiques (Business Continuity Management)*: ce projet a pour objectif la révision complète des procédures d'urgence (mesures BCM) dans les centres de prévision (tant d'un point de vue organisationnel que technique). Les travaux de mise en œuvre ont pris du retard du fait de la disponibilité temporelle limitée des collaborateurs travaillant en rotation continue (0,1 mio).
- *Renouvellement du site Internet*: du fait de la mobilité sociale grandissante, de la numérisation et de l'automatisation de l'exploitation, ainsi que des nouvelles exigences des différents groupes cibles, le site Internet de MétéoSuisse va être totalement revu. Le projet enregistre du retard car il a fallu prendre en compte des variantes supplémentaires dans le développement du concept (0,1 mio).
- *EMER-Met*: le nouveau système EMER-Met (*Emergency Response Meteorology*) servira à la protection générale de la population du Plateau suisse en cas d'urgence et pourra être utilisé non seulement en cas d'incidents nucléaires mais également en cas d'événement chimique ou biologique (prévision de la diffusion des substances nocives). Étant donné le nombre de parties impliquées et les fortes dépendances au sein du projet, la mise en œuvre est complexe. Le calendrier établi est en outre très serré, de sorte qu'il n'a pas pu être totalement respecté en 2019 (0,1 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

A231.0176 ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE, GENÈVE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 516 859	3 721 100	3 227 751	-493 349	-13,3

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est une institution spécialisée des Nations Unies sise à Genève, qui a pour but d'assurer l'accès aux informations et prévisions météorologiques. L'OMM coordonne notamment la collecte mondiale de données, les travaux de recherche ainsi que les applications météorologiques, par exemple dans les domaines suivants: prévisions météorologiques, pollution atmosphérique, changement climatique ou surveillance de la couche d'ozone. Le directeur de MétéoSuisse exerce le statut de représentant permanent de l'OMM. Depuis le Congrès de l'OMM tenu en 2019, il représente en outre la Suisse au conseil exécutif de cette organisation.

Les contributions obligatoires s'élèvent à 0,7 million. Elles servent à couvrir les dépenses ordinaires de l'OMM, qui sont réparties entre les membres selon une clé tenant compte du revenu national brut de chaque État. En 2019, la contribution obligatoire s'est montée à 1,1 % du budget de l'OMM.

Ce crédit comprend également 2,5 millions en faveur d'institutions suisses (par ex. des instituts de recherche ou des universités) qui soutiennent l'OMM au travers de services et dans le cadre de programmes multilatéraux. MétéoSuisse a notamment coordonné toutes les contributions nationales au Système mondial d'observation du climat (SMOC) et au programme de Veille atmosphérique globale (VAG), tout en finançant des accords à long terme visant à réaliser des mesures du climat sur la durée et d'autres activités internationales liées au SMOC et à la VAG.

La diminution des charges par rapport aux prévisions s'explique par des retards ou la non-réalisation de certains projets dans le cadre du SMOC et de la VAG. Dans le domaine de cette dernière en particulier, un projet planifié ne pourra être lancé qu'en 2020. Le soutien apporté à certaines activités du Secrétariat de l'OMM a en outre été supprimé en 2019.

Bases légales

Convention du 11.10.1947 de l'Organisation météorologique mondiale (RS 0.429.01). LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.1), art. 5a. O du 21.11.2018 sur la météorologie et la climatologie (OMét; RS 429.11), art. 4 et 5.

A231.0177 ORG. EUROP. POUR EXPLOIT. DE SATELLITES MÉTÉOR., DARMSTADT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	21 436 095	25 800 000	20 231 268	-5 568 732	-21,6

L'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) exploite dix satellites servant à l'observation du temps et du climat. Certains types de satellites atteindront la fin de leur cycle de vie au cours des prochaines années et devront être remplacés par des satellites de nouvelle génération. Les satellites météorologiques constituent un outil indispensable pour les prévisions météorologiques et les observations climatiques. Par sa présence dans les organes d'EUMETSAT, MétéoSuisse garantit l'accès aux données de cette dernière aussi bien à la population suisse qu'aux milieux économiques, aux services météorologiques privés et aux autorités.

La clé de répartition déterminant la contribution de la Confédération au budget général et aux programmes obligatoires est calculée sur la base de la moyenne du revenu national brut de chaque État membre au cours des trois dernières années civiles. Pour 2019, la contribution de la Suisse s'est élevée à 3,6 % du budget d'EUMETSAT.

La diminution des charges par rapport aux prévisions s'explique principalement par le fait que 2,6 millions issus de l'EUMETSAT Working Capital Fund (WCF) de la Suisse ont été utilisés pour le règlement de la contribution de membre 2019. Des retards du côté d'EUMETSAT dans la mise en œuvre des nouveaux programmes de satellites ont par ailleurs conduit à une réduction des contributions.

Bases légales

Convention portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT; RS 0.425.43), art. 10 et 11.

A231.0178 CENTRE MONDIAL DU RAYONNEMENT, DAVOS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 460 000	1 461 500	1 460 000	-1 500	-0,1

Basé à l'Observatoire physico-météorologique de Davos (PMOD), le Centre mondial du rayonnement (WRC) étudie la question de l'impact du rayonnement solaire sur le climat de la Terre. À la demande de l'OMM, le centre veille à ce que les mesures de rayonnement des réseaux d'observation météorologique soient effectuées de manière identique dans le monde entier. MétéoSuisse siège au conseil de fondation sur mandat de la Confédération et assume la présidence de la commission de surveillance. La contribution annuelle de la Confédération au budget d'exploitation se monte à 56 %, celle du canton des Grisons et de la commune de Davos étant fixée à 44 %.

Bases légales

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.7), art. 5a.

A231.0180 COLLABORATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE MÉTÉOROLOGIE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	331 870	400 000	370 610	-29 390	-7,3

La contribution est destinée aux deux institutions suivantes:

- EUMETNET est le réseau regroupant les services météorologiques nationaux d'Europe occidentale et centrale. Cette organisation coordonne l'exploitation des systèmes d'observation communs, les activités dans le domaine des modèles numériques à haute résolution et des alertes lors d'intempéries, la fourniture de données pour les services climatiques ainsi que la formation des météorologues. Par ailleurs, EUMETNET représente les services météorologiques associés dans les enceintes de la Commission européenne et d'autres institutions européennes.
- ECOMET est un groupement d'intérêts économique représentant les services nationaux de météorologie. Il a pour objet de créer, dans le respect du droit de la concurrence, des conditions générales favorables à l'exploitation transfrontalière de données météorologiques et au développement des activités économiques dans le secteur météorologique. L'accès aux données météorologiques doit être facilité, leur exploitation étendue et leur diffusion simplifiée.

Les contributions aux deux organisations sont réparties entre les membres selon une clé de répartition qui tient compte du revenu national brut des États membres. En 2019, la part de la Suisse s'est élevée à 3,8 % du budget d'EUMETNET et à 3,6 % de celui d'ECOMET.

La diminution des charges s'explique par la baisse des coûts des programmes d'EUMETNET.

Bases légales

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.7), art. 5a.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

A231.0179 CENTRE EUROP. POUR PRÉVISIONS MÉTÉO. À MOYEN TERME, READING

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 193 887	3 200 000	2 200 342	-999 658	-31,2

Le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) développe et exploite des modèles météorologiques prévisionnels globaux de premier plan au niveau mondial. Il établit ses prévisions à moyen et long terme à l'aide de supercalculateurs. Au travers de sa contribution, la Confédération assure un accès au savoir et aux données des modélisations du CEPMMT. La clé de répartition de la contribution de la Suisse au budget du CEPMMT est calculée sur la base de la moyenne du produit national brut de chaque État membre durant les trois dernières années civiles. En 2019, la contribution de la Suisse s'est élevée à 3,7 % du budget du CEPMMT.

La diminution des dépenses de 1 million par rapport au montant budgété est due à des retards dans le renouvellement de l'infrastructure des bureaux ainsi que du centre de calcul du CEPMMT, occasionnés par la complexité technique et politique des projets correspondants à Reading (UK) et Bologne (I).

Bases légales

Convention du 11.10.1973 portant création du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (RS 0.420.514.291), art. 13.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Mise en œuvre de l'agenda Santé2020 dans les quatre champs d'action suivants:

- Qualité de vie: offres de soins modernes, protection de la santé et des consommateurs, promotion de la santé, prévention et dépistage précoce
- Égalité des chances: soins de santé accessibles à tous, atténuation de l'augmentation des coûts, renforcement des droits des assurés
- Qualité des soins: soins de santé de qualité au regard des prestations et des professions de la santé
- Transparence: surveillance basée sur les risques (LAMal, LSAMal, LAA), pilotage de la politique de la santé, ancrage international, informations touchant aux questions de la santé axées sur les groupes cibles

PROJETS 2019

- Révision partielle de la LAMal concernant les mesures visant à freiner la hausse des coûts (1^{er} volet): résultats de la procédure de consultation et adoption du message
- Révision partielle de la LAMal concernant les mesures visant à freiner la hausse des coûts (2^{er} volet): ouverture de la procédure de consultation
- Ordonnances relatives à la loi sur les professions de la santé: résultats de la procédure de consultation et décision concernant la suite des opérations
- Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches: résultats de la procédure de consultation et décision concernant la suite des opérations

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies pour trois projets. L'ouverture de la consultation a été légèrement retardée pour le 2^e volet de la révision partielle de la LAMal concernant les mesures visant à freiner la hausse des coûts. Les travaux sont à présent en grande partie achevés.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	39,4	38,5	37,0	-2,4	-6,1
Recettes d'investissement	0,0	-	-	0,0	-100,0
Charges	3 113,8	3 326,0	3 223,1	109,3	3,5
Charges propres	156,9	165,9	162,9	6,0	3,8
Charges de transfert	2 956,9	3 160,1	3 060,2	103,3	3,5
Dépenses d'investissement	0,2	0,3	0,2	0,0	-19,2

COMMENTAIRE

Les revenus se composent principalement des recettes provenant des émoluments (14,3 mio) et de l'assurance militaire (20,0 mio). Les revenus restants (2,7 mio) se composent notamment de recettes émanant de tiers (1,2 mio), de revenus issus des émoluments perçus pour l'élimination des déchets radioactifs (0,5 mio) et de la surveillance de l'environnement aux abords des centrales nucléaires (0,4 mio). La diminution des revenus par rapport à l'année précédente s'explique par la suppression de la contribution de Swissnuclear pour le réseau automatique de mesure de la radioactivité dans l'environnement.

Les charges sont, pour près de 95 % (soit 3,06 mrd), des dépenses de transfert. Sur ces dépenses, 2,83 milliards sont imputés à la réduction individuelle des primes. Les charges de transfert restantes, de près de 230 millions, sont notamment composées des dépenses de l'assurance militaire (108 mio), des provisions pour l'élimination des déchets radioactifs (94 mio) et des contributions à la protection de la santé et à la prévention (23 mio). L'augmentation des charges de transfert, d'un total de 103 millions par rapport à l'année précédente, résulte de la combinaison de différents facteurs: d'une part, les contributions à la réduction individuelle des primes (+ 82 mio) et les provisions pour le traitement des déchets radioactifs (+ 65 mio) ont augmenté; d'autre part, les dépenses relatives à l'assurance militaire (- 38 mio) et les autres charges de transfert (- 6 mio) ont diminué.

Environ 5 % des charges, soit 162,9 millions, sont des charges propres. Leur augmentation de 6,0 millions par rapport au compte 2018 est due à de nouvelles tâches dans le domaine des professions de la santé, à l'enregistrement des maladies oncologiques ainsi qu'à des tâches dans le domaine de l'assurance maladie et accidents.

GP 1: SANTÉ

MANDAT DE BASE

L'OFSP contribue à la protection et à la promotion de la santé publique et individuelle ainsi qu'à des soins de santé transparents et de qualité, accessibles à tous. À cette fin, il élabore, exécute et évalue les bases légales dans les domaines des maladies transmissibles, de la biomédecine, des professions de la santé, de la cybersanté, de la radioprotection et des produits chimiques ainsi que des programmes de prévention et des stratégies de santé. Il fournit en outre à la population les informations nécessaires sur les questions touchant à la santé et au système de santé, et assure une collaboration internationale active par le biais de la politique extérieure en matière de santé.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	17,6	15,4	14,3	-1,0	-6,8
Charges et dépenses d'investissement	122,4	125,5	124,2	-1,3	-1,0

COMMENTAIRE

Près de 88 % des revenus de fonctionnement et environ 76 % des charges de fonctionnement inscrits au compte 2019 sont imputables au groupe de prestations 1. Les recettes provenant des émoluments perçus dans le domaine des professions de la santé sont moins élevées que prévu (- 1 mio) en 2019. Les dépenses sont inférieures de 1,3 million au montant inscrit au budget, la révision partielle de la loi sur la transplantation et divers travaux dans le domaine des maladies infectieuses ayant été retardés.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Prévention: L'OFSP promeut la santé publique et individuelle par une prévention des risques adéquate et optimisée			
- Nouvelles infections VIH (nombre, max.)	411	450	415
- Part de fumeurs dans la population (% max.)	27,1	25,0	-
Professions de la santé: L'OFSP garantit des formations de base et postgrades interprofessionnelles de qualité et contribue à ce qu'un nombre suffisant de médecins soient formés			
- Diplômes (fédéraux) de fin d'études en médecine humaine (nombre, min.)	1 029	1 000	1 089
- Part des médecins de premier recours parmi les titulaires de titres postgrades fédéraux (% min.)	45,2	53,0	42,9
Sécurité des produits chimiques: L'OFSP évalue l'effet des produits chimiques sur la santé et veille à ce que le consommateur ne soit exposé qu'à des risques acceptables pour sa santé; si nécessaire, des mesures sont prises pour réduire les risques			
- Rapport sur l'efficacité et les effets des mesures d'exécution (délai)	11.04.	-	-
- Marché des produits chimiques : nombre d'évaluations de substances et de produits (nombre, min.)	1 120	1 200	1 170
Radioprotection: L'OFSP protège la population contre les rayonnements nocifs; il autorise et contrôle notamment les installations qui émettent des rayonnements ionisants et surveille la radioactivité de l'environnement			
- Part des autorisations, admissions et reconnaissances traitées dans les délais (% min.)	91	92	91
- Immeubles (maison et jardin) où la présence de radium a été contrôlée (nombre, min.)	190	50	128
Cybersanté: En fixant un cadre légal et des mesures d'accompagnement, l'OFSP promeut l'échange de données électroniques afin d'accroître l'efficacité et la qualité du système de santé			
- Part de cabinets médicaux avec dossiers médicaux électroniques (% min.)	68	74	75
- Dossier électronique du patient (nombre, mio)	0,041	0,200	0,049

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en grande partie atteints.

Les écarts les plus importants apparaissent dans les domaines suivants:

Prévention: l'Enquête suisse sur la santé, qui relève l'indicateur relatif à la part des fumeurs, a lieu tous les cinq ans seulement. L'indicateur sera remplacé à partir du budget 2021.

Professions de la santé: la part des médecins de premier recours parmi les titulaires d'un titre postgrade est inférieure de 2,3 % à celle de l'année précédente ce qui, compte tenu du fait que les médecins sont libres de choisir leur spécialité, ne constitue pas une tendance confirmée.

Radioprotection: le nombre des diagnostics du radium réalisés dépend de la taille des immeubles contrôlés et de la disponibilité des experts. Le plan d'action qui devait s'achever en 2019 ayant été prolongé, davantage de bâtiments ont pu être examinés qu'initialement prévu.

Cybersanté: l'introduction du dossier électronique du patient à l'échelle nationale aura lieu à la mi-avril 2020. Le nombre de dossiers indiqué se base sur les informations relatives aux premiers projets de mise en œuvre au niveau local.

GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS

MANDAT DE BASE

L'OFSP met en place les conditions nécessaires pour une couverture de soins de qualité, adaptée et financièrement supportable. À cette fin, il assure l'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, de la loi sur l'assurance-accidents, de la loi sur l'assurance militaire ainsi que de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie, et les développe. L'OFSP surveille les assureurs-maladie et accidents, contrôle l'évolution des coûts, promeut des prestations adéquates et œuvre en faveur d'une garantie de la qualité des soins médicaux.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,5	1,6	1,9	0,3	21,3
Charges et dépenses d'investissement	34,7	40,7	38,9	-1,8	-4,4

COMMENTAIRE

Près de 12 % des revenus de fonctionnement et environ 24 % des charges de fonctionnement inscrits au compte 2019 sont imputables au groupe de prestations 2. Les recettes résultant des émoluments perçus dans le domaine des médicaments sont plus élevées que prévu en 2019 (+ 0,3 mio). Par contre, les dépenses sont inférieures de près de 1,8 million au montant inscrit au budget, certains travaux concernant le programme HTA et l'assurance qualité ayant été retardés.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Surveillance établissements, primes et solvabilité: L'OFSP protège les intérêts des assurés, veille à promouvoir la transparence de l'AMal sociale, à garantir la conformité au risque des primes au sein de l'AMal et à faire préserver la sécurité financière des assureurs			
- Solvabilité insuffisante des assureurs maladie (nombre, max.)	2	0	0
- Combined ratio général (rapport entre les coûts des prestations additionnés des frais d'exploitation et les recettes de primes) dans l'AOS (% , valeur effective = année précédente)	98	101	96
- Part des primes versées en trop (par rapport aux coûts cantonaux) dans le total des primes (% , max., valeur effective = année précédente)	0,7	1,0	0,6
Prestations: L'OFSP s'assure que les prestations de l'AMal sont régulièrement vérifiées et que leurs prix sont actualisés systématiquement, l'objectif étant de respecter les critères EAE (efficacité, adéquation et économicité)			
- Réexamen du prix de certains médicaments inscrits sur la liste des spécialités (% , min.)	32	33	32
- Part des décisions prises dans les délais prévus (60 jours ouvrables) concernant les nouvelles admissions dans la liste des spécialités (% , min.)	-	80	-
- Prestations médicales spécifiques réexaminées – sans nouvelle admission (nombre, min.)	8	7	10
Gestion des données et statistique: L'OFSP veille à assurer la transparence en matière de quantité, de coûts et de qualité en ce qui concerne les offres d'assurance et les prestations de l'AMal, de l'AA et de l'AM			
- Part des frais administratifs par rapport aux coûts totaux de l'AM (% , max.)	10,5	10,6	10,1
- Volume des données fournies par les assureurs maladie (données de base) par rapport au volume visé (%)	100	100	100
- Volume des données fournies par les assureurs maladie (données étendues) par rapport au volume visé (% minimal) (% , min.)	0	95	50
Tarifs: L'OFSP applique les principes définis pour l'approbation des tarifs (équité et économicité) et assure subsidiairement que les structures tarifaires sont dûment actualisées			
- Part des conventions examinées en six mois (%)	50	100	50

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en grande partie atteints.

Des écarts apparaissent dans les domaines suivants:

Prestations: en raison d'un remaniement en cours, il n'est pas possible d'indiquer la part des décisions rendues dans les délais concernant les nouvelles admissions dans la liste des spécialités. Les informations concernant les années 2018 et 2019 seront complétées dans le prochain compte d'État.

Gestion des données et statistique: les débats parlementaires concernant le volume des données à fournir par les assureurs maladie (données étendues) par rapport au volume visé ne sont pas encore achevés. En outre, les données individuelles étendues ne sont pas encore fixées définitivement.

Tarifs: pour la moitié des conventions tarifaires, des informations complémentaires ont dû être demandées, entraînant un retard dans leur traitement.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %	
Revenus / Recettes	89 439	113 542	127 084	13 542	11,9
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	19 174	16 951	16 236	-715	-4,2
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0101 Recettes de l'assurance militaire	20 056	20 641	20 051	-590	-2,9
E130.0102 Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire	50 000	75 000	90 000	15 000	20,0
E130.0108 Émoluments et remboursements de subventions	210	950	797	-153	-16,1
Charges / Dépenses	3 164 048	3 401 321	3 313 380	-87 940	-2,6
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	157 103	166 241	163 148	-3 093	-1,9
<i>Report de crédits</i>		300			
<i>Transfert de crédits</i>		-485			
<i>Cession</i>		1 870			
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		600			
Domaine des transferts					
GP 1: Santé					
A231.0213 Contribution à la prévention et à la protection de la santé	22 396	22 944	22 879	-65	-0,3
A231.0216 Contributions au dossier électronique du patient	9 700	11 313	2 835	-8 478	-74,9
A231.0219 Contribution versée à NAGRA par Conf. en tant que sociétaire	1 879	3 085	2 799	-286	-9,3
<i>Supplément</i>		460			
A231.0221 Apport à des provisions pour le traitement des déchets rad.	29 640	94 400	94 400	0	0,0
<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		93 952			
GP 2: Assurance-maladie et accidents					
A231.0214 Réduction individuelle de primes (RIP)	2 745 547	2 891 000	2 827 596	-63 404	-2,2
A231.0215 Prestations de l'assurance militaire	175 182	187 370	177 652	-9 718	-5,2
A231.0217 Entraide en matière de prestations AMaIA	2 109	2 790	2 017	-773	-27,7
A231.0218 Coûts administratifs, CNA	20 491	22 178	20 055	-2 123	-9,6

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	19 173 568	16 951 000	16 236 316	-714 684	-4,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>19 162 901</i>	<i>16 951 000</i>	<i>16 169 612</i>	<i>-781 388</i>	<i>-4,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>10 667</i>	<i>-</i>	<i>66 704</i>	<i>66 704</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFSP comprennent principalement les recettes provenant des émoluments: taxes relatives aux examens et aux reconnaissances des diplômes dans les professions de la santé, émoluments perçus pour l'exploitation d'installations émettant des rayonnements ionisants, émoluments liés à la reconnaissance des produits chimiques et émoluments provenant de l'inscription des médicaments sur la liste des spécialités.

En 2019, les recettes provenant des émoluments se sont élevées à environ 14,3 millions. Ce poste comprend également les revenus émanant de tiers (Fonds de prévention du tabagisme et organe de coordination eHealth), qui s'élèvent à 1,2 million, ainsi que d'autres revenus pour un montant de près de 0,7 million. Ces derniers englobent la contribution de 0,4 million versée par Swiss-nuclear pour la surveillance de l'environnement aux abords des centrales nucléaires. Au total, les revenus de fonctionnement en 2019 sont inférieurs de près de 0,7 million (- 4,2 %) au montant budgétisé, car les recettes provenant des émoluments dans le domaine des professions de la santé se sont avérées plus faibles que prévu.

Bases légales

O du 12.11.1984 fixant les taxes et indemnités relatives aux examens fédéraux des professions médicales (RS 811.112.11), art. 1. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS 814.50), art. 42. LF du 15.12.2000 sur les produits chimiques (LChim; RS 813.1), annexe II. O du 27.6.1995 sur l'assurance-maladie (OAMal; RS 832.102), art. 71.

E130.0101 RECETTES DE L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	20 055 743	20 641 000	20 050 970	-590 030	-2,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>19 716 361</i>	<i>20 641 000</i>	<i>20 069 743</i>	<i>-571 257</i>	<i>-2,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>339 382</i>	<i>-</i>	<i>-18 774</i>	<i>-18 774</i>	<i>-</i>

Les recettes de l'assurance militaire proviennent principalement des primes: les assurés à titre professionnel versent une prime pour les prestations fournies par l'assurance militaire en lieu et place de l'assurance obligatoire des soins selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et de l'assurance-accidents obligatoire contre les accidents non professionnels selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Une fois à la retraite, ils peuvent conclure une assurance facultative couvrant les problèmes de santé relevant de la LAMal et de la LAA.

En 2019, les primes à encaisser auprès des personnes assurées, qu'elles le soient à titre professionnel ou facultatif, se sont élevées à quelque 19,6 millions (assurance professionnelle: 12,6 mio; assurance facultative: 7,0 mio), soit un montant correspondant au budget. Les remboursements sur la base de recours (cas où un tiers est responsable de l'affection ou du décès d'un assuré et tenu à la réparation du dommage) ont atteint 0,4 million, soit environ 0,6 million de moins que le montant prévu. La correction des recettes sans incidences financières est liée à la comptabilisation par exercice des revenus.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.1), art. 67, en relation avec la LF du 6.10.2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA; RS 830.1), art. 72 à 75.

Remarques

Voir A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire» et A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

E130.0102 PRÉLÈVEMENT SUR LES PROVISIONS POUR L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total <i>sans incidences financières</i>	50 000 000	75 000 000	90 000 000	15 000 000 20,0

La baisse escomptée de l'obligation de la Confédération, telle qu'elle est inscrite au bilan, en matière de rentes versées dans le cadre de l'assurance militaire figure dans ce poste. La variation de la provision est recalculée chaque année sur la base d'une expertise actuarielle.

En 2019, le nombre de rentes a baissé plus fortement que prévu, le prélèvement sur provisions a donc été supérieur de 15,0 millions à celui budgétisé. Ainsi la provision à fin 2019 s'élève encore à 1,964 milliard.

E130.0108 ÉMOLUMENTS ET REMBOURSEMENTS DE SUBVENTIONS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total <i>avec incidences financières</i>	209 598	950 000	796 829	-153 171 -16,1

Ce poste budgétaire comprend les revenus liés aux tâches et aux dépenses qui ne relèvent pas de l'enveloppe budgétaire destinée aux transferts. Il s'agit, pour l'essentiel, des recettes issues des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs produits par la médecine, l'industrie et la recherche (déchets radioactifs MIR) et, dans une moindre mesure, des remboursements liés à l'échéance de contrats de subvention.

Les recettes provenant des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs varient fortement d'une année à l'autre. En 2019, elles s'élèvent à environ 0,5 million, soit quelque 0,4 million de moins que le montant budgétisé. À l'inverse, les remboursements de subventions, qui se montent à environ 0,3 million, sont supérieurs d'environ 0,2 million à ceux budgétés.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.7), art. 33.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	157 103 399	166 241 327	163 147 831	-3 093 496	-1,9
<i>dont mutations de crédits</i>		2 284 670			
<i>avec incidences financières</i>	139 824 142	152 755 727	144 016 716	-8 739 011	-5,7
<i>sans incidences financières</i>	703 629	783 000	694 152	-88 848	-11,3
<i>Imputation des prestations</i>	16 575 628	12 702 600	18 436 963	5 734 363	45,1
Charges de personnel	83 027 157	86 869 500	86 347 962	-521 538	-0,6
<i>dont location de services</i>	1 381 012	1 000 000	1 134 103	134 103	13,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	73 146 525	78 281 127	75 923 046	-2 358 081	-3,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	13 318 268	14 899 000	16 802 159	1 903 159	12,8
<i>dont charges de conseil</i>	15 266 516	14 340 127	13 280 689	-1 059 438	-7,4
Charges d'amortissement	703 629	783 000	694 152	-88 848	-11,3
Dépenses d'investissement	226 089	307 700	182 671	-125 029	-40,6
Postes à plein temps (Ø)	480	499	487	-12	-2,4

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

En 2019, les charges de personnel de l'OFSP ont affiché une baisse de 0,5 million (- 0,6 %) par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par le pourvoi retardé de postes (- 0,5 mio) et par des dépenses de recrutement et de perfectionnement (- 0,1 mio) moins importantes que prévu. Les quelque douze postes vacants ont pu être compensés en partie par le recours à du personnel temporaire, ce qui s'est traduit par une augmentation des dépenses pour la location de services (+ 0,1 mio).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures au montant budgétisé (- 2,4 mio, soit - 3,0 %). Cette différence s'explique en grande partie par la baisse des dépenses découlant des prestations externes.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont dépassé le budget de 1,9 million. Les dépenses supplémentaires sont en particulier dues à deux projets informatiques (création de la structure informatique pour l'enregistrement des maladies oncologiques et développement de la plateforme d'application en radioprotection), dont les coûts se sont avérés plus élevés que prévu.

Les *charges de conseil* sont inférieures de près de 1,1 million au montant budgétisé. Cette différence s'explique, d'une part, par des dépenses moins élevées pour les mandats de conseil généraux et, d'autre part, par des transferts internes dans les charges de biens et services liées à l'informatique.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* ont été inférieures de près de 3,2 millions au montant budgétisé. Les baisses de dépenses s'expliquent par des retards dans différentes tâches et différents projets. Ces retards sont parfois dus à des capacités insuffisantes, mais aussi à des clarifications complexes concernant le droit des marchés publics. Dans le groupe de prestations «Santé», des retards ont été occasionnés lors de la révision partielle de la loi sur la transplantation et lors des travaux relatifs à la surveillance, à la prévention et à la lutte contre les maladies infectieuses. Dans le groupe de prestations «Assurance maladie et accidents», la mise en œuvre du programme d'évaluation des technologies de la santé (*health technology assessment*, HTA) et les travaux concernant l'assurance qualité ont été retardés.

Charges d'amortissement

Ce poste comprend en particulier les amortissements pour des investissements dans les domaines des produits chimiques et de la radioprotection. En 2019, ces amortissements ont été légèrement inférieurs au budget, certaines acquisitions ayant été opérées plus tardivement que prévu.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été inférieures de près de 0,1 million, certaines acquisitions ayant été reportées à 2020.

Mutations de crédit

- Report de crédit de 300 000 francs pour le programme GENOVA
- Cession par l'Office fédéral du personnel de 1 869 600 francs pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles
- Transfert de crédit de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération d'une valeur de 500 000 francs pour le projet GENOVA
- Dissolution de réserves affectées à hauteur de 600 000 francs pour préparer l'entrée en vigueur de la loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO)
- Transfert de crédit à l'Office fédéral de la statistique à hauteur de 306 230 francs pour la mise à disposition de statistiques dans le domaine de la recherche sectorielle (en particulier, évaluations de monitorages)
- Transfert de crédit de 650 000 francs à l'Office fédéral des constructions et de la logistique pour les coûts de construction (400 000) et les prestations d'agence (250 000)
- Transfert de crédit de 28 700 francs à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication pour l'acquisition de matériel informatique

Remarques

Voir E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions»: les dépenses concernant l'élimination des déchets radioactifs MIR sont financées par les recettes provenant des émoluments correspondants.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Santé		GP 2: Assurance-maladie et accidents	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	122	124	35	39
Charges de personnel	58	59	25	27
Charges de biens et services, charges d'exploitation	64	64	9	12
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	10	13	3	4
<i>dont charges de conseil</i>	13	11	3	2
Charges d'amortissement	1	1	–	–
Dépenses d'investissement	0	0	–	–
Postes à plein temps (Ø)	332	333	148	154

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2018	–	1 000 000	1 000 000
Dissolution	–	-600 000	-600 000
État au 31.12.2019	–	400 000	400 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	634 000	634 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

En 2019, l'OFSP a dissous un montant de 0,6 million de la réserve pour la préparation de l'entrée en vigueur de la LEMO. Au 31.12.2019, la réserve s'élève encore à 0,4 million.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison du retard pris par le programme GENOVA, les projets «Processus et transformation numérique» n'ont pas pu être poursuivis comme souhaité. La constitution d'une réserve affectée de 634 000 francs est donc demandée à cette fin. Celle-ci se compose comme suit:

- Interface gestion des contrats/Acta Nova et sous-projet «liste des dossiers/portefeuille de projets avec Acta Nova» (334 000 francs)
- Plateforme d'application «Raproswiss 2» dans le domaine de la protection des consommateurs; portail d'autorisation et de gestion des demandes concernant les installations à rayons X et les sources radioactives (150 000 francs)
- Plateforme d'application «Meduse-MedReg-PsyReg» dans le domaine des professions de la santé; portail pour l'administration des examens, des reconnaissances, des diplômes et des titres postgrades fédéraux (150 000 francs)

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: SANTÉ

A231.0213 CONTRIBUTION À LA PRÉVENTION ET À LA PROTECTION DE LA SANTÉ

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	22 396 439	22 943 700	22 878 601	-65 099	-0,3

Ce crédit permet de verser des contributions à des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de rémunérer des tâches de droit public déléguées à des tiers par la Confédération (par ex. Swisstransplant, centres nationaux de référence, laboratoires spécialisés). En outre, il permet d'accorder un soutien financier à d'autres organisations qui s'emploient à promouvoir et à protéger la santé dans différents domaines.

Les contributions sont réparties comme suit:

— Maladies transmissibles: prévention et lutte	8,9 millions
— Contributions à des organisations internationales	6,9 millions
— Transplantation: tenue du registre et service d'autorisation	1,9 million
— Renforcement de la qualité et de l'économicité	1,2 million
— Lutte contre l'abus de substances addictives	0,9 million
— Contributions à la sécurité des produits chimiques	0,8 million
— Mesures de promotion de l'intégration	0,5 million
— Plan d'action radium	0,5 million
— Autres contributions à la protection de la santé et à la prévention	1,3 million

Bases légales

AF du 19.12.1946 approuvant la constitution de l'OMS et le Protocole relatif à l'Office international d'hygiène à Paris (RO 1948 1013). LF du 13.6.1928 sur la lutte contre la tuberculose (RS 818.102), art. 14. LF du 22.6.1962 concernant l'allocation de subventions pour la lutte contre les maladies rhumatismales (RS 818.21), art. 2. AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS 513.51), art. 3. LF du 18.12.1970 sur les épidémies (LEp; RS 818.101), art. 50 et 52. LF du 8.10.2004 sur la transplantation (RS 810.21), art. 53 et 54. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS 814.50), art. 9. LF du 21.6.1932 sur l'alcool (LAlc; RS 680), art. 43a. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 53 et 56.

A231.0216 CONTRIBUTIONS AU DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	9 699 927	11 312 700	2 835 136	-8 477 564	-74,9

Grâce au dossier électronique du patient, les professionnels de la santé peuvent accéder à des données pertinentes pour le traitement de leurs patients, enregistrées de façon décentralisée par d'autres professionnels de la santé. Les patients ont, de leur côté, la possibilité d'accéder à leur dossier électronique et de gérer l'attribution des droits d'accès à leurs données. Ce nouvel instrument permet d'optimiser la qualité des traitements, la sécurité des patients et l'efficacité du système de santé. L'utilité du dossier électronique du patient augmente au fur et à mesure de l'affiliation des professionnels de la santé ou de leurs institutions à des communautés certifiées.

Pour favoriser l'établissement de ces communautés, les Chambres fédérales ont accordé un crédit d'engagement pour des aides financières temporaires à hauteur de 30 millions au maximum. La constitution et la certification de ces communautés bénéficient ainsi du soutien de la Confédération.

Étant donné que la mise en place des communautés de référence et, partant, le dépôt des demandes d'aides financières ont pris du retard, les dépenses en 2019 sont inférieures de près de 8,5 millions au montant budgétisé. Le montant non versé en 2019 doit être transféré et versé en 2020.

Bases légales

LF du 19.6.2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.1), art. 20.

Remarques

Crédit d'engagement «Contributions au dossier électronique du patient 2017-2020», (V0299.00), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0219 CONTRIBUTION VERSÉE À NAGRA PAR CONF. EN TANT QUE SOCIÉTAIRE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 879 082	3 085 000	2 798 815	-286 185	-9,3
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>460 000</i>			

La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) est le centre suisse de compétences techniques pour le stockage des déchets radioactifs dans des dépôts en couches géologiques profondes. La participation de la Confédération au programme de recherche de la Nagra pour la gestion des déchets nucléaires correspond à la part présumée de la Confédération aux déchets radioactifs. Conformément à la convention du 11.12.1979 concernant le financement de la Nagra, la Confédération assume 2,9 % des coûts de la Nagra.

En 2019, un crédit supplémentaire de 460 000 francs a été demandé pour l'extension des campagnes de forages profonds. En raison des retards pris dans les analyses géologiques et les forages profonds, les dépenses sont inférieures de près de 0,3 million au montant budgétisé.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.7), art. 31 et 32.

A231.0221 APPORT À DES PROVISIONS POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RAD.

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total sans incidences financières	29 640 000	94 400 000	94 400 000	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>93 952 000</i>			

Les déchets radioactifs MIR sont collectés et entreposés chaque année sous la conduite de la Confédération. Des provisions sont constituées pour l'élimination de ces déchets. En 1979, la part de la Confédération aux déchets stockés a été estimée à 2,9 %. Selon la nouvelle estimation commandée en 2019 par le Conseil fédéral, le volume des déchets de la Confédération est, depuis longtemps déjà, nettement plus élevé que présumé. En vue du paiement rétroactif de la Confédération à la Nagra (intérêts compris), la provision a été augmentée de 94,0 millions.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.7), art. 33.

Remarques

Voir E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions».

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS**A231.0214 RÉDUCTION INDIVIDUELLE DE PRIMES (RIP)**

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 745 546 960	2 891 000 000	2 827 595 937	-63 404 063	-2,2

La contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes s'élève à 7,5 % des coûts bruts de la santé (primes à recevoir et participation aux coûts). Elle est répartie entre les cantons en fonction de leur population résidente (frontaliers inclus). Les ressources inscrites au budget sont versées aux cantons en trois tranches au cours de l'exercice budgétaire, lesquels complètent au besoin le montant. Les bénéficiaires finaux sont des assurés de condition modeste. Le financement de la réduction des primes des assurés retraités résidant à l'étranger, estimé à 2,0 millions, est assumé par la Confédération par l'intermédiaire de l'institution commune LAMal.

La diminution de quelque 63,4 millions (- 2,2 %) par rapport au montant budgétisé s'explique notamment par le fait que l'augmentation de la prime moyenne dans l'assurance obligatoire des soins a été surestimée. Le budget 2019 tablait sur une croissance de 4,7 %. Or l'augmentation effective de la prime standard a été de 2,7 %. L'évolution de cette prime constitue le facteur qui influe le plus sur la budgétisation de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes.

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 66 et 66a. O du 12.4.1995 sur les subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie (ORPM; RS 832.112.4), art. 2, 3 et 4. Accords bilatéraux avec les États de l'Union européenne (UE).

Remarques

Voir A231.0217 «Entraide en matière de prestations AMaA».

Une part de 5 % du produit affecté de la taxe sur la valeur ajoutée (revenu provenant de la TVA sans la part AVS/AI ni FTP) ainsi que les recettes à affectation obligatoire de la redevance sur les poids lourds pour les coûts non couverts du trafic routier sont utilisées pour financer les dépenses de la Confédération consacrées à la réduction des primes (voir financement spécial «Assurance-maladie», 605 AFC/E110.0106; 605 AFD/E110.0116). Cela correspond à 1256 millions pour le compte d'État 2019. Voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0215 PRESTATIONS DE L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	175 182 026	187 370 000	177 651 867	-9 718 133	-5,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>170 605 977</i>	<i>187 370 000</i>	<i>180 551 026</i>	<i>-6 818 974</i>	<i>-3,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>4 576 050</i>	<i>-</i>	<i>-2 899 160</i>	<i>-2 899 160</i>	<i>-</i>

Les prestations de l'assurance militaire versées aux assurés (principalement hommes astreints au service dans la protection civile, au service militaire ou au service civil), qui sont financées par la Confédération, se composent de trois éléments principaux, à savoir les coûts de traitement, les prestations en espèces et les rentes. Concernant les coûts de traitement, l'assuré a droit au traitement médical de toutes les affections pour lesquelles la responsabilité de l'assurance militaire est engagée en vertu de la LAM (une affection donne droit à une prestation si elle résulte d'un accident ou d'une maladie nécessitant un examen ou un traitement médical). Les indemnités journalières, qui occasionnent la majeure partie des dépenses consacrées aux prestations en espèces, sont versées lorsque l'assuré subit une perte temporaire de gain suite à un accident ou à une maladie. En dernier lieu, la Confédération verse différents types de rente: des rentes d'invalidité en cas d'atteinte à la capacité de gain, des rentes pour atteinte à l'intégrité en cas d'atteinte durable à l'intégrité physique, mentale ou psychique et des rentes de survivants (rentes de conjoint et d'orphelins) lorsque l'assuré est décédé d'une affection assurée.

Les dépenses sont inférieures d'environ 9,7 millions (- 5,2 %) au montant budgétisé. Cette différence s'explique principalement par le fait qu'une école de recrues n'a pas eu lieu en 2018. C'est pourquoi les prestations en espèces et les frais de traitement (notamment en cas de rechutes) ont été nettement moins importants en 2019. Par rapport aux montants budgétés, les prestations en espèces ont été inférieures de 4,1 millions (- 14,0 %) et les frais de traitement de 3,8 millions (- 5,0 %). Les coûts des rentes sont inférieurs de 1,8 millions (- 2,2 %) au montant inscrit au budget en raison de l'évolution démographique: la grande majorité des ayants droit ont atteint l'âge de la retraite. Du fait de cette pyramide des âges, dont l'impact a été sous-estimé dans le budget 2019, le nombre de décès dans cette catégorie d'assurés excède le nombre des nouvelles rentes. La correction des charges sans incidences financières est liée à la comptabilisation par exercice des prestations de l'assurance militaire.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.7), art. 16, 19, 20, 28 et 40 à 56.

Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire», A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

A231.0217 ENTRAIDE EN MATIÈRE DE PRESTATIONS AMALA

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 109 287	2 790 000	2 017 250	-772 750	-27,7

La Confédération prend en charge les coûts des intérêts sur les avances de prestations accordées par l'institution commune LAMa au titre de l'entraide bilatérale en matière de prestations dans l'assurance-maladie et accidents avec tous les États de l'UE. Elle assume également les coûts d'exploitation de cette institution.

L'entraide en matière de prestations AMaA a été inférieure de près de 0,8 million (- 27,7 %) au montant budgétisé en 2019. Les coûts administratifs, qui se sont élevés à près de 2,1 millions, se sont également avérés plus bas que prévu (- 0,3 %). En raison des intérêts négatifs, les crédits bancaires ont permis de réaliser un faible revenu, raison pour laquelle le résultat dans ce domaine est inférieur de près de 0,5 million au montant budgétisé.

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 18, al. 3 et 6.

Remarques

Crédit d'engagement «Déclaration de garantie, entraide prestations ass.-maladie» (V0029.00), AF des 13.06.2001, 08.12.2004 et 15.12.2010, voir tome 1, ch. C 13.

A231.0218 COÛTS ADMINISTRATIFS, CNA

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	20 491 096	22 178 000	20 054 963	-2 123 037 -9,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>21 131 901</i>	<i>22 178 000</i>	<i>20 109 596</i>	<i>-2 068 404 -9,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-640 805</i>	<i>-</i>	<i>-54 632</i>	<i>-54 632 -</i>

En vertu de la convention conclue en 2005, la Confédération rembourse à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) les charges administratives effectives générées par la gestion de l'assurance militaire.

Les coûts administratifs de la CNA sont inférieurs de près de 2,1 millions (- 9,6 %) au montant budgétisé. Cette différence s'explique par le fait qu'en 2019, tous les postes prévus n'ont pas pu être pourvus (- 0,6 mio), que plusieurs projets informatiques ont été retardés (- 1,1 mio) et que les amortissements ont été inférieurs à ce qui était prévu (- 0,4 mio). Le recul des charges sans incidences financières est lié à la comptabilisation par exercice des coûts administratifs de la CNA pour l'assurance militaire.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.1), art. 82, al. 2. Convention du 19.5.2005 entre la Confédération et la CNA sur le transfert à la CNA de la gestion de l'assurance militaire comme une assurance sociale à part entière.

Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire», A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire».

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Produire et diffuser des informations statistiques pertinentes et de grande qualité
- Mettre à disposition des bases de planification et de gestion dans des domaines politiques clés
- Assurer durablement la production statistique de base
- Intensifier le dialogue avec les utilisateurs et les partenaires
- Exploiter les potentiels créés pour produire des informations statistiques nouvelles
- Utiliser systématiquement les données et les registres administratifs

PROJETS 2019

- Développement de la statistique fédérale: établissement du programme pluriannuel de la statistique fédérale 2020-2023 à l'intention du Conseil fédéral
- Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC): fin de l'initialisation
- Révision de la nomenclature des professions: livraison de la nomenclature révisée
- Révision des comptes nationaux: établissement du plan détaillé
- Révision méthodologique de la statistique de la superficie 2020: fin de la première évaluation pilote avec *Deep Learning* (méthode de traitement de l'information à l'aide de l'intelligence artificielle)
- Mise en œuvre de la révision totale de l'OREGBL: extension de l'univers de base du Registre des bâtiments et des logements achevée à 50 %

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

À une exception près, toutes les étapes clés ont été franchies.

Mise en œuvre de la révision totale de l'OREGBL: le processus de mise à jour ayant nécessité plus de ressources que prévu au niveau cantonal, seuls 39 % des travaux concernant le Registre fédéral des bâtiments et des logements étaient réalisés fin 2019. Les travaux sont cependant en cours dans tous les cantons.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	8,6	8,4	7,4	-1,1	-13,4
Recettes d'investissement	-	-	0,0	0,0	-
Charges	173,1	183,0	177,0	3,9	2,3
Charges propres	168,3	176,9	171,5	3,2	1,9
Charges de transfert	4,8	6,1	5,5	0,7	15,5
Dépenses d'investissement	0,1	0,0	0,0	-0,1	-69,2

COMMENTAIRE

Les revenus comprennent pour l'essentiel les revenus provenant de fonds de tiers et de cofinancements, les émoluments d'utilisation, les recettes tirées de prestations de service et les revenus de la location de places de stationnement à Neuchâtel.

La diminution des revenus (- 1,1 mio) par rapport à l'année précédente résulte notamment de la baisse des revenus provenant de prestations financées par des fonds de tiers, des revenus tirés des émoluments liés au «Legal Entity Identifier» (LEI), des émoluments d'utilisation et des recettes tirées de prestations de service. 85% des revenus sont issus de prestations financées par des fonds de tiers et des cofinancements, dont 82 % proviennent des cantons.

Les charges propres comprennent pour l'essentiel les charges de personnel (64 %); le reste se partage pour moitié entre les charges informatiques (16 %) et les autres charges de biens et services et charges d'exploitation (20 %). La hausse des charges propres par rapport à l'année précédente est due pour l'essentiel à l'augmentation de la rétribution du personnel et des cotisations de l'employeur ainsi que des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires (+ 3,3 mio). Du personnel supplémentaire a été recruté pour l'élaboration de statistiques financées par des fonds de tiers comme celle sur la formation professionnelle supérieure et l'enquête PIAAC. Il a par ailleurs fallu engager du personnel externe pour les relevés statistiques bi-annuels (+ 1,4 mio). Dans les autres charges d'exploitation (+ 1,1 mio), ce sont surtout les coûts liés aux relevés qui ont augmenté, alors que les charges informatiques ont fortement diminué (- 2,7 mio), du fait notamment de la clôture en 2018 du grand projet de remaniement du Registre des entreprises et des établissements (REE).

Les charges de transfert comprennent uniquement la contribution obligatoire à l'office statistique de l'UE (Eurostat).

GP 1: PRODUCTION STATISTIQUE INTÉGRÉE

MANDAT DE BASE

La production statistique intégrée comprend toutes les étapes entre la conception, la réalisation des relevés et la publication des résultats. Elle fournit aux utilisateurs des informations comparables dans le temps et au niveau international. Ces informations servent à la formation de l'opinion publique, à la prise de décisions politiques, à la recherche ainsi qu'à la préparation, à l'exécution et à l'évaluation des tâches de l'État.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	6,2	6,8	5,5	-1,3	-18,4
Charges et dépenses d'investissement	111,9	125,1	115,8	-9,4	-7,5

COMMENTAIRE

74 % des revenus de fonctionnement et 68 % des charges de fonctionnement de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont imputables au groupe de prestations 1.

Les revenus de fonctionnement sont inférieurs de 1,3 million au montant budgété, principalement en raison de revenus plus faibles provenant de fonds de tiers et de cofinancements.

Les charges de fonctionnement sont inférieures de 9,4 millions au montant budgété. Ce résultat s'explique par la baisse de 2,5 millions des charges informatiques et de 2,9 millions des charges de conseil. La diminution des coûts liés aux relevés dans la production statistique (- 4,3 mio), par exemple pour l'enquête sur les revenus et les conditions de vie, a également contribué à ce résultat, de même qu'une répartition plus précise des charges entre les groupes de prestations, ce qui a entraîné une hausse correspondante dans les groupes de prestations 2 et 3.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Qualité des informations statistiques: L'OFS mène ses activités dans le respect des principes scientifiques reconnus (méthodes statistiques, indications sur le degré de précision, respect des délais) de la statistique			
- Réalisation conforme au calendrier des enquêtes directes et indirectes (selon l'ordonnance sur les relevés statistiques) (% , min.)	97	93	98
- Respect des délais de publication prévus (indépendance de la production statistique) (% , min.)	97	88	99
- Documentation des méthodes statistiques de l'OFS conformément aux principes reconnus (transparence des méthodes) (oui/non)	oui	oui	oui
- Proportion de rapports sur la qualité contestés par Eurostat (% , max.)	10	10	0
- Rectifications nécessaires apportées à des publications statistiques suite à des informations erronées (% , max.)	5,5	3,0	3,7
Rapports: L'OFS établit des rapports à l'intention du Parlement et de l'administration fédérale et fournit aux milieux politiques et à la société des systèmes d'information conformes aux besoins			
- Mise à jour des indicateurs de la législature (trimestre)	T4	T4	T4
- Mise à jour des indicateurs du développement durable (MONET) (trimestre)	T4	T4	T4
Production efficace et diffusion adaptée aux besoins: L'OFS assure l'efficacité de la production statistique et de la diffusion des résultats			
- Publication d'analyses de parcours dans le domaine de la formation (projet pilote concernant l'appariement de données existantes) (oui/non)	oui	oui	oui
- Établissement de rapports sur la mesure de la charge d'enquête, à l'intention des organes de la statistique (trimestre)	T4	T4	T4

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été presque entièrement atteints.

On relève un écart dans le domaine suivant:

Qualité des informations statistiques: en ce qui concerne la part des publications qui ont dû être corrigées en raison d'informations statistiques erronées, la valeur cible a été légèrement dépassée. Ces rectifications n'ont cependant pas eu d'incidence majeure sur le contenu des publications et n'en ont pas modifié la portée de manière notable. À relever par ailleurs que le renforcement du contrôle de la qualité a nettement amélioré la valeur atteinte par rapport à l'année précédente.

GP 2: PILOTAGE DU SYSTÈME ET GESTION D'ENTREPRISE

MANDAT DE BASE

L'OFS est le centre de compétence de la statistique publique suisse et coordonne à ce titre le système statistique suisse. Pour produire efficacement des informations statistiques aussi comparables que possible, il coordonne la coopération dans ce domaine aux niveaux international, national et régional. Il dispose de prestataires et de services de support centralisés (service des méthodes, infrastructure informatique centrale, etc.) qui garantissent une production statistique efficiente et efficace. Entre autres tâches, l'OFS veille au respect de la protection des données (par ex. dans le domaine des appariements) et assure la gestion des risques et l'assurance de la qualité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,2	0,3	0,1	82,6
Charges et dépenses d'investissement	29,2	27,7	30,0	2,3	8,2

COMMENTAIRE

17 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 2.

La hausse par rapport au budget concerne avant tout les charges de personnel et est due principalement à une répartition plus précise des charges entre les groupes de prestations et au pourvoi de postes vacants ou nouveaux (+ 3,7 mio). En revanche, les charges liées à l'infrastructure informatique centrale, les charges de conseil et les autres charges d'exploitation ont été inférieures aux montants prévus (- 1,4 mio).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Collaboration dans la statistique publique: L'OFS assure la coordination et la coopération sur les plans international, national et régional			
- Établissement et publication d'un programme annuel de la statistique fédérale conformément aux recommandations de la revue par les pairs (oui/non)	oui	oui	oui
- Réalisation de l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du programme pluriannuel (oui/non)	oui	oui	oui
Diffusion efficace: L'OFS gère les infrastructures de diffusion nécessaires à une production statistique efficace			
- Offre jugée «bonne»/«très bonne» dans l'enquête automatisée sur le degré de satisfaction des personnes consultant le site web Stat. suisse (% min.)	74	65	82
Secret statistique: L'OFS garantit le respect du secret statistique, essentiel à la crédibilité de la statistique publique et à son acceptation par la population			
- Violations des dispositions relatives à la protection des données (nombre, max.)	0	0	0
- Sécurisation des livraisons de données individuelles à des partenaires externes par la conclusion de contrats de protection des données (%)	100	100	100
Production efficace: L'OFS assure une production efficace de la statistique fédérale entre autres en réalisant les appariements de données de manière centralisée et en permettant une utilisation multiple des données			
- Statistiques consolidées nouvellement ajoutées à la banque de données statistiques centrale (nombre)	2	7	0
- Traitement de mandats d'appariement de données externes à l'OFS selon un processus défini et le règlement de traitement s'y rapportant (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été presque entièrement atteints.

On relève un écart dans le domaine suivant:

Production efficace: en raison de travaux d'adaptation entrepris dans le système de métadonnées et dans la banque de données statistiques centrale de l'OFS, il n'a pas été possible d'ajouter de nouvelles statistiques consolidées à cette dernière en 2019. Des travaux de programmation sont en cours qui visent à mettre au point un outil permettant d'harmoniser complètement les données et les métadonnées. Il est prévu d'intégrer à l'avenir toutes les statistiques dans ce système.

GP 3: REGISTRES

MANDAT DE BASE

Pour assurer une production statistique efficace et pertinente, l'OFS tient trois registres fédéraux (le registre des entreprises et des établissements [REE], le registre fédéral des bâtiments et des logements [RegBL] et le registre des numéros d'identification des entreprises [IDE]) et gère une plateforme sécurisée d'échange de données (Sedex). L'exploitation de ces registres et l'utilisation transversale de données administratives et de données de registres permettent d'alléger la charge d'enquête pour la population et les entreprises et de rationaliser l'acquisition et la mise à disposition des données.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	2,1	1,4	1,6	0,2	15,6
Charges et dépenses d'investissement	27,3	24,1	25,8	1,7	6,9

COMMENTAIRE

22 % des revenus de fonctionnement et 15 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 3.

La progression des revenus de fonctionnement par rapport au budget est due principalement à hausse des émoluments pour l'accès au «Legal Entity Identifier» (LEI).

L'accroissement des charges de fonctionnement par rapport au budget s'explique avant tout par l'augmentation du volume de données échangées via Sedex, ce qui engendre une hausse des charges informatiques. Le groupe de prestations inclut également pour la première fois des coûts liés au programme de «Gestion nationale des données».

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Tenue de registres: L'OFS garantit le développement des registres dans la durée			
- Extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments de la Suisse (% min.)	33	50	39
- Unités nouvelles du secteur financier annoncées chaque année dans le Legal Entity Identifier System - LEI (nombre min.)	5 000	500	1 000
- Mise en œuvre de l'échange automatisé de données entre les registres harmonisés (% min.)	90	100	100
Économicité: L'OFS assure une exploitation efficace des registres existants			
- Relevés trimestriels basés sur les registres depuis 2010 (enregistrements de personnes traités par année dans les délais) (nombre, mio, min.)	78,300	79,830	79,830
- Enregistrements des entreprises provenant de sources administratives (caisses de compensation AVS, TVA, administration des douanes) (nombre, mio, min.)	136,100	136,300	136,400

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été presque entièrement atteints.

Tenue de registres: la valeur cible de l'indicateur «Extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments de la Suisse» n'a pas été atteinte. Le processus de mise à jour a représenté plus de travail que prévu au niveau cantonal, ce qui a retardé le déroulement du projet. Les travaux sont cependant en cours dans tous les cantons.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		8 584	8 350	7 442	-908	-10,9
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	8 584	8 350	7 442	-908	-10,9
Charges / Dépenses		173 181	183 029	177 033	-5 996	-3,3
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	168 405	176 945	171 517	-5 428	-3,1
	<i>Transfert de crédits</i>		1 216			
	<i>Cession</i>		2 064			
	<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		846			
Domaine des transferts						
<i>Affectés à plusieurs groupes de prestations</i>						
A231.0235	Contribution à Eurostat	4 775	6 084	5 516	-568	-9,3

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	8 583 750	8 350 300	7 442 369	-907 931	-10,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>8 764 636</i>	<i>7 447 600</i>	<i>7 041 350</i>	<i>-406 250</i>	<i>-5,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-180 885</i>	<i>902 700</i>	<i>401 019</i>	<i>-501 681</i>	<i>-55,6</i>

Les revenus de fonctionnement se répartissent entre les fonds de tiers et cofinancements à raison de 85 %; les émoluments d'utilisation, les recettes tirées de prestations de service et les revenus des immeubles représentant les 15 % restants. Les fonds de tiers permettent à l'OFS de fournir des prestations statistiques supplémentaires ou élargies aux cantons, aux communes et à l'économie privée.

Les revenus avec incidences financières ont été inférieurs de 0,4 million au montant budgété. La baisse des revenus provenant des fonds de tiers et des cofinancements (- 0,7 mio) a été en partie compensée par des émoluments d'utilisation plus élevés pour le «Legal Entity Identifier» (LEI; + 0,4 mio).

Les revenus sans incidences financières correspondent pour l'essentiel à la régularisation transitoire des prestations financées par des tiers qui sont fournies avec un décalage temporel.

Bases légales

LF du 9.10.1992 sur la statistique fédérale (LSF; RS 431.01), art. 21. O du 25.6.2003 sur les émoluments et indemnités perçus pour les prestations de services statistiques des unités administratives de la Confédération (RS 431.09). LF du 22.7.2007 sur le recensement (RS 431.112), art. 8 et 14.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	168 405 451	176 944 830	171 516 723	-5 428 107	-3,1
<i>dont mutations de crédits</i>		4 126 730			
<i>avec incidences financières</i>	132 868 984	145 376 030	139 070 185	-6 305 845	-4,3
<i>sans incidences financières</i>	61 400	18 200	800 623	782 423	n.d.
<i>Imputation des prestations</i>	35 475 067	31 550 600	31 645 914	95 314	0,3
Charges de personnel	105 873 867	106 305 180	110 650 477	4 345 297	4,1
<i>dont location de services</i>	1 425 997	2 113 400	2 870 563	757 163	35,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	62 406 565	70 586 450	60 804 596	-9 781 854	-13,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	30 635 783	29 682 150	27 943 870	-1 738 280	-5,9
<i>dont charges de conseil</i>	2 861 417	6 604 500	2 827 989	-3 776 511	-57,2
Charges d'amortissement	18 826	18 200	28 939	10 739	59,0
Dépenses d'investissement	106 192	35 000	32 710	-2 290	-6,5
Postes à plein temps (Ø)	690	676	692	16	2,4

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel ont été supérieures de 4,3 millions aux prévisions budgétaires, principalement en raison du pourvoi de postes vacants et de nouveaux postes (+ 1,6 mio), destinés notamment à la gestion nationale des données (NaDB), au projet Open Government Data (OGD) et aux classifications médicales. Leur progression résulte également de l'ajustement des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires (+ 0,8 mio) et de la hausse des contributions aux assurances sociales (en particulier des cotisations de l'employeur au deuxième pilier, + 0,7 mio). L'office a eu davantage recours à du personnel externe, nécessaire dans le processus statistique pour assurer des pics d'activité, de sorte que les dépenses pour la location de services ont augmenté (+ 0,8 mio). Les prestations financées par des tiers et les autres charges de personnel ont contribué à l'écart à raison de 0,3 million. L'augmentation des charges de personnel a été entièrement compensée par une diminution des charges de conseil, des charges de biens et services et des charges d'exploitation.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été inférieures (- 1,7 mio) au montant budgété. Dans les conventions de prestations et de service avec les prestataires internes, les charges ont été plus élevées (+ 3,9 mio). Cette hausse est due à la décision de l'OFS de travailler avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) plutôt qu'avec des fournisseurs externes pour la mise en œuvre de projets tels que SIS-Relaunch, Premium NG, la statistique forestière et ISOS. L'OFIT a également été plus sollicité pour les travaux liés à l'exploitation des applications métier. Il a dû procéder à des travaux de maintenance urgents pour garantir la production statistique, ce qui a généré des charges supplémentaires. Les montants investis pour l'acquisition de prestations informatiques externes ont par conséquent diminué (- 0,9 mio). Plusieurs projets (SOSTAT, SIS-Relaunch, etc.) ayant pris du retard, les fonds prévus pour le développement informatique n'ont pas été épuisés (- 4,7 mio).

Les *charges de conseil* ont été inférieures de 3,8 millions au montant budgété. Les moyens investis dans le développement de différentes statistiques, du système statistique et des registres, tel que la modernisation de la statistique de l'aide sociale et de la statistique des services de santé, sont restés inférieurs aux montants prévus.

Les *autres charges d'exploitation* ont été inférieures de 4,2 millions au montant inscrit au budget. Cet écart provient notamment du domaine des prestations de service externes (- 2,7 mio), constituées essentiellement de coûts d'enquête. Il est dû au retard pris par certains projets (microrecensement mobilité et transports MRMT, par ex.) et à la baisse des volumes dans le domaine de la collecte et du traitement de données, notamment pour la statistique sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Cette baisse s'est également traduite par des taxes postales et frais d'envoi inférieurs. Par ailleurs, les dépenses ont diminué de 1,1 million dans le domaine des fournitures de bureau et des imprimés.

Charges d'amortissement

Les amortissements portent essentiellement sur le parc de véhicules, un système d'adressage et un système de mise sous pli.

Dépenses d'investissement

Un nouveau véhicule a été acheté en 2019.

Mutations de crédits

- Dépassement de crédit (art. 35, let. a, LFC) de 0,8 million dû à l'utilisation de réserves affectées pour des prestations financées par des tiers
- Cessions d'un total de 2,1 millions par l'Office fédéral du personnel pour la formation professionnelle d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, l'intégration professionnelle ainsi que pour les allocations familiales et l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions
- Transferts de crédits d'un montant total de 1,2 million de différentes unités administratives concernant diverses statistiques (par ex. statistiques sur la mobilité et les transports, Observatoire suisse de la santé et conventions supplémentaires Sedex)

Remarques

Crédits d'engagement «Statistique sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2017-2024» (VO284.00), «Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2017-2023» (VO285.00), «Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2017-2022» (VO286.00), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Production statistique intégrée		GP 2: Pilotage du système et gestion d'entreprise		GP 3: Registres	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
Charges et dépenses d'investissement	112	116	29	30	27	26
Charges de personnel	79	82	13	14	14	15
Charges de biens et services, charges d'exploitation	33	34	16	16	13	11
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	12	12	7	6	12	9
<i>dont charges de conseil</i>	2	2	0	–	0	1
Charges d'amortissement	0	0	0	–	–	–
Dépenses d'investissement	0	0	–	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	512	508	77	82	101	102

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	–	2 600 000	2 600 000
Constitution à partir du compte 2018	–	5 473 200	5 473 200
Dissolution	–	-1 646 400	-1 646 400
État au 31.12.2019	–	6 426 800	6 426 800
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	3 889 058	3 889 058

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

Au cours de l'année 2019, des réserves affectées ont été dissoutes à hauteur de 0,8 million pour les projets suivants: FaMix migration de l'application spécialisée Unix (0,2 mio), Scanning@bfs (0,2 mio), plateforme pour l'indice des prix IT PRESTA 3 (0,2 mio) et stratégie de formation continue pour le développement de la production statistique (0,2 mio). Des réserves affectées ont été utilisées à hauteur de 0,8 million pour des prestations financées par des tiers (par ex. pour la statistique de la formation professionnelle supérieure ou le projet d'extension du Registre fédéral des bâtiments et des logements).

Demande de constitution de nouvelles réserves

La constitution de réserves affectées d'un total de 3 889 058 francs est sollicitée pour dix projets en cours en raison de retards.

Des réserves affectées à hauteur de 425 258 francs sont demandées pour deux statistiques financées par des tiers: l'enquête PIAAC et la statistique de la mobilité et des transports (SMT).

Des réserves affectées de 1,8 million sont demandées pour les projets suivants, pour lesquels les prestations informatiques n'ont pas encore pu être fournies par l'OFIT ou d'autres prestataires externes:

- Projet SOSTAT2020, modifications de la statistique de l'aide sociale 225 000
- Projet Premium NG, extension du service de validation 900 000
- Projet de service national d'adresses, service d'adresses pour des processus administratifs efficaces 108 800
- Projet SIS Relaunch, système d'information statistique moderne 400 000
- Projet Migration SAS, migration d'une infrastructure informatique 200 000

Comme le projet partiel métier IRIS (appariement de données) dépend de l'avancement du projet SIS-Relaunch, ses travaux ont également pris du retard (230 000 fr.).

Plusieurs processus seront numérisés à l'OFS (projet Transformation numérique et innovation) dans le sillage de l'introduction de GENOVA. Celle-ci ayant dû être ajournée, le sous-projet visant l'optimisation des interfaces et la migration des processus de support (en particulier pour les acquisitions et le personnel) ainsi que le projet «Vue d'ensemble des affaires/portefeuille de projets avec Acta Nova» subissent des retards. C'est pourquoi la constitution de réserves affectées de respectivement 150 000 et 250 000 francs est sollicitée. Les travaux seront terminés d'ici fin 2021.

En coopération avec d'autres offices fédéraux et organes, le programme «Gestion nationale des données» permet une utilisation multiple des données. La mise en œuvre est réalisée dans le cadre de sept sous-projets thématiques (par ex.: salaires, impôts, soins de santé). Les concertations internes au niveau fédéral pour la mise en œuvre des sous-projets ont pris plus de temps que prévu, c'est pourquoi une réserve affectée de 1 million est demandée.

CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A231.0235 CONTRIBUTION À EUROSTAT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	4 775 232	6 084 000	5 516 227	-567 773 -9,3

Eurostat est l'office statistique de l'UE. Il établit entre autres des statistiques pour les États membres de l'UE. Les offices statistiques de ces derniers collectent les données nécessaires et les mettent à disposition d'Eurostat. Eurostat joue un rôle important dans l'harmonisation des définitions et des méthodes de calcul statistiques.

La contribution obligatoire de la Confédération a été inférieure de 0,6 million au montant budgété, grâce à un recul des coûts totaux d'Eurostat en 2019. Le montant est déterminé en fonction des coûts totaux d'Eurostat, du nombre d'États membres de l'UE et de la quote-part de la Suisse fixée en fonction de sa participation au programme statistique.

Bases légales

Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique (RS 0.431.026.81).

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Développer les assurances sociales avec pour objectif de maintenir le niveau des prestations et la pérennité du financement, compte tenu de l'évolution des besoins de la société ainsi que du contexte économique général
- Soutenir les efforts entrepris pour intégrer les personnes invalides dans le monde du travail
- Favoriser pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes âgées un environnement stimulant et adapté à leurs besoins, et contribuer à leur protection sociale

PROJETS 2019

- Stabilisation de l'AVS (AVS 21): suivi des débats parlementaires
- Loi sur les fonds de compensation: achèvement du transfert des fonds de compensation AVS/AI/APG dans le nouvel établissement Compenswiss
- Modernisation de la surveillance: suivi des débats parlementaires
- Développement continu de l'assurance-invalidité: suivi des débats parlementaires
- Projet informatique SNAP EESSI (échange de données avec l'UE et l'AELE): rattachement des différentes branches d'assurance sociale à EESSI et réalisation de sous-projets
- Loi fédérale sur la protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo: adoption du message

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des projets ont été réalisés. Le 28.8.2019, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à stabilisation de l'AVS (AVS 21). Les débats au sein de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États débiteront au cours du premier trimestre 2020. Le 3.7.2019, le Conseil fédéral a approuvé le bilan définitif d'opération et d'ouverture établi par Compenswiss. Le transfert des fonds de compensation AVS/AI/APG dans le nouvel établissement fédéral de droit public est donc formellement achevé. Le 20.11.2019, le Conseil fédéral a adopté le message sur la modernisation de la surveillance. La consultation sur le projet de loi fédérale sur la protection des enfants et des jeunes mineurs en matière de films et de jeux vidéo est close; le Conseil fédéral devrait adopter le message correspondant en juin 2020.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	23,2	24,2	24,7	1,5	6,5
Charges	13 965,0	14 439,4	14 251,0	286,0	2,0
Charges propres	68,7	74,2	70,8	2,1	3,0
Charges de transfert	13 896,2	14 365,2	14 180,2	283,9	2,0
Dépenses d'investissement	0,0	-	-	0,0	-100,0

COMMENTAIRE

Les revenus se composent, d'une part, des remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les frais occasionnés à la Confédération par la surveillance et l'application de ces assurances. Ils comprennent, d'autre part, les remboursements à la Confédération de ses contributions excédentaires à l'AVS, à l'AI et aux allocations familiales dans l'agriculture, selon les décomptes finaux. La valeur inscrite au budget correspondait à la moyenne sur quatre ans (2014-2017).

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ne dispose en général que d'une marge de manœuvre minime, car presque toutes les dépenses de transfert sont dictées par la loi, et influencées par des facteurs économiques et démographiques. Or, 99,5 % des dépenses de l'OFAS sont des dépenses de transfert. Par rapport au compte 2018, ces dépenses ont augmenté de 2 %. Cette progression est déterminée au premier chef par le vieillissement démographique, qui se reflète dans la croissance des dépenses de l'AVS et des prestations complémentaires (PC). La contribution de la Confédération à l'AI, qui est couplée à l'évolution des produits de la TVA, a aussi augmenté. La progression des charges propres s'explique par la hausse des charges de personnel (mesures salariales) et des charges de biens et services dans le secteur des recours et de l'AI ainsi que par la progression des dépenses liées au programme international d'échange électronique de données relatives à la sécurité sociale (projet «SNAP EESSI»).

GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION

MANDAT DE BASE

Les systèmes de protection sociale assurent la population contre les conséquences de la vieillesse, de l'invalidité et du décès du soutien de famille, ainsi que contre la perte de gain en cas de service ou de maternité. L'OFAS prépare, à l'intention des responsables politiques, les bases de décision nécessaires pour le développement durable de ces systèmes. Il contribue au maintien de la confiance dans les assurances sociales en assumant la surveillance des caisses de compensation AVS, des offices AI et des organes d'exécution des PC. Par l'octroi de subventions aux organisations de l'aide aux invalides, il favorise l'intégration des personnes invalides. Enfin, en préparant et en mettant en œuvre les conventions de sécurité sociale, il favorise la mobilité internationale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	17,2	12,6	13,3	0,7	5,6
Charges et dépenses d'investissement	44,6	47,2	50,8	3,6	7,6

COMMENTAIRE

78 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 1. Le budget avait été établi sur la base de l'hypothèse d'un pourcentage de 70 %. Du fait de la répartition effective des coûts sur les deux groupes de prestations, les charges ont été supérieures de 3,6 millions (+ 7,6 %) par rapport à l'estimation initiale dans le cadre de la procédure budgétaire. Dans ce groupe de prestations, les revenus proviennent en majeure partie des remboursements des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les tâches d'application et de surveillance de l'OFAS. Du fait de la répartition effective, ils ont augmenté de 0,7 million (+ 5,6 %).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Développement durable de la sécurité sociale: les bases sont élaborées en fonction des besoins			
- Écart des prévisions sur les charges de l'AVS de l'exercice budgétaire par rapport à la moyenne sur 5 ans des dépenses annuelles effectives (% , max.)	0,45	1,00	0,35
- Écart des prévisions sur les charges de l'AI de l'exercice budgétaire par rapport à la moyenne sur 5 ans des dépenses annuelles effectives (% , max.)	1,24	4,00	0,88
- Part des rentiers AI dans la population résidente permanente âgée de 18 à 64 ans (% , max.)	3,5	3,8	3,6
Aide aux invalides: l'intégration des personnes invalides est encouragée au moyen de subventions octroyées à des organisations de l'aide privée aux invalides			
- Part des contrats de 4 ans avec des org. de l'aide privée aux invalides faisant l'objet d'un contrôle sur place durant l'année (%)	25	25	24
Mobilité internationale: l'OFAS facilite la mobilité internationale par la conclusion d'accords et de conventions internationaux			
- Part des demandes de convention spéciale qui sont traitées dans le délai de trois semaines (% , min.)	90	90	90
Surveillance de l'AVS, de l'AI et des PC: la surveillance de l'application des assurances sociales est assumée			
- Mise à jour annuelle de l'analyse des risques AVS/AI/PC (oui/non)	oui	oui	oui
- Conclusion de conventions d'objectifs avec les 26 offices AI (oui/non)	oui	oui	oui
- Contrôle de la mise en œuvre du thème central de l'année dans les caisses de compensation (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

MANDAT DE BASE

Une politique cohérente de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse, en accord avec la politique sociale, contribue de façon essentielle à la cohésion de la société en atténuant les effets des disparités sociales. L'OFAS prépare les bases de décision en la matière à l'intention du Conseil fédéral et du Parlement. Il surveille l'application des lois fédérales sur les allocations familiales et met en œuvre la législation fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse et sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Il soutient les activités menées dans ces domaines et octroie des subventions à des organisations non gouvernementales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	5,4	5,7	0,3	5,6
Charges et dépenses d'investissement	18,6	20,2	14,3	-5,9	-29,2

COMMENTAIRE

22 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 2. Le budget avait été établi sur la base de l'hypothèse d'un pourcentage de 30 %.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Politique de l'enfance et de la jeunesse: des mesures ciblées favorisent le développement des enfants et des jeunes pour leur permettre d'acquérir une personnalité responsable et capable de vivre en société			
– Contrats avec des cantons pour le financement incitatif de progr. dans la politique de l'enfance et de la jeunesse (art. 26 LEEJ) (nombre)	6	12	7
– Contrats de subventionnement avec des ONG, des cantons, des communes (nombre)	36	40	36
Politique sociale: les acteurs compétents (cantons, villes, communes et organisations de la société civile) sont soutenus dans l'accomplissement de leurs tâches de lutte contre la pauvreté			
– Projets et outils pratiques avec des partenaires extérieurs à la Confédération (nombre)	10	5	5
Politique de la famille: l'OFAS encourage les moyens de concilier famille et profession ou formation, ainsi que la compensation des charges familiales			
– Contrats de subventions en cours avec des organisations familiales (nombre)	5	5	5
– Cantons qui touchent des aides financières à l'augmentation des subventions à l'accueil extrafamilial pour enfants (nombre)	–	2	3
Politique de la vieillesse: l'OFAS favorise l'organisation d'un environnement adapté aux besoins des personnes âgées, qui leur permette de mener une vie autonome tout en restant intégrées dans la société			
– Contrats de subventionnement en cours avec des org. d'aide à la vieillesse (nombre)	8	8	8
– Audits concernant les contrats de subventionnement et contrôles sur le terrain (nombre)	2	2	2

COMMENTAIRE

Les objectifs ont, pour l'essentiel, été atteints. Un écart est à signaler uniquement concernant le nombre de contrats avec des cantons dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Il est dû aux mesures d'économie prises par plusieurs cantons, qui ont eu des répercussions directes sur le nombre de contrats conclus avec l'OFAS. La diminution de la marge de manœuvre financière de ces cantons a réduit leurs possibilités de fournir la part d'autofinancement requise pour pouvoir bénéficier du financement incitatif de la Confédération.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	25 672	27 118	38 331	11 214	41,4
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17 830	18 031	19 037	1 006	5,6
Postes ponctuels					
E102.0107 Comm. haute surveillance Prévoyance professionnelle, émolum.	5 490	6 171	5 702	-469	-7,6
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0106 Remboursement de subventions	2 352	2 900	13 593	10 693	368,7
Revenus financiers					
E140.0106 Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	-	16	-	-16	-100,0
Charges / Dépenses	13 967 428	14 442 260	14 264 593	-177 667	-1,2
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	63 188	67 462	65 114	-2 347	-3,5
<i>Transfert de crédits</i>		-110			
<i>Cession</i>		1 705			
<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		2 078			
Crédits ponctuels					
A202.0144 Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle	5 643	6 693	5 702	-992	-14,8
<i>Cession</i>		12			
Domaine des transferts					
GP 1: Prévoyance et systèmes de compensation					
A231.0239 Prestations versées par la Confédération à l'AVS	8 631 442	8 860 000	8 846 600	-13 400	-0,2
A231.0240 Prestations versées par la Confédération à l'AI	3 600 797	3 752 000	3 619 429	-132 571	-3,5
A231.0241 Prestations complémentaires à l'AVS	800 207	858 000	842 275	-15 725	-1,8
A231.0245 Prestations complémentaires à l'AI	774 548	792 300	793 805	1 505	0,2
<i>Supplément</i>		25 000			
GP 2: Familles, générations et société					
A231.0242 Allocations familiales dans l'agriculture	54 700	53 016	52 300	-716	-1,4
A231.0243 Organisations familiales	1 961	1 979	1 936	-42	-2,1
A231.0244 Accueil extra-familial pour enfants	23 056	38 300	25 068	-13 232	-34,5
A231.0246 Encouragement activités extrascolaires des enfants et jeunes	10 013	10 154	10 153	0	0,0
A231.0247 Protection et droits de l'enfant	1 112	1 125	1 125	0	0,0
A231.0249 Financement incitatif en fav. pol. cant. enfance et jeunesse	712	1 232	1 085	-147	-11,9
A231.0367 Programme national de prévention et lutte contre la pauvreté	49	-	-	-	-

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	17 829 784	18 030 900	19 036 742	1 005 842	5,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>16 061 300</i>	<i>18 030 900</i>	<i>17 236 742</i>	<i>-794 158</i>	<i>-4,4</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>1 768 484</i>	<i>-</i>	<i>1 800 000</i>	<i>1 800 000</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFAS se composent essentiellement des remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les frais incombant à la Confédération pour la surveillance et l'application de ces assurances. Ces remboursements portent sur les charges de personnel et de biens et services liées aux recours, sur les charges de personnel pour la surveillance et l'application de l'AVS et de l'AI, ainsi que sur les charges de biens et services occasionnées par le programme de recherche sur l'AI, coûts des postes de travail liés aux tâches d'application compris. Sont également inscrits à ce poste les revenus provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs de l'OFAS et à des tiers.

Les recettes avec incidences financières ont été moins élevées que prévu de 0,8 million (- 4,4 %), les remboursements dans le secteur des recours et de l'AI ayant été inférieurs au montant budgété. En raison d'une réévaluation de la comptabilité des immobilisations, un montant de 1,8 million (sans incidences financières) a été porté à l'actif après coup pour le programme d'échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (SNAP EESSI).

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.70), art. 95. LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), art. 67, al. 1, let. b, et 68, al. 2.

Remarques

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

E102.0107 COMM. HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE, ÉMOLUM.

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	5 490 062	6 170 700	5 701 629	-469 071	-7,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>5 603 089</i>	<i>6 170 700</i>	<i>5 587 709</i>	<i>-582 991</i>	<i>-9,4</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-113 027</i>	<i>-</i>	<i>113 920</i>	<i>113 920</i>	<i>-</i>

Les coûts de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) et de son secrétariat sont entièrement couverts par les taxes de surveillance et par des émoluments. Ils se composent des coûts générés par la surveillance du système, par la haute surveillance des autorités de surveillance, par la surveillance directe exercée sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement, ainsi que par l'agrément d'experts en matière de prévoyance professionnelle et par l'habilitation de gestionnaires de fortune.

Pour des raisons de technique comptable, les taxes et émoluments de la CHS PP ne sont perçus en majeure partie que l'année suivante. N'ont été perçus durant l'exercice comptable que des émoluments en cours d'année (0,3 mio) en vertu de l'art. 9 OPP 1. Les revenus doivent donc être inscrits au compte de régularisation (sans incidences financières). En 2019, les coûts de la CHS PP se sont chiffrés à environ 5,7 millions, soit moins que prévu. De ce fait, les taxes de surveillance ont été inférieures aux prévisions budgétaires en 2019.

Bases légales

O des 10 et 22.6.2011 sur la surveillance dans la prévoyance professionnelle (OPP 1; RS 831.435.7).

Remarques

Voir A202.0144 «Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle».

E130.0106 REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 351 919	2 900 000	13 592 931	10 692 931	368,7

Ce poste comprend les remboursements à la Confédération de ses contributions excédentaires à l'AVS et aux allocations familiales dans l'agriculture, selon les décomptes finaux. La valeur inscrite au budget correspondait à la moyenne sur quatre ans (2014-2017), qui se montait à 2,9 millions. Les décomptes effectifs de 2018 ayant entraîné un solde de 13,6 millions en faveur de la Confédération du fait des remboursements plus importants de 12,3 millions dans l'AVS et de 1,3 million dans les allocations familiales dans l'agriculture, le remboursement de subventions excédentaires inscrit à ce poste est supérieur de 10,7 millions (+ 368,7 %) au montant budgété.

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2. LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.7), art. 18 à 21.

E140.0106 FONDS POUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	-	16 000	-	-16 000	-100,0

Le fonds «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne» a été constitué lors de l'adoption de la LFA en 1952. Son capital de 32,4 millions doit être rémunéré par la Confédération. Les moyens sont inscrits à ce poste et crédités au fonds affecté «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne». Ils servent à diminuer les contributions des cantons.

Le capital du fonds de 32,4 millions doit être rémunéré par la Confédération selon les conditions usuelles du marché. Ainsi, l'Administration fédérale des finances fixe chaque année le taux d'intérêt en tenant compte de l'état du marché ainsi que de la nature et de la durée des avoirs.

Sur la base du rendement des obligations de la Confédération à sept ans, le budget avait été établi selon l'hypothèse d'un taux d'intérêt déterminant de 0,05 %. Ce taux s'est toutefois avéré nul en 2019, ce qui a entraîné une diminution des recettes d'un montant de 16 000 francs (- 100 %).

Bases légales

LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.7), art. 20 et 21.

Remarques

Recettes destinées au financement spécial «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne», voir tome 1, ch. B82/34.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	63 187 725	67 461 719	65 114 294	-2 347 425	-3,5
<i>dont mutations de crédits</i>		3 673 019			
<i>avec incidences financières</i>	51 872 717	57 280 300	54 158 733	-3 121 567	-5,4
<i>sans incidences financières</i>	3 831 707	3 097 519	3 488 894	391 375	12,6
<i>Imputation des prestations</i>	7 483 301	7 083 900	7 466 667	382 767	5,4
Charges de personnel	45 731 505	47 525 400	47 513 133	-12 267	0,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	13 680 120	16 838 800	14 419 094	-2 419 706	-14,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	5 171 233	7 319 700	6 092 264	-1 227 436	-16,8
<i>dont charges de conseil</i>	3 776 374	4 799 300	3 857 031	-942 269	-19,6
Charges d'amortissement	3 762 986	3 097 519	3 182 066	84 547	2,7
Dépenses d'investissement	13 113	-	-	-	-
Postes à plein temps (Ø)	255	249	261	12	4,8

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Le montant budgété pour les charges de personnel a pratiquement été entièrement épuisé durant l'exercice sous revue. En comparaison de 2018, l'effectif du personnel a augmenté de 6 EPT en raison de la création de postes de durée limitée (suppléances de maternité, maladies graves de longue durée)

Les provisions constituées pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel ont augmenté de 306 827 francs (+ 15,3 %) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par les soldes horaires des personnes en congé maladie prolongé et par la forte charge de travail au sein de l'office. Au 31.12.2019, les provisions de l'OFAS pour soldes horaires positifs s'élevaient à 2 311 930 francs au total, soit 12,2 jours par EPT.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures d'environ 1,2 million (- 16,8 %) au montant budgété. Cela tient au retard pris dans les travaux de remplacement du programme de gestion des cas de recours «eRegress» et dans le remplacement d'applications spécialisées, ainsi qu'à des coûts moindres dans le recours à des prestations internes.

Dans le cadre de la numérisation générale, il est prévu de réaliser au sein de l'OFAS différents projets comme la numérisation du traitement des APG et la plateforme clients PPR. Les *charges de conseil* ont été inférieures de 0,9 million (- 19,6 %) au montant budgété, parce que ces projets ont pris du retard, mais aussi parce que la limitation des ressources internes a obligé la direction de l'OFAS de redéfinir les priorités en fixant de nouveaux délais pour certains projets, qui n'ont donc pas progressé autant que prévu.

En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, 3 millions (sans changement) ont été affectés à la location de locaux (imputation des prestations) et 1,8 million aux autres charges d'exploitation (notamment frais, fournitures de bureau et prestations de service externes, par ex. traductions)

Charges d'amortissement

Au cours de l'exercice sous revue, l'office a effectué des amortissements de 3,2 millions sur le patrimoine administratif. Afin de tenir compte des amortissements courants pour SNAP EESSI (l'immobilisation initialement portée à l'actif ayant déjà été amortie), un dépassement de crédit d'un montant de 2,1 millions a été nécessaire.

Mutations de crédits

- Cession de 1 705 100 francs par l'Office fédéral du personnel pour la compensation des structures d'âge, pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et des coûts de garde des enfants
- Transfert de crédit de 130 000 francs à l'OFCL pour le financement d'imprimés (publications numériques)
- Transfert de crédit de 20 000 francs (recherche sur mandat) de l'Office fédéral de la statistique pour le projet d'harmonisation des données fiscales des cantons
- Dépassement de crédit de 2,1 millions au titre des amortissements, voir ci-dessus

Remarques

Les fonds de compensation de l'AVS et de l'AI remboursent à la Confédération 26,6 % (12,7 mio) des charges de personnel de l'OFAS (70,6 EPT), ainsi que 19,8 % (2,9 mio) des charges de biens et services et des charges d'exploitation de l'office (coût des postes de travail inclus). Les dépenses indiquées sont inférieures de 0,4 million par rapport au budget 2019 (voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement»).

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Prévoyance et systèmes de compensation		GP 2: Familles, générations et société	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	45	51	19	14
Charges de personnel	33	37	12	10
Charges de biens et services, charges d'exploitation	9	11	5	3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	3	5	2	1
<i>dont charges de conseil</i>	2	3	1	1
Charges d'amortissement	2	2	2	1
Dépenses d'investissement	0	-	0	-
Postes à plein temps (Ø)	188	192	67	69

A202.0144 COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	5 643 028	6 693 300	5 701 629	-991 671	-14,8
<i>dont mutations de crédits</i>		11 700			
avec incidences financières	5 318 868	6 381 600	5 332 093	-1 049 507	-16,4
sans incidences financières	-	-	52 864	52 864	-
Imputation des prestations	324 160	311 700	316 672	4 972	1,6
Charges de personnel	4 366 041	5 187 000	4 492 016	-694 984	-13,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 276 987	1 506 300	1 209 613	-296 687	-19,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	25 260	12 800	17 772	4 972	38,8
<i>dont charges de conseil</i>	871 645	938 000	806 219	-131 781	-14,0
Postes à plein temps (Ø)	19	22	18	-4	-18,2

La surveillance des institutions de la prévoyance professionnelle relève de la compétence des cantons. La haute surveillance exercée sur les autorités de surveillance cantonales et la surveillance directe sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement sont assurées par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), dont les charges de fonctionnement sont financées par le présent crédit ponctuel.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel sont inférieures d'environ 0,7 million (- 13,4 %) au montant budgété. Le recrutement de personnes présentant le profil recherché s'étant avéré difficile, les nouveaux postes n'ont pas pu être pourvus comme prévu. L'effectif de l'office a diminué d'un EPT au cours de l'exercice sous revue. L'OFAS fournit à la CHS PP des prestations transversales. Les charges de personnel qui y sont liées (env. 3,5 EPT) sont couvertes par la CHS PP; les postes sont toutefois compris dans le personnel de l'OFAS (voir A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges informatiques* de la CHS PP comprennent les coûts d'exploitation du logiciel de gestion des affaires Fabasoft par le fournisseur de prestations ISCeco. Les *charges de conseil* ont atteint 0,1 million de moins que le montant budgété (- 14,0 %). En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, le montant affecté à la location de locaux est resté inchangé à 0,3 million. De plus, des postes comme les prestations de service externes et les frais ont été au total inférieurs de 0,1 million au montant budgété.

Mutations de crédits

— Cession de 11 700 francs par l'Office fédéral du personnel pour l'augmentation des coûts de garde des enfants

Bases légales

LF du 25.6.1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP; RS 831.40), art. 64 à 64c.

Remarques

Toutes les dépenses de la CHS PP sont couvertes par des taxes et émoluments (voir E102.0107 «Commission de haute surveillance prévoyance professionnelle, émoluments»).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2018	–	3 200 000	3 200 000
État au 31.12.2019	–	3 200 000	3 200 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	1 600 000	1 600 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

Aucune réserve n'a été dissoute en 2019.

Demande de constitution de nouvelles réserves

La constitution de réserves affectées d'un montant total de 1,6 million est sollicitée pour les projets suivants:

— Projet «Transformation numérique» 500 000 francs

En raison de retards et de la pénurie de ressources internes à l'OFAS, les activités suivantes, planifiées dans le cadre de la transformation numérique, n'ont pas pu avancer autant que prévu: projet de gestion numérique des APG (150 000 fr.); projet «MOSAR» (MODernisation des Services offerts Aux assurés de l'AVS) (150 000 fr.); projet «Plateforme clients PPR» de numérisation des processus de commande et de livraison des prestations du domaine PPR (Planification, processus et ressources) (200 000 fr.).

— Nouveau projet «eRegress» 1 100 000 francs

La nouvelle application spécialisée «eRegress», qui est en cours de développement, a pour but de remplacer la solution utilisée actuellement pour les recours dans le 1^{er} pilier. Cette dernière est actuellement utilisée par quatre services de recours cantonaux, par le service financier de la CdC et par l'OFAS.

Il est prévu que la nouvelle application «eRegress» soit également utilisée dans les quatre autres services de recours. Le nouveau projet «eRegress» a pris un retard de trois ans, parce que la validation du concept (*proof of concept*) avec l'OFIT demande beaucoup de temps et que l'appel d'offres GATT/OMC a duré plus d'un an et demi. De ce fait, le nouveau fournisseur de prestations n'était connu qu'à l'été 2019 et les premières dépenses imputables à la conception n'ont été faites qu'au 3^e trimestre 2019. Il est prévu qu'une solution minimale entre en exploitation dès la fin 2020, tandis que la version finale sera disponible en 2021.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION

A231.0239 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AVS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	8 631 441 827	8 860 000 000	8 846 600 000	-13 400 000	-0,2

Selon les calculs provisoires, les dépenses de l'AVS ont été d'un peu plus de 45 milliards en 2019. La Confédération assume 19,55 % de ces dépenses. 99 % des dépenses de l'AVS concernent les rentes et les allocations pour impotent. L'évolution de ces dépenses dépend de l'évolution démographique, de l'adaptation des rentes à l'évolution des salaires et des prix, ainsi que d'éventuelles modifications du système liées à des décisions du législateur.

En 2019, la contribution de la Confédération à l'AVS a progressé de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique, d'un côté, par l'adaptation des rentes (0,9 point de pourcentage), et de l'autre, par l'augmentation de l'effectif des rentes pour des raisons démographiques (1,6 point). Par rapport au budget, il reste un solde de crédit de 13,4 millions (- 0,2 %).

En 2019, l'OFAS a versé des subventions aux organisations de l'aide privée à la vieillesse, en vertu de l'art. 101^{bis} LAVS, à hauteur de 90,41 millions. Le budget 2019 prévoyait un montant de 90,93 millions. Les dépenses ont été moins élevées que prévu, parce que tous les projets planifiés n'ont pas pu être réalisés. Ces subventions et aides financières sont versées par le Fonds de compensation de l'AVS et ne figurent donc pas séparément dans le budget de la Confédération. De plus amples informations à ce sujet seront publiées dans le rapport annuel «Assurances sociales 2019» établi en vertu de l'art. 76 LPGa.

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0240 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AI

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	3 600 797 211	3 752 000 000	3 619 429 248	-132 570 752	-3,5

Depuis 2014, la contribution de la Confédération à l'AI est couplée à l'évolution des produits de la TVA (l'évolution des salaires et des prix est également prise en compte par l'application d'un facteur d'escompte), et non plus aux dépenses de l'assurance, ce qui a pour effet que les économies réalisées par l'AI servent intégralement à la stabilisation financière de l'assurance et n'ont plus d'impact sur le montant de la contribution fédérale.

En 2019, la contribution de la Confédération à l'AI a progressé de 18,6 millions (+ 0,5 %) par rapport à l'année précédente. Le solde de crédit par rapport au budget 2019 se chiffre à 132,6 millions (- 3,5 %), ce qui s'explique par le fait que l'évolution des recettes de la TVA a nettement diminué. Selon des estimations provisoires, en 2019, la contribution de la Confédération a permis à l'AI de couvrir environ 38 % de ses dépenses totales s'élevant à 9,4 milliards.

En 2019, l'OFAS a versé 147,5 millions de subventions aux organisations de l'aide privée aux invalides, en vertu des art. 74 et 75 LAI. Le budget 2019 prévoyait un montant de 143 millions. La différence de 4,5 millions s'explique par le fait que les prestations propres des organisations ont été moins importantes que prévu. Les subventions sont versées directement par le Fonds de compensation de l'AI et ne figurent donc pas séparément dans le budget de la Confédération. De plus amples informations seront publiées dans le rapport annuel «Assurances sociales 2019» établi en vertu de l'art. 76 LPGA.

Bases légales

LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), art. 74, 75 et 78.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0241 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AVS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	800 207 158	858 000 000	842 275 232	-15 724 768	-1,8

La Confédération alloue des subventions aux cantons pour leurs dépenses au titre des prestations complémentaires (PC) à l'AVS. Elle participe aux PC annuelles, mais non au remboursement des frais de maladie et d'invalidité. De plus, au niveau des PC annuelles, elle contribue uniquement à la couverture des besoins vitaux et non au remboursement des frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. Elle assume 5/8 de la couverture des besoins vitaux. La part de la Confédération aux PC annuelles dépend des paiements effectifs effectués par les cantons au mois de mai de l'exercice sous revue pour la couverture des besoins vitaux et pour les frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. La Confédération participe en outre aux coûts administratifs des cantons induits par la fixation et le versement des PC annuelles, au moyen d'un forfait par cas. Les coûts au cours de l'exercice se répartissent comme suit:

— PC à l'AVS	818 361 143
— Cantons (coûts administratifs)	23 914 089

Le solde de crédit est de 15,7 millions (- 1,8 %) pour la contribution de la Confédération aux PC à l'AVS. Les décomptes des cantons indiquent une progression de 5,3 % en comparaison de l'année précédente. Cette hausse est imputable, d'une part, à l'évolution démographique et, d'autre part, au développement des montants versés au titre des PC.

La contribution de la Confédération aux coûts administratifs des cantons a augmenté de 2,4 % par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre de cas en 2019.

Bases légales

LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS 831.30), art. 13 et 24.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0245 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AI

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	774 548 306	792 300 000	793 805 053	1 505 053 0,2
dont mutations de crédits		25 000 000		

La contribution de la Confédération aux prestations complémentaires (PC) à l'AI suit les mêmes principes que la contribution fédérale aux PC à l'AVS. En outre, la Confédération participe aux coûts administratifs des cantons en versant un forfait par cas. Les coûts au cours de l'exercice se répartissent comme suit:

— PC à l'AI	780 153 277
— Cantons (coûts administratifs)	13 651 776

Un dépassement de crédit de 1,5 million (+ 0,2 %) est à noter pour la contribution de la Confédération aux PC. Les décomptes des cantons indiquent une progression de 2,5 % en comparaison de l'année précédente. Cette hausse est imputable, d'une part, à l'évolution démographique et, d'autre part, au développement des montants versés au titre des PC.

La contribution de la Confédération aux coûts administratifs des cantons a augmenté de 1,7 % par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre de cas en 2019.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 25 millions (AF du 5.12.2019)

Bases légales

LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS 831.30), art. 13 et 24.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ**A231.0242 ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE**

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	54 700 000	53 016 000	52 300 000	-716 000 -1,4

En vertu de la LFA, des allocations familiales sont versées aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles. Les montants des allocations prévues par la LFA correspondent aux montants minimaux prescrits dans la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam; RS 836.2), à savoir 200 francs par mois pour l'allocation pour enfant et 250 francs pour l'allocation de formation. En région de montagne, ces montants sont majorés de 20 francs. De plus, une allocation de ménage de 100 francs par mois est versée aux travailleurs agricoles. Pour le financement des allocations familiales octroyées aux travailleurs agricoles, les employeurs agricoles paient une contribution égale à 2 % des salaires en nature et en espèces versés à leur personnel lorsqu'une cotisation AVS est due sur ces salaires. Le solde et les dépenses résultant du versement d'allocations familiales aux agriculteurs indépendants sont assumés à raison de deux tiers par la Confédération et d'un tiers par les cantons. En outre, les produits du fonds pour les allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne sont utilisés pour diminuer les contributions des cantons.

— Part de la Confédération aux allocations familiales dans l'agriculture	52 300 000
— Revenus des intérêts du Fonds des allocations familiales pour les cantons	0

Les charges ont été inférieures de 0,7 million (- 1,4 %) au montant budgété. Le solde de crédit est principalement dû à un transfert persistant du droit aux allocations en vertu de la LFA vers un droit en vertu de la LAFam.

Bases légales

LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.1), art. 18 à 21.

Remarques

Dépenses partiellement imputées au financement spécial «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0243 ORGANISATIONS FAMILIALES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 960 700	1 978 800	1 936 492	-42 308	-2,1

La Confédération soutient les organisations familiales actives à l'échelle du pays ou d'une région linguistique au moyen d'aides financières dans le domaine du conseil aux parents et de la formation des parents, ainsi que dans celui de l'accueil extra-familial pour enfants. Elle conclut avec les organisations familiales qu'elle soutient des contrats portant sur l'octroi d'aides financières. Certains contractants n'ayant pas pleinement mis en œuvre les objectifs contractuels, il en résulte un solde de crédit d'environ 42 000 francs (- 2,1 %).

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 116, al. 1.

A231.0244 ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL POUR ENFANTS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	23 055 529	38 300 000	25 067 727	-13 232 273	-34,5

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants sont allouées dans le cadre d'un programme d'impulsion, limité dans le temps et destiné à encourager la création de places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants afin d'aider les parents à mieux concilier famille et travail. Le financement est assuré par des crédits d'engagement de quatre ans. Le quatrième crédit d'engagement (120 mio) a expiré fin janvier 2019. Depuis février 2019, les montants sont engagés dans le cadre du cinquième crédit d'engagement (124,5 mio), qui expire fin janvier 2023. Les aides financières sont destinées aux structures d'accueil collectif de jour (crèches principalement) et aux structures d'accueil parascolaire (accueils extrascolaires, écoles à horaire continu et cantines). Au total, 3447 demandes ont reçu une réponse positive depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 17 ans, le 1.2.2003. La Confédération a soutenu ainsi la création d'environ 62 660 places d'accueil (état au 31.12.2019). Des engagements ont été contractés à cet effet pour 390,8 millions (hors frais d'application).

Les aides financières sont réparties sur deux ou trois ans; elles sont versées au terme de l'année de contribution en fonction du nombre de places réellement occupées. En raison de l'ordre de priorité introduit le 1.2.2017, de nombreuses demandes au titre du quatrième crédit ont dû être placées sur liste d'attente et n'ont pu être traitées qu'avec un retard important. La réduction de l'excédent de demandes prévue dans le budget n'a pas pu être pleinement réalisée. En 2019, les sommes versées ont ainsi été inférieures de 34,5 % au montant budgété. En outre, certaines demandes ont dû être fortement réduites ou même rejetées, le besoin en la matière n'ayant été démontré que partiellement, voire pas du tout.

Deux nouveaux types d'aides financières ont été introduits au 1.7.2018 pour une durée de cinq ans. Ces aides visent à abaisser les frais de garde à la charge des parents et à mieux adapter l'offre d'accueil aux besoins de ces derniers. Un crédit d'engagement de 96,8 millions sur cinq ans est disponible à cet effet. L'aide financière aux cantons est également versée sur trois ans, au terme de chaque année de contribution et sur la base des prestations effectivement fournies. Les demandes d'augmentation des subventions des cantons d'Argovie et du Tessin ont pu être approuvées définitivement, tandis que celle du canton de Bâle-Campagne l'a été à titre provisoire. De premiers paiements ont été effectués pour un montant de 5,8 millions.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (RS 867), art. 1.

Remarques

Crédits d'engagement «Accueil extra-familial pour enfants» (V0034.03, tome 1, ch. C 12; V0034.04, tome 1, ch. C 12 et V0291.00, tome 1, ch. C 12).

A231.0246 ENCOURAGEMENT ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DES ENFANTS ET JEUNES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	10 013 349	10 153 500	10 153 496	-4	0,0

En vertu de la LEEJ, la Confédération peut allouer des aides financières à des organismes privés, ainsi qu'aux cantons et aux communes. Ces aides soutiennent des organismes responsables et des projets présentant un intérêt national qui permettent

aux enfants et aux jeunes de développer leur personnalité et d'assumer des responsabilités d'ordre politique et social, par des activités extrascolaires associatives et dans le contexte de l'animation en milieu ouvert. Le crédit a été entièrement utilisé.

Bases légales

LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1), art. 6 à 11.

A231.0247 PROTECTION ET DROITS DE L'ENFANT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 112 200	1 124 800	1 124 800	0	0,0

Les moyens de ce crédit financent deux types d'activités. Premièrement, la Confédération s'engage dans la prévention de la maltraitance des enfants: elle soutient des organisations actives à l'échelle nationale, comme Pro Juventute et la permanence téléphonique 147. Deuxièmement, l'OFAS est chargé de faire avancer la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997. Les ressources engagées à cette fin sont destinées à financer des campagnes d'information, ainsi qu'à encourager et à appliquer concrètement les droits de l'enfant en Suisse, par exemple via le financement d'un contrat de prestations avec le Réseau suisse des droits de l'enfant. Le crédit a été entièrement utilisé.

Bases légales

Convention du 20.11.1989 relative aux droits de l'enfant (RS 0.107). O du 11.6.2010 sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant (RS 311.039.1).

A231.0249 FINANCEMENT INCITATIF EN FAV. POL. CANT. ENFANCE ET JEUNESSE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	712 375	1 232 100	1 085 000	-147 100	-11,9
avec incidences financières	962 375	1 232 100	1 085 000	-147 100	-11,9
sans incidences financières	-250 000	-	-	-	-

En vertu de l'art. 26 LEEJ, la Confédération peut, jusqu'en 2022, allouer aux cantons des aides financières pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse.

En 2019, sept cantons ont bénéficié d'une aide financière. En vertu de la clause des 50 %, la Confédération participe au maximum pour moitié au financement des coûts imputables. Si les coûts dans un canton n'atteignent pas le plafond des dépenses, la Confédération adapte sa contribution à la baisse. En vertu du droit en vigueur, les fonds ainsi libérés ne peuvent pas être attribués à un autre canton. En revanche, si, l'année suivante, le canton réalise des mesures supplémentaires fondées sur le contrat de prestations et les finance pour moitié, la Confédération peut utiliser le solde de l'année précédente pour participer au financement. Les dépenses doivent donc être inscrites au compte de régularisation. Avec les mesures d'économies des cantons, moins de quatre contrats par an (nombre maximal possible) sont conclus depuis 2017 avec des cantons. Il en a résulté un solde de crédit de 147 100 francs (- 11,9 %).

Bases légales

LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1), art. 26.

A231.0367 PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	48 975	-	-	-	-

Le Conseil fédéral a décidé, par son arrêté du 15.5.2013, de mettre en œuvre de 2014 à 2018 un programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'encouragement de projets concrets et de manifestations organisées par des tiers est arrivé à terme en 2018 conformément à la planification.

Bases légales

ACF du 15.5.2013 sur le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement de la préparation aux situations de crise, prévention et détection précoce dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé animale
- Progrès dans l'exécution grâce à la formation et à l'information pertinentes des milieux concernés
- Consolidation de la collaboration avec les cantons et poursuite de l'harmonisation de l'exécution
- Procédures d'autorisation et de contrôle efficaces et conformes aux besoins des clients
- Intensification de la coopération avec les organisations internationales et négociation de garanties comme conditions pour l'exportation

PROJETS 2019

- Révision de la législation sur les épizooties: adoption du message
- Système d'information sur la consommation d'antibiotiques (SI ABV): mise en service
- Renouvellement du système informatique de gestion des autorisations de pratiquer des expériences sur des animaux (e-tv): lancement de la phase de réalisation
- Évaluation de la stratégie Santé animale en Suisse: établissement du rapport

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies conformément à la planification.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	8,5	9,0	9,1	0,6	6,9
Charges	72,9	79,1	74,6	1,6	2,3
Charges propres	64,5	69,4	66,2	1,7	2,6
Charges de transfert	8,4	9,7	8,3	0,0	-0,5
Dépenses d'investissement	2,8	2,6	3,2	0,4	14,9

COMMENTAIRE

Les revenus ont augmenté de quelque 0,6 million par rapport au compte de l'année précédente. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation des émoluments convenue entre l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et les cantons, qui permet de compenser sans incidences budgétaires l'élargissement des fonctionnalités des systèmes d'information.

Dans le domaine propre, les dépenses ont augmenté d'environ 1,7 million par rapport au compte 2018. Leur progression a concerné notamment les charges de personnel et les dépenses d'investissement. Les dépenses supplémentaires ont été couvertes à la fois par la croissance des recettes et par la dissolution d'une réserve affectée. En revanche, on note une diminution des dépenses par rapport au compte précédent pour les charges de conseil.

Les charges de transfert ont diminué au total de quelque 40 000 francs par rapport au compte 2018, ce qui s'explique par deux effets contraires. D'une part, sur la base de l'arrêté du Conseil fédéral du 22.11.2017 relatif au soutien financier du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) à Genève, le montant des charges de transfert inscrit au budget 2019 était supérieur de près de 1,0 million à celui de 2018. D'autre part, le crédit alloué au poste «Assurance de la qualité du lait» n'a pas été entièrement utilisé.

Les dépenses d'investissement ont augmenté d'environ 0,4 million par rapport au compte 2018. Cette hausse s'explique par le renforcement, en 2019, des investissements dans la numérisation. Ceux-ci concernaient le renouvellement des applications informatiques nécessaires à l'application de la CITES, le système d'information sur la consommation d'antibiotiques et la refonte de l'application e-tierversuche.

GP 1: SÉCURITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES, NUTRITION, SANTÉ ANIMALE, PROTECTION DES ANIMAUX ET CONSERVATION DES ESPÈCES DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

MANDAT DE BASE

L'OSAV crée les conditions permettant de garantir un niveau élevé de sécurité des denrées alimentaires et de protéger les consommateurs contre la tromperie. Il promeut une alimentation saine de la population. Il veille à ce que la protection des animaux et la santé animale soient bonnes et surveille les échanges internationaux d'animaux et de denrées alimentaires. L'office fait en sorte que les animaux soient indemnes d'épizooties, surtout de celles pouvant mettre en danger la santé de l'homme. Il soutient l'ouverture des marchés d'exportation pour les animaux et les denrées alimentaires, et défend les intérêts de la Suisse dans les organisations internationales. Enfin, il contrôle le commerce des espèces protégées (CITES).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	8,5	9,0	9,1	0,2	1,9
Charges et dépenses d'investissement	67,4	72,0	69,5	-2,5	-3,5

COMMENTAIRES

Durant l'exercice 2019, l'OSAV a acquis un logiciel développé par un prestataire interne. En raison de l'inscription à l'actif de cette prestation propre, les revenus sans incidences financières ont été supérieurs au montant budgétisé. La baisse des dépenses d'environ 2,5 millions par rapport au budget est surtout imputable aux charges de biens et services et charges d'exploitation.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Préparation aux situations de crise et détection précoce: La détection précoce est établie et les dispositifs de maîtrise des crises sont éprouvés et optimisés			
- Pourcentage de cantons participant aux formations destinées aux organes d'exécution (% min.)	86	77	82
- Bulletins 'Radar' consacrés à la santé animale publiés (nombre min.)	12	11	12
Exécution par les cantons: La collaboration avec les cantons est renforcée afin d'améliorer et d'harmoniser l'exécution			
- Conférences organisées avec les cantons (nombre min.)	5	6	6
- Cours organisés pour la formation qualifiante des organes d'exécution (jours-personnes)	1 445	1 100	1 039
Collaboration internationale: Les intérêts de la Suisse sont défendus dans les organisations internationales et les efforts des entreprises pour exporter sont soutenus			
- Nouveaux certificats négociés / certificats existants adaptés pour permettre des exportations vers les pays tiers (nombre min.)	13	13	22
Information de la population: Des formations et des informations adaptées aux publics-cibles sont proposées			
- Tous les publics-cibles sont informés par des newsletters (nombre min.)	79	90	92
- Utilisation d'Internet: visiteurs par mois (nombre pages)	200 553	155 000	218 984
Sécurité des denrées alimentaires et santé animale: La qualité est garantie à un haut niveau			
- Foyers d'épizooties annoncés à l'Organisation mondiale de la santé animale OIE sous la forme de messages immédiats (nombre max.)	-	3	1
- Cas de maladies provoqués par des <i>Campylobacter</i> (nombre max.)	7 703	7 100	7 748
- Échantillons positifs dans les programmes nationaux de détection des résidus dans les aliments (% max.)	0,1	0,4	0,5
Autorisations et contrôles: Les autorisations et les contrôles sont réalisés efficacement et conformément aux besoins des clients			
- Lots provenant de pays tiers ayant fait l'objet d'une contestation à la frontière (nombre min.)	281	240	353

COMMENTAIRES

Les objectifs ont, pour la plupart, été atteints.

On note des écarts importants dans les secteurs suivants:

Sécurité des denrées alimentaires: les infections dues aux bactéries *Campylobacter* n'ont pas pu être réduites par rapport à l'année précédente. Une première mesure prise en conséquence a consisté à renforcer les critères de processus à respecter lors de l'abattage des volailles.

Autorisations et contrôles: le nombre de lots ayant fait l'objet d'une contestation à la frontière est nettement plus élevé que prévu. Cela est dû en partie au fait que le contrôle de colis postaux a été intensifié, entraînant ainsi des contestations supplémentaires.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		8 536	8 969	9 142	173	1,9
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	8 536	8 969	9 142	173	1,9
Charges / Dépenses		75 724	81 709	77 807	-3 903	-4,8
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	67 357	71 966	69 481	-2 485	-3,5
	Transfert de crédits		-104			
	Cession		1 441			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		600			
Domaine des transferts						
GP 1: Sécurité alimentaire, nutrition, santé animale, protection des animaux et conservation des espèces dans le commerce international						
A231.0252	Contributions à la recherche	608	641	641	0	0,0
A231.0253	Contributions à des institutions internationales	522	1 542	1 531	-12	-0,8
A231.0254	Contributions aux services sanitaires pour animaux	1 457	1 490	1 490	-1	0,0
A231.0255	Assurance de la qualité du lait	2 746	3 046	1 654	-1 392	-45,7
A231.0256	Surveillance des épizooties	2 872	2 775	2 775	0	0,0
A231.0257	Contribution à la sécurité alimentaire	162	248	235	-13	-5,3

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	8 535 543	8 968 900	9 142 198	173 298 1,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>8 373 011</i>	<i>8 968 900</i>	<i>8 859 650</i>	<i>-109 250 -1,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>162 532</i>	<i>-</i>	<i>282 547</i>	<i>282 547 -</i>

Les recettes inscrites dans les revenus de fonctionnement peuvent être classées dans deux catégories. La première est constituée des recettes les plus importantes, qui proviennent des émoluments, en l'occurrence quelque 8,1 millions, perçus dans les domaines suivants:

- autorisations des systèmes de stabulation et des équipements d'étables
- délivrance de permis d'exportation CITES
- émoluments perçus pour le contrôle des importations en provenance des pays tiers aux aéroports de Genève et de Zurich
- importations de spécimens d'espèces protégées en provenance de l'UE et des pays tiers
- contrôles de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés
- décisions émises dans le cadre de procédures administratives
- droits de licence pour les applications Asan et e-tiersversuche

La seconde catégorie de revenus est représentée par les compensations, qui s'élèvent à environ 0,6 million. Il s'agit de remboursements de coûts et de contributions des cantons à la mise en œuvre de l'ordonnance sur les formations.

La baisse des recettes avec incidences financières de quelque 0,1 million par rapport au budget 2019 s'explique essentiellement par la diminution des revenus provenant des émoluments perçus pour le contrôle aux aéroports.

Durant l'exercice 2019, l'OSAV a acheté un logiciel auprès d'un prestataire interne. De telles transactions sont comptabilisées en tant que revenus sans incidences financières provenant de prestations propres inscrites à l'actif. C'est pour cette raison que les revenus sans incidences financières ont été supérieurs au montant budgétisé.

Bases légales

O du 30.10.1985 sur les émoluments de l'OSAV (RS 916.472). O du 6.6.2014 concernant les systèmes d'information du service vétérinaire public (OSIVét; RS 916.408). O du 16.11.2011 sur la formation de base, la formation qualifiante et la formation continue des personnes travaillant dans le secteur vétérinaire public (RS 916.402). O du 20.4.2016 sur le contrôle de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés (RS 453.2). O du 16.12.2016 sur l'exécution de la législation sur les denrées alimentaires (OELDAI; RS 817.042).

Remarques

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	67 356 691	71 966 200	69 480 973	-2 485 227	-3,5
<i>dont mutations de crédits</i>		1 937 100			
<i>avec incidences financières</i>	55 889 192	62 454 400	59 095 175	-3 359 225	-5,4
<i>sans incidences financières</i>	1 717 524	1 160 000	791 677	-368 323	-31,8
<i>Imputation des prestations</i>	9 749 974	8 351 800	9 594 122	1 242 322	14,9
Charges de personnel	35 416 400	36 952 100	37 018 618	66 518	0,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	27 434 915	31 292 300	28 442 380	-2 849 920	-9,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	7 349 994	8 694 200	7 310 277	-1 383 923	-15,9
<i>dont charges de conseil</i>	4 649 593	4 094 400	4 504 707	410 307	10,0
Charges d'amortissement	1 696 086	1 160 000	791 677	-368 323	-31,8
Dépenses d'investissement	2 809 289	2 561 800	3 228 299	666 499	26,0
Postes à plein temps (Ø)	204	200	208	8	4,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel ont été supérieures de près de 0,1 million, soit 0,2 %, au montant inscrit au budget 2019. Les charges supplémentaires ont pu être compensées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire. Totalisant 208 EPT, l'effectif est supérieur à ce qui avait été prévu dans le budget. La hausse s'explique surtout par l'augmentation passagère du taux d'occupation de certains collaborateurs et par l'engagement de personnel supplémentaire sous des contrats à durée déterminée.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Avec un total de 7,3 millions, les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de quelque 1,4 million au budget 2019. Les charges avec incidences financières ont été inférieures d'environ 2,9 millions aux prévisions en raison de retards enregistrés par plusieurs projets (module pour les épizooties, eCert, OSM IVI/OSAV et SIG). En revanche, les coûts liés à l'acquisition de prestations auprès de fournisseurs au sein de la Confédération, en particulier à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et au Centre de services informatiques du DEFR (ISCeco) pour assurer le bon fonctionnement et réaliser la maintenance de l'infrastructure informatique ont dépassé de quelque 1,5 million de francs le montant budgétisé.

Les *charges de conseil* de quelque 4,5 millions correspondent au financement d'études, expertises et avis en matière de sécurité des denrées alimentaires, de nutrition, de santé animale et de protection des animaux, de même que de conservation des espèces. Les dépenses ont été supérieures d'environ 0,4 million au montant budgétisé. Ce dépassement a été causé par des charges liées à la recherche sur mandat plus élevées.

En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, un montant de 6,8 millions a été affecté à des charges d'exploitation distinctes, dont 4,7 millions à des centres de référence dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires. En outre, 4,3 millions ont été dépensés pour la location de locaux et 3,6 millions pour des prestations de services externes. Les soldes de crédit les plus importants concernent les charges d'exploitation distinctes (1,9 mio), les frais effectifs (0,2 mio) et les loyers (0,1 mio).

Charges d'amortissement

Les amortissements ont été inférieurs de près de 0,4 million au budget 2019. Sur cette somme, 0,1 million concerne les appareils et 0,3 million les développements internes de logiciels.

Dépenses d'investissement

Avec un total de 3,2 millions, les dépenses d'investissement ont dépassé de quelque 0,7 million le budget 2019. Ces coûts supplémentaires ont été absorbés par la dissolution de réserves affectées à hauteur de 0,6 million. Sur les dépenses d'investissement, environ 3,1 millions ont été utilisés pour des développements internes de logiciels et 0,1 million pour des appareils.

Remarques

Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

Mutations de crédits

- Cession par l'Office fédéral du personnel d'un montant de 1 441 300 francs pour la formation des apprentis et des stagiaires des hautes écoles, pour les contributions en faveur de l'accueil extrafamilial des enfants, pour des primes d'encouragement à l'intégration professionnelle et pour des cotisations plus élevées aux assurances sociales
- Transfert d'un crédit de 19 200 francs à l'Office fédéral de la statistique dans le domaine des prestations, du conseil et du développement informatiques pour l'utilisation d'un domaine sedex en 2019
- Transfert d'un crédit de 45 000 francs au Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur dans le domaine des prestations, du conseil et du développement informatiques pour le projet GENOVA
- Transfert d'un crédit de 40 000 francs à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) dans le domaine des prestations, du conseil et du développement informatiques pour le projet relatif à l'hyperflexion de l'encolure dans les sports équestres
- Dissolution de réserves affectées à hauteur de 600 000 francs

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	–	600 000	600 000
Constitution à partir du compte 2018	–	500 000	500 000
Dissolution	–	-600 000	-600 000
État au 31.12.2019	–	500 000	500 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	1 800 000	1 800 000

Dissolution et utilisation des réserves en 2019

Fin 2019, l'OSAV affichait une réserve de 0,5 million pour le projet de refonte du système informatique de gestion des expériences sur les animaux (e-tierversuche). La réserve de 0,6 million affectée au projet de renouvellement des applications informatiques nécessaires à l'application de la CITES a été entièrement dissoute.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards pris dans certains sous-projets, la constitution d'une réserve affectée de 1,0 million est demandée pour le projet de refonte du système informatique de gestion des expériences sur les animaux (e-tierversuche). L'application e-tierversuche aide le gouvernement suisse, les cantons (y c. leurs commissions d'expérimentation animale) et les instituts de recherche à respecter les dispositions légales en vigueur dans le domaine de l'expérimentation animale. Il s'agit plus précisément de traiter notamment les opérations suivantes: demande, examen et autorisation d'expériences sur les animaux; demande, examen et autorisation d'élevages d'animaux de laboratoire; rapports obligatoires à l'attention des autorités sur les expériences sur animaux et les élevages d'animaux; suivi de l'obligation de formation initiale, qualifiante et continue du personnel impliqué; réalisation de contrôles et d'inspections; publication de statistiques destinées au public. Le système informatique actuel est arrivé à la fin de son cycle de vie. Il n'est pas possible de moderniser l'application. Le retard pris dans certains sous-projets résulte d'une part de la méthode de développement, modifiée suite à des problèmes en matière de qualité des résultats et de performance de développement, et d'autre part de la modification des dates de paiement en raison de changements dans la planification affectant les délais. Il est prévu d'utiliser le solde de 1,0 million qui en découle pour créer une réserve affectée à l'achèvement du projet en 2020.

En particulier en raison de l'introduction retardée du programme GENOVA, les projets « Processus et transformation numérique » n'ont pas pu avancer comme prévu. Ils couvrent les domaines thématiques de l'analyse et de la documentation des processus en lien avec Acta Nova, BCM, SCI et IdP, et ont ainsi des conséquences directes sur les projets e-Cert et d'échanges de connaissances entre les cantons et la Confédération. Les prestations prévues dans le cadre de ces deux projets n'ont pas pu être fournies durant l'exercice 2019. C'est pourquoi une deuxième réserve affectée de 0,8 million est demandée.

A231.0252 CONTRIBUTIONS À LA RECHERCHE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19–B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	608 000	640 800	640 792	-8 0,0

Les fonds de ce crédit sont utilisés pour soutenir divers projets de recherche dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires, de la nutrition, des maladies des animaux de rente, de la protection des animaux et du développement de méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Les subventions ont été allouées en grande partie au centre de compétence 3RCC, qui soutient le développement de méthodes de substitution, de réduction ou d'utilisation ciblée des expériences sur des animaux. Ce centre de compétence est financé par les hautes écoles, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, l'OSAV et l'association professionnelle Interpharma.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur la protection des animaux (LPA; RS 455), art. 22. LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42. LF du 20.6.2014 sur les denrées alimentaires (LDAI; RS 817.0), art. 40. LF du 14.12.2012 sur l'encouragement de la recherche et l'innovation (LERI; RS 420.1), art. 15.

A231.0253 CONTRIBUTIONS À DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	522 336	1 542 400	1 530 623	-11 777	-0,8

La coopération avec les différentes organisations internationales permet à la Suisse de s'engager au niveau international pour la santé de l'homme et de l'animal, la protection des animaux et la conservation des espèces, et de profiter des connaissances et de l'expérience des institutions concernées et de celles d'autres pays. Le soutien financier, de l'ordre de 0,5 million, est destiné principalement à l'Organisation mondiale de la santé animale, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention de Washington, CITES) et à la Commission baleinière internationale. Une contribution est allouée désormais au Secrétariat de la CITES, qui se trouve à Genève. Les contributions obligatoires à ces organisations représentent environ 0,3 million; les autres contributions aux organisations internationales s'élèvent à quelque 1,2 million.

Le montant des contributions obligatoires aux organisations internationales ayant été surestimé dans le budget, le compte enregistre une légère baisse par rapport à celui-ci.

Bases légales

Arrangement international du 25.1.1924 pour la création, à Paris, d'un office international des épizooties (OIE; RS 0.916.40). Convention du 3.3.1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (avec annexes I à IV; CITES; RS 0.453). Convention du 24.9.1931 pour la réglementation de la chasse à la baleine (CBI; RS 0.922.73).

A231.0254 CONTRIBUTIONS AUX SERVICES SANITAIRES POUR ANIMAUX

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 457 131	1 490 300	1 489 600	-700	0,0

Les subventions allouées aux services sanitaires pour animaux (Service sanitaire porcin, Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants, Service sanitaire bovin, Service sanitaire apicole) ont pour finalité de renforcer la santé de ces animaux. Elles constituent une contribution à la prévention des épizooties et à une lutte rapide et efficace contre les maladies animales. Les services sanitaires pour animaux jouent un rôle toujours plus important pour réduire la consommation d'antibiotiques et pour renforcer la stratégie en matière de qualité de la production agricole.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE ; RS 916.40), art. 7 et 11a.

A231.0255 ASSURANCE DE LA QUALITÉ DU LAIT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 745 900	3 045 900	1 654 100	-1 391 800	-45,7

La Confédération participe aux coûts du contrôle de la qualité du lait en allouant une aide financière aux frais de laboratoire de l'organisation mandatée. Vu que ce sont les producteurs et les transformateurs de lait qui, selon l'ordonnance sur le contrôle du lait, sont responsables de l'exécution, de la coordination et du développement du contrôle du lait, on attend de la branche laitière favorisée qu'elle fournisse des prestations adéquates destinées à financer les coûts restants.

Sur la base des connaissances tirées de la révision réalisée par l'OSAV et des recommandations du Contrôle fédéral des finances, l'aide financière de la Confédération a été réduite en 2019.

Bases légales

LF du 29.4.1998 sur l'agriculture (LAgri; RS 910.1). O du 20.10.2010 sur le contrôle du lait (OCL; RS 916.351.0), art. 9.

A231.0256 SURVEILLANCE DES ÉPIZOOTIES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %	
Total avec incidences financières	2 872 300	2 775 200	2 775 200	0	0,0

Les fonds de ce crédit sont affectés à la prévention des épizooties conformément à la loi sur les épizooties (art. 56a). La Confédération assume à cette fin une part des coûts des programmes nationaux de surveillance de la santé animale. Les mesures contenues dans ces programmes sont définies par l'OSAV et les cantons d'un commun accord. Les cantons se chargent de leur mise en œuvre. Le coût total de ces programmes nationaux a avoisiné 6,5 millions en 2019. L'indemnité de quelque 2,8 millions par an versée par la Confédération aux cantons est financée par les revenus affectés tirés de la taxe perçue à l'abattage des animaux de boucherie, dont la somme (près de 2,8 mio) est inscrite au poste budgétaire E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage» de l'OFAG.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 56a.

Remarques

Les dépenses pour la surveillance des épizooties sont financées par les revenus tirés de la taxe perçue à l'abattage (708 OFAG/ E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage»), voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0257 CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %	
Total avec incidences financières	162 073	248 400	235 261	-13 139	-5,3

La subvention sur ce crédit est destinée à l'information de la population en Suisse sur les connaissances nutritionnelles d'intérêt général, notamment celles qui revêtent une importance pour la prévention et la protection de la santé. La contribution la plus importante, d'un montant de quelque 0,2 million, a été versée à la Société suisse de nutrition (SSN).

La baisse par rapport au montant inscrit au budget est due à des contributions à la sécurité alimentaire inférieures aux sommes budgétisées.

Bases légales

LF du 20.6.2014 sur les denrées alimentaires (LDAI; RS 817.0), art. 24.

INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Adapter l'offre de diagnostics aux menaces actuelles et aux besoins des clients
- Garantir la continuité de l'exploitation durant l'assainissement de l'installation de haute sécurité, en respectant les normes de biosécurité
- Renforcer la préparation aux situations de crise et les compétences de tous les acteurs engagés dans la détection précoce, le diagnostic et la lutte contre les épizooties
- Garantir l'efficacité et la sécurité des vaccins pour animaux
- Acquérir des connaissances grâce à une recherche compétitive et à une coopération adaptée aux plans national et international
- Promouvoir les compétences en virologie et en immunologie vétérinaires par l'enseignement, la formation et la formation continue à tous les niveaux

PROJETS 2019

- Assainissement et rénovation du laboratoire de haute sécurité: achèvement et équipement du poste de réception des échantillons à analyser
- Renforcement de la préparation aux situations de crise: réalisation de tests pour vérifier si les processus définis pour le poste de réception des échantillons fonctionnent en cas de crise
- Développement de la recherche dans le domaine de la peste porcine africaine: lancement de deux projets en collaboration avec des chercheurs étrangers

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

L'assainissement et la rénovation du laboratoire de haute sécurité ainsi que le renforcement de la préparation aux situations de crise ont pris du retard parce qu'il a fallu changer de planificateur général (pour des raisons de qualité). Ces projets ne pourront être achevés qu'en 2020.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	5,6	5,8	5,3	-0,3	-5,9
Charges	20,0	21,0	19,9	-0,1	-0,6
Charges propres	20,0	21,0	19,9	-0,1	-0,6
Dépenses d'investissement	0,4	0,3	0,0	-0,4	-89,2

COMMENTAIRES

Les revenus de l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI) se composent en grande partie de produits provenant de fonds de tiers (2,4 mio) et de co-financements sur la base du contrat de coopération conclu avec l'Université de Berne (1,7 mio). À cela s'ajoutent les recettes provenant des émoluments et les compensations, qui représentent ensemble environ 1,1 million. Les revenus totalisent 5,3 millions, et sont donc inférieurs d'environ 0,3 million à ceux inscrits dans le compte 2018.

Les charges, composées principalement des frais engagés pour le personnel, la location des locaux et le matériel, sont inférieures d'environ 0,1 million à celles du compte 2018.

Les dépenses d'investissement ont diminué d'environ 0,4 million par rapport au compte 2018. Cette diminution s'explique par la non-réalisation des investissements prévus pour l'année 2019 en raison du retard dans le projet «Assainissement du laboratoire de haute sécurité de l'IVI» (voir «Demande de constitution de nouvelles réserves»).

GP 1: ÉPIZOOTIES VIRALES

MANDAT DE BASE

L'IVI contribue au diagnostic rapide des épizooties virales, notamment celles qui sont hautement contagieuses, activité qui permet d'éviter des dommages sanitaires et économiques. Il informe et conseille le Service vétérinaire suisse et les laboratoires en matière de diagnostic et de lutte contre les épizooties virales. Il apporte ainsi une contribution à la mise en œuvre de la stratégie Santé animale en Suisse. Il surveille aussi la sécurité et l'efficacité des vaccins pour animaux. Il effectue, en partie sur mandat de tiers, des tâches d'enseignement et de recherche dans les domaines de la virologie et de l'immunologie vétérinaires.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	5,7	5,8	5,3	-0,5	-8,2
Charges et dépenses d'investissement	20,5	21,3	20,0	-1,3	-5,9

COMMENTAIRES

Les revenus de fonctionnement sont inférieurs d'environ 0,5 million, soit 8,2 %, au montant inscrit au budget 2019. Cela est dû principalement à des revenus plus faibles qu'attendu dans les projets de recherche compétitifs (fonds de tiers provenant du programme de recherche de l'UE «Horizon 2020» et du Fonds national suisse, entre autres)

Les charges de fonctionnement ont été inférieures d'environ 1,3 million à la valeur inscrite au budget. Cette diminution des coûts est observée principalement dans les domaines des autres charges de fonctionnement, des investissements et des loyers.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Diagnostic: Les prestations diagnostiques sont de haute qualité			
- Part d'essais interlaboratoires effectués afin de confirmer la qualité du diagnostic (% min.)	100	92	100
Préparation aux situations de crise et détection précoce: La préparation aux situations de crise a été testée; le service vétérinaire est informé et formé			
- Développement ou amélioration de méthodes de diagnostic (nombre min.)	3	4	5
- Information et formation du Service vétérinaire suisse (heures min.)	8	16	13
- Conformité de l'offre diagnostique avec les menaces actuelles (% min.)	95	95	96
Contrôle des vaccins: Les contrôles et les autorisations de mise sur le marché des vaccins pour les animaux sont rapides et efficaces			
- Part de lots testés et de nouvelles autorisations délivrées dans les délais (% min.)	95	92	96
Recherche et enseignement: Les prestations de recherche et de promotion de la relève sont reconnues et demandées			
- Projets de recherche nationaux et internationaux financés par des fonds de tiers (CHF, mio min.)	2,844	3,100	2,740
- Publications dans des revues internationales spécialisées reconnues (nombre min.)	38	32	37
- Formation et formation continue proposées dans les universités (heures min.)	183	150	177

COMMENTAIRES

Les objectifs ont été majoritairement atteints voire dépassés.

Préparation aux situations de crise et détection précoce: l'étendue de la formation donnée au Service vétérinaire était un peu plus faible que prévu.

Recherche et enseignement: les fonds de tiers obtenus sont aussi inférieurs au montant prévu. Vu que les fonds de tiers reçus en 2018 (0,8 mio) ont été nettement supérieurs aux prévisions et que les capacités pour suivre les projets sont limitées, le nombre de demandes déposées et de projets lancés durant l'exercice sous revue a été inférieur à celui de 2018.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		5 680	5 820	5 341	-479	-8,2
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 680	5 820	5 341	-479	-8,2
Charges / Dépenses		20 523	21 275	20 013	-1 262	-5,9
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	20 523	21 275	20 013	-1 262	-5,9
	<i>Cession</i>		201			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	5 679 614	5 820 100	5 340 614	-479 486	-8,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>4 927 606</i>	<i>5 820 100</i>	<i>4 928 572</i>	<i>-891 528</i>	<i>-15,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>752 008</i>	<i>-</i>	<i>412 042</i>	<i>412 042</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'IVI se composent en grande partie (3,8 mio) de revenus provenant de fonds de tiers et de co-financements, sur la base du contrat de coopération conclu avec l'Université de Berne. À cela s'ajoutent d'autres revenus avec incidences financières, comme les recettes générées par les prestations de diagnostic, les revenus tirés des lots testés et des contrôles des vaccins, ainsi que les revenus des immeubles.

Les revenus générés par des projets de recherche compétitifs représentent 2,4 millions et sont en recul d'environ 0,7 million par rapport au budget 2019. La baisse s'explique par une diminution des revenus tirés des projets de recherche financés par l'UE et le Fonds national suisse. Le paiement de l'Université de Berne de l'ordre de 1,7 million pour les dépenses de personnel, convenus dans le contrat de coopération conclu avec cette université, a été conforme au montant budgété. Les compensations tirées des prestations de diagnostic et des contrôles des vaccins de l'ordre de 1,1 million ont dépassé d'environ 0,2 million la valeur inscrite au budget 2019.

Les recettes sans incidences financières d'environ 0,4 million découlent de la comptabilisation par exercice du coût des projets financés par des fonds de tiers et de la dissolution de provisions pour les vacances et les heures supplémentaires pour un montant de 49 000 francs.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42 al. 3. LF du 15.12.2000 sur les produits thérapeutiques (LPTh ; RS 812.21), art. 65, al. 1. Ordonnance du 30.10.1985 sur les émoluments de l'OSAV (RS 916.472).

Remarque

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	20 522 619	21 274 900	20 012 962	-1 261 938	-5,9
<i>dont mutations de crédits</i>		201 400			
<i>avec incidences financières</i>	15 154 084	15 733 400	14 740 113	-993 287	-6,3
<i>sans incidences financières</i>	460 517	480 000	493 096	13 096	2,7
<i>Imputation des prestations</i>	4 908 019	5 061 500	4 779 753	-281 747	-5,6
Charges de personnel	11 383 528	11 618 800	11 484 790	-134 010	-1,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 245 406	8 875 800	7 988 334	-887 466	-10,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	821 907	864 900	796 266	-68 634	-7,9
<i>dont charges de conseil</i>	199 098	55 300	132 011	76 711	138,7
Charges d'amortissement	460 517	480 000	493 096	13 096	2,7
Dépenses d'investissement	433 168	300 300	46 742	-253 558	-84,4
Postes à plein temps (Ø)	91	82	92	10	12,2

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel de l'IVI sont inférieures d'un peu plus de 0,1 million, soit 1,2 %, au budget 2019. Cette baisse s'explique principalement par le fait que des postes vacants n'ont pas pu être repourvus pendant plusieurs mois. Le compte affiche 69 postes à plein temps et 23 doctorants/post-doctorants pour des projets financés par des fonds de tiers. Il y a eu une augmentation d'un EPT par rapport au compte 2018.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les dépenses liées à l'informatique, qui s'élèvent à près de 0,8 million, concernent surtout l'exploitation de l'infrastructure du laboratoire, la bureautique et les connexions au réseau, ainsi que des solutions d'économie d'entreprise telles que les modules «Gestion du matériel et maintenance» et les services informatiques pour le système d'information et de gestion du laboratoire (LIMS). Les dépenses sont inférieures d'environ 69 000 francs, soit 7,9 %, au montant budgété.

Les charges de conseil de l'IVI ont dépassé le montant inscrit au budget 2019 d'environ 0,1 million. Cette augmentation s'explique principalement par les frais liés au recours à des externes pour la réalisation du projet «Assainissement et rénovation du laboratoire de haute sécurité».

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation se composent d'environ 3,7 millions pour la location de locaux, de 0,5 million pour des charges d'exploitation distinctes et d'environ 1,8 million pour des charges de matériel. Les dépenses sont inférieures d'environ 0,9 million au budget 2019. Cela s'explique essentiellement par des besoins moindres pour les charges d'exploitation distinctes en raison, d'une part, d'un transfert, lors de l'établissement du budget, à l'intérieur des autres charges de biens et services et charges d'exploitation et, d'autre part, du retard dans l'assainissement du laboratoire de haute sécurité, qui n'a pas permis de réaliser les dépenses prévues.

Charges d'amortissement

Les amortissements d'environ 0,5 million concernent en majeure partie les biens meubles et sont légèrement supérieurs au montant budgété.

Dépenses d'investissements

Les investissements de l'IVI servent principalement au financement des nouvelles acquisitions pour le diagnostic de laboratoire et la biosécurité ainsi qu'au remplacement de biens existants. Les dépenses ont été inférieures d'environ 0,3 million au budget 2019, ce qui s'explique par la non-acquisition des nouveaux équipements de laboratoire en raison du retard dans l'assainissement et la rénovation du laboratoire de haute sécurité de l'IVI (voir «Demande de constitution de nouvelles réserves»).

Mutations de crédits

- Cessions par l'Office fédéral du personnel de 201 400 francs pour la garde des enfants, la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42.

Remarque

Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	–	50 000	50 000
Constitution à partir du compte 2018	–	244 000	244 000
État au 31.12.2019	–	294 000	294 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	485 000	485 000

Dissolution et utilisation des réserves en 2019

En 2019, aucune réserve affectée n'a été utilisée pour le projet de nouveau système de gestion des affaires. Les réserves d'un montant de 244 000 francs constituées à partir du compte 2018 n'ont pas pu être utilisées en 2019 en raison du retard du projet d'assainissement du laboratoire de haute sécurité de l'IVI.

Demande de constitution de nouvelles réserves

Le projet d'assainissement a pris du retard en raison de la complexité des différents sous-projets (exigences accrues en matière de biosécurité, laboratoire de haute sécurité). Cela a retardé d'autant le sous-projet du laboratoire pour la réception des échantillons et les analyses, avec pour conséquence un report de l'achat des différents équipements et prestations de service. C'est pourquoi la constitution d'une réserve affectée de 485 000 francs est demandée à partir des soldes de crédits qui se sont formés au sein de l'enveloppe budgétaire.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

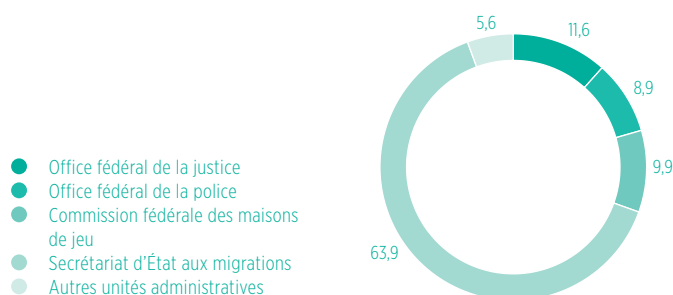
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	544,8	457,6	639,6	94,7	17,4
Recettes d'investissement	2,2	2,0	2,4	0,2	8,6
Charges	2 877,3	3 113,5	2 844,6	-32,7	-1,1
Charges propres	797,0	915,6	833,9	36,9	4,6
Charges de transfert	2 080,3	2 197,8	2 010,7	-69,6	-3,3
Charges financières	-	0,0	0,0	0,0	-
Dépenses d'investissement	61,5	102,8	67,7	6,2	10,1

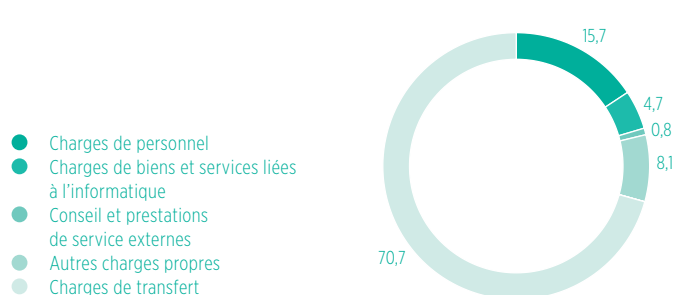
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2019)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2019)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2019)

mio de CHF/nombre EPT						
	Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liés à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral de justice et police	834	447	2 602	134	23	2 011
401 Secrétariat général du DFJP	29	19	106	5	2	25
402 Office fédéral de la justice	68	42	237	11	1	263
403 Office fédéral de la police	231	154	862	45	2	24
413 Institut suisse de droit comparé	8	5	31	0	0	-
417 Commission fédérale des maisons de jeu	10	6	36	1	0	272
420 Secrétariat d'État aux migrations	392	169	1 078	44	11	1 427
485 Centre de services informatiques CSI-DFJP	97	51	252	27	6	-

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordonner et piloter les dossiers politiques relevant de la compétence du département
- Conseiller et soutenir le chef du département pour toute question politique et juridique ou concernant le fonctionnement du département
- Coordonner et piloter les ressources du département
- Défendre les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire vis-à-vis de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et de l'Institut fédéral de métrologie (METAS)

PROJETS 2019

- Suivi de l'exécution du budget 2019 avec PITF 2020–2022, convention de prestations 2019
- Préparation du compte d'État 2019
- GENOVA DFJP: migration vers la solution GEVER standard de la Confédération

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés fixées ont pu être franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19–C18 en %
Revenus	3,7	3,6	3,6	-0,2	-5,0
Charges	53,6	57,2	54,0	0,5	0,9
Charges propres	29,2	32,6	29,4	0,2	0,8
Charges de transfert	24,4	24,6	24,6	0,2	1,0
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les charges du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (SG-DFJP) se composent à 54 % de charges propres, dont près des deux tiers concernent les charges de personnel et environ 18 % les charges de biens et services liées à l'informatique. La légère augmentation de 0,2 million par rapport à l'exercice précédent se décompose comme suit: la hausse des dépenses informatiques (0,8 mio) est en partie compensée par la diminution des dépenses de la Commission indépendante d'experts chargée de réaliser une étude scientifique sur les placements administratifs (0,6 mio). Les charges de transfert comprennent exclusivement les prestations pour METAS. Elles affichent une hausse de 0,2 million par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel une mesure d'économie avait été mise en œuvre. Par rapport au budget 2019, la baisse des charges propres est d'environ 3,1 millions ou 9,6 %.

La diminution des besoins par rapport au budget 2019 concerne principalement les charges de fonctionnement (- 2,3 mio), le pool départemental des ressources (- 0,5 mio) et la Commission indépendante d'experts chargée de réaliser une étude scientifique sur les placements administratifs (- 0,3 mio).

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG-DFJP fournit à la direction du département les informations requises pour la conduite des affaires et la soutient dans son travail politique. Il encadre les processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure un travail d'information. Il gère les ressources et veille à coordonner la planification et les activités avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. Il défend les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de l'IPI, de l'ASR et de METAS.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	3,7	3,6	3,6	0,0	0,3
Charges et dépenses d'investissement	26,7	29,9	27,5	-2,3	-7,8

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement ont été moins élevées que prévu. Deux facteurs expliquent cet écart, qui concerne en priorité les charges de personnel (- 1,2 mio) ainsi que les charges de biens et services et les charges d'exploitation (- 1,1 mio): d'une part, le gel de certaines embauches (postes à repourvoir) le temps de permettre à la nouvelle direction du département de circonscrire ses besoins; d'autre part, les charges directes de certains projets informatiques, inférieures aux valeurs planifiées. Les revenus de fonctionnement correspondent aux valeurs du budget.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
Gouvernement d'entreprise publique: Le Secrétariat général contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le Conseil fédéral et le Parlement en matière de gouvernement d'entreprise			
- Les objectifs stratégiques sont fixés; l'entité propriétaire a mené au moins un entretien avec l'IPI, l'ASR et METAS (oui/non)	oui	oui	oui
Prestations juridiques: Le Service juridique rédige, en temps utile, des avis de droit, des prises de position et des décisions juridiquement fondés concernant toute question relevant de la compétence du département			
- Part de réclamations concernant des erreurs de procédure (% , max.)	5	4	4
- Évaluation de la qualité par le/la secrétaire général/e (échelle 1 à 5)	4,0	4,0	4,0
- Respect des délais (% , min.)	95	95	95
Prestations centralisées: Les services centralisés des Ressources humaines et des Finances fournissent aux unités administratives du DFJP, de manière correcte et dans les délais prescrits, les prestations spécifiques convenues			
- Indice de satisfaction sur la base des entretiens annuels avec les clients (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,0
- Fourniture correcte et dans les délais des prestations convenues (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été entièrement atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		3 744	3 562	3 573	12	0,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	3 744	3 562	3 573	12	0,3
Charges / Dépenses		53 553	57 171	54 048	-3 123	-5,5
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	26 715	29 876	27 544	-2 332	-7,8
	Transfert de crédits		-1 329			
	Cession		1 413			
Crédits ponctuels						
A202.0106	Commission, réhabilit. personnes placées par décision admin.	2 486	2 165	1 903	-262	-12,1
	Transfert de crédits		-37			
A202.0107	Pool départemental des ressources	-	524	-	-524	-100,0
	Cession		-2 522			
Domaine des transferts						
GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources						
A231.0116	Contributions à l'Institut fédéral de métrologie	17 205	17 441	17 441	0	0,0
A231.0117	Contribution aux loyers de l'Institut fédéral de métrologie	6 827	6 827	6 827	0	0,0
A231.0118	Contributions à des organisations internationales	320	338	333	-5	-1,4

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	3 743 900	3 561 700	3 573 369	11 669	0,3
<i>avec incidences financières</i>	77 650	85 300	84 932	-368	-0,4
<i>sans incidences financières</i>	-	-	15 436	15 436	-
<i>Imputation des prestations</i>	3 666 250	3 476 400	3 473 000	-3 400	-0,1

Les revenus avec incidences financières correspondent à des compensations pour les charges liées aux négociations tarifaires des sociétés de gestion de droits d'auteur et à d'autres recettes diverses (par ex. indemnisation des coûts administratifs de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, provision pour l'encaissement des impôts à la source, recettes du Service juridique issues de recours, location de places de stationnement au personnel du SG-DFJP et à des tiers). Les revenus de fonctionnement tirés de l'imputation des prestations se composent des recettes issues de l'imputation interne entre le SG-DFJP (fournisseur) et les unités administratives (bénéficiaires) du département pour les prestations qui leur sont fournies de manière centralisée en matière de personnel et de finances. Les recettes réalisées par la Commission arbitrale fédérale sur les frais de procédure ont été légèrement inférieures à la moyenne prévue dans le budget.

En 2019, les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et les autres soldes horaires positifs ont diminué de 15 436 francs (sans incidences financières). Au total, les provisions dans ce domaine se montent à 1 020 905 francs au 31.12.2019.

Bases légales

LF du 9.10.1992 sur le droit d'auteur (LDA; RS 231.1).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	26 714 891	29 876 150	27 544 311	-2 331 839	-7,8
<i>dont mutations de crédits</i>		83 950			
<i>avec incidences financières</i>	19 718 953	23 837 150	20 849 012	-2 988 138	-12,5
<i>sans incidences financières</i>	76 282	-	-	-	-
<i>Imputation des prestations</i>	6 919 655	6 039 000	6 695 299	656 299	10,9
Charges de personnel	18 903 714	20 132 100	18 941 439	-1 190 661	-5,9
Charges de biens et services, charges d'exploitation	7 811 177	9 744 050	8 602 871	-1 141 179	-11,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	4 484 540	5 825 150	5 263 562	-561 588	-9,6
<i>dont charges de conseil</i>	384 844	633 400	272 912	-360 488	-56,9
Postes à plein temps (Ø)	105	106	104	-2	-1,9

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

La baisse de quelque 1,2 million des charges de personnel par rapport à l'exercice précédent résulte en premier lieu de vacances de postes qui n'ont pas été immédiatement repourvus afin de permettre à la nouvelle direction du département d'identifier ses besoins et de définir ses orientations. Les postes en question seront vraisemblablement repourvus à partir de 2020. Cette évolution explique la diminution (momentanée) du nombre d'EPT indiqué dans le tableau. En outre, la réserve pour des pénuries et des transitions dans d'autres unités administratives n'a pas été utilisée dans les proportions prévues.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* reculent d'environ 0,6 million, surtout en raison des charges moins importantes que prévu dans le cadre de certains projets.

La baisse d'environ 0,4 million des *charges de conseil* est due notamment à un octroi restrictif des mandats et au fait que la Commission nationale de prévention de la torture et la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins n'ont pas utilisé l'intégralité des ressources allouées.

Mutations de crédits

- Cessions de 360 800 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales
- Cession de crédit interne à partir du pool des ressources (1,05 mio): 837 000 francs pour la mise en place d'un environnement de développement et de déploiement (projet Platform as a Service «PaaS», niveau de protection 2) et 215 000 francs pour le projet de migration de l'intranet
- Transferts de crédits à des unités administratives (0,9 mio): 76 350 francs au Centre de services informatiques du DFJP pour la poursuite de l'exploitation du scannage dans l'environnement GEVER et 250 000 francs pour le pilote PaaS, 20 000 francs à l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour le projet newICO, 455 000 francs à l'Office fédéral de la police pour le programme de développement de Schengen, 70 000 francs à l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour le Service de traduction et 44 000 francs à la Chancellerie fédérale pour l'examen du potentiel d'économies d'une centralisation des services linguistiques
- Transfert de crédit interne d'un montant de 413 500 francs sur le crédit A202.0106 de la Commission indépendante d'experts et de l'équipe interdisciplinaire de chercheurs pour financer les besoins supplémentaires en lien avec les mandats de recherche

Bases légales

AF du 20.3.2009 portant approbation et mise en œuvre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Remarques

Crédit d'engagement liquidé «Programme GENOVA, 2^e étape DFJP» (V0264.05; AF du 17.3.2016 et ACF du 22.3.2017), voir tome 1, ch. C 11.

A202.0106 COMMISSION, RÉHABILIT. PERSONNES PLACÉES PAR DÉCISION ADMIN.

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	2 486 446	2 164 900	1 902 883	-262 017	-12,1
<i>dont mutations de crédits</i>		-36 500			
<i>avec incidences financières</i>	2 485 219	2 164 900	1 902 768	-262 132	-12,1
<i>Imputation des prestations</i>	1 227	-	115	115	-
Charges de personnel	343 621	328 100	400 127	72 027	22,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 142 825	1 836 800	1 502 756	-334 044	-18,2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	5 991	30 000	4 606	-25 394	-84,6
<i>dont charges de conseil</i>	2 052 141	2 092 400	1 168 890	-923 510	-44,1
Postes à plein temps (Ø)	2	2	2	0	0,0

Comme le prévoit la loi sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative, le Conseil fédéral fait effectuer une étude scientifique sur les questions qui restent ouvertes en lien avec les placements administratifs, en prenant en considération d'autres mesures de coercition prises à des fins d'assistance ou d'autres placements extrafamiliaux.

La Commission indépendante d'experts (CIE) chargée de documenter cette injustice a achevé ses travaux à la fin de 2019. En raison de la nouvelle planification des ressources financières qui lui ont été allouées, la CIE termine l'exercice avec un solde de crédit de près de 0,3 million, dû essentiellement aux efforts entrepris s'agissant de l'attribution de mandats de recherche.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit interne de 413 500 francs à partir de l'enveloppe budgétaire pour financer les besoins supplémentaires en matière de mandats de recherche
- Transfert de crédit de 450 000 francs à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour un appel d'offres OMC

Bases légales

LF du 1.4.2017 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13).

A202.0107 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	-	524 200	-	-524 200	-100,0
<i>dont mutations de crédits</i>		-2 522 300			
Charges de personnel	-	489 800	-	-489 800	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	34 400	-	-34 400	-100,0

Ce crédit comprend la réserve à la disposition du département pour des projets informatiques et la réserve de postes de la direction du département. Le solde de crédit par rapport aux valeurs inscrites au budget 2019 est d'environ 0,5 million.

Mutations de crédits

- Cession de 334 700 francs par l'UPIC (rétrocession) à partir du programme APS2020
- Cession de crédit interne à l'enveloppe budgétaire du SG-DFJP (1,05 mio): 837 000 francs pour la mise en place d'un environnement de développement et de déploiement (projet Platform as a Service «PaaS», niveau de protection 2) et 215 000 francs pour le projet de migration de l'intranet
- Cessions à des unités administratives (1,8 mio): 420 000 francs à l'OFJ pour accélérer le traitement des demandes de contributions de solidarité pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et 585 000 francs pour la révision de l'ordonnance sur le registre foncier, ainsi que 800 000 francs au Secrétariat d'État aux migrations pour le renouvellement de la plateforme système pour la saisie des données biométriques (programme ESYSP)

A231.0116 CONTRIBUTIONS À L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	17 205 200	17 441 300	17 441 300	0	0,0

Selon l'art. 16 LIFM, la Confédération verse à l'institut des contributions annuelles pour indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 à 5, LIFM.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur la métrologie (LMétr; RS 941.20). LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS 941.27).

A231.0117 CONTRIBUTION AUX LOYERS DE L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	6 826 882	6 826 900	6 826 882	-18	0,0

Indemnisation pour l'utilisation par l'institut de bien-fonds de la Confédération, sur la base du modèle de location de l'OFCL axé sur les coûts. Ayant des incidences sur les finances, mais pas sur les dépenses (aucun flux de fonds), cette contribution se compose d'amortissements théoriques et de coûts du capital, majorés d'un émoulement de traitement (coûts administratifs de l'OFCL.) Les charges correspondent aux valeurs du budget.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LFIM; RS 941.27), art. 22, al. 2.

Remarques

Les charges de loyers sont perçues à l'OFCL (crédit E1500.0107 «Revenus des immeubles»).

A231.0118 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	319 745	337 700	332 957	-4 743	-1,4

Contributions annuelles, en vertu de traités internationaux, aux principales organisations de coopération au niveau mondial dans le domaine de la métrologie: Bureau International des poids et mesures et Organisation internationale de métrologie légale.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS 941.27).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Créer les conditions juridiques favorables à la cohésion sociale
- Créer les conditions juridiques favorables au développement économique du pays
- Consolider le système fédéral (droits de l'homme, démocratie et état de droit)
- Participer à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe
- Maintenir et consolider les connaissances juridiques dans l'administration fédérale
- Développer les principes méthodologiques de l'élaboration des actes législatifs et de l'évaluation des mesures étatiques

PROJETS 2019

- Loi fédérale sur la protection des données: accompagnement de la révision au Parlement
- Loi sur le Tribunal fédéral: accompagnement de la révision au Parlement
- Code de procédure pénale: accompagnement au Parlement
- Code de procédure civile: accompagnement au Parlement
- Loi fédérale sur les moyens d'identification électronique reconnus (LSIE): accompagnement au Parlement
- Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage (initiative populaire fédérale): accompagnement au Parlement
- Initiative parlementaire (13.468) Mariage civil pour tous: accompagnement au Parlement

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Le Parlement a fini de délibérer sur la LSIE (la demande de référendum a abouti). Pour les autres projets, l'accompagnement au Parlement se poursuivra en 2020.

Lois sur la protection des données et sur le Tribunal fédéral, Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage: les projets ont été traités dans les deux chambres, l'élimination des divergences commence en 2020.

Code de procédure pénale et initiative parlementaire (13.468) Mariage civil pour tous: les projets sont en cours de délibération au premier conseil.

Code de procédure civile: les délibérations parlementaires débutent en 2020.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	119,0	32,8	186,9	67,9	57,0
Charges	274,4	345,6	330,4	56,0	20,4
Charges propres	69,9	68,3	67,6	-2,4	-3,4
Charges de transfert	204,5	277,3	262,8	58,3	28,5
Dépenses d'investissement	43,5	51,1	45,9	2,4	5,5

COMMENTAIRE

Le montant des *revenus* dépend fortement des recettes provenant de la confiscation de valeurs patrimoniales dans le cadre des procédures d'entraide judiciaire (2019: + 64,5 mio) sur l'évolution desquelles l'Office fédéral de la justice (OFJ) n'a qu'une influence limitée. L'augmentation des revenus en comparaison avec l'exercice précédent résulte par ailleurs d'une nouvelle augmentation des commandes d'extraits du casier judiciaire et du registre du commerce, de recettes supplémentaires générées dans le réseau eLP (+ 1,5 mio), de l'inscription à l'actif d'une plus grande part des prestations internes (+ 2,2 mio) et des versements pour la réparation aux victimes de mesures de coercition (+ 1,2 mio). Seuls les recettes provenant de fonds de tiers et les cofinancements pour Infostar ont été inférieurs à l'exercice précédent (- 1,6 mio), car le passage à une solution fédérale s'est accompagné de dépenses moins élevées pour les cantons.

La baisse des charges propres par rapport à l'exercice précédent ressortit en particulier à la diminution des amortissements (- 6,7 mio). Les frais d'administration des réparations dans le domaine des mesures de coercition à des fins d'assistance (MCFA) ont augmenté (+ 0,8 mio), de même que les autres charges de personnel, du fait de la hausse des effectifs liés à la nouvelle loi sur les jeux d'argent et de mesures salariales (+ 1,1 mio). Les besoins ont crû dans le domaine informatique, notamment en lien avec les projets newVOSTRA et Infostar-NG (+ 2,1 mio); voir également les dépenses d'investissement (+ 2,4 mio). Les charges de transfert se composent principalement des subventions d'exploitation en faveur des maisons d'éducation (+ 0,2 mio), des subventions de construction en faveur des établissements d'exécution des peines et des maisons d'éducation, réévaluations comprises (+ 5,1 mio) et des contributions de solidarité dans le domaine des MCFA. L'augmentation des charges par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par les versements accélérés effectués à titre de réparation dans le domaine des MCFA (+ 55,3 mio).

GP 1: LÉGISLATION

MANDAT DE BASE

L'OFJ est l'autorité compétente et le centre de service de la Confédération pour les questions touchant au droit. Il assure l'accompagnement législatif dans l'administration fédérale et veille à l'élaboration d'un droit compréhensible et matériellement correct. Il crée les conditions juridiques favorables à la cohésion sociale et au développement économique du pays. L'office participe également à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe. Enfin, il contribue à ce que la Suisse dispose d'un ordre juridique légitimé démocratiquement et jouisse de la sécurité du droit.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,0	0,0	0,0	46,7
Charges et dépenses d'investissement	26,2	27,6	26,8	-0,8	-2,7

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent principalement de la location de places de stationnement et de la redistribution de la taxe sur le CO₂.

La diminution des charges et dépenses d'investissement par rapport au budget relève essentiellement des charges de conseil et s'explique dans ce domaine par le retard pris dans certains projets législatifs, par des notes de frais moins élevées que ce qui avait été budgétisé et par les autres charges d'exploitation.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Révision du code de procédure civile (CPC): Les lacunes du CPC sont corrigées			
- Adoption du message par le CF (délai)	-	31.12.	-
Modification du CC: Simplification de l'enregistrement d'un changement de sexe pour les personnes transgenres ou présentant une variation du développement sexuel			
- Adoption du message par le CF (délai)	-	31.12.	13.12.
Modification du CC: Règlementation de l'établissement des actes authentiques électroniques			
- Adoption du message par le CF (délai)	-	31.12.	-
Loi sur l'entraide pénale internationale (EIMP): Règlementation de la coopération avec les institutions pénales internationales dans le domaine de l'entraide judiciaire internationale			
- Le CF prend acte des résultats de la consultation et décide de la marche à suivre (délai)	-	31.12.	06.11.
Droit successoral: Simplification de la dévolution des entreprises dans les successions			
- Adoption du message par le CF (délai)	-	31.12.	-

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour deux de ces cinq objets. Des écarts sont à relever dans les domaines suivants:

Révision du code de procédure civile (CPC): le message n'a pas pu être adopté en 2019. Le dépouillement des prises de positions et des retours de la mise en consultation ont pris plus de temps que prévu. Le message sera adopté en février 2020.

Modification du CC ayant trait à l'établissement des actes authentiques électroniques: il s'est avéré à l'issue de la consultation qu'une refonte du projet était nécessaire et que certaines questions méritaient des éclaircissements. Le message a pris du retard. Il est prévu que le Conseil fédéral prenne acte des résultats de la consultation et qu'il décide de la suite à donner en 2020.

Le droit des successions: le Conseil fédéral n'a pas encore pu prendre acte des résultats de la consultation en raison du retard pris dans l'évaluation de ceux-ci. L'adoption du message a par conséquent pris du retard elle aussi.

GP 2: APPLICATION DU DROIT

MANDAT DE BASE

Chargé de l'entraide judiciaire en matière pénale, administrative, civile et commerciale, l'OFJ tranche les demandes d'entraide et décide des transfèrements. Concernant l'exécution des peines et des mesures, il soutient les cantons dans leur planification, examine et encadre les projets de construction et verse les subventions légales. Il assure la haute surveillance en matière de registre d'état civil, de registre du commerce et de registre foncier, et en matière de poursuites. Il gère le registre central de l'état civil Infostar et le casier judiciaire informatisé VOSTRA, et établit les extraits du casier judiciaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	28,2	20,9	30,3	9,4	44,9
Charges et dépenses d'investissement	43,2	43,6	39,1	-4,4	-10,2

COMMENTAIRE

Le supplément de revenus résulte principalement de l'inscription à l'actif de prestations propres (+ 5,6 mio) qui ont alimenté le patrimoine administratif et qui permettront de réaliser des recettes dans le futur. Le nombre de demandes d'extraits du casier judiciaire, du registre des poursuites et du registre du commerce a par ailleurs été plus élevé que prévu au budget (+ 3,7 mio).

La diminution de 4,4 millions des charges et dépenses d'investissement par rapport au montant inscrit au budget est le reflet de la diminution des amortissements (- 1,4 mio), des charges informatiques (- 2,4 mio dont 1,8 mio doivent être transformés en réserves affectées), des charges de personnel (- 0,4 mio) et des autres charges de biens et services (- 0,2 mio). Le détail figure plus loin dans l'exposé des motifs.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Adoptions internationales: L'OFJ assure sa fonction de surveillance conformément à l'ordonnance sur l'adoption			
- Inspections d'intermédiaires privés (nombre)	5	5	4
Réquisitions de poursuite par voie électronique: La transmission électronique des réquisitions est développée et encouragée			
- Réquisitions transmises par voie électronique (nombre, mio)	1,673	1,600	1,897
Sécurité et lutte contre la criminalité: Les capacités nécessaires à l'établissement d'extraits spéciaux du casier judiciaire (interdiction géographique et interdiction d'exercer une activité) sont mises en place			
- Établissement d'extraits spéciaux (nombre, mio)	0,603	0,645	0,676
Sécurité et lutte contre la criminalité: Tous les établissements d'éducation reconnus font l'objet d'une inspection tous les quatre ans			
- Inspection, chaque année, d'environ un quart des établissements d'éducation reconnus (nombre, min.)	45	45	45
Demande d'extr. du registre des poursuites par voie électr.: Le recours à la voie électronique pour les demandes d'extraits du registre des poursuites est encouragé			
- Nombre de demandes d'extraits adressées par voie électronique (nombre, mio)	0,409	0,750	0,469

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints, voire dépassés à deux exceptions près.

Réquisitions de poursuite par voie électronique: suite à une estimation trop optimiste due à l'absence de valeurs de référence, les chiffres prévus n'ont pas pu être atteints parce que la Poste suisse n'a institué la commande d'extraits au guichet postal qu'en cours d'année et non au début de l'année 2019.

Adoptions internationales: les inspections n'ont lieu que dans les cas où il faut renouveler une autorisation et dans ceux où des problèmes particuliers se posent. Il n'y a eu que quatre inspections en 2019.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs.	en %
Revenus / Recettes	119 705	32 794	187 635	154 841	472,2
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	28 288	20 965	30 376	9 411	44,9
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0100 Remboursement de contributions et indemnités	125	-	36	36	-
Remboursement de contributions à des investissements					
E132.0001 Remboursement de contributions à des investissements	385	-	689	689	-
Autres revenus et désinvestissements					
E150.0101 Valeurs patrimoniales confisquées	89 232	11 829	153 689	141 860	n.d.
E150.0112 Contrib., répar. pr victimes mesures coerc. à fins d'assis.	1 675	-	2 845	2 845	-
Charges / Dépenses	318 636	396 716	377 050	-19 666	-5,0
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	69 377	71 127	65 928	-5 200	-7,3
<i>Transfert de crédits</i>		182			
<i>Cession</i>		2 500			
Crédits ponctuels					
A202.0161 Administration réparation MCFA	1 076	1 878	1 839	-40	-2,1
<i>Cession</i>		429			
Domaine des transferts					
<i>GP 2: Application du droit</i>					
A231.0143 Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation	77 515	80 772	77 632	-3 140	-3,9
A231.0144 Projets pilotes	1 283	1 600	1 352	-248	-15,5
A231.0145 Contributions à des organisations internationales	987	1 181	1 052	-128	-10,9
A231.0146 Contributions à la formation à l'aide aux victimes	90	280	215	-64	-23,0
A231.0148 Centre suisse compétences exécut. sanctions pénales (CSCSP)	1 394	1 410	1 410	0	0,0
A231.0365 Réparation pour les victimes de mesures de coercition	80 000	145 450	135 298	-10 152	-7,0
<i>Supplément</i>		58 450			
A231.0379 Soutien financier des projets d'entraide	142	150	145	-6	-3,7
A236.0103 Subv. constr., établ. exéc. peines et mesures/mais éduc.	43 578	45 434	45 434	0	0,0
A236.0104 Subventions de construction pour la détention administrative	-	1 000	1 000	0	0,0
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	43 193	46 434	45 745	-689	-1,5

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	28 288 427	20 964 800	30 375 636	9 410 836	44,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>23 905 633</i>	<i>20 964 800</i>	<i>24 452 898</i>	<i>3 488 098</i>	<i>16,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>4 382 795</i>	<i>-</i>	<i>5 922 738</i>	<i>5 922 738</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement, supérieurs de 9,4 millions au montant budgétisé, proviennent en priorité des émoluments perçus pour les extraits du casier judiciaire, du registre des poursuites et du registre du commerce (+ 3,7 mio) et de l'inscription à l'actif de prestations propres (+ 5,6 mio), notamment pour le système informatique du casier judiciaire (NewVOSTRA) et le projet de modernisation du registre de l'état civil (Infostar-NG).

Les provisions et les revenus tirés de la location de places de stationnement ainsi que d'autres émoluments constituent le reste de cette différence (+ 0,1 mio).

Bases légales

O du 5.7.2006 Émoluments OFJ (Oem-OFJ; RS 172.041.14). O du 27.10.1999 sur les émoluments en matière d'état civil (OEEC; RS 172.042.110). O du 3.12.1954 sur les émoluments en matière de registre du commerce (RS 221.411.1). LF du 23.9.1953 sur la navigation maritime sous pavillon suisse (LNM; RS 747.30). O du 14.12.2007 sur les émoluments dans la navigation maritime (RS 747.312.4). Code pénal suisse du 21.12.1937 (CP; RS 311.0). O VOSTRA du 29.9.2006 (RS 331). O du DFJP du 15.10.2003 fixant les émoluments pour les extraits du casier judiciaire établis pour les particuliers (RS 331.1). LF du 11.04.1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1). O du 23.9.1996 sur les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP; RS 281.35).

E130.0100 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	124 516	-	35 913	35 913	-

L'OFJ inspecte les maisons d'éducation reconnues. Il contrôle si les indications fournies dans la demande de subventions d'exploitation étaient correctes pendant les années où ces subventions ont été versées. S'il constate une différence, le trop-perçu doit être remboursé. Ces remboursements ne sont pas portés au budget. Durant l'exercice sous revue, des remboursements ont été effectués par les cantons de Neuchâtel (3222 fr.) et de Vaud (32 691 fr.).

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 12. O du 21.11.2007 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (OPPM; RS 341.1), art. 33.

E132.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS À DES INVESTISSEMENTS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	384 917	-	688 798	688 798	-

Les remboursements de contributions à des investissements ont pour origine des versements trop élevés ou injustifiés à titre de subventions de construction pendant les exercices précédents. Ils ne sont pas portés au budget. Pour l'exercice sous revue, ils proviennent de la Prison de Martigny (38 242 fr.), de l'Office de l'exécution judiciaire du canton de Berne pour l'établissement de Witzwil (288 306 fr.) et de la Fondation Kettiger à Liestal pour le centre Schillingsrain (362 250 fr.).

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 12.

E150.0101 VALEURS PATRIMONIALES CONFISQUÉES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	89 231 505	11 829 000	153 689 297	141 860 297	n.d.
<i>avec incidences financières</i>	<i>87 904 897</i>	<i>11 829 000</i>	<i>153 689 297</i>	<i>141 860 297</i>	<i>n.d.</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>1 326 608</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les recettes proviennent des valeurs patrimoniales confisquées dans le cadre de procédures d'entraide judiciaire et partagées entre la Confédération et les cantons ou entre la Confédération et des États étrangers. L'OFJ n'a en principe pas d'influence sur le montant de ces parts ou sur le montant total des recettes. En 2019, des cas portant sur des montants beaucoup plus élevés que l'année précédente ont abouti.

Bases légales

LF du 19.3.2004 sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC; RS 312.4).

E150.0112 CONTRIB., RÉPAR. PR VICTIMES MESURES COERC. À FINS D'ASSIS.

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	1 675 299	-	2 845 123	2 845 123	-

Ces recettes concernent des libéralités des cantons et des communes visant à cofinancer les contributions de solidarité en faveur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981, qui ont subi une atteinte directe et grave à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle ou à leur développement mental du fait de ces mesures. La Confédération verse des contributions de solidarité depuis 2018 (crédit A231.0365 «Réparation pour les victimes de mesures de contrainte»).

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13). O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	69 377 422	71 127 450	65 927 601	-5 199 849	-7,3
<i>dont mutations de crédits</i>		2 681 850			
<i>avec incidences financières</i>	48 551 281	58 639 250	50 290 336	-8 348 914	-14,2
<i>sans incidences financières</i>	7 609 983	2 200 000	712 276	-1 487 724	-67,6
<i>Imputation des prestations</i>	13 216 158	10 288 200	14 924 990	4 636 790	45,1
Charges de personnel	39 327 830	40 731 100	40 465 414	-265 686	-0,7
<i>dont location de services</i>	52 469	-	81 008	81 008	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	22 182 396	23 500 150	24 466 120	965 970	4,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	9 228 972	9 261 250	11 320 221	2 058 971	22,2
<i>dont charges de conseil</i>	658 750	1 000 000	548 278	-451 722	-45,2
Charges d'amortissement	7 523 609	2 200 000	797 322	-1 402 678	-63,8
Dépenses d'investissement	343 587	4 696 200	198 746	-4 497 454	-95,8
Postes à plein temps (Ø)	221	220	225	5	2,3

Les différences relatives aux modes de financement (avec incidences financières [AIF] / imputation des prestations [IP]) entre le budget et le compte d'État sont notamment dues à une augmentation des besoins en matière de prestations internes (IP), en particulier dans le domaine informatique.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel sont moins élevées que prévu en raison du rajeunissement de la pyramide des âges et de la diminution des cotisations de l'employeur qui en résulte. Les charges de personnel liées à la location de services qui n'avaient pas été budgétisées s'expliquent par des besoins à court terme dans le cadre du projet Infostar-NG.

Pour les postes vacants, le système calcule toujours le salaire maximal de la classe de salaire et, de ce fait, le nombre de postes qu'il est théoriquement possible d'offrir est plus bas qu'en réalité. Concrètement, le salaire des collaborateurs prend en considération l'âge et l'expérience et se situe donc généralement en dessous du maximum de la classe de salaire au moment de l'entrée en fonction. D'autre part, des postes liés à la nouvelle législation sur les jeux d'argent ont été pourvus en 2019. Ce sont ces deux motifs qui expliquent la différence entre les nombres d'EPT inscrits au budget et au compte d'État.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* englobent essentiellement l'exploitation de la bureautique et d'autres systèmes informatiques (par ex. casier judiciaire [VOSTRA], interconnexion du registre du commerce, registre des officiers publics et nouvelle norme d'échange des données électroniques dans le domaine des poursuites [e-LP]). Les principaux projets ont trait au développement du nouveau casier judiciaire (NewVOSTRA) ainsi qu'à la modernisation d'Infostar-NG (remplacement de l'actuel registre électronique de l'état civil Infostar). Par rapport au budget, davantage de prestations internes à la Confédération se sont avérées nécessaires (+ 4,6 mio, IP). Elles ont été compensées en partie par une diminution des charges de biens et services et charges d'exploitation (- 2,5 mio, AIF) et des dépenses d'investissement.

Les *charges de conseil* comprennent les honoraires d'experts externes et de membres de commissions. Le solde de crédit (- 0,5 mio) résulte en particulier de retards dans certains projets législatifs, qui ont engendré une baisse des prestations requises pour des expertises par rapport à ce qui avait été prévu au budget.

Sous les autres charges de biens et services et charges d'exploitation, le solde de crédit était de 0,6 million. En effet, les coûts d'extradition et les autres charges d'exploitation étaient moins élevés que prévu.

Charges d'amortissement

Ces charges étaient essentiellement prévues pour des logiciels développés à l'OFJ. Leur valeur ayant été corrigée à fin 2018, date à laquelle elles ont été portées à l'actif, les amortissements sont plus faibles en 2019 que prévu au budget. La correction de valeur explique en outre la diminution des charges par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été inférieures au montant budgétisé, notamment en raison des retards pris dans le projet Infostar-NG (voir «Demande de constitution de réserves»).

Mutations de crédits

- Cessions de 1 385 100 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la réintégration professionnelle des collaborateurs tombés malades ou ayant eu un accident, le déroulement de placements à l'essai dans le cadre de la réintégration professionnelle de personnes externes, l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires ainsi que le paiement de cotisations plus élevées aux assurances sociales et la garde des enfants
- Cessions par d'autres unités administratives (1,1 mio): 530 000 francs de la part de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération pour le financement de projets du plan stratégique 2019 en matière de cyberadministration (PS9 Création d'un service national d'adresses et PS10 Recherche d'immeubles à l'aide du numéro AVS) et 585 000 francs de la part du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (SG-DFJP) pour la révision de l'ordonnance sur le registre foncier
- Transferts de crédits par d'autres unités administratives (0,6 mio): 70 000 francs de la part du SG-DFJP pour le service linguistique et 500 000 francs de la part du Secrétariat d'État aux migrations pour couvrir les besoins supplémentaires liés à la modernisation du casier judiciaire informatisé (projet NewVOSTRA)
- Transferts de crédits à l'Office fédéral de la statistique (0,4 mio): 194 450 francs pour l'utilisation d'un domaine de la plateforme sedex en 2019 et 193 800 francs pour le projet de création d'un service national d'adresses

Remarque

Crédit d'engagement «Infostar (nouvelle génération)» (V0309.00; AF du 13.12.2018), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Processus législatif		GP 2: Application du droit		
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019	
mio CHF					
Charges et dépenses d'investissement	26	27	43	39	
Charges de personnel	21	22	18	18	
Charges de biens et services, charges d'exploitation	5	5	17	20	
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1	1	8	10	
<i>dont charges de conseil</i>	1	0	0	-	
Charges d'amortissement	-	-	8	1	
Dépenses d'investissement	-	-	0	-	
Postes à plein temps (Ø)	110	118	111	107	

A202.0161 ADMINISTRATION RÉPARATION MCFA

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Total	1 075 966	1 878 200	1 838 542	-39 658	-2,1
<i>dont mutations de crédits</i>		428 500			
avec incidences financières	1 075 966	1 878 200	1 699 292	-178 908	-9,5
sans incidences financières	-	-	4 600	4 600	-
Imputation des prestations	-	-	134 650	134 650	-
Charges de personnel	1 037 622	1 654 400	1 616 166	-38 235	-2,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	38 345	223 800	222 376	-1 424	-0,6
Postes à plein temps (Ø)	7	7	12	5	71,4

La loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) est entrée en vigueur le 1.4.2017. Les premières demandes ont été examinées en 2017 et les premiers versements ont été effectués en 2018 (voir crédits A231.0365 «Réparation pour les victimes de mesures de contrainte» et A231.0379 «Soutien financier des projets d'entraide»). Les besoins supplémentaires par rapport à l'année précédente s'expliquent par le paiement accéléré des contributions avant la fin de 2019. L'accroissement des besoins en personnel supplémentaire y est aussi lié.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13). O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

Mutations de crédits

- Cession de 8500 francs par l'OFPER pour le paiement de cotisations plus élevées aux assurances sociales
- Cession de 420 000 francs par le SG-DFJP pour le traitement accéléré des demandes de contributions de solidarité selon la LMCFA

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	–	1 100 000	1 100 000
Constitution à partir du compte 2018	–	500 000	500 000
État au 31.12.2019	–	1 600 000	1 600 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	1 800 000	1 800 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

— Infostar-NG (projet de refonte du système informatisé de l'état civil)

Il était prévu que la phase de réalisation du projet Infostar-NG débute en mai 2019. Durant la phase conceptuelle, différentes solutions se sont avérées réalisables. On a donc décidé d'une phase exploratoire intermédiaire pendant laquelle les prestataires et les bénéficiaires des prestations mettraient au point ensemble la solution idéale et la manière de la mettre en œuvre. La phase conceptuelle s'est terminée à la fin de 2019. C'est pourquoi des réserves affectées d'un montant de 1,2 million sont demandées.

— Recherche d'immeubles sur tout le pays et utilisation du n° AVS en tant qu'identifiant des personnes

Suite à des retards dans la révision de l'ordonnance sur le registre foncier (la consultation ne s'ouvrira qu'en 2020), la réalisation du système informatique permettant la recherche d'immeubles dans tout le pays n'aura vraisemblablement lieu qu'en 2020-2021. En 2019, on a cherché à faire avancer la phase conceptuelle sur le plan technique. Des réserves affectées d'un montant de 0,6 million sont demandées pour 2020.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: APPLICATION DU DROIT

A231.0143 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	77 514 585	80 772 200	77 632 493	-3 139 707	-3,9

La Confédération alloue des subventions d'exploitation aux maisons d'éducation pour mineurs et jeunes adultes. Les frais reconnus du personnel éducatif sont subventionnés à hauteur de 30 %. La subvention est calculée de manière forfaitaire par rapport aux frais de personnel par poste à 100 %, selon la dotation en personnel pour l'offre de services et le nombre de jours de séjour des pensionnaires reconnus. Les montants inscrits au budget prennent en compte les forfaits convenus avec les cantons (y c. les besoins supplémentaires pour les nouveaux établissements, les changements conceptuels et le renchérissement), lesquels couvrent tous les besoins de subventions. Les paiements de la Confédération sont quant à eux fonction des prestations effectivement fournies, d'où le crédit restant.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 347), art. 5 à 7.

Remarques

Crédit annuel d'engagement et crédit-cadre «Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation» (J0022.00, V0271.00; AF des 17.12.2015 et 15.12.2016), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0144 PROJETS PILOTES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 283 427	1 600 000	1 352 460	-247 540	-15,5

Projets pilotes visant à développer et tester de nouvelles méthodes dans le domaine de l'exécution des peines et mesures. Les coûts reconnus du projet et de l'évaluation comprennent les charges de personnel et de biens et services et, éventuellement, les coûts d'investissement absolument nécessaires au projet pilote. Les bénéficiaires sont des cantons ou des institutions privées. Si le projet a lieu dans un établissement existant, seul le surcoût qu'il entraîne est reconnu. Les contributions s'élèvent à 80 % au plus des coûts reconnus du projet ou de l'évaluation. Il est impossible de prédire le nombre de projets et s'ils répondent aux conditions pour être des projets pilotes. Les versements dépendent du nombre de projets pilotes reconnus. L'OFJ avait trois projets pilotes en cours en 2019. Sur 5 demandes en tout, 3 ont été rejetées, 2 sont encore pendantes. Le solde de crédit est inférieur aux années précédentes.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 347), art. 8 à 10.

Remarques

Crédit d'engagement «Projets pilotes à partir de 2011» (V0047.02, AF du 15.12.2010), voir tome 1, ch. C 12. Crédit d'engagement «Projets pilotes dès 2018» (V0047.03, AF du 14.12.2017), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0145 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	987 126	1 180 600	1 052 303	-128 297	-10,9

Les contributions englobent la participation aux coûts administratifs généraux de Schengen et les contributions annuelles à la Conférence de La Haye, à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et à la Commission internationale de l'état civil. Concernant Schengen, le calcul se fonde sur le montant de référence des coûts administratifs généraux, majorés du renchérissement dans l'Union européenne depuis 2008. Les charges sont moindres que prévu au budget du fait du faible renchérissement et des fluctuations du taux de change.

Bases légales

Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (RS 0.362.37). Statut du 31.10.1951 de la Conférence de La Haye de droit international privé (RS 0.207). Statut organique du 15.3.1940 de l'Institut international pour l'unification du droit privé (RS 0.202). Protocole du 25.9.1950 relatif à la Commission internationale de l'état civil, avec protocole additionnel (RS 0.203).

A231.0146 CONTRIBUTIONS À LA FORMATION À L'AIDE AUX VICTIMES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	90 458	279 600	215 200	-64 400	-23,0

Cette aide financière vise à promouvoir la formation spécifique des professionnels de l'aide aux victimes, notamment dans les centres de consultation. Les contributions concernent des formations au niveau suisse ou régional qui s'adressent entre autres à des travailleurs sociaux ou à des psychologues. Calculées de manière forfaitaire, elles se montent généralement à 50 % des dépenses imputables. L'OFJ n'a pas d'influence sur les besoins financiers, qui dépendent des demandes d'aide financière à la formation.

Bases légales

LF du 23.3.2007 sur l'aide aux victimes (LAVI; RS 312.5), art. 31. O du 27.2.2008 sur l'aide aux victimes (OAVI; RS 312.57), art. 8.

A231.0148 CENTRE SUISSE COMPÉTENCES EXÉCUT. SANCTIONS PÉNALES (CSCSP)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 393 800	1 409 600	1 409 600	0	0,0

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, le 1.1.2008, la Confédération soutient le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire avec une contribution annuelle d'exploitation. Le montant effectif de la contribution se fonde sur le décompte final. Aucune contribution n'est octroyée au titre des repas et des nuitées. Les autres dépenses sont subventionnées à hauteur de 30 %.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 347), art. 10a.

A231.0365 RÉPARATION POUR LES VICTIMES DE MESURES DE COERCITION

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	80 000 000	145 450 000	135 297 766	-10 152 234 -7,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>58 450 000</i>		

Toutes les victimes au sens de la loi ont droit à une contribution de solidarité. Sont victimes les personnes touchées par des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 qui ont subi une atteinte directe et grave à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle ou à leur développement mental. À la fin du délai fixé (31.3.2018), 9018 demandes de contribution de solidarité avaient été déposées. Du fait de la pression politique venant du grand public et du Parlement, l'OFJ a été chargé d'accélérer le traitement des demandes et le paiement des contributions en 2019. Les montants nécessaires, inscrits au budget et dans les plans financiers des années à venir, ont dû être affectés à l'année 2019 par le biais d'un crédit supplémentaire d'un montant de 58,5 millions. L'unité compétente a pu de la sorte traiter 8950 demandes jusqu'au 31.12.2019. Certaines requièrent encore l'avis de la commission consultative. D'autres font l'objet d'oppositions ou de recours. Dans certains cas, des recherches de dossiers sont encore en cours. Environ 8720 des 8950 demandes ont cependant été approuvées. Il convient par ailleurs de rappeler que pour des raisons administratives et techniques, une période de plusieurs semaines peut s'écouler entre le moment où la demande est acceptée et celui du versement. De plus, certains paiements reviennent (par ex. lorsque l'adresse de paiement est erronée). Il y a donc des différences (temporaires) entre le nombre de demandes traitées, voire classées, et le nombre de contributions de solidarité effectivement versées en date du 31.12.2019. Un transfert de crédit est demandé pour les dernières demandes 2019 dont le traitement et le classement aura lieu en 2020, et pour lesquelles le paiement ne sera effectué qu'en 2020 également.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13). O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

Remarques

Plafond des dépenses «Contribution de solidarité en faveur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance» (Z0062.00), voir tome 1, ch. C 21.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 58 450 000 francs pour l'accélération du traitement et du classement des demandes déposées jusqu'à la fin de 2019

A231.0379 SOUTIEN FINANCIER DES PROJETS D'ENTRAIDE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	141 931	150 100	144 524	-5 576 -3,7

Selon la LMCFA, l'OFJ peut prendre d'autres mesures, en soutenant par exemple, notamment financièrement, des projets d'entraide des organisations de victimes et de personnes concernées (art. 17 LMCFA et art. 11 OMCFA). Il peut également dispenser des conseils, formuler des recommandations et assumer des patronages. Il était difficile d'estimer combien de demandes avaient été déposées pour ce type de projets.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13). O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

A236.0103 SUBV. CONSTR., ÉTABL. EXÉC. PEINES ET MESURES/MAIS ÉDUC.

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	43 578 000	45 434 100	45 434 100	0 0,0

La Confédération accorde des subventions, à hauteur de 35 %, pour la construction, l'extension et la transformation d'établissements privés ou publics d'exécution de peines pour adultes et de maisons d'éducation pour enfants, adolescents et jeunes adultes. Les coûts reconnus sont calculés sur la base de forfaits, en tenant compte du type et de la taille des établissements.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 347), art. 2 à 4.

Remarques

Crédit-cadre «Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» (V0270.00; AF du 15.12.2016). Crédit annuel d'engagement «Établissements servant à l'exécution des peines et des mesures et maisons d'éducation» (J0002.00; AF du 17.12.2015), voir tome 1, ch. C 12.

A236.0104 SUBVENTIONS DE CONSTRUCTION POUR LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	-	1 000 000	1 000 000	0	0,0

La Confédération subventionne, sous conditions, la construction d'établissements pour la détention en phase préparatoire, la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et la détention pour insoumission. Le montant de la contribution dépend de la taille de l'établissement et du nombre de places destinées à la Confédération pour l'exécution des renvois à partir des hébergements fédéraux. En 2019 est intervenu le premier paiement pour l'établissement d'Altstätten.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 82, al. 1. O du 11.8.1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE; RS 142.287), art. 15.

Remarques

Crédit d'engagement «Financement de la détention administrative» (V0245.00; AF du 11.12.2014), voir tome 1, ch. C 12.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total sans incidences financières	43 193 083	46 434 100	45 745 302	-688 798	-1,5

Réévaluations afférentes aux crédits A236.0103 «Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» et A236.0104 «Subventions de construction pour la détention administrative». Les charges sont inférieures à la somme budgétisée, en raison du remboursement de contributions à des investissements (voir crédit E132.0001 «Remboursement de contributions à des investissements»).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Combattre la grande criminalité dans les cas relevant de la compétence de la Confédération
- Protéger les personnes et les bâtiments sous la responsabilité de la Confédération
- Développer et assurer le fonctionnement des systèmes d'information et des centres de compétences nationaux
- Piloter la coopération policière nationale et internationale

PROJETS 2019

- Mesures de police en matière de lutte contre le terrorisme et réglementation des précurseurs d'explosifs: adoption des messages
- Révision de la loi sur les profils d'ADN: prise de connaissance du rapport sur les résultats de la procédure de consultation et détermination des étapes suivantes
- Priorités stratégiques en matière pénale: élaboration des bases de la prévention de la criminalité et priorités 2020-2023
- Développement du SIS II et interopérabilité: préparatifs menés en Suisse en lien avec les développements opérés par l'Union européenne (UE)
- Programme Prüm Plus: organisation de la procédure de consultation sur les accords Prüm, Eurodac et PCSC
- Centre de compétences national en matière de cybercriminalité (NC3): consolidation du NC3 en tant qu'acteur clé du réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK) de la Confédération et des cantons

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des projets 2019 ont été mis en œuvre conformément à ce qui était prévu. Le développement du Système d'information Schengen (SIS) offre de nouvelles possibilités de coopération policière et permet par ailleurs d'harmoniser les procédures nationales concernant son utilisation et d'accélérer l'échange d'informations. Les analyses et les travaux à ce sujet ont pris plus de temps que prévu. L'adoption du message n'a donc pas pu avoir lieu en 2019 et est attendue pour le premier trimestre 2020.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	13,9	11,6	14,7	0,8	5,8
Recettes d'investissement	0,1	–	0,2	0,1	60,6
Charges	246,9	271,9	254,4	7,5	3,0
Charges propres	223,3	242,0	230,7	7,4	3,3
Charges de transfert	23,5	29,9	23,6	0,1	0,4
Dépenses d'investissement	4,7	5,5	5,1	0,4	9,2

COMMENTAIRE

Les revenus sont essentiellement composés de la part des émoluments revenant à l'Office fédéral de la police (fedpol) en relation avec la production des documents d'identité, des remboursements des cantons pour l'exploitation commune du Service de protection des témoins et des prestations de lutte contre la criminalité sur Internet.

Les charges de fedpol proviennent pour 91 % des charges propres et pour 9 % des dépenses de transfert. Elles sont supérieures à celles de l'année précédente. Les charges propres sont majoritairement formées des charges de personnel et des charges de biens et services liées à l'informatique. Les dépenses de transfert contiennent les indemnités versées aux cantons et aux villes ayant effectué des tâches de protection durables et extraordinaires et les contributions à des organisations internationales, notamment les contributions liées à Interpol et à Schengen/Dublin. Les charges de fedpol en matière de dépenses de transfert sont pour la plupart fortement liées et donc peu contrôlables. Les charges propres sont en hausse par rapport à l'année précédente. Cela est dû à la réduction de postes vacants et à des charges supplémentaires auprès du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) ainsi qu'à une augmentation de l'envergure des projets informatiques dans le contexte des développements internationaux et nationaux concernant la collaboration et le pilotage en matière de coopération policière. Les difficultés du prestataire informatique et le manque de personnel spécialisé font qu'une priorisation des projets est nécessaire, raison pour laquelle les ressources informatiques n'ont pas pu être utilisées comme prévu. De même, une partie des fonds inscrits au budget pour 2019 concernant le renouvellement du passeport et de la carte d'identité, ainsi que pour la création d'une identité électronique, sont remis à l'année suivante.

GP 1: TÂCHES DE POLICE JUDICIAIRE

MANDAT DE BASE

Dans sa fonction d'office central de police criminelle et de police judiciaire, fedpol apporte son concours aux enquêtes pénales du Ministère public de la Confédération (MPC) et d'autorités cantonales ou étrangères en fournissant les prestations de coordination et de soutien nécessaires pour élucider les infractions. fedpol mène également des enquêtes de police préliminaires de manière autonome et prend des mesures de prévention pour combattre la grande criminalité et empêcher les infractions.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,7	0,3	1,0	0,8	306,2
Charges et dépenses d'investissement	85,5	89,2	88,5	-0,7	-0,8

COMMENTAIRE

38 % des dépenses totales dues aux charges de fonctionnement de fedpol concernent le groupe de prestations 1. Pour l'essentiel, les dépenses sont composées des charges de personnel, des participations aux coûts de biens et services et aux coûts d'exploitation, comme les loyers et les dépenses informatiques, et des dépenses pour couvrir les coûts liés à des procédures d'enquête portant sur des cas précis. La hausse des charges de maintenance et de développement d'applications policières et la diminution des charges imputable aux retards pris par les projets expliquent pourquoi les coûts sont légèrement inférieurs aux prévisions budgétaires.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Police judiciaire de la Confédération: afin d'assurer une poursuite pénale efficace des infractions relevant de la juridiction fédérale, les prestations en faveur du MPC sont fournies de manière efficiente			
- Prestations fournies aux fins de la poursuite d'infractions relevant de la juridiction fédérale (% min.)	53	70	65
Office central de police criminelle: l'efficacité et l'efficience de la coopération avec les autres autorités nationales et les autorités internationales aux fins de la poursuite de toutes formes de criminalité complexe sont assurées			
- Prestations opérationnelles en faveur de la poursuite cantonale en collaboration avec les autres autorités nationales et internationales (% min.)	47	30	35

COMMENTAIRE

Les objectifs visés par le groupe de prestations Tâches de police judiciaire ont été atteints.

GP 2: TÂCHES DE POLICE DE SÉCURITÉ

MANDAT DE BASE

fedpol veille à la sécurité des personnes et des bâtiments sous la responsabilité de la Confédération, en Suisse et à l'étranger. La police fédérale ordonne des mesures de sécurité en faveur de personnes de la Confédération ainsi que de celles qui jouissent d'une protection en vertu du droit international public et assure la protection des bâtiments de la Confédération et des représentations étrangères. Elle est chargée de recruter et de former des gardes de sûreté dans l'aviation ainsi que de planifier et de surveiller les interventions. Enfin, fedpol coordonne et dirige la gestion de crises policières (enlèvements, prises d'otages, actes de chantage ou attentats terroristes en Suisse ou à l'étranger, s'ils impliquent des victimes ou des auteurs suisses).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,2	0,1	0,3	0,2	406,7
Charges et dépenses d'investissement	19,5	21,6	23,0	1,4	6,5

COMMENTAIRE

Environ 10 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. Les tâches de police de sécurité en lien avec la protection de personnes et de bâtiments dépendent des événements et de la menace concrète. La hausse des charges par rapport au budget est principalement due aux investissements liés aux installations policières adaptées aux utilisateurs sur le nouveau site.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Protection de personnes: afin d'éviter les dommages, des mesures de protect. adaptées aux circonstances sont ordonnées pour assurer la protect. de pers. de la Conféd. et de celles jouissant d'une protect. en vertu du droit internat. public			
– Atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle de personnes pour lesquelles des mesures de protection ont été ordonnées (nombre, max.)	0	0	0
Gestion de crises: grâce à son organisation d'intervention, fedpol est prêt à faire face, en collaboration avec ses partenaires, aux situations particulières ou extraordinaires			
– La disponibilité de l'OI fedpol (formation, structure, équipe d'intervention, service de piquet, questions techniques) est garantie 24/7 (% min.)	100	100	100
Protection de bâtiments: des prescriptions et des recommandations sont formulées pour protéger les bâtiments qui doivent l'être et prévenir des dommages importants			
– Dommages importants causés à des objets placés sous protection car fortement menacés (CHF, max.)	0 500 000		0
Sécurité du trafic aérien: afin d'assurer la sécurité à bord des aéronefs suisses dans le trafic aérien international, les gardes de sûreté sont dûment formés et leurs interventions font l'objet d'une planification ciblée en fonction des menaces			
– Gardes de sûreté d'organisations partenaires dûment formés (% min.)	96	90	91
– Respect du nombre prescrit de gardes de sûreté engagés (% min.)	100	90	100

COMMENTAIRE

Les objectifs fixés pour les tâches de police de sécurité ont été atteints.

GP 3: TÂCHES DE POLICE ADMINISTRATIVE

MANDAT DE BASE

fedpol est l'autorité de surveillance et le centre de compétences en matière d'armes et d'explosifs. La police fédérale est chargée du passeport et de la carte d'identité suisses et gère en outre le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent. Elle développe et assure le fonctionnement des systèmes nationaux d'information et les met à la disposition des autorités de sécurité et de migration de la Confédération et des cantons. Elle prononce en outre des mesures visant au maintien de la sécurité intérieure.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	10,7	8,8	10,5	1,7	19,9
Charges et dépenses d'investissement	22,3	26,6	23,0	-3,5	-13,3

COMMENTAIRE

Les revenus sont supérieurs aux chiffres inscrits au budget. Cela s'explique par le fait que le nombre de documents d'identité produits a moins baissé que prévu. Le groupe de prestations 3 totalise 10 % des charges de fonctionnement. Outre les charges de personnel, les coûts d'exploitation et de développement de systèmes d'information de police administrative constituent un autre poste de dépenses important. Les charges et les investissements sont inférieurs à ce qui avait été prévu en raison de retards et de reports dans le développement des systèmes d'information.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Coopération: les partenaires nationaux ont accès aux outils indispensables à une coopération ciblée et efficace, et ils utilisent ces outils de manière correcte			
– Disponibilité des systèmes d'information de police administrative et de soutien policier (% min.)	99	96	99
Documents d'identité: les documents d'identité suisses sont établis dans les délais prescrits par la loi (en Suisse: 10 jours ouvrables; à l'étranger: 30 jours ouvrables)			
– Part des documents d'identité établis dans les délais prescrits (% min.)	100	99	100
Décisions: les décisions en matière de prévention policière, d'aides financières et d'armes/explosifs sont formellement correctes et ne risquent pas d'être invalidées en justice			
– Nombre de décisions qui ne sont pas invalidées en justice (% min.)	99	98	99

COMMENTAIRE

Les objectifs visés par les tâches de police administrative ont été dépassés.

La forte disponibilité des prestations et des systèmes a pu être maintenue.

GP 4: TÂCHES DE SOUTIEN POLICIER NATIONAL ET INTERNATIONAL

MANDAT DE BASE

fedpol coordonne les enquêtes nationales et internationales et, 24 heures sur 24, met ses instruments de coopération à la disposition de ses partenaires. La police fédérale est aussi le centre de compétences de la Suisse en matière de hooliganisme et de cybercriminalité. Elle assume par ailleurs le rôle de bureau central national pour Interpol, Europol et pour les recherches Schengen. Enfin, elle est responsable de la conduite des attachés de police à l'étranger et gère les centres de coopération policière et douanière en collaboration avec la France et l'Italie.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	2,4	2,5	2,9	0,4	17,9
Charges et dépenses d'investissement	96,3	102,3	97,0	-5,3	-5,2

COMMENTAIRE

42 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 4. Pour l'essentiel, les dépenses sont composées des charges de personnel et des dépenses informatiques liées aux systèmes complexes de coopération nationale et internationale. Les charges et les investissements de ce groupe de prestations sont inférieurs à la planification. Cela s'explique en premier lieu par les priorisations de projet qui ont été effectuées en raison du manque de ressources du Centre de services informatiques du Département fédéral de justice et police (CSI-DFJP).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Coopération policière: Les autorités nationales partenaires ont accès en tout temps aux outils indispensables à une coopération ciblée, à l'échelle nationale et internationale			
– Part des mesures mises en œuvre concernant la stratégie de la CPI (% , min.)	85	80	80
Échange d'informations et recherches: l'échange d'informations est assuré au niveau national et international, du point de vue tant technique qu'opérationnel, et les mesures nécessaires à cette fin sont engagées			
– Échange d'informations urgentes avec le SIS/Interpol/Europol dans les délais prescrits (% , min.)	95	95	95
Lutte contre la criminalité sur Internet: Les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères sont soutenues efficacement			
– Dossiers transmis aux ministères publics de la Confédération ou des cantons qui concernent des infractions poursuivies d'office (nombre, min.)	937	960	1 483
Analyses et rapports: fedpol fournit à ses partenaires des recommandations, des informations importantes, ainsi que des indications sur la procédure à lancer			
– Part des destinataires satisfaits des rapports (% , min.)	85	80	85

COMMENTAIRE

Les objectifs du groupe de prestations Tâches de soutien policier national et international ont été entièrement atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %	
Revenus / Recettes	13 932	11 554	14 735	3 182	27,5
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	13 932	11 554	14 735	3 182	27,5
Charges / Dépenses	251 466	277 441	259 325	-18 116	-6,5
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	223 593	239 722	231 570	-8 153	-3,4
<i>Transfert de crédits</i>		1 414			
<i>Cession</i>		2 832			
Crédits ponctuels					
A202.0110 Renouvellement passeport et carte d'identité suisses	2 273	6 033	2 332	-3 701	-61,3
<i>Cession</i>		1 000			
A202.0170 Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	2 057	1 779	1 779	0	0,0
<i>Cession</i>		1 779			
Domaine des transferts					
<i>GP 2: Tâches de police de sécurité</i>					
A231.0149 Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	17 558	17 526	17 077	-449	-2,6
<i>GP 3: Tâches de police administrative</i>					
A231.0151 Autres indemnités aux cantons et à des org. nationales	4 009	5 270	4 802	-468	-8,9
<i>GP 4: Tâches de soutien policier national et international</i>					
A231.0150 Contributions à des organisations internationales	1 976	7 111	1 765	-5 345	-75,2

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	13 931 587	11 553 700	14 735 467	3 181 767	27,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>13 833 652</i>	<i>11 553 700</i>	<i>8 394 412</i>	<i>-3 159 288</i>	<i>-27,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>97 936</i>	<i>-</i>	<i>6 341 055</i>	<i>6 341 055</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes tirées des émoluments pour les autorisations de fabrication et d'importation de matières explosives et d'engins pyrotechniques à usage civil et celles tirées de la production de documents de voyage suisses. En font aussi partie les recettes issues de la location de places de stationnement aux collaborateurs ainsi que les remboursements de la participation des cantons à l'exploitation du Service de protection des témoins de fedpol et au Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI), qui est géré par la Confédération et les cantons.

Par rapport au budget 2019, la hausse des revenus découle essentiellement de l'augmentation des recettes tirées des émoluments liés à la production des passeports et des cartes d'identité et du soutien apporté aux coûts d'exploitation du SIS II provenant du Fonds pour la sécurité intérieure de l'UE (2,9 mio au total). Un transfert sans incidences sur le budget de 6,3 millions a été effectué dans les revenus sans incidences financières suite à un transfert d'actifs opéré par le CSI-DFJP.

Bases légales

O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS 172.041.0). O du 4.5.2016 sur les émoluments de fedpol (OEmol-fedpol; RS 172.043.60). O générale du 8.9.2004 sur les émoluments (OGEmol; RS 172.041.1). O du 27.11.2000 sur les explosifs (OExpl; RS 941.411), art. 112a à 116. O du 2.7.2008 sur les armes (OArm; RS 514.541), art. 55 à 57. O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS 143.11), art. 45 à 50 et 53, et annexe 3. LF du 23.12.2011 sur la protection extraprocédurale des témoins (Ltém; RS 312.2), art. 28 et 29. O du 7.11.2012 sur la protection extraprocédurale des témoins (OTém; RS 312.21), art. 24. Convention administrative du 19.12.2001 conclue entre le DFJP et la CCDJP (convention SCOCI).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	223 592 947	239 722 300	231 569 539	-8 152 761	-3,4
<i>dont mutations de crédits</i>		4 245 800			
<i>avec incidences financières</i>	166 751 608	182 293 200	174 952 410	-7 340 790	-4,0
<i>sans incidences financières</i>	6 231 360	6 030 600	5 569 634	-460 966	-7,6
<i>Imputation des prestations</i>	50 609 979	51 398 500	51 047 495	-351 005	-0,7
Charges de personnel	147 880 562	152 525 800	152 896 186	370 386	0,2
<i>dont location de services</i>	-	-	214 032	214 032	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	65 475 415	76 309 900	68 999 509	-7 310 391	-9,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	38 687 790	45 580 000	42 165 404	-3 414 596	-7,5
<i>dont charges de conseil</i>	266 239	950 000	569 770	-380 230	-40,0
Charges d'amortissement	5 662 970	6 030 600	4 736 032	-1 294 568	-21,5
Dépenses d'investissement	4 574 000	4 856 000	4 937 812	81 812	1,7
Postes à plein temps (Ø)	840	863	856	-7	-0,8

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les ressources utilisées pour les *charges de personnel* de fedpol dépassent légèrement le montant inscrit au budget. En moyenne, elles ont été légèrement plus utilisées que le prévoyait le budget, si bien que le nombre moyen d'EPT est inférieur à la valeur budgétisée. Le nombre de postes vacants a nettement baissé par rapport à 2018. Le nombre moyen d'EPT est de ce fait supérieur à la valeur de l'année précédente. Le déménagement dans le nouveau bâtiment administratif de la Guisanplatz et les mesures immédiates nécessaires dans le domaine du MROS ont fortement sollicité fedpol et ont requis des ressources supplémentaires. Cela justifie pour l'essentiel la hausse de 11 % des soldes horaires positifs des collaborateurs, ce qui a conduit, dans le compte 2019, à une augmentation de 0,8 million pour ces soldes horaires. Le projet complet de déménagement a temporairement requis un savoir-faire spécifique, qui a été acquis par l'intermédiaire de la location de services et s'est traduit par 0,2 million dans le compte 2019.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 3,4 millions au montant inscrit au budget. L'important volume du projet de 12,7 millions prévus pour le renouvellement ou le développement d'applications, de réseaux et d'infrastructures dans le contexte policier national et international n'a pas pu être mis en œuvre dans les quantités planifiées. Les priorités fixées en raison de la difficulté rencontrée par le CSI-DFJP à fournir ses prestations, mais aussi des projets nombreux, menés dans un environnement de plus en plus complexe couplé à des interdépendances croissantes, ont eu pour conséquences que les fonds planifiés n'ont pas pu être utilisés.

La hausse des coûts d'exploitation s'explique avant tout par celle des charges liées à l'exploitation des nécessaires développements d'applications spécialisées, tandis que, pour des raisons de quantité, les coûts de bureautique et de communication ont un peu baissé. Les charges d'exploitation, de 33 millions, correspondent au budget et aux trois quarts de l'ensemble des charges de biens et services liées à l'informatique. Une bonne moitié des coûts d'exploitation ont été générés par les prestations du fournisseur interne CSI-DFJP. Les prestations de *charges de conseil* qui ont été utilisées concernent en premier lieu le savoir-faire spécifiquement nécessaire à d'importants projets de développement. La mise en œuvre du changement de site de fedpol a temporairement requis un soutien spécifique, qui a été prévu dans les charges de conseil et mis en œuvre par le biais de la location de services.

Les *autres charges* de 26,3 millions comprennent des charges liées aux immeubles d'un montant de 14,9 millions, essentiellement des coûts d'équipement, des coûts liés aux cas, des coûts d'exploitation et des coûts d'entretien de 3,2 millions, des prestations internes et externes de 3,0 millions et des indemnités pour les prestations fournies par les cantons de 1,1 million. Dans ce domaine, l'écart par rapport à la planification est de - 3,5 millions. Il est principalement dû à des raisons opérationnelles, qui concernent essentiellement l'équipement, le matériel de consommation, les frais et les autres charges d'exploitation.

Dépenses d'investissement

Les *dépenses d'investissement* correspondent à peu près à la valeur budgétisée de 4,9 millions. Le remplacement et l'aménagement des installations opérationnelles pour les utilisateurs sur le nouveau site de fedpol ont requis des investissements importants.

Mutations de crédits

- Cessions de 2 832 200 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants
- Transferts de crédits des unités administratives (1,4 mio): 91 900 francs du CSI-DFJP pour l'acquisition d'un nouveau système d'enquête (programme FMÜ), 455 000 francs du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (SG-DFJP) pour le programme de développement de Schengen, 434 800 francs pour les prestations de site de la Guisanplatz (289 800 fr. de l'Office fédéral de l'armement, 93 500 fr. de l'Office fédéral de la protection de la population et 51 500 fr. du MPC) et 446 000 francs du MPC pour la participation aux frais d'équipement du centre d'audition
- Transferts de crédits d'un montant de 14 100 francs à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication pour l'agrandissement du système de vidéoconférence dans le nouveau centre administratif de la Guisanplatz

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Tâches de police judiciaire		GP 2: Tâches de police de sécurité		GP 3: Tâches de police administrative	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
Charges et dépenses d'investissement	85	89	20	23	22	23
Charges de personnel	61	62	14	16	11	11
Charges de biens et services, charges d'exploitation	19	22	4	5	11	12
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	8	11	1	2	10	10
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	–	0	0
Charges d'amortissement	2	2	1	1	0	0
Dépenses d'investissement	3	2	0	2	0	0
Postes à plein temps (Ø)	327	337	127	138	68	70

mio CHF	GP 4: Tâches de soutien policier national et international	
	C 2018	C 2019
Charges et dépenses d'investissement	96	97
Charges de personnel	63	64
Charges de biens et services, charges d'exploitation	31	30
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	20	19
<i>dont charges de conseil</i>	0	0
Charges d'amortissement	2	2
Dépenses d'investissement	1	1
Postes à plein temps (Ø)	318	311

A202.0110 RENOUELEMENT PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ SUISSES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	2 273 400	6 032 900	2 332 016	-3 700 884	-61,3
<i>dont mutations de crédits</i>		1 000 000			
avec incidences financières	1 555 578	6 032 900	1 185 623	-4 847 277	-80,3
Imputation des prestations	717 822	–	1 146 393	1 146 393	–
Charges de personnel	643 400	715 500	909 319	193 819	27,1
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 630 000	4 667 400	1 422 697	-3 244 703	-69,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1 517 074	2 524 000	1 192 754	-1 331 246	-52,7
<i>dont charges de conseil</i>	38 815	350 000	147 496	-202 504	-57,9
Dépenses d'investissement	–	650 000	–	-650 000	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	3	4	6	2	50,0

Le passeport et la carte d'identité suisses doivent être renouvelés de manière à garantir leur niveau élevé de sécurité à l'avenir également. Un programme spécifique, incluant un projet de loi, doit par ailleurs être défini pour les identités électroniques reconnues par l'État (e-ID). Le projet «Renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses» est ainsi composé de trois parties: le renouvellement du passeport, celui de la carte d'identité et la création d'une identité électronique.

Lors du renouvellement du passeport, il n'a pas été possible de procéder aux importantes réceptions prévues avec l'entreprise générale. La mise en service et la fabrication des séries d'essai et des lots pilotes, y compris tous les contrôles, s'étendront au

moins jusqu'à fin 2020. Pour ce qui est du renouvellement de la carte d'identité, le contrat n'a été signé avec l'entreprise générale qu'au cours du deuxième semestre 2019, et des travaux liés au projet d'e-ID ont dû être reportés afin qu'ils restent synchronisés avec le processus législatif. Les prestations ont ainsi été remises à l'année suivante, ce qui entraîne la constitution d'une réserve affectée.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* dépassent les prévisions budgétaires. Il a été nécessaire d'engager du personnel temporaire en 2019 pour accomplir les travaux liés au projet.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les travaux de réalisation ont de nouveau pris du retard à cause du report de l'introduction du passeport et de l'e-ID. Les dépenses pour les prestations de développement informatique du CSI-DFJP ont en particulier été moins élevées que prévu.

Dépenses d'investissement

En raison des retards susmentionnés pris par les trois projets, aucun *investissement* n'a pu être fait durant l'exercice comptable 2019.

Mutations de crédits

- Cession d'un montant de 1 000 000 de francs par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération pour la création d'une identité électronique valable en Suisse et à l'étranger (projet stratégique 3 du plan stratégique de la cyberadministration suisse 2019)

Bases légales

LF du 22.6.2001 sur les documents d'identité (LDI; RS 143.1).

Remarques

Crédit d'engagement «Renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses» (V0224.00; AF des 13.12.2012 et 14.12.2017), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0170 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	2 056 643	1 779 247	1 779 246	-1	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		1 779 247			
<i>avec incidences financières</i>	–	1 779 247	–	-1 779 247	-100,0
<i>Imputation des prestations</i>	2 056 643	–	1 779 246	1 779 246	–

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications servant à établir les passeports et cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR). Elle sert également aux autorités de contrôle à la frontière pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme ont une durée de vie fixée à dix ans au plus, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement s'effectue dans le cadre du programme ESYSP, sous l'égide du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). fedpol, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), l'Administration fédérale des douanes (AFD) et les représentants des services cantonaux participent à ce programme. Depuis 2018, les moyens destinés au programme ESYSP sont budgétisés de manière centralisée au SEM (crédit de programme), avec des cessions en cours d'année aux unités administratives fedpol, AFD et DFAE.

Mutations de crédits

- Cession d'un montant de 1 779 247 francs par le SEM pour la mise en œuvre du programme ESYSP relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques

Bases légales

AF du 14.6.2017 relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP; FF 2017 4147).
AF du 13.6.2008 «Reprise du règlement (CE) n° 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF 2008 4813).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	-	4 650 000	4 650 000
Constitution à partir du compte 2018	-	8 389 900	8 389 900
Dissolution	-	-891 900	-891 900
État au 31.12.2019	-	12 148 000	12 148 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	-	3 700 000	3 700 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

- Acquisition pour le remplacement de composants réseaux de l'infrastructure d'enquête 464 000
- Remplacement de véhicules d'intervention 427 900

Les acquisitions de remplacement prévues ont toutes été effectuées en 2019. Les réserves affectées constituées en 2018 ont été dissoutes sans incidence sur le résultat.

Demande de constitution de nouvelles réserves

- Projet de renouvellement du passeport et de la carte d'identité 3 700 000

Dans le cadre des projets de renouvellement du passeport et de la carte d'identité et de l'introduction de l'e-ID, des étapes importantes prévues et budgétisées pour 2019 ont été retardées en raison de reports de réceptions, de la signature tardive d'un contrat et du processus législatif. Les travaux liés à ces projets et les délais de paiement sont reportés, ce qui nécessite la constitution d'une réserve affectée.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: TÂCHES DE POLICE DE SÉCURITÉ

A231.0149 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	17 558 090	17 526 000	17 077 079	-448 921	-2,6

Villes et cantons sont indemnisés lorsqu'ils exécutent, sur mandat de la Confédération, des tâches extraordinaires de protection périodiques ou permanentes (tâches de police de sécurité, tâches de protection) dont le coût dépasse 5 % de la charge salariale annuelle du corps de police concerné ou 1 million. Les indemnités, fixées pour trois ans, sont calculées sur la base du volume des interventions des trois années précédentes des polices des cantons de Berne, de Genève, de Zurich et du Tessin, ainsi que de la police de la ville de Zurich. Des événements extraordinaires peuvent également donner lieu à une indemnisation unique.

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2. O du 27.6.2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF; RS 120.72), art. 7 et 12a à 12c.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: TÂCHES DE POLICE ADMINISTRATIVE

A231.0151 AUTRES INDEMNITÉS AUX CANTONS ET À DES ORG. NATIONALES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	4 008 861	5 270 000	4 801 816	-468 184	-8,9

Les autres indemnités comprennent, pour l'essentiel, les contributions fédérales à la Prévention suisse de la criminalité (PSC), à l'Institut suisse de police (ISP), et au Forensische Institut Zürich (FOR) pour l'accomplissement de tâches dans les secteurs de la chimie analytique des explosifs, de la pyrotechnie et du désamorçage des dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels, ainsi que les aides financières destinées à la lutte contre la traite d'êtres humains et à la prévention des infractions liées à la prostitution.

Suite à l'adoption de l'ordonnance sur les mesures visant à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme violent, les mesures mises en place par des organisations non gouvernementales en 2019 ont été en outre pour la première fois soutenues par des aides financières.

Les fonds budgétisés en vue d'octroyer des aides financières destinées à la prévention des infractions liées à la prostitution et à la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent n'ont pas été entièrement utilisés, car certaines demandes ne remplissaient pas toutes les conditions d'octroi.

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2. O du 30.11.2001 concernant l'exécution de tâches de police judiciaire au sein de l'Office fédéral de la police (RS 360.1), art. 10a. O du 23.10.2013 contre la traite des êtres humains (RS 311.039.3), section 3. O du 18.11.2015 sur les mesures de prévention des infractions liées à la prostitution (RS 311.039.4), section 3. O du 16.5.2018 contre la radicalisation et l'extrémisme (RS 311.039.5), section 4.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4:
TÂCHES DE SOUTIEN POLICIER NATIONAL ET INTERNATIONAL

A231.0150 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 976 372	7 110 500	1 765 191	-5 345 309	-75,2

Ces crédits englobent, outre la contribution suisse à l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), la participation aux coûts de développement et d'exploitation des systèmes d'information Schengen de l'UE, la contribution annuelle au titre de la charte du Groupe Egmont concernant les cellules de renseignement financier, la participation au PKD Board (afin de garantir l'interopérabilité internationale du passeport suisse) et la contribution annuelle au Répertoire de clés publiques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (RCP OACI).

Les dépenses sont nettement inférieures aux valeurs budgétisées. Les contributions inscrites au budget 2019 étaient clairement supérieures, car elles prenaient en considération l'adhésion de la Suisse à l'agence IT de l'UE (eu-LISA) et les contributions versées depuis 2012 à titre rétroactif. Vu que l'adhésion est repoussée à l'année suivante, les fonds à verser devront être reportés à 2020.

Bases légales

CP du 21.12.1937 (RS 311.0), art. 353. Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (AAS; RS 0.362.31), art. 11. Signature par le Conseil fédéral de la charte du Groupe Egmont concernant les cellules de renseignement financier le 21.12.2007 dans le cadre de l'art. 183 Cst.

INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Fournir des renseignements et des avis de droit aux tribunaux et aux administrations, au Parlement fédéral et aux parlements cantonaux, ainsi qu'aux avocats, notaires et particuliers
- Promouvoir la recherche en droit comparé, en droit d'autres pays et en droit international public par le soutien aux universités et aux hautes écoles suisses et étrangères, et par ses propres travaux de recherche
- Gérer une bibliothèque spécialisée: mettre à jour et compléter la collection d'ouvrages juridiques et prêter assistance aux lecteurs
- Fournir des prestations à des bibliothèques juridiques

PROJETS 2019

- Révision totale de la loi fédérale du 6.10.1978 sur l'Institut suisse de droit comparé: préparation des dispositions d'exécution
- Travaux de recherche concernant le terrorisme et l'extrémisme sur Internet en collaboration avec la Direction exécutive du Comité de l'ONU contre le terrorisme: publication des actes du colloque consacré au terrorisme sur Internet
- Échanges scientifiques avec d'autres institutions actives dans le domaine du droit comparé: échanges personnels, première publication (sous la forme d'un rapport d'atelier) sur les diverses institutions de droit comparé
- Mise en place d'un système interne de prêt direct pour les visiteurs: concrétisation d'échanges et de projets avec les bibliothèques des organisations internationales et étrangères

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

À l'exception des publications (travaux de recherche, échanges scientifiques), toutes les étapes clés ont pu être franchies.

Révision totale de la loi fédérale du 6.10.1978 sur l'Institut suisse de droit comparé: le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les émoluments et les indemnités de l'Institut suisse de droit comparé (RS 425.15) le 9.10.2019. La loi et l'ordonnance sont entrées en vigueur le 1.1.2020.

Échanges scientifiques avec d'autres institutions actives dans le domaine du droit comparé: une conférence avec d'autres institutions de droit comparé financées par l'État s'est tenue le 27.6.2019. Il a été décidé de ne pas poursuivre la coopération sous cette forme, raison pour laquelle il n'y a pas eu de publication, si ce n'est un rapport d'atelier interne.

Travaux de recherche concernant le terrorisme et l'extrémisme: la publication des actes du colloque a été reportée à plus tard par manque de ressources.

Prêt direct: la borne de prêt installée en 2018 est très utile à l'institut. Elle a pour effet de décharger les employés de l'accueil et de conférer davantage d'autonomie aux utilisateurs de la bibliothèque.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	0,4	0,6	0,6	0,1	28,2
Charges	7,5	7,8	7,7	0,2	3,3
Charges propres	7,5	7,8	7,7	0,2	3,3
Dépenses d'investissement	0,0	–	0,0	0,0	-72,3

COMMENTAIRE

L'évolution des revenus dépend de la demande d'études de droit comparé, sur laquelle l'Institut suisse de droit comparé (ISDC) n'a guère d'influence. Les revenus de l'exercice considéré ont été légèrement inférieurs au montant budgétisé, tout en étant supérieurs à ceux du compte de l'exercice précédent. Les avis de droit ont généré 91 % des revenus et en demeurent donc la principale source.

La légère augmentation des charges propres résulte essentiellement des charges de personnel (70 %), car il a fallu préparer l'exécution de la nouvelle loi sur l'ISDC. Du fait de fluctuations naturelles, certains postes ont momentanément été occupés par deux personnes pour garantir le transfert de connaissances. Les acquisitions de la bibliothèque sont restées stables. Il s'agit du deuxième poste de charges par ordre d'importance (17 %). Les autres charges se répartissent à parts plus ou moins égales entre les charges informatiques, les charges immobilières, les charges de conseil et les autres charges d'exploitation. Les investissements représentent une faible part des dépenses.

GP 1: INFORMATIONS DE DROIT COMPARÉ

MANDAT DE BASE

L'ISDC rédige des avis de droit et des études comparatives, soutient les praticiens du droit et encourage l'enseignement et la recherche en droit comparé. À cette fin, il gère une bibliothèque spécialisée, propose une aide à la recherche documentaire, organise des rencontres (colloques, séminaires) et publie des articles et des ouvrages. L'administration fédérale recourt aux services de l'ISDC en particulier pour son activité législative, mais aussi pour des questions relatives au domaine des migrations. Les tribunaux, les autorités de poursuite pénale, les avocats et les notaires peuvent compter sur des informations fiables, objectives et complètes concernant le droit étranger et le droit international.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,4	0,6	0,6	0,0	-4,2
Charges et dépenses d'investissement	7,5	7,8	7,7	-0,1	-1,3

COMMENTAIRE

Les recettes tirées des émoluments dépendent de la demande d'avis de droit portant sur des législations étrangères. L'ISDC n'a aucun moyen de les influencer. Les charges de personnel et les acquisitions de la bibliothèque jouent un rôle central dans la structure des dépenses.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Avis de droit: l'ISDC fournit des informations fiables, objectives et complètes concernant le droit étranger et le droit international			
- Satisfaction des clients (% min.)	82	82	88
Soutien à la recherche: l'ISDC encourage la recherche en matière de droit comparé, de même que l'étude du droit étranger et du droit international; il soutient à cette fin l'enseignement universitaire de ces disciplines			
- Séminaires pour étudiants (nombre min.)	8	4	8
- Séminaires spécialisés (nombre min.)	5	2	7
- Publications (nombre min.)	2	2	1
Bibliothèque spécialisée: l'ISDC met à disposition une documentation actuelle et de qualité (y c. des banques de données et des ouvrages électroniques)			
- Nouvelles acquisitions (nombre min.)	5 380	6 000	6 145
- Prêts (nombre min.)	50 837	80 000	45 851
Expertises: l'ISDC établit des expertises sur la base de recherches			
- Expertises établies sur la base de recherches (nombre min.)	1	1	2

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en majeure partie atteints, voire dépassés.

Avis de droit: la satisfaction des clients est évaluée au moyen d'un questionnaire. Le taux de satisfaction 2019 (88 %) est légèrement supérieur aux attentes.

Soutien à la recherche: il y a eu davantage de conférences et de colloques que prévu, avec un accent thématique sur le droit et la communication (Family Law in the Digital Age: Digital Lives; Airbnb Law; Law & Lies), le droit comparé (harcèlement de rue; institutions de droit comparé; droit comparé des migrations) et le droit international privé (un colloque, une publication).

Bibliothèque spécialisée: le budget était trop optimiste en ce qui concerne les prêts. Il y a eu des problèmes techniques en début d'année pour l'enregistrement des ouvrages empruntés. Le nombre inférieur de prêts n'a toutefois pas eu d'incidences financières sur le compte 2019.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		443	581	557	-25	-4,2
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	443	581	557	-25	-4,2
Charges / Dépenses		7 523	7 847	7 745	-102	-1,3
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 523	7 847	7 745	-102	-1,3
	<i>Cession</i>		145			
	<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		60			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	443 449	581 300	556 741	-24 559 -4,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>434 033</i>	<i>581 300</i>	<i>556 741</i>	<i>-24 559 -4,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>9 416</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>- -</i>

Outre le nombre important de mandats exécutés pour la Confédération, l'ISDC a rédigé plus d'avis de droit à l'intention de tiers que lors de l'exercice précédent, si bien que le résultat n'est que légèrement en dessous de la moyenne budgétisée sur quatre ans.

Bases légales

LF du 6.10.1978 sur l'Institut suisse de droit comparé (RS 425.1). O. du 4.10.1982 sur les émoluments de l'Institut suisse de droit comparé (RS 425.15).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	7 522 930	7 847 100	7 744 663	-102 437 -1,3
<i>dont mutations de crédits</i>		204 900		
<i>avec incidences financières</i>	7 364 350	7 584 100	7 671 433	87 333 1,2
<i>sans incidences financières</i>	-27 541	11 200	-100 540	-111 740 -997,7
<i>Imputation des prestations</i>	186 121	251 800	173 770	-78 030 -31,0
Charges de personnel	5 148 223	5 265 200	5 410 662	145 462 2,8
<i>dont location de services</i>	15 644	-	-	- -
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 340 629	2 570 700	2 316 199	-254 501 -9,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	319 687	372 000	350 551	-21 449 -5,8
<i>dont charges de conseil</i>	91 341	176 500	107 723	-68 777 -39,0
Charges d'amortissement	9 430	11 200	10 971	-229 -2,0
Dépenses d'investissement	24 648	-	6 832	6 832 -
Postes à plein temps (Ø)	29	30	31	1 3,3

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel ont augmenté en raison des travaux liés à la nouvelle loi sur l'ISDC et à la nouvelle ordonnance sur les émoluments. Cette hausse a pu être compensée par une baisse des charges de biens et services. Du fait de fluctuations naturelles, certains postes ont momentanément été occupés par deux personnes pour garantir le transfert de connaissances. Le nombre d'équivalents plein temps a en moyenne été supérieur au chiffre prévu.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

L'assistance informatique de l'ISDC est assurée par l'Université de Lausanne et par le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale. Certaines prestations complémentaires sont fournies par le prestataire interne de la Confédération (*charges de biens et services liées à l'informatique*). Les charges correspondantes ont été moins élevées que budgétisé. Par ailleurs, l'acquisition d'un serveur contribuera à long terme au bon fonctionnement de l'informatique de l'ISDC, si bien que les frais correspondants ont été intégrés aux dépenses d'investissement (6832 fr.).

Notamment en vue de compenser l'augmentation des charges de personnel, on a fait appel à moins de conseillers externes que prévu pour l'établissement d'avis de droit. C'est pourquoi les *charges de conseil* sont inférieures au montant budgétisé.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation comprennent essentiellement les dépenses pour l'acquisition de publications juridiques internationales destinées à la bibliothèque, qui compte quelque 400 000 ouvrages. Il a fallu entreprendre divers travaux d'entretien et de rénovation dans le bâtiment de l'ISDC. De relativement longue haleine, ils nécessitent une coordination avec l'université de Lausanne et le canton de Vaud en sa qualité de propriétaire, ce qui a entraîné certains retards. C'est pourquoi des fonds prévus pour 2019 seront requis pendant l'exercice 2020, si bien que la constitution de réserves affectées est sollicitée.

Charges d'amortissement

Ce poste comprend les amortissements des investissements effectués, qui sont amortis de façon linéaire chaque année pendant leur durée d'utilisation. Les charges dépendent du portefeuille d'investissement.

Dépenses d'investissement

Les investissements comptabilisés en 2019 concernent l'acquisition d'un nouveau serveur.

Mutations de crédits

- Cessions de 145 100 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réinsertion de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, les placements à l'essai en vue de la réinsertion professionnelle de personnel externe, le recrutement et la formation de personnes en situation de handicap, la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et la garde d'enfants
- Dissolution de réserves d'un montant de 11 500 francs affectées à l'analyse et au contrôle de la qualité linguistique des avis de droit et d'un montant de 48 300 francs affectées à l'élégage des archives de l'ISDC en collaboration avec les archives fédérales

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	–	200 000	200 000
Dissolution	–	-59 800	-59 800
État au 31.12.2019	–	140 200	140 200
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	100 000	100 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

Travaux de rénovation du bâtiment de l'ISDC: l'ISDC occupe un bâtiment du campus de l'université de Lausanne conformément à une convention avec le canton de Vaud. Des travaux de rénovation s'avèrent nécessaires après 30 ans d'utilisation, auxquels l'ISDC (c'est-à-dire la Confédération) doit participer financièrement. Toutes les mesures n'ont pas pu être mises en œuvre en 2019, la coordination entre les parties impliquées prenant plus de temps que prévu. Il s'ensuit une demande de constitution de réserves affectées d'un montant de 100 000 francs.

COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Assurer la surveillance des maisons de jeu
- Poursuivre le jeu de hasard illégal
- Percevoir, recouvrer et reverser l'impôt sur les maisons de jeu (à l'AVS et aux cantons d'implantation des casinos de type B)
- Étendre les concessions aux jeux en ligne

PROJETS 2019

- Migration, dans le cadre du projet du Département fédéral de justice et police (DFJP), vers le nouveau produit standard de la Confédération pour la gestion électronique des affaires (GEVER)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les jeux d'argent (LJAr), le 1.1.2019, les maisons de jeu suisses peuvent demander une extension de leur concession aux jeux en ligne. Durant l'année écoulée, la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) a reçu et examiné six demandes d'extension de concession. Le Conseil fédéral a approuvé quatre premières demandes le 7.6.2019 et les deux restantes, le 20.11.2019. Entre le 5.7.2019 et le 9.9.2019, les quatre premiers casinos dont la concession a été étendue ont commencé à exploiter des jeux sur Internet. Pour surveiller l'exploitation de ces offres en ligne autorisées, la CFMJ utilise notamment une application spécialisée développée à cet effet.

Les art. 86 à 93 LJAr, en vigueur depuis le 1.7.2019, permettent de restreindre l'accès aux jeux d'argent en ligne qui ne sont pas autorisés en Suisse. La CFMJ examine les offres non autorisées. Le 3.9.2019, elle a publié une première liste de 39 offres auxquelles l'accès doit être bloqué par les fournisseurs Internet. Trois listes répertoriant au total 110 exploitants de jeux en ligne non autorisés ont été publiées en 2019.

Dans le cadre du projet GENOVA DFJP, la CFMJ a remplacé son système de gestion électronique des affaires (application spécialisée) et a migré, le 1.12.2019, vers la nouvelle solution GEVER standard de la Confédération.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	289,2	289,2	318,7	29,5	10,2
Charges	282,9	282,6	282,0	-0,9	-0,3
Charges propres	9,2	10,4	9,7	0,5	5,2
Charges de transfert	273,6	272,3	272,3	-1,4	-0,5
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus de la CFMJ proviennent pour une large part de l'impôt sur les maisons de jeu. Quant aux charges, elles se répartissent entre les charges de transfert (env. 97 %) et les charges propres (3 %). En ce qui concerne ces dernières, il s'agit essentiellement de charges de personnel (61 %). Les charges de biens et services et les charges d'exploitation constituent les dépenses restantes. La CFMJ ne peut guère exercer d'influence sur l'évolution de ses recettes et de ses dépenses, car celles-ci dépendent, pour une grande partie d'entre elles, de facteurs sur lesquels elle n'a pas prise. Les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu sont reversées au Fonds de compensation de l'AVS au début de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice. Les dépenses de transfert de 2019 correspondent donc aux recettes de 2017. Il en va de même des recettes provenant d'amendes, de créances compensatrices et d'émoluments de procédure: leur montant échappe largement à l'influence de la CFMJ.

L'augmentation des charges propres par rapport à l'exercice précédent est due pour l'essentiel aux charges de personnel, un plus grand nombre de postes ayant pu être pourvus en 2019 pour l'exécution des tâches découlant de la nouvelle législation sur les jeux d'argent.

GP 1: MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION SUR LES MAISONS DE JEU

MANDAT DE BASE

Le mandat de base concernant ce groupe de prestations consiste à surveiller les maisons de jeu suisses (offre de jeux classique et offre de jeux en ligne) et à prélever l'impôt dont celles-ci doivent s'acquitter. La CFMJ est également chargée de la lutte contre les jeux d'argent illégaux. Le but est d'assurer une exploitation des jeux sûre et transparente, d'empêcher la criminalité et le blanchiment d'argent dans les maisons de jeu ou par leur intermédiaire et de prévenir les conséquences socialement dommageables du jeu.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	8,6	8,2	7,5	-0,7	-8,1
Charges et dépenses d'investissement	9,2	10,4	9,7	-0,6	-6,1

COMMENTAIRE

La diminution des revenus par rapport au budget résulte pour l'essentiel du changement induit par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les jeux d'argent dans les modalités d'indemnisation pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu. Les charges de fonctionnement ont elles aussi été moins élevées que prévu en raison principalement de vacances de postes.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Surveillance des maisons de jeu: le respect, par les maisons de jeu, des dispositions de la loi et de la concession est contrôlé de manière appropriée; les infractions éventuelles sont identifiées et les mesures qui s'imposent mises en œuvre			
– Garantie d'une surveillance au moyen d'inspections sur site, en % du total des ressources attribuées à la surveillance (% min.)	31	25	33
– Garantie du traitement, dans les délais prescrits, des demandes adressées par les maisons de jeu (% min.)	99	95	97
– Garantie de l'analyse des rapports et annonces des maisons de jeu dans les délais prescrits (% min.)	95	90	90
Lutte contre les jeux de casino illégaux, poursuite pénale: le jeu illégal est poursuivi, les auteurs d'infractions à la législation sur les maisons de jeu sont condamnés			
– Procédures ouvertes l'année précédente et closes à l'échelon de la CFMJ (%)	81	50	60
Impôt sur les maisons de jeu: l'impôt sur les maisons de jeu est perçu dans son intégralité, conformément aux règles; les recettes dégagées sont inscrites au crédit de l'AVS et des cantons concernés dans les délais prescrits			
– Versement, dans les délais prescrits, de l'impôt sur les maisons de jeu à l'AVS et aux cantons d'implantation (% min.)	100	100	100

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été entièrement atteints, voire, pour certains d'entre eux, dépassés.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	289 167	289 183	318 707	29 524	10,2
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	8 631	8 183	7 522	-661	-8,1
Revenus fiscaux					
E110.0101 Impôt sur les maisons de jeu	280 536	281 000	311 185	30 185	10,7
Charges / Dépenses	282 891	282 621	281 990	-630	-0,2
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	9 244	10 355	9 725	-630	-6,1
Cession		68			
Domaine des transferts					
GP 1: Mise en œuvre de la législation sur les maisons de jeu					
A230.0100 Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	273 647	272 266	272 266	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	8 630 896	8 182 700	7 521 742	-660 958	-8,1

Les revenus englobent pour l'essentiel la taxe de surveillance, les émoluments administratifs et de procédure, les amendes, les créances compensatrices et les valeurs patrimoniales confisquées. Près de la moitié des revenus de fonctionnement (3,9 mio) proviennent des taxes de surveillance acquittées par les maisons de jeu. La CFMJ a en outre engrangé des revenus de 1,5 million environ au titre des émoluments de procédure, de 0,5 million au titre des amendes et de 1,3 million environ au titre d'une sanction prononcée à l'encontre d'un établissement. Les revenus restants (0,3 mio) résultent de créances compensatrices et de valeurs patrimoniales confisquées, dont le montant dépend de l'issue des procédures concernées.

Bases légales

LF du 27.9.2017 sur les jeux d'argent (LJAr; RS 935.51), art. 99, 100, 130 et 131. O du 7.11.2018 sur les jeux d'argent (OJAr; RS 935.511), art. 102 à 105 et 126. CP du 21.12.1937 (RS 311.0), art. 70 et 71.

Remarques

Les maisons de jeu acquittent une taxe de surveillance annuelle pour les coûts de la surveillance de l'exercice précédent qui ne sont pas couverts par les émoluments perçus pour l'exercice en question. Cette taxe est fixée chaque année et pour chaque casino par le Département fédéral de justice et police, proportionnellement au produit brut des jeux (PBJ) de l'établissement.

E110.0101 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	280 536 219	281 000 000	311 185 339	30 185 339	10,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>274 197 219</i>	<i>281 000 000</i>	<i>305 224 339</i>	<i>24 224 339</i>	<i>8,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>6 339 000</i>	<i>-</i>	<i>5 961 000</i>	<i>5 961 000</i>	<i>-</i>

La Confédération prélève un impôt sur les maisons de jeu, perçu sur le PBJ de chaque établissement. La CFMJ procède aussi à la perception de l'impôt cantonal sur le PBJ pour les cantons d'implantation (casinos de type B), auxquels il est reversé trimestriellement. L'augmentation du PBJ en 2019 résulte notamment de la mise en ligne par quatre établissements de leur offre de jeux d'argent à partir du mois de juillet (23 mio). Le PBJ généré par les jeux de casino traditionnels (38 mio) a lui aussi crû. La fermeture du casino voisin de Campione (IT) en juillet 2018 s'est répercutée positivement sur le PBJ des maisons de jeu de Lugano et de Mendrisio, ce qui a permis de compenser l'impact de l'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro. Cette situation a également entraîné une progression des revenus générés à la CFMJ par l'impôt sur les maisons de jeu.

Bases légales

LF du 29.9.2017 sur les jeux d'argent (LJAr; RS 935.51), art. 119 à 124. O du 7.11.2018 sur les jeux d'argent (OJAr; RS 935.511), art. 112 à 127. LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

Remarques

Le produit de l'impôt est comptabilisé dans le compte financier de la Confédération, en tant que recettes affectées au Fonds de compensation de l'AVS.

Recettes destinées au fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu», voir tome 1, ch. B 41/4.

Les recettes comprennent les recettes du dernier trimestre de l'exercice précédent (2018) et celles des trois premiers trimestres de l'exercice en cours (2019), ainsi que d'éventuels intérêts moratoires.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	9 244 297	10 355 000	9 724 582	-630 418	-6,1
<i>dont mutations de crédits</i>		67 900			
<i>avec incidences financières</i>	7 320 687	8 777 700	8 069 642	-708 058	-8,1
<i>sans incidences financières</i>	232 378	-	19 734	19 734	-
<i>Imputation des prestations</i>	1 691 232	1 577 300	1 635 206	57 906	3,7
Charges de personnel	5 629 463	7 060 900	5 979 827	-1 081 073	-15,3
<i>dont location de services</i>	9 618	30 000	27 327	-2 673	-8,9
Charges de biens et services, charges d'exploitation	3 540 746	3 294 100	3 744 756	450 656	13,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	573 422	880 000	701 708	-178 292	-20,3
Charges d'amortissement	74 088	-	-	-	-
Postes à plein temps (Ø)	33	38	36	-2	-5,3

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* sont inférieures d'environ 1,1 million aux prévisions budgétaires. Afin d'accomplir les nouvelles tâches résultant de la LJAr, de nouveaux postes ont été créés. Compte tenu toutefois des profils spécifiques recherchés, le recrutement a pris plus de temps que prévu. À cela s'ajoutent des vacances de postes qu'il n'a pas été possible de repourvoir immédiatement.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La hausse des *charges de biens et services et des charges d'exploitation* par rapport aux valeurs du budget résulte en priorité de l'augmentation des pertes sur débiteurs, sur lesquelles la CFMJ n'a pas ou très peu d'influence. Les pertes sur débiteurs sont supérieures d'environ 0,8 million au montant budgétisé (0,4 mio). Cette augmentation a néanmoins pu être compensée par une diminution de diverses autres charges dans l'enveloppe budgétaire.

Les autres postes principaux sous cette rubrique sont les loyers (0,7 mio) et les prestations de service externes (y c. coûts résultant des conventions cantonales concernant la surveillance ponctuelle des maisons de jeu et l'instruction pénale des affaires sur place; 0,4 mio).

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont restées en deçà du montant prévu dans le budget, principalement parce que les ressources qui avaient été demandées pour la migration de l'application spécialisée CFMJ (Fabasoft) vers le standard GEVER et pour les travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre de la nouvelle loi n'ont pas été entièrement utilisées.

Mutations de crédits

- Cessions de 67 900 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles et pour la garde d'enfants

Bases légales

Les indemnités des membres de la commission se fondent sur l'ordonnance sur l'O du 25.11.1998 du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.1).

A230.0100 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU EN FAVEUR DE L'AVS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	273 646 598	272 265 800	272 265 778	-22	0,0

La Confédération verse les recettes issues de l'impôt au Fonds de compensation de l'AVS au début de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice. Les dépenses de 2019 correspondent donc aux recettes de 2017.

Bases légales

LF du 29.9.2017 sur les jeux d'argent (LJAr; RS 935.57), art. 119. O du 7.11.2018 sur les jeux d'argent (OJAR; RS 935.577), art. 127. LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

Remarques

Dépenses financées par le fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu», voir tome 1, ch. B 82/34.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Assurer la gestion de l'immigration en provenance de l'Union européenne (UE) / Association européenne de libre-échange (AELE) et d'États tiers
- Prévenir les abus en matière de libre circulation des personnes
- Accélérer les procédures d'asile en restructurant le domaine de l'asile
- Appliquer la politique migratoire en l'adaptant aux évolutions sur les plans national et international
- Renforcer et optimiser la coopération nationale et internationale pour la sécurité
- Améliorer les conditions générales pour une intégration plus rapide des réfugiés et personnes admises à titre provisoire

PROJETS 2019

- Gestion de l'immigration (mise en œuvre de l'art. 121a Cst.): introduction de l'obligation de communiquer les postes vacants au service public de l'emploi et annonce des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus aux offices régionaux de placement
- Agenda Intégration, 2^e phase: examen du système de financement dans le domaine des réfugiés et de l'asile (encadrement, aide sociale, intégration)
- Accélération des procédures d'asile: application, dans les délais prévus, de la loi sur l'asile (LAsi) révisée
- Mouvements de réfugiés et migration irrégulière: participation aux efforts européens et internationaux en vue d'une meilleure gestion des flux migratoires et d'une gestion efficace des crises
- Programmes d'intégration cantonaux 2: mise en œuvre du projet pilote ainsi que développement et mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse
- Procédure de déclaration d'activité professionnelle des personnes admises à titre provisoire / des réfugiés: application des art. 85a de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) et 61 LAsi

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Tous les projets ont pu être réalisés, que ce soit pleinement (4) ou en majeure partie (2). Le 27.9.2019, la loi sur la participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants a été approuvée en vote final. Le rapport de monitoring y afférent a été publié le 1.11.2019. Le Conseil fédéral adoptera vraisemblablement au premier trimestre 2020 l'ordonnance nécessaire à la mise en œuvre. L'examen du système de financement dans le domaine des réfugiés et de l'asile (encadrement, aide sociale, intégration) a bien progressé en 2019, mais le rapport final ne sera pas disponible avant le milieu de l'année 2020. Depuis le 1.3.2019, les procédures d'asile sont menées dans toute la Suisse conformément à la loi sur l'asile révisée et dans des centres fédéraux pour requérants d'asile. Une protection juridique étendue est garantie. En 2019, la Suisse a une nouvelle fois été un partenaire fiable et solidaire en Europe, par exemple en participant à des missions de l'EASO (European Asylum Support Office), à des séances et organes divers de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et, sur le plan bilatéral, en collaborant à des projets avec la Grèce. Les programmes d'intégration cantonaux et les programmes pilotes ont été mis en œuvre.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	37,4	37,3	34,2	-3,1	-8,4
Recettes d'investissement	2,1	2,0	2,1	-0,1	-2,9
Charges	1 918,1	2 042,7	1 819,0	-99,0	-5,2
Charges propres	363,8	448,9	391,7	27,9	7,7
Charges de transfert	1 554,3	1 593,8	1 427,3	-126,9	-8,2
Charges financières	-	0,0	0,0	0,0	-
Dépenses d'investissement	2,4	11,6	3,2	0,8	33,2

COMMENTAIRE

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) enregistre une diminution de 99 millions de ses charges par rapport au compte 2018. Les charges dépendent notamment du nombre de demandes d'asile, du taux d'octroi d'une protection ainsi que de l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile qui vivent en Suisse. En 2019, 14 269 personnes ont déposé une demandes d'asile en Suisse, contre 15 255 en 2018. En outre, ledit effectif et le taux de protection ont légèrement diminué, ce qui a entraîné un recul de l'ordre de 100 millions des dépenses dans le domaine de l'aide sociale. Les contributions obligatoires du SEM à des organisations internationales sont également prises en compte dans les charges de transfert. Ces charges sont en recul de 55 millions par rapport à 2018 car la Suisse avait effectué cette année-là un versement pour plusieurs années au Fonds pour la sécurité intérieure (FSI-Frontières). Dans le domaine de l'intégration, les charges ont augmenté de près de 20 millions par rapport à 2018 en raison du triplement du forfait d'intégration versé par la Confédération aux cantons (de 6000 à 18 000 fr.). S'agissant des charges propres, la hausse de près de 25 millions par rapport au compte 2018 est notamment liée à l'augmentation des capacités d'hébergement dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Or le budget prévoyait une hausse d'environ 70 millions. La baisse des demandes d'asile et les mesures d'optimisation mises en œuvre par le SEM expliquent que la hausse a été nettement plus mesurée que prévu.

GP 1: ASILE ET RETOUR

MANDAT DE BASE

Le SEM décide de l'octroi ou du refus de l'asile, d'une protection ou d'une admission provisoire. Il rend les décisions de renvoi et détermine l'État responsable dans les cas Dublin. Il s'agit de fournir une protection aux personnes qui en ont besoin et de renvoyer celles qui n'ont pas besoin d'être protégées. Le SEM assure la coordination entre les partenaires compétents en matière d'asile et de réfugiés, se charge du versement de subventions, dont il supervise l'affectation, et définit la politique en matière de retours, qu'il met en œuvre avec les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	6,8	4,7	6,7	2,0	43,4
Charges et dépenses d'investissement	168,8	186,1	171,6	-14,6	-7,8

COMMENTAIRE

19 % des revenus de fonctionnement globaux concernent le groupe de prestations 1. Celui-ci comprend notamment les émoluments pour les documents de voyage, pour les demandes de réexamen et pour les demandes multiples. À cela s'ajoutent des revenus sans incidences financières issus de l'inscription à l'actif de propres prestations générales. Concernant ces revenus, le SEM a enregistré une hausse de 1,3 million par rapport au budget. 71 % des charges de fonctionnement globales concernent le groupe de prestations 1. Les charges du groupe de prestations 1, d'un montant de 171,6 millions, comportent 124,9 millions de charges de personnel. Le recul de 14,6 millions des charges par rapport au budget 2019 s'explique notamment par la baisse du nombre de demandes d'asile et donc des charges liées aux interprètes.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Asile: Les procédures d'asile et de renvoi sont exécutées rapidement, dans le respect des dispositions légales et sans accumulation de cas en suspens; les capacités d'hébergement de la Confédération sont renforcées			
- Durée moyenne de la procédure Dublin jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	61	63	45
- Durée moyenne de la procédure des cas en procédure accélérée jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	151	178	88
- Durée moyenne de la procédure des cas en procédure étendue jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	592	387	502
- Demandes pendantes en première instance depuis plus d'un an (nombre, max.)	7 105	6 000	4 825
- Total des demandes pendantes en première instance (nombre, max.)	11 594	13 500	8 377
- Capacité d'accueil moyenne dans les centres d'hébergement fédéraux (nombre, min.)	4 010	4 500	4 475
Retour: Le renvoi des requérants d'asile déboutés est exécuté rapidement et les retours volontaires sont encouragés			
- Durée moyenne depuis la décision d'asile jusqu'au début du soutien à l'exécution (jours, max.)	-	140	173

COMMENTAIRE

Le SEM a atteint dans une large mesure ses objectifs dans le domaine de l'asile. Il les a même dépassés en ce qui concerne la réduction du nombre de demandes pendantes en première instance, en particulier de celles qui remontent à plus d'un an. Il en va de même pour la durée des procédures dans les cas Dublin et des procédures accélérées. En revanche, la durée moyenne des procédures étendues a été plus élevée que prévu en raison de la baisse du nombre de demandes d'asile et du fait qu'une majorité des cas étaient soumis à l'ancien droit et relevaient de la priorité 2 (besoin accru de clarifications). Le SEM a développé, comme prévu, les capacités d'hébergement dans la perspective des nouvelles procédures d'asile: l'objectif de 4500 places d'hébergement disponibles dans les centres fédéraux d'hébergement a été largement atteint. Dans le domaine du retour, le SEM n'a pas été en mesure d'atteindre l'objectif fixé dans le budget. À cela plusieurs raisons: le nombre élevé de cas en suspens régis par l'ancien droit, l'augmentation des recours, notamment pour les cas régis par l'ancien droit, et le temps mis par les cantons pour déposer leurs demandes de soutien au retour.

GP 2: ÉTRANGERS

MANDAT DE BASE

Le SEM met en œuvre la politique en matière d'étrangers en tenant compte, notamment, des intérêts économiques globaux et des engagements internationaux de la Suisse, ainsi que des évolutions démographiques et sociales. Il exerce, dans son domaine de compétence, un pouvoir décisionnel concernant l'octroi de visas, l'entrée et le séjour en Suisse, l'accès au marché du travail et la naturalisation. Il crée des conditions propices à l'intégration de la population étrangère vivant en Suisse, en soutenant cantons et communes dans la conception et la mise en œuvre de mesures d'intégration et en contribuant au financement de projets. Enfin, il veille à une application correcte du droit des étrangers par les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	31,3	33,5	28,8	-4,7	-14,1
Charges et dépenses d'investissement	68,5	67,5	69,3	1,8	2,7

COMMENTAIRE

81 % des revenus de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. Ce groupe comprend notamment les émoluments pour les naturalisations, les entrées, les visas, les titres de séjour biométriques, l'utilisation du système d'information central sur la migration (SYMIC) et les autorisations de travail. À cela s'ajoutent des revenus sans incidences financières issus de l'inscription à l'actif de propres prestations générales et des versements effectués par l'UE à partir du FSI-Frontières. Ces derniers ont été inférieurs de 6,5 millions à ce qui avait été inscrit au budget. 29 % des charges de fonctionnement globales concernent le groupe de prestations 2. Les charges de fonctionnement de ce groupe ont été supérieures de 1,8 million au budget, en raison notamment de l'augmentation des charges de personnel.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Séjour: Les procédures sont menées de manière efficace			
– Demandes traitées par la Division Admission Séjour, demandes de documents de voyage incluses (nombre par EPT, minimum)	1 377	1 300	1 497
Marché du travail: La gestion de l'immigration de travailleurs en provenance de l'UE/AELE et des États tiers obéit aux règles fixées dans le modèle de mise en œuvre de l'art. 121a Cst.			
– L'application et la mise en œuvre des décisions prises par le CF dans le cadre des bases légales sont garanties (délai)	–	01.01.	01.01.
Marché du travail: Les procédures sont menées de manière efficace			
– Demandes d'autorisations de travail traitées (nombre par EPT, minimum)	1 811	1 570	1 674
Naturalisations: Les procédures de naturalisation sont menées de manière efficace			
– Dossiers de naturalisation traités (nombre par EPT, minimum)	1 925	1 579	1 469

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints, à l'exception de celui relatif au traitement des demandes de naturalisation. En effet, l'examen de ces demandes sur la base de la nouvelle loi sur la nationalité nécessite davantage de ressources que prévu. La productivité a néanmoins été progressivement améliorée au cours de l'année sous revue grâce à une mise à jour des processus internes. Le haut niveau de productivité dans le domaine du séjour découle d'une fluctuation du personnel plus élevée que prévu. Il a fallu traiter les demandes reçues avec des ressources inférieures de 9,3 % aux prévisions (nombre d'équivalents plein temps), ce qui a entraîné une hausse des heures supplémentaires. Dans le domaine du marché du travail, la situation s'est peu à peu normalisée après qu'un surcroît de travail temporaire ait été enregistré en 2018.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %	
Revenus / Recettes	44 152	43 278	41 988	-1 290	-3,0
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	38 043	38 228	35 541	-2 687	-7,0
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	3 995	3 050	4 395	1 345	44,1
Remboursement de prêts et participations					
E131.0100 Remboursement financement logements pour requérants d'asile	2 114	2 000	2 052	52	2,6
Charges / Dépenses	1 925 154	2 058 377	1 827 970	-230 406	-11,2
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	237 284	253 586	240 861	-12 725	-5,0
<i>Transfert de crédits</i>		-733			
<i>Cession</i>		1 964			
Crédits ponctuels					
A202.0156 Centres féd. pr requérants d'asile (CFA): dépenses exploit.	124 492	193 095	150 600	-42 495	-22,0
A202.0166 Mise en œuvre de Schengen/Dublin	1 395	11 569	2 321	-9 248	-79,9
<i>Transfert de crédits</i>		-1 940			
A202.0167 Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	3 732	3 294	2 458	-836	-25,4
<i>Transfert de crédits</i>		217			
<i>Cession</i>		-4 585			
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		420			
Domaine des transferts					
GP 1: Asile et retour					
A231.0152 Requérants d'asile: charges de procédure	7 169	39 773	20 291	-19 482	-49,0
A231.0153 Aide soc. requ. asile, pers. admises à titre prov., réfugiés	1 223 494	1 219 712	1 122 929	-96 783	-7,9
A231.0156 Coûts d'exécution et aide au retour, général	36 954	46 753	36 579	-10 173	-21,8
A231.0158 Collaboration migratoire et retour	9 780	11 940	11 013	-927	-7,8
GP 2: Étrangers					
A231.0159 Mesures d'intégration des étrangers	190 205	231 516	211 408	-20 107	-8,7
Affectés à plusieurs groupes de prestations					
A231.0155 Collaboration internationale dans le domaine des migrations	90 650	47 140	29 509	-17 631	-37,4

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	38 043 247	38 227 700	35 540 771	-2 686 929	-7,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>32 757 679</i>	<i>35 227 700</i>	<i>29 853 718</i>	<i>-5 373 982</i>	<i>-15,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>5 285 567</i>	<i>3 000 000</i>	<i>5 687 053</i>	<i>2 687 053</i>	<i>89,6</i>

Les revenus de fonctionnement figurant dans le compte 2019, d'un montant total de 35,5 millions, proviennent notamment des émoluments pour actes administratifs (26 mio), des revenus de prestations propres relatives au développement de logiciels et inscrites à l'actif (5,6 mio, sans incidences financières) et des revenus provenant de fonds de tiers.

Les émoluments pour actes administratifs se composent notamment des éléments suivants:

Émoluments de 9,6 millions pour le traitement des données relevant de la LEI dans le SYMIC: cet émoluments à la charge des cantons se fonde sur les coûts annuels supportés par le SEM pour l'application de la LEI, l'exploitation et l'amortissement du SYMIC ainsi que sur les coûts de projet liés au développement du SYMIC.

Émoluments de 7,4 millions pour les décisions de naturalisation: les recettes dépendent du nombre de procédures de naturalisation ordinaire et de naturalisation facilitée. En 2019, le SEM a bouclé quelque 27 000 procédures de naturalisation.

Émoluments de 3,9 millions pour l'entrée et les visas: les autorités suisses compétentes (en particulier les représentations à l'étranger) ont traité près de 600 000 demandes de visa (visas nationaux et visas Schengen) en 2019. L'émolument standard est de 60 euros par demande. Il peut être réduit pour certaines catégories de personnes ou demandes (en vertu d'accords visant à faciliter la délivrance de visas). D'autres catégories sont exemptées de l'émolument (par ex. les enfants de moins de 12 ans). La part qui revient au SEM par demande traitée est de 9,1 % du montant de l'émolument. L'émolument pour les procédures de recours en matière de visas est de 200 francs. En 2019, près de 4700 procédures de recours ont été menées.

Émoluments de 2,0 millions pour les titres de séjour: depuis l'introduction du titre de séjour biométrique, en 2011, la part de l'émolument revenant à la Confédération est de 5 francs. Le décompte s'effectue chaque trimestre, a posteriori. En 2019, près de 370 000 titres de séjour ont été délivrés.

Émoluments de 1,3 million pour les autorisations de travail délivrées au personnel recruté dans des États tiers: l'émolument est de 180 francs par décision d'approbation. En 2019, près de 7200 décisions soumises à émoluments ont été facturées.

Émoluments de 1,7 million pour les documents de voyage: les réfugiés reconnus, les apatrides et les étrangers sans papiers titulaires d'une autorisation d'établissement C ont droit à un document de voyage. Les requérants d'asile, les personnes à protéger et celles qui sont admises à titre provisoire peuvent se voir remettre un document de voyage ou un visa de retour. Le nombre de demandes traitées dépendant en premier lieu de l'effectif des réfugiés reconnus et des étrangers admis à titre provisoire, il peut fortement varier. En 2019, près de 18 100 documents de voyage ont été délivrés.

Sous les revenus provenant de fonds de tiers sont comptabilisés les versements effectués par l'UE à partir du FSI-Frontières (période 2014 à 2020). L'accord additionnel correspondant est en vigueur depuis le 1.8.2018. Le compte 2019 du SEM affiche des revenus de 1,4 million provenant du FSI-Frontières. D'autres dotations à hauteur de 2,5 millions ont été transférées à des services externes au SEM chargés de la conduite de projets (2,1 mio à d'autres unités administratives de la Confédération, 0,4 mio aux cantons).

Les revenus budgétisés en 2019 correspondent en principe à la moyenne des revenus inscrits dans les comptes des exercices 2015-2018, revenus provenant de fonds de tiers non compris. L'accord additionnel relatif au FSI Frontières n'est en vigueur que depuis la mi-2018, si bien que le SEM avait ajouté au budget 2019 des revenus provenant de fonds de tiers pour un montant de 7,9 millions. Les revenus effectifs en 2019 ont été de 1,4 million, ce qui explique en grande partie la baisse de 5,4 millions des revenus avec incidences financières par rapport au budget. La hausse de près de 2,7 millions des revenus sans incidences financières découle notamment des revenus de prestations propres relatives au développement de logiciels.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 86, 87, 90 et 111d. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 123.

Remarques

Contributions au FSI-Frontières: voir A231.0155 «Collaboration internationale dans le domaine des migrations».

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	3 995 243	3 050 000	4 395 297	1 345 297	44,1

Les remboursements de contributions et d'indemnités d'années antérieures doivent être comptabilisés séparément. Sont concernés:

- Remboursement des coûts d'aide sociale par les cantons: dans le cadre de ses activités de surveillance, le SEM vérifie les forfaits versés aux cantons conformément au système de financement en vigueur. Les montants ne concernant pas la période comptable et remboursés par les cantons sur la base des demandes de restitution du SEM sont comptabilisés séparément.
- Remboursement de dépenses au titre des coûts d'exécution, de l'aide au retour en général, des mesures d'intégration des étrangers ainsi que des autres outils en matière de coopération migratoire et de retours.

Dans le compte, les revenus correspondants, d'un montant de 4,4 millions, sont supérieurs de quelque 1,3 million au montant inscrit au budget, qui avait été calculé sur la base des valeurs moyennes des années précédentes. En effet, les remboursements effectués par Frontex en 2019 ont été supérieurs à la moyenne.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 88, 89 et 91. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 87.

E131.0100 REMBOURSEMENT FINANCEMENT LOGEMENTS POUR REQUÉRANTS D'ASILE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 113 636	2 000 000	2 051 687	51 687	2,6

Les cantons sont tenus de rembourser les préfinancements octroyés pour l'hébergement des requérants d'asile conformément aux conventions. Ils effectuent les remboursements par tranches, sur la base de la durée d'utilisation convenue, mais peuvent aussi rembourser un montant supérieur à celui qui a été convenu ou procéder à des remboursements anticipés.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 90. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 40.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	237 284 297	253 586 200	240 861 413	-12 724 787	-5,0
<i>dont mutations de crédits</i>		1 230 600			
<i>avec incidences financières</i>	188 511 723	204 108 500	191 857 691	-12 250 809	-6,0
<i>sans incidences financières</i>	1 621 801	3 950 000	2 822 197	-1 127 803	-28,6
<i>Imputation des prestations</i>	47 150 774	45 527 700	46 181 525	653 825	1,4
Charges de personnel	159 126 147	168 624 800	169 169 416	544 616	0,3
<i>dont location de services</i>	1 547 976	1 392 700	1 566 010	173 310	12,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	74 477 368	77 642 900	67 820 313	-9 822 587	-12,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	35 852 132	34 233 700	34 554 694	320 994	0,9
<i>dont charges de conseil</i>	1 304 384	2 065 400	1 227 923	-837 477	-40,5
Charges d'amortissement	1 618 625	3 950 000	1 268 169	-2 681 831	-67,9
Charges financières	-	6 000	679	-5 321	-88,7
Dépenses d'investissement	2 062 157	3 362 500	2 602 836	-759 664	-22,6
Postes à plein temps (Ø)	1 037	1 065	1 078	13	1,2

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Quelque 1078 EPT étaient pourvus en moyenne annuelle en 2019, soit un effectif des postes supérieur à ce qui avait été planifié. Parmi ces postes, environ 31 étaient dévolus au personnel chargé des auditions, c'est-à-dire aux procès-verbalistes et aux collaborateurs du pool des auditions, qui sont rémunérés par un salaire horaire. Cette hausse est surtout liée à la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'asile visant à accélérer les procédures d'asile, qui est entrée en vigueur le 1.3.2019.

Par conséquent, les charges de personnel sont supérieures de 0,5 million à celles du budget.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services liées à l'informatique sont supérieures de quelque 0,3 million au budget. En 2019, elles se composaient principalement des éléments suivants:

— Informatique, exploitation/entretien IP	21 022 216
— Informatique, exploitation/entretien AIF	15 350
— Prestations de projets IP	11 177 098
— Prestations de projets AIF	2 297 425

Les charges pour l'exploitation et l'entretien informatiques englobent l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique (notamment des postes de travail et des réseaux) et de diverses applications spécialisées du SEM (par ex. SYMIC, système national d'information sur les visas [ORBIS] et gestion électronique des affaires [GEVER]). La diminution de 2,0 millions des charges concernant les coûts d'exploitation résulte notamment de la mise en service différée des nouvelles applications spécialisées dans le domaine Schengen.

En 2019, les charges pour les prestations de projets (développement informatique, conseil, prestations de service) concernaient avant tout les projets suivants: eAsyl, eRetour, PA19 (production des cartes pour étrangers) et la mise en œuvre informatique du projet SEM 2019. La hausse de 2,4 millions des coûts de projets par rapport au budget s'explique notamment par les phases susceptibles ou non d'être portées à l'actif des différents projets de mise en place et de développement d'applications spécialisées.

Les charges de conseil sont inférieures d'environ 0,8 million au budget 2019. Ce recul résulte, d'une part, de retards dans certains projets et, d'autre part, de l'attribution restrictive de mandats de conseil. Les autres charges de biens et service et charges d'exploitation du SEM sont inférieures de 8,3 millions au budget. Elles se composent notamment des éléments avec incidences financières suivants:

— Prestations de tiers: personnel chargé des auditions	8 293 667
— Autres prestations de tiers	928 469
— Coûts de production: documents de voyage	1 210 649
— Dépens	1 063 337

Les ressources nécessaires au personnel chargé des auditions (inférieures d'env. 6,0 mio au budget 2019) comprennent les coûts résultant du recours à des experts linguistiques et à des interprètes lors des différentes étapes de la procédure d'asile. Ces deux catégories de personnel sont rémunérées à l'heure. Ces coûts dépendent directement du nombre de nouvelles demandes d'asile et de leur répartition dans les différentes catégories de demandes. Depuis l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'asile visant à accélérer les procédures d'asile, le 1.3.2019, on distingue entre cinq sortes d'entretien: entretiens pour la saisie des données personnelles, entretiens Dublin, entretiens avec les requérants d'asile mineurs non accompagnés, auditions 1 et auditions 2. Il est

nécessaire de recourir à des interprètes pour ces entretiens, dont chacun doit en outre se dérouler dans un laps de temps défini, qui commence à courir au moment du dépôt de la demande d'asile. De plus, les auditions liées aux demandes encore soumises à l'ancien droit doivent être menées en présence de représentants d'œuvre d'entraide. Les calculs pour le budget 2019 se fondaient sur environ 45 000 entretiens en présence d'un interprète (en partie sur place, avec la participation d'un procès-verbaliste, et en partie par téléphone). En 2019, quelque 18 100 entretiens ont été menés en présence d'un interprète.

Les charges d'amortissement sont inférieures d'environ 2,7 millions au montant prévu dans le budget 2019, notamment en raison de retards dans le développement et la mise en service d'applications spécialisées.

Dépenses d'investissement

La diminution d'environ 0,8 million des dépenses d'investissement par rapport au budget 2019 est notamment liée aux phases susceptibles ou non d'être portées à l'actif des différents projets de développement et d'adaptation d'applications spécialisées. Concernant les phases qui ne peuvent pas être portées à l'actif, les ressources pour des mandats de développement d'applications spécialisées confiés à des services externes à la Confédération doivent être inscrites sous les charges de biens et services liées à l'informatique. Pour les phases pouvant être portées à l'actif, les ressources figurent sous les coûts d'investissement.

Mutations de crédits

- Cessions de 1 964 000 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants
- Transferts de crédits à d'autres unités administratives (0,5 mio): 16 200 francs à l'Office fédéral de la statistique pour l'utilisation d'un domaine SEDEX en 2019 et 500 000 francs à l'Office fédéral de la justice pour couvrir les besoins supplémentaires liés à la modernisation du système informatique du casier judiciaire (projet NewVostra)
- Transfert de crédit interne au crédit ponctuel dédié au programme ESYSP (A202.0167): 217 200 francs pour couvrir les besoins supplémentaires liés à la prolongation de la première étape du programme

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Asile et retour		GP 2: Étrangers	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
Charges et dépenses d'investissement	169	172	68	69
Charges de personnel	117	125	42	44
Charges de biens et services, charges d'exploitation	50	44	25	24
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	17	16	18	18
<i>dont charges de conseil</i>	1	1	0	-
Charges d'amortissement	1	1	1	1
Charges financières	-	0	-	-
Dépenses d'investissement	2	2	0	-
Postes à plein temps (Ø)	794	827	243	251

A202.0156 CENTRES FÉD. PR REQUÉRANTS D'ASILE (CFA): DÉPENSES EXPLOIT.

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	124 492 101	193 094 700	150 599 590	-42 495 110	-22,0
<i>avec incidences financières</i>	101 508 661	168 821 100	119 624 601	-49 196 499	-29,1
<i>sans incidences financières</i>	-250 000	-	250 000	250 000	-
<i>Imputation des prestations</i>	23 233 440	24 273 600	30 724 989	6 451 389	26,6

Depuis l'entrée en vigueur, le 1.3.2019, du projet d'accélération des procédures d'asile, la Confédération exploite un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) assumant des tâches procédurales dans chacune des six régions suivantes: Suisse du Nord-Ouest, Berne, Suisse romande, Tessin et Suisse centrale, Suisse orientale et Zurich. Elle gère également un ou deux CFA qui n'assument pas de tâches procédurales (aux fonctions d'attente et de départ) dans chacune de ces régions ainsi qu'un centre spécifique pour l'ensemble du pays.

Les CFA assumant des tâches procédurales sont des lieux où les requérants d'asile déposent leur demande et où les collaborateurs du SEM mènent la procédure et rendent la décision d'asile. Tous les acteurs sont réunis sous un seul toit. Les requérants ne sont plus attribués aux cantons, mais hébergés dans ces centres pendant toute la durée de la procédure d'asile. Outre les places d'hébergement pour les requérants d'asile, les centres de procédure abritent des bureaux destinés, notamment, aux chargés

d'auditions, aux interprètes, aux vérificateurs de documents et aux représentants juridiques. Les CFA n'assurant pas de tâches procédurales sont l'endroit où sont hébergées essentiellement des personnes qui font l'objet d'une procédure Dublin ou dont la demande d'asile a été rejetée. Ces requérants ne sont plus transférés dans des centres cantonaux pour requérants d'asile. Il s'agit de personnes qui doivent généralement quitter la Suisse sous peu.

Au total, toutes catégories de centres fédéraux et régions confondues, la Confédération doit disposer d'une capacité d'hébergement de 5000 lits pour pouvoir faire face aux fluctuations dues au nombre de nouvelles demandes d'asile, à la saison et à la composition des demandes (procédures Dublin, procédures accélérées et procédures étendues). À l'heure actuelle, l'emplacement définitif des CFA n'a pas encore été décidé pour toutes les régions. De plus, les différents travaux de transformation requis n'ont pas pu être clos pour tous les sites au 1.3.2019. Par conséquent, afin de disposer des 5000 lits requis, le SEM doit travailler avec des structures provisoires pendant une phase transitoire de plusieurs années, jusqu'à ce que tous les projets de construction soient terminés. Pendant cette période, il doit inévitablement exploiter des sites provisoires, ce qui engendre des coûts supplémentaires (pour les travaux de transformation, d'extension et de remise en état).

L'évolution de la plupart de ces coûts dépend directement des capacités d'hébergement de la Confédération. Quelques éléments sont en outre liés au nombre de demandes d'asile. Les coûts imputés à ce crédit sont répartis en cinq postes; la grande majorité des dépenses incombe au domaine de l'hébergement (surtout la sécurité, l'encadrement et la restauration).

Les coûts sont répartis comme suit:

— Loyers, immeubles/charges de biens et services liées à l'informatique IP et AIF	33 229 651
— Hébergement des requérants d'asile AIF	93 414 601
— Soins de santé aux requérants d'asile AIF	15 455 239
— Coûts de procédure et de transport AIF	3 145 381
— Mise à disposition, équipement, installation IP et AIF	5 354 718

Sont regroupés sous le poste «Loyers, immeubles / charges de biens et services liées à l'informatique IP et AIF» les coûts de location et coûts frais accessoires liés à l'hébergement des requérants d'asile et aux postes de travail nécessaires pour l'exécution de la procédure d'asile dans les CFA selon les contrats conclus avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, ainsi que les coûts de location pour l'utilisation à court et moyen termes d'infrastructures ne relevant pas de l'OFCL. À cela s'ajoutent des coûts d'exploitation informatique liés aux CFA. Ils représentent environ 22 % de ce poste de coûts.

Le poste «Hébergement des requérants d'asile» regroupe environ 62 % de l'ensemble des coûts (ou env. 78 % des coûts avec incidences financières). Il englobe notamment les charges pour la sécurité et les loges (49 mio), l'encadrement (30 mio) et la restauration (11 mio) ainsi que les coûts liés à l'argent de poche, à l'habillement et aux dépenses générales des requérants d'asile séjournant dans les CFA.

Les coûts pour les soins de santé aux requérants d'asile pendant leur séjour dans les CFA représentent environ 10 % de l'ensemble des coûts. Ils englobent en particulier les coûts liés à l'assurance des soins et les coûts des soins médicaux (honoraires des médecins/hôpitaux selon Tarmed; franchise annuelle, quote-part, prestations non prises en charge par la caisse-maladie) pour les personnes qui, durant leur séjour dans les structures fédérales, ne sont pas couvertes par les décomptes de prestations de l'assurance des soins conclue par la Confédération.

Les quelque 6 % restants relèvent de la mise à disposition, de l'équipement et de l'installation des structures d'hébergement de la Confédération (y c. coûts de transformation et de remise en état des structures utilisées à court et moyen termes) et du poste «Coûts de procédure et de transport», qui comprend les coûts liés aux analyses osseuses, au transport des requérants d'asile entre les centres fédéraux et les centres cantonaux ainsi qu'aux prestations fournies par la police aéroportuaire.

Le budget 2019 se basait sur une capacité d'hébergement de la Confédération de 4500 lits et une occupation moyenne de 80 %. En raison du faible nombre de demandes d'asile, le SEM a réduit le taux d'occupation, en particulier dans les CFA sans tâches procédurales, et fermé temporairement certaines structures d'hébergement dans le cadre de mesures d'optimisation. En 2019, la capacité d'hébergement de la Confédération a ainsi été d'environ 3800 lits en moyenne, soit près de 700 lits de moins que les valeurs de référence utilisées pour l'établissement du budget. Quant à l'occupation des structures, elle était d'environ 50 %. En conséquence, les besoins sont inférieurs de près de 42 millions au budget.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 22, 24, 24a, 24c, 24d et 80, al. 2. O 1 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 1; RS 142.311).

A202.0166 MISE EN ŒUVRE DE SCHENGEN/DUBLIN

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	1 394 718	11 568 600	2 320 938	-9 247 662	-79,9
<i>dont mutations de crédits</i>		-1 940 000			
<i>avec incidences financières</i>	1 121 304	11 568 600	1 516 702	-10 051 898	-86,9
<i>Imputation des prestations</i>	273 415	-	804 235	804 235	-

La Suisse fait partie des espaces Schengen et Dublin depuis décembre 2008. Dans le cadre des accords d'association à ces espaces, elle s'est en principe engagée à reprendre tous les développements de l'acquis de Schengen/Dublin. En font partie les adaptations des applications informatiques nationales.

Les fonds sont notamment utilisés pour modifier les systèmes actuels afin d'établir des visas conformes à l'acquis de Schengen (N-VIS), ainsi que pour réaliser et développer des raccordements techniques à divers systèmes européens (base de données sur les empreintes digitales EURODAC, procédures de consultation Schengen VIS Mail, échange de données sur les passagers et les travaux préparatoires au raccordement au système Entry/Exit (EES) de l'UE, ainsi qu'aux interfaces nationales correspondantes) et des systèmes permettant d'émettre de nouveaux titres de séjour et documents de voyage conformes aux exigences de Schengen.

La diminution d'environ 9,2 millions des charges qu'affiche le compte 2019 est liée à des retards dans la mise en place des projets Smart Borders, N-VIS et EES au niveau de l'UE. Par conséquent, la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur de 9,2 millions est demandée (voir chap. «Demande de constitution de nouvelles réserves»).

Mutations de crédits

- Transfert de crédit d'un montant de 1 940 000 francs à l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour la restitution de ressources TIC centrales

Bases légales

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS 0.362.31), art. 2, al. 3, et art. 7. Accord d'association à Dublin (AAD; RS 0.142.392.68), art. 1, al. 3, et art. 4. ACF du 5.4.2017.

Remarques

Crédit d'engagement «Mise en œuvre de Schengen/Dublin» (V0287.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0167 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	3 731 722	3 293 783	2 458 244	-835 539	-25,4
<i>dont mutations de crédits</i>		-3 947 717			
<i>avec incidences financières</i>	966 137	3 293 783	737 754	-2 556 029	-77,6
<i>Imputation des prestations</i>	2 765 585	-	1 720 490	1 720 490	-

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications servant à établir les passeports et cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR) (env. 1,5 mio de saisies par an). Elle sert également aux autorités de contrôle à la frontière pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme ont une durée de vie fixée à dix ans au plus, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement a lieu dans le cadre du programme ESYSP, sous l'égide du SEM. L'Office fédéral de la police (fedpol), le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le Corps des gardes-frontière (Cgfr) et les représentants des services cantonaux participent à ce programme. Les fonds destinés au programme ESYSP sont comptabilisés de manière centrale au SEM, dans un crédit de programme, et sont attribués en cours d'année à fedpol, au DFAE et à l'Administration fédérale des douanes (AFD; Cgfr).

La baisse d'environ 0,8 million des charges affichée dans le compte 2019 résulte de retards dans divers projets, le principal fournisseur n'ayant pas été en mesure de fournir les prestations de manière complète et dans les délais convenus. Par conséquent, la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur d'environ 0,8 million est demandée (voir chap. «Demande de constitution de nouvelles réserves»).

Mutations de crédits

- Cession à hauteur de 800 000 francs du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (SG-DFJP) pour la couverture des besoins supplémentaires

- Cessions à d'autres unités administratives pour la mise en œuvre du programme ESYSP (5,4 mio): 1 779 247 francs à fedpol, 838 282 francs au DFAE, 603 620 francs à l'AFD et 313 768 francs au Centre de services informatiques du Département fédéral de justice et police (CSI-DFJP). Restitution de ressources TIC centrales d'un montant de 1 850 000 francs à l'UPIIC en raison de retards dans la mise en œuvre du programme
- Transfert de crédit interne à hauteur de 217 200 francs du budget global du SEM pour couvrir les besoins supplémentaires liés à la prolongation de la première étape du programme
- Dissolution de réserves affectées à hauteur de 420 000 francs pour conclure le projet partiel ESYSP Orbis

Bases légales

AF du 14.6.2017 relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP; FF 2017 4147).
AF «Reprise du règlement (CE) n° 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF 2008 5309).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	–	1 964 500	1 964 500
Constitution à partir du compte 2018	–	12 990 700	12 990 700
Dissolution	–	-773 600	-773 600
État au 31.12.2019	–	14 181 600	14 181 600
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	11 433 100	11 433 100

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards dans plusieurs projets, la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur d'environ 11,4 millions est demandée pour les projets suivants:

- Mise en œuvre Schengen/Dublin 9 247 600

L'UE ayant du retard dans le projet Smart Borders, les dépenses initialement prévues pour 2019 ne pourront être effectuées qu'en 2020 au plus tôt. L'UE n'a pas encore fourni toutes les informations concernant les spécifications précises. En conséquence, les fonds à hauteur de 2 700 000 francs ne seront utilisés qu'en 2020, voire plus tard.

Concernant le projet N-VIS, l'UE a commencé nettement plus tard que prévu les travaux de modification de règlement dans le cadre de la refonte du VIS. Ainsi, les informations requises pour les travaux de développement n'étaient toujours pas disponibles en 2019, ce qui implique un report d'au moins un an des dépenses de l'ordre de 5 100 000 francs s'y rapportant.

Du côté de l'UE, le règlement relatif au projet EURODAC n'a pas encore été adopté. Par conséquent, le SEM n'a pas été en mesure de faire avancer ce projet partiel comme il le prévoyait et il faudra couvrir plus tard les charges chiffrées à 1 200 000 francs.

- Programme eGovernment@SEM et projet ISR to SYMIC 1 350 000

En raison des capacités de développement limitées du fournisseur de prestations, il a fallu reporter divers projets partiels à 2020, voire au-delà.

- Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP) 835 500

Le principal fournisseur du projet sur la saisie des données biométriques n'a pas pu fournir les appareils, logiciels et documents dans les délais et avec la qualité requise, ce qui a entraîné des retards.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: ASILE ET RETOUR

A231.0152 REQUÉRANTS D'ASILE: CHARGES DE PROCÉDURE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	7 168 950	39 773 000	20 291 053	-19 481 947 -49,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>8 568 950</i>	<i>40 973 000</i>	<i>18 591 053</i>	<i>-22 381 947 -54,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-1 400 000</i>	<i>-1 200 000</i>	<i>1 700 000</i>	<i>2 900 000 241,7</i>

La Confédération finance la protection juridique gratuite des requérants d'asile à l'aide de ce crédit. Qui plus est, elle verse un forfait par audition aux œuvres d'entraide pour leur participation aux auditions sur les motifs d'asile, ainsi qu'un forfait annuel pour les coûts liés au personnel et aux postes de travail de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR).

Le crédit se compose des éléments suivants:

— Coûts de représentation juridique, y c. procédure étendue	17 929 458
— Indemnités forfaitaires pour les coûts d'audition des œuvres d'entraide, y c. coûts administratifs OSAR	2 361 595

La représentation juridique est indemnisée au moyen de forfaits par cas, versés pour chaque dossier qui lui est attribué. Le SEM a lancé une mise au concours publique pour la fourniture des prestations de représentation juridique dans les six régions d'asile, puis retenu l'offre la plus avantageuse économiquement. Pour cette raison, les forfaits par cas varient entre 1700 et 2200 francs selon les régions.

Le forfait versé aux œuvres d'entraide est adapté au renchérissement au même taux que les salaires du personnel fédéral. En 2019, son montant était de 355 fr. 65 par audition. Ce forfait doit permettre aux œuvres d'entraide de couvrir tous les coûts qu'elles encourent dans ce cadre. En 2019, l'indemnité versée pour les coûts administratifs (personnel et postes de travail) de l'OSAR, qui coordonne et assure la participation des œuvres d'entraide à l'audition relative aux motifs d'asile s'est élevée à 950 000 francs. Quelque 3000 auditions ont été menées en présence d'un représentant d'une œuvre d'entraide en 2019. Les indemnités correspondantes ont été versées chaque trimestre, a posteriori.

La diminution d'environ 19,5 millions des besoins par rapport au budget 2019 s'explique par le recul des demandes d'asile et le nombre moins élevé que prévu de forfaits de représentation juridique versés qui en résulte. La hausse d'environ 13,1 millions des charges par rapport au compte 2018 est due notamment à l'introduction, le 1.3.2019, de la protection juridique gratuite dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accélération dans le domaine de l'asile.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 30, 94 et 112b. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 79 et 80.

A231.0153 AIDE SOC. REQU. ASILE, PERS. ADMISES À TITRE PROV., RÉFUGIÉS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 223 493 835	1 219 712 000	1 122 928 900	-96 783 100	-7,9

Conformément à l'OA 2, la Confédération indemnise les cantons pour les divers coûts qu'ils assument notamment pour l'accueil et l'encadrement de requérants d'asile, de personnes admises à titre provisoire et de réfugiés. Le crédit comprend les principaux éléments suivants:

— Forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire	586 038 276
— Forfait global pour les réfugiés	490 670 771
— Forfait d'aide d'urgence	25 301 521
— Indemnités forfaitaires pour les coûts administratifs	9 202 388

Forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire: la Confédération rembourse aux cantons, sous la forme d'un forfait global par personne sans autorisation de travail, les coûts de couverture des besoins vitaux des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger sans autorisation de séjour. Une partie du forfait couvre le loyer, une autre les coûts relatifs à l'aide sociale et à l'encadrement, et une autre encore les primes d'assurance-maladie, quotes-parts et franchises. Les coûts sont budgétisés selon une estimation de l'évolution de l'effectif des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger sans autorisation de séjour, en tenant compte de leur taux d'activité. Depuis le 1.5.2019, le forfait s'est élevé en moyenne nationale à 1524 francs par mois et par personne. De plus, un montant de base est versé chaque trimestre aux cantons pour leur permettre de maintenir une structure d'encadrement minimale. Ce montant s'est élevé à 27 925 francs par mois.

Forfait global pour les réfugiés: la Confédération indemnise les cantons pour les coûts de couverture des besoins vitaux des réfugiés sous la forme d'un forfait global par personne sans autorisation de travail. Une partie du forfait global est destinée au loyer, une autre aux coûts administratifs et d'encadrement, de même qu'à ceux liés à l'aide sociale, une dernière aux participations et aux franchises des caisses-maladie. Les coûts sont budgétisés selon une estimation de l'évolution de l'effectif des réfugiés et du taux d'activité. Depuis le 1.5.2019, le forfait global s'est élevé en moyenne nationale à 1490 francs par mois et par personne.

Forfait d'aide d'urgence: la Confédération indemnise les cantons, sous la forme d'un forfait par personne, pour les coûts liés à l'octroi de l'aide d'urgence aux requérants déboutés. Depuis le 1.3.2019, la Confédération a versé des forfaits d'aide d'urgence dont le montant varie selon le type de procédure: 400 francs par personne en procédure Dublin, 2013 francs par personne en procédure accélérée et 6006 francs par personne en procédure étendue. Les coûts sont budgétisés selon une estimation de l'évolution du nombre de décisions négatives et de décisions de non-entrée en matière qui entreront en force.

Les *indemnités forfaitaires pour les coûts administratifs* sont des contributions aux coûts administratifs que les cantons doivent supporter pour l'application de la loi. Leur montant est fonction du nombre de demandes d'asile et de la clé de répartition des requérants d'asile entre les cantons. Depuis le 1.3.2019, le forfait s'est élevé à 550 francs par nouvelle demande d'asile.

La Confédération alloue en outre des contributions aux coûts de sécurité supportés par les cantons abritant des centres d'hébergement fédéraux, ainsi que des contributions au financement des programmes d'occupation et de l'encadrement scolaire. Le montant de ces coûts dépend des capacités d'hébergement de la Confédération.

Les charges au titre de l'aide sociale dépendent directement du nombre de personnes qui relèvent de la compétence financière de la Confédération. Le budget 2019 a été calculé sur la base de 16 000 demandes d'asile en 2018, 23 000 demandes d'asile en 2019 et d'environ 70 500 personnes, en moyenne, relevant de la compétence financière de la Confédération. Or, on a enregistré 15 255 demandes d'asile en 2018 et seulement 14 269 en 2019, et quelque 69 500 personnes, en moyenne, ont relevé de la compétence financière de la Confédération. De plus, le taux d'activité des personnes admises à titre provisoire (40,8 % au 31.12.2019) et des réfugiés (28,1 %) relevant de la compétence financière de la Confédération a été nettement supérieur aux valeurs ayant servi de base de calcul au budget. Toutes ces raisons font que les charges sont inférieures de 96,8 millions au montant budgétisé.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.37), art. 88, 89 et 91. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 87. OA 2 du 11.8.1999 relative au financement (OA 2; RS 142.312), art. 20 à 29, 31 et 41.

A231.0156 COÛTS D'EXÉCUTION ET AIDE AU RETOUR, GÉNÉRAL

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	36 953 713	46 752 500	36 579 497	-10 173 003	-21,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>37 153 713</i>	<i>46 752 500</i>	<i>36 779 497</i>	<i>-9 973 003</i>	<i>-21,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-200 000</i>	<i>-</i>	<i>-200 000</i>	<i>-200 000</i>	<i>-</i>

Les coûts d'exécution comprennent les coûts pour l'obtention des documents de voyage, pour l'identification et la détermination de la provenance des personnes et pour l'organisation des départs, ainsi que pour la détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission. Les bénéficiaires sont les cantons, les représentations étrangères, les compagnies aériennes, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des tiers mandatés.

Les charges de la Confédération dans le domaine de l'aide au retour comprennent des dépenses relatives à l'encouragement au départ, volontaire ou non, de personnes relevant du domaine de l'asile. Les bénéficiaires sont les personnes tenues de quitter la Suisse ainsi que les cantons pour leurs services-conseils en vue du retour (CVR).

Dans le compte 2019, les coûts suivants totalisent près de 75 % des charges:

— Détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et détention pour insoumission	13 103 411
— Coûts de départ et de rapatriement	10 071 618
— Conseil en vue du retour	2 655 273
— Aide individuelle au retour	1 854 436

Le premier poste correspond à l'indemnisation des coûts engagés par les cantons au titre de la détention en phase préparatoire, en vue de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion et pour insoumission. Ils sont actuellement indemnisés à hauteur de 200 francs par jour de détention.

Le poste des coûts de départ et de rapatriement englobe les coûts liés au départ et au rapatriement des requérants d'asile déboutés (par ex. coûts de vol et de transport à l'aéroport, contribution annuelle «Jail Transport System» fondée sur la convention administrative concernant la participation de la Confédération aux transports intercantonaux de détenus). En raison de leur grande complexité (autorisations de transit, itinéraires aériens, mais surtout en cas de refus d'embarquer ou de résistance des intéressés), certains rapatriements sont également effectués au moyen de vols spéciaux.

Dans le cadre du conseil en vue du retour, les personnes intéressées dans les cantons sont informées de l'aide au retour et elles élaborent des projets de retour individuels. Les subventions sont versées aux CVR sous la forme d'un forfait de base et d'un forfait lié aux prestations fournies.

L'aide individuelle au retour comprend l'aide financière au retour et à la réintégration. Cette aide peut être complétée par des prestations en nature dans les domaines de l'emploi, de la formation et du logement. Les personnes dont le délai de départ est échu, ainsi que les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière exécutoire peuvent également solliciter une aide au retour.

Les 8,9 millions restants englobent les coûts suivants: services aéroportuaires (accord avec le canton de Zurich, services du guichet, coûts de coordination), coûts médicaux, demandes de réadmission, entrée des réfugiés et des personnes à protéger et regroupements familiaux, dépenses des délégations lors d'auditions centralisées, accompagnement policier et médical, procédure d'obtention des papiers, indemnités de voyage pour personnes en détention administrative ou indemnité de départ pour des cas individuels. En outre, dans le cadre des prestations autres, les missions effectuées dans le domaine des retours par l'OIM, la mise à disposition d'informations relatives à la préparation des voyages de retour ainsi que les mesures propres à favoriser la diffusion des informations aux groupes-cibles donnent lieu à une indemnisation. Au travers de conseils, l'aide au retour à partir des CFA encourage le départ contrôlé des requérants d'asile. À ces conseils s'ajoutent une aide financière et une aide à l'organisation du départ. Ces personnes ne sont pas attribuées à un canton et quittent donc directement la Suisse depuis les structures de la Confédération.

Le compte 2019 affiche une diminution de 10,2 millions des charges par rapport au budget. Cette baisse s'explique par le recul du nombre de demandes d'asile. Par conséquent, le nombre de départs (notamment transferts Dublin) a diminué en 2019 de près de 20 % par rapport au budget, ce qui a notamment entraîné une forte baisse des coûts de détention.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 92, 93 et 93b. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 60, 71 et 82.

A231.0158 COLLABORATION MIGRATOIRE ET RETOUR

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	9 779 622	11 940 200	11 013 104	-927 096 -7,8

Le domaine «Collaboration migratoire et retour» comprend des instruments de la collaboration migratoire internationale: dialogue migratoire bilatéral, régional et international, accords migratoires bilatéraux, partenariats migratoires, programmes de protection dans la région, aide au retour et aide structurelle spécifiques à certains pays, prévention de la migration irrégulière, etc. Il s'agit d'un complément aux mesures générales de l'aide au retour (consigné au poste budgétaire A231.0156). Les programmes prévoient des mesures en Suisse et dans les pays de provenance ou de transit, dans le cadre de l'aide structurelle. Ils constituent un élément important du dialogue migratoire avec les pays de provenance en vue d'améliorer la coopération opérationnelle pour l'exécution des renvois.

S'agissant avant tout de projets qui s'étendent sur plusieurs années, les ressources sont gérées au moyen d'un crédit d'engagement.

En 2019, le SEM a une nouvelle fois mis l'accent sur les programmes «Protection dans la région» pour le Moyen-Orient et la Corne de l'Afrique, le financement d'activités visant à renforcer les structures migratoires dans des pays de transit le long de la route migratoire de la Méditerranée centrale et l'engagement au sein de six partenariats migratoires. Quelques projets portant sur les Balkans et l'Afrique ont connu des retards, si bien que le compte 2019 affiche une diminution de 0,9 million des charges par rapport au budget.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 77, 93 et 113. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 60 et 100.

Remarques

Crédit d'engagement «Coopération migratoire internationale et retour» (V0220.00; AF du 22.12.2011), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ÉTRANGERS

A231.0159 MESURES D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	190 204 525	231 515 700	211 408 259	-20 107 441 -8,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>183 104 525</i>	<i>219 710 400</i>	<i>200 908 259</i>	<i>-18 802 141 -8,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>7 100 000</i>	<i>11 805 300</i>	<i>10 500 000</i>	<i>-1 305 300 -11,1</i>

La Confédération alloue des contributions financières aux cantons pour l'encouragement spécifique de l'intégration des étrangers vivant en Suisse.

L'encouragement de l'intégration se compose des éléments suivants:

— Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration	157 570 794
— Programmes d'intégration cantonaux (PIC)	31 514 884
— Programmes et projets nationaux	10 861 467
— Mesures d'accompagnement, art. 121a Cst.	11 461 113

Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration: les cantons reçoivent un forfait d'intégration pour le transfert des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus ainsi que des personnes à protéger dans le champ de compétence de l'aide sociale cantonale (après sept ans dans les deux premiers cas et après cinq ans dans le dernier). Depuis la phase 2018–2021 des programmes, ce forfait est versé sur la base des chiffres effectifs: les forfaits pour les reconnaissances et décisions d'admission provisoire établies entre janvier et novembre sont payés au cours de la même année et celui pour les reconnaissances et décisions établies en décembre est versé (et donc régularisé au passif) l'année suivante (11,8 mio, sans incidences financières). Le 1.5.2019, la Confédération a fait passer le montant du forfait d'intégration de 6090 à 18 000 francs par personne aux fins de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse, ce qui explique l'augmentation d'environ 21 millions des besoins par rapport au compte 2018.

La Confédération et les cantons règlent l'encouragement spécifique de l'intégration dans le cadre de *programmes d'intégration cantonaux (PIC)*. Ceux-ci reposent sur trois piliers: «information et conseil», «formation et travail» et «compréhension et intégration sociale». Pour la deuxième période quadriennale des programmes d'intégration cantonaux (2018 à 2021), la Confédération a conclu des conventions-programmes avec les cantons. Par ailleurs, le soutien de programmes et de projets d'importance nationale vise à assurer le développement et la qualité des PIC, à promouvoir l'innovation et à combler des lacunes dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'encouragement de l'intégration. Cet élément comprend les fonds destinés à un projet de réinstallation de réfugiés (admission de 2000 personnes entre 2017 et 2019). La Confédération s'étant engagée dans ce domaine pour quatre ans, les ressources prévues à cet effet sont gérées au moyen d'un crédit d'engagement.

Mesures d'accompagnement, art. 121a Cst.: pour accélérer l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés, les programmes pilotes «Préapprentissage d'intégration» et «Encouragement précoce de la langue» ont été lancés dans le cadre des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. Comme ces programmes pilotes s'étalent sur quatre ans (2018–2021), ces fonds sont également contrôlés par l'intermédiaire d'un crédit d'engagement distinct. La participation de la Confédération en faveur des cantons est soumise à une obligation de cofinancement.

La diminution de 20,1 millions des charges par rapport au budget concerne notamment le forfait d'intégration et résulte de la réduction du nombre de nouvelles personnes admises à titre provisoire et de nouveaux réfugiés.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 58. O du 24.10.2007 sur l'intégration des étrangers (OIE; RS 142.205), art. 11ss.

Remarques

Crédit d'engagement «Encouragement de l'intégration: programmes d'intégration cantonaux 2018–2021» (V0237.01), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Projet pilote d'intégration des réfugiés et des personnes admises provisoirement 2018–2021» (V0267.00), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT AFFECTÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A231.0155 COLLABORATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES MIGRATIONS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	90 650 470	47 140 200	29 509 416	-17 630 784	-37,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>88 760 470</i>	<i>47 140 200</i>	<i>33 599 416</i>	<i>-13 540 784</i>	<i>-28,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>1 890 000</i>	<i>-</i>	<i>-4 090 000</i>	<i>-4 090 000</i>	<i>-</i>

La Confédération verse des contributions obligatoires à des organisations internationales dont la Suisse est membre en vertu d'un accord international. Les contributions obligatoires incombant au SEM comprennent en premier lieu les contributions obligatoires que la Suisse verse à l'UE par suite de son adhésion aux accords Schengen/Dublin dans le cadre des accords bilatéraux II.

Les contributions au FSI-Frontières pour les années 2014 à 2020 sont fixées dans un accord additionnel en vigueur depuis l'été 2018. Le calcul des contributions annuelles de la Suisse se base sur la clé de répartition Schengen prévue à l'art. 11, par. 3, AAS. Il s'agit d'abord de déterminer la proportion du produit intérieur brut (PIB) annuel de la Suisse par rapport à la somme des PIB de tous les participants (États membres de l'UE impliqués et États associés). La première contribution au FSI-Frontières, pour les années 2016 à 2018, a été versée en 2018 et se montait à 82,9 millions. Elle a été suivie en 2019 d'une deuxième contribution d'un montant de 25,8 millions.

Contributions à l'Agence européenne pour la gestion des systèmes d'information à large échelle (eu-LISA) à hauteur d'environ 2,8 millions pour le raccordement aux systèmes d'information suivants: système d'information sur les visas (VIS) et Eurodac. Le calcul des montants à payer par la Suisse pour le système VIS se base lui aussi sur la clé de répartition Schengen définie dans l'AAS (art. 11, par. 2 et 3). Selon cette clé, la Suisse contribue à ces coûts au prorata du pourcentage de son PIB par rapport au PIB de l'ensemble des pays participant à cet instrument spécifique de la Commission européenne. Le calcul des montants à payer par la Suisse pour Eurodac se base sur une clé de répartition fixe de 7,286 % définie dans l'AAS (art. 11, par. 1). Les contributions sont toujours versées a posteriori l'année suivant celle pour laquelle elles sont dues. Les comptes de régularisation passifs s'y rapportant ont été diminués en conséquence de près de 4,1 millions à la fin de 2019.

Contributions à hauteur d'environ 4 millions pour la participation au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO): l'EASO ne fait pas partie des accords de Schengen et Dublin. La participation de la Suisse se fonde sur l'arrangement relatif à l'EASO. Le calcul des montants à payer par la Suisse se base sur une méthode analogue à la clé de répartition Schengen. Les contributions doivent être payées l'année où elles sont dues.

Hors Schengen/Dublin, le SEM a versé des contributions pour un total d'environ 1 million au Centre international pour le développement de politiques migratoires (International Centre for Migration Policy Development [ICMPD]) de Vienne, à l'OIM et aux Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (Intergovernmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees [IGC]) à Genève.

Le compte affiche une baisse de près de 17,6 millions des charges par rapport au budget. Cette baisse est notamment liée aux contributions à eu-LISA et à des retards dans la ratification de certaines parties de l'accord avec l'UE. Les contributions versées en 2019 à l'EASO et au FSI-Frontières ont également été inférieures à ce qui avait été inscrit au budget. La diminution des charges par rapport au compte 2018 s'explique en particulier par le premier versement, en 2018, de la contribution au FSI-Frontières pour les années 2016-2018.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.37), art. 91 et 113. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 100.

CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DU DFJP

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Réaliser le programme «Développement et exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération» (programme «FMÜ»)
- Réaliser la réunion des centres de données en mettant en service le nouveau centre de calcul «Campus» (CC 2020)
- Renouveler la plateforme système pour la biométrie

PROJETS 2019

- Programme «FMÜ»: feu vert à l'étape 4 du crédit d'engagement
- Programme «FMÜ»: conclusion du projet 1 (acquisitions de remplacement pour le système de gestion des mandats et des informations, le système de renseignement sur les données des clients des services de télécommunication, le système pour le traitement des données issues de surveillances rétroactives)
- Programme «FMÜ»: lancement de la phase de réalisation du projet IKT-ProgFMÜ-P2020 (acquisition des nouveaux composants du système de traitement pour la surveillance en temps réel)
- DFJP CC 2020: élaboration du concept pour la mise en œuvre de la solution adoptée «Migration CC 2020»
- Renouvellement de la plateforme pour la biométrie: conclusion de la phase de réalisation et lancement de la phase d'introduction

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Sauf dans un cas, toutes les étapes ont été franchies comme prévu.

Renouvellement de la plateforme pour la biométrie (programme «ESYSP»): l'introduction des composants acquis au moyen d'une procédure OMC devait initialement débiter à la fin de 2019. Le fournisseur retenu n'a toutefois pas été en mesure de livrer les biens de trois des cinq lots dans la quantité et la qualité convenues contractuellement, si bien qu'il a été mis un terme à la collaboration avec ce fournisseur pour la fin de 2019. Les lots concernés seront réadjudgés dans le courant de 2020. Il n'est pas possible pour l'heure de donner des indications sur la date prévue de leur introduction. Les travaux internes indépendants de la procédure OMC progressent selon la planification établie.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	81,2	82,6	80,9	-0,3	-0,3
Recettes d'investissement	-	0,0	0,2	0,2	-
Charges	94,0	105,6	97,0	3,0	3,2
Charges propres	94,0	105,6	97,0	3,0	3,2
Dépenses d'investissement	10,9	34,6	13,5	2,6	24,0

COMMENTAIRE

Le Centre de services informatiques (CSI-DFJP) est le prestataire informatique du Département fédéral de justice et police (DFJP). Fournisseur de systèmes à disponibilité élevée dans un environnement à sécurité critique, il développe des applications spécialisées multitâches, qu'il exploite en réseau au niveau national ou international. Le Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT), qui lui est rattaché administrativement, exécute les tâches liées à la surveillance et à la fourniture de renseignements conformément à la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.1).

Les revenus sont pratiquement identiques à ceux de l'exercice précédent: ils ont augmenté dans les groupes de prestations «Exploitation informatique» et «Projets et prestations informatiques» (+ 0,8 mio), mais ont baissé dans le groupe de prestations «Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication» (- 1 mio). À cela s'ajoutent des corrections d'évaluation (- 0,1 mio).

L'évolution des dépenses (+ 3 mio) a été influencée pour l'essentiel par un recours accru à du personnel externe pour couvrir la hausse de la demande de prestations de projets et de prestations de développement.

Les investissements s'inscrivent à la hausse par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment des activités liées à la gestion des cycles de vie, des extensions concernant l'espace mémoire et le réseau, et de nouvelles acquisitions pour les programmes «FMÜ» et «ESYSP».

GP 1: EXPLOITATION INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP exploite des applications, des services et des systèmes sur mandat des bénéficiaires de prestations. Les applications peuvent être développées par un prestataire interne, en collaboration avec des tiers, ou par des prestataires externes; certains services sont des services standard de la Confédération. Les prestations visent à fournir un soutien aux clients afin qu'ils puissent organiser avec efficacité et efficience le déroulement de leurs affaires. Déterminées dans des accords de niveau de service, les prestations doivent satisfaire aux exigences et aux attentes des bénéficiaires, des départements et de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	37,3	37,6	37,7	0,1 0,3
Charges et dépenses d'investissement	35,7	40,7	37,0	-3,7 -9,0

COMMENTAIRE

Malgré une légère diminution des prestations fournies (espace de stockage et nombre d'utilisateurs), les revenus sont supérieurs de 0,1 million aux valeurs du budget 2019, car une opération d'achat avec reprise (changement de serveur) a généré des recettes imprévues.

Les charges sont inférieures aux valeurs budgétées. Cette baisse concerne principalement l'informatique (- 2,7 mio, contrats de maintenance et acquisition de prestations externes), le personnel (- 1,4 mio) et les amortissements (- 0,1 mio). À l'inverse, les investissements affichent une hausse de 1,5 million, qui a pu être en partie financée par la dissolution de réserves affectées (1,3 mio).

En raison d'une redéfinition des priorités ou de retards dans divers projets, une partie de la diminution des charges (- 1,5 mio) ne sera toutefois effective qu'au cours des prochaines années (voir la demande de constitution de réserves affectées).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Satisfaction des clients: Le CSI-DFJP fournit des prestations informatiques répondant aux besoins des clients, simples d'utilisation et intégrées de bout en bout			
- Indice de satisfaction des utilisateurs finaux, des responsables de l'intégration informatique et des responsables d'applications (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,0
Efficience financière: Le CSI-DFJP s'emploie à optimiser le rapport coût-prestations des prestations informatiques pour les bénéficiaires			
- Indice des prix calculé sur la base d'une sélection pondérée de produits du CSI-DFJP (base: 2015=100) (indice)	82,7	77,5	77,5
Efficience des processus: Le CSI-DFJP veille à une organisation efficiente des processus et à leur mise en œuvre dans le respect des critères de qualité			
- Part des incidents qui sont réglés directement par le Service d'assistance ou transmis à l'assistance de second niveau dans un délai de 1h (% , min.)	96,6	94,0	97,1
- Part des dérangements de priorité élevée affectant des applications "Platine" qui sont levés dans les délais convenus (% , min.)	100,0	97,0	100,0
- Part des mandats MAC (move, add, change) ne nécessitant aucune intervention manuelle car entièrement automatisés (% , min.)	92,1	92,0	93,4
- Part des mandats MAC (move, add, change) exécutés dans les délais convenus (% , min.)	93,2	90,0	98,1
Qualité des prestations: Les prestations d'exploitation informatiques sont fournies conformément aux accords conclus			
- Taux de respect des disponibilités convenues, tous accords de niveau de service confondus (% , min.)	100,0	98,0	100,0
Sécurité de l'exploitation des TIC: Le CSI-DFJP assure la sécurité informatique en procédant au remplacement régulier (au terme du cycle de vie prévu) des composants critiques			
- Les composants critiques définis sont remplacés conformément à la planification annuelle établie pour un à quatre ans (délai individuel) (% , min.)	100,0	95,0	95,3

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

Satisfaction des clients: cette valeur est relevée à une fréquence bisannuelle. Pour 2019, c'est le résultat de l'exercice précédent qui a été reporté.

GP 2: PROJETS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES

MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP soutient les bénéficiaires de prestations en exécutant leurs mandats informatiques. Il s'agit avant tout de concevoir, gérer et développer des applications permettant d'exécuter les activités avec efficacité et efficience. La part de prestations propres du CSI-DFJP est variable. Les prestations d'intégration informatique sont primordiales: les bénéficiaires doivent pouvoir compter sur des solutions intégrées de bout en bout. Les prestations sont définies dans des accords de projets et des accords de prestations et fournies de manière fiable, dans le respect des coûts, des délais et de la qualité fixés.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	30,1	22,3	30,8	8,4	37,7
Charges et dépenses d'investissement	29,0	23,1	30,8	7,6	32,9

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement liés aux projets et prestations, concernant surtout des applications spécialisées pour les domaines de la police, de la justice et des migrations, sont supérieurs de 8,4 millions aux prévisions budgétaires. La hausse de la demande en prestations de projets concernait notamment le renouvellement de la plateforme système pour la saisie de données biométriques (programme «ESYSP»), le système d'information central sur la migration (SYMIC), le nouveau système pour le casier judiciaire informatisé (NewVostra), le système d'information eRetour pour l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers, le registre informatisé de l'état civil (Infostar) et le traitement électronique des dossiers dans le domaine de l'asile (eAsile).

Aux revenus supplémentaires – non prévus dans le budget – en matière de projets et de prestations informatiques correspondent aussi des charges supplémentaires. Ces prestations ont dû être fournies pour l'essentiel par des spécialistes engagés dans le cadre de la location de services (+ 3,4 mio) et par des prestataires externes (+ 5,1 mio). En raison de difficultés de recrutement dues à la pénurie de spécialistes sur le marché du travail, les charges de personnel interne ont diminué.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Réussite du projet: Les clients jugent que le CSI-DFJP fournit des prestations de qualité, à moindre coût et dans le respect des délais fixés			
– Satisfaction des mandants (échelle 1 à 6)	4,7	4,5	4,8
Économicité des prestations: Le CSI-DFJP fournit ses prestations à des prix concurrentiels			
– Étude comparative du tarif horaire moyen propre et du tarif horaire moyen de prestataires comparables (quotient, max.)	1,01	1,00	0,94
Sécurité informatique: Pour chaque projet, des mesures sont définies pour satisfaire aux exigences formulées en matière de sécurité			
– Part des exigences relatives à la sécurité remplies ou, si non remplies, néanmoins acceptées par le client dans les projets des clients (% min.)	100,0	100,0	100,0

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

GP 3: SURVEILLANCE DE LA CORRESPONDANCE PAR POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATION

MANDAT DE BASE

Le Service SCPT est un service indépendant au sens de l'art. 2 de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.7), rattaché au CSI-DFJP uniquement sur le plan administratif. Garant du respect de la loi et des principes de l'État de droit, il exécute les tâches liées à la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications et fournit des renseignements conformément à la LSCPT. La surveillance étant effectuée sur ordre des autorités de poursuite pénale, le Service SCPT n'a pas de compétences propres en matière de poursuite pénale. Ses prestations comprennent la mise à disposition de l'infrastructure administrative et technique nécessaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	13,8	22,7	12,6	-10,1	-44,4
Charges et dépenses d'investissement	28,5	44,9	31,5	-13,5	-29,9

COMMENTAIRE

Les revenus issus des émoluments perçus pour la mise en œuvre de surveillances dépendent des mesures ordonnées par les autorités de poursuite pénale. Pour le budget 2019, leur montant a été estimé pour la première fois sur la base des valeurs moyennes des quatre dernières années et adapté en fonction de la hausse des émoluments entrée en vigueur le 1.3.2018 (estimation: + 10 mio). Les revenus enregistrés, d'un montant de 12,6 millions, englobent la somme de 1,5 million résultant de l'inscription à l'actif de prestations propres en faveur du programme «FMÜ» et de la mise en service partielle du composant dédié à la gestion des mandats (WMC) du système de surveillance des télécommunications. Les revenus issus des émoluments atteignent 11,1 millions, un résultat largement moins élevé que prévu (valeur budgétée: 22,7 mio) et inférieur d'un million au résultat de l'exercice précédent.

La baisse des charges de 13,5 millions par rapport au budget s'explique essentiellement par le recul des indemnités versées aux fournisseurs de services de télécommunication (- 3,1 mio), la diminution des dépenses relatives au «Programme FMÜ» en raison de retards dans la mise en service de nouveaux composants, pour lesquels il n'a dès lors pas fallu acquitter de coûts d'exploitation supplémentaires (- 7 mio), ainsi que par la diminution des investissements (- 0,3 mio) et des amortissements (- 2,7 mio).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Orientation services/clients: Les autorités de poursuite pénale et d'instruction bénéficient des prestations conformément à leurs attentes et dans une qualité optimale			
- Satisfaction des autorités de poursuite pénale et d'instruction (échelle 1 à 6)	4,6	4,5	4,6
Formation des utilisateurs: Le Service SCPT veille à proposer des formations de qualité et en phase avec la pratique aux utilisateurs de ses systèmes selon la LSCPT			
- Taux de couverture des besoins de formation des autorités de poursuite pénale et d'instruction (% min.)	91,5	97,0	100,0
- Satisfaction des participants aux cours (échelle 1 à 6)	5,1	4,7	4,9
Efficience des processus: Le Service SCPT veille à une organisation efficiente de ses processus, dont la mise en œuvre s'appuie sur des outils appropriés			
- Degré de réalisation mesuré par des contrôles par sondages, réalisés avec une liste de contrôle, de 10 dossiers pris au hasard tous les mois (% min.)	91,0	95,0	95,0
Respect de la disponibilité convenue: La disponibilité du système de traitement des données du Service SCPT est garantie			
- Degré de respect de la disponibilité convenue du système de traitement des données (% min.)	99,9	99,0	99,6

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

Orientation services/clients: cette valeur est relevée à une fréquence bisannuelle. Pour 2019, c'est le résultat de l'exercice précédent qui a été reporté.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		81 181	82 649	81 086	-1 563	-1,9
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	81 181	82 649	81 086	-1 563	-1,9
Charges / Dépenses		104 881	140 121	110 502	-29 618	-21,1
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	93 303	108 779	99 279	-9 501	-8,7
	<i>Transfert de crédits</i>		518			
	<i>Cession</i>		526			
Crédits ponctuels						
A202.0113	Programme de surveillance des télécommunications	11 579	31 028	10 910	-20 117	-64,8
	<i>Transfert de crédits</i>		205			
	<i>Cession</i>		15 453			
	<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		5 456			
A202.0171	Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	-	314	314	0	0,0
	<i>Cession</i>		314			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	81 180 508	82 649 200	81 085 943	-1 563 258	-1,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>12 249 332</i>	<i>28 933 400</i>	<i>11 612 932</i>	<i>-17 320 468</i>	<i>-59,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>1 707 799</i>	<i>-</i>	<i>1 556 887</i>	<i>1 556 887</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>67 223 377</i>	<i>53 715 800</i>	<i>67 916 123</i>	<i>14 200 323</i>	<i>26,4</i>

Les *revenus de fonctionnement avec incidences financières* (AIF) se composent des émoluments pour la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (11,1 mio), des revenus provenant de prestations informatiques fournies à des autorités décentralisées (0,2 mio) et des revenus issus d'une opération d'achat avec reprise (0,2 mio). Les *revenus de fonctionnement provenant de l'imputation des prestations* (IP) correspondent aux prestations fournies à des services de l'administration fédérale centrale. Les *revenus sans incidences financières* (SIF) (1,6 mio) résultent de l'inscription à l'actif de prestations propres en lien avec la mise en œuvre du programme «FMÜ», ainsi que de la mise en service partielle, durant le précédent exercice, de composants du système de gestion des mandats WMC dans le système de surveillance des télécommunications (1,5 mio au total).

Deux tendances contraires se reflètent dans l'évolution des revenus.

D'un côté, des prestations supplémentaires ont été fournies pour une valeur 8,5 millions. En outre, le patrimoine administratif a progressé de 1,5 million à la suite de l'inscription à l'actif de prestations dont l'utilisation générera des recettes.

De l'autre côté, les recettes issues des émoluments perçus pour les mesures de surveillances ordonnées ont été inférieures aux estimations pour un montant de 11,6 millions. Il y a lieu de signaler que le nombre de surveillances ordonnées échappe à toute planification ou influence de la part du Service SCPT. Les chiffres inscrits au budget sont estimés sur la base des valeurs des années précédentes et des évolutions technologiques intervenues dans l'environnement des personnes obligées de collaborer.

Une comparaison avec l'exercice précédent montre un recul de 5,2 % des revenus AIF. Les revenus IP affichent en revanche une hausse de 1 % en raison de l'augmentation constante de la demande en prestations de projets.

Bases légales

LF sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.1). O sur les émoluments et les indemnités en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OEI-SCPT; RS 780.115). LF sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 41a.

Remarques

Explication des écarts entre le compte d'État et le budget concernant les revenus de fonctionnement AIF:

Concernant les revenus issus de projets informatiques, il y a lieu de faire une distinction entre la planification et l'exercice proprement dit. La planification (budget avec plan intégré des tâches et des finances) présente les prestations maximales qui peuvent être fournies annuellement avec les ressources internes. Les prestations au sujet desquelles un accord a pu être trouvé avec les bénéficiaires au sein de l'administration fédérale au moment de l'établissement du budget sont inscrites au titre de l'imputation des prestations (16,2 mio en 2019), tandis que les autres prestations sont indiquées en tant que revenus AIF (6,1 mio en 2019). Comme les besoins des bénéficiaires de prestations sont généralement plus élevés en cours d'exercice que lors de l'établissement du budget, il en résulte un déplacement des revenus AIF budgétisés vers les revenus IP. En d'autres termes, la baisse des revenus AIF est compensée par une hausse des revenus IP.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	93 302 949	108 779 350	99 278 501	-9 500 849 -8,7
<i>dont mutations de crédits</i>		1 044 350		
<i>avec incidences financières</i>	75 386 079	88 329 250	75 988 564	-12 340 686 -14,0
<i>sans incidences financières</i>	5 882 268	9 366 700	12 329 306	2 962 606 31,6
<i>Imputation des prestations</i>	12 034 601	11 083 400	10 960 632	-122 768 -1,1
Charges de personnel	49 185 718	47 405 100	48 873 391	1 468 291 3,1
<i>dont location de services</i>	6 224 693	1 013 300	5 014 161	4 000 861 394,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	34 774 112	47 876 100	45 719 488	-2 156 612 -4,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	20 961 102	31 869 300	26 190 434	-5 678 866 -17,8
<i>dont charges de conseil</i>	231 180	50 000	245 779	195 779 391,6
Charges d'amortissement	5 739 095	9 366 700	-577 436	-9 944 136 -106,2
Dépenses d'investissement	3 604 024	4 131 450	5 263 058	1 131 608 27,4
Postes à plein temps (Ø)	250	263	250	-13 -4,9

Charges de personnel et équivalents plein temps

La situation reste tendue sur le marché de l'emploi dans l'informatique. Différents secteurs d'activité sont confrontés à une grave pénurie de spécialistes. Malgré les efforts considérables et concluants déployés pour recruter de nouveaux collaborateurs, le nombre de postes vacants en fin d'année est identique à celui du début de 2019 en raison des fluctuations en cours d'exercice, ce qui explique des charges inférieures de 2,5 millions aux prévisions.

Face à l'augmentation constante de la demande des clients en matière de prestations de projets et afin d'être en mesure de fournir au moins les prestations de projets et autres prestations déclarées prioritaires, il a fallu recourir dans une plus large mesure à des collaborateurs externes via des contrats de location de services. Les moyens supplémentaires nécessaires à ce titre se sont élevés à 4 millions.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

S'établissant à 2,2 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation s'inscrivent 4,5 % en dessous des prévisions budgétaires.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 5,7 millions en tout aux valeurs planifiées. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution: les retards dans la mise en service des nouvelles applications spécialisées pour le Service SCPT notamment se sont traduits par une diminution des charges d'exploitation informatique (- 3,8 mio), à laquelle s'ajoute une baisse des charges au titre de l'achat de matériel et de logiciels et au titre de la maintenance et des licences (- 6,3 mio). À l'inverse, on observe une hausse des charges pour le recours à des soutiens externes dans le domaine des projets (+ 5,0 mio).

Les *charges de conseil* induites par l'examen de questions touchant à l'économie d'entreprise ou de nature stratégique sont supérieures de 0,2 million aux prévisions.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* reflètent deux tendances contraires dans leur évolution: d'un côté, les indemnités que le Service SCPT verse aux fournisseurs de services de télécommunication ont été inférieures de 3 millions aux valeurs du budget, de l'autre, deux transferts d'immobilisations – l'un à l'OFIT, l'autre à fedpol – ont entraîné des contre-écritures sans incidences sur le résultat pour un montant de 6,6 millions (cf. charges d'amortissement). Au total, les *autres charges de biens et services et les charges d'exploitation* sont supérieures de 3,5 millions aux prévisions.

Charges d'amortissement

Fondés sur la comptabilité des immobilisations du CSI-DFJP, les amortissements (SIF), d'un montant de 6 millions, s'inscrivent en dessous des valeurs du budget (- 3,4 mio), en raison de la mise en service différée d'acquisitions – logiciels et licences – à porter à l'actif en lien avec le programme «FMÜ».

À cela s'ajoutent deux transferts d'immobilisations à l'OFIT et à fedpol pour un montant de 6,6 millions, soit au total des charges d'amortissement inférieures de 9,9 millions à la planification.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour des composants réseau (+ 1,8 mio) et le développement des capacités de stockage (+ 1,4 mio) ont été plus importantes que prévu. À l'inverse, les dépenses d'investissement pour des serveurs (- 2,1 mio) se sont inscrites en deçà des prévisions. Dans l'ensemble, les besoins sous ce poste ont été supérieurs de 1,1 million au montant budgété.

Mutations de crédits

- Cessions de 525 900 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants
- Transferts de crédits d'autres unités administratives (0,5 mio): 76 350 francs du SG-DFJP pour la poursuite de l'exploitation de la numérisation dans l'environnement GEVER et 250 000 francs pour le pilote d'un environnement de développement et de déploiement (projet «Platform as a service», PaaS), 192 100 francs de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour le portail SSO («Single-Sign-on-Portal») du DFJP.

Remarques

Crédit d'engagement «Migration vers le centre de calcul CAMPUS (projet MigCC2020)» (V0302.01; AF du 12.9.2017/transfert de crédit: ACF du 27.11.2019), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Exploitation informatique		GP 2: Projets et prestations informatiques		GP 3: Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	36	37	29	31	29	31
Charges de personnel	14	14	22	20	13	15
Charges de biens et services, charges d'exploitation	16	16	7	10	12	19
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	12	13	6	8	3	5
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	–	0	0
Charges d'amortissement	3	2	–	–	3	–3
Dépenses d'investissement	3	5	–	–	0	0
Postes à plein temps (Ø)	87	86	102	100	61	64

A202.0113 PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	11 578 523	31 027 500	10 910 032	-20 117 468	-64,8
<i>dont mutations de crédits</i>		21 113 600			
Charges de personnel	3 621 695	916 200	1 936 588	1 020 388	111,4
<i>dont location de services</i>	3 340 299	–	1 592 958	1 592 958	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	701 494	–	991 557	991 557	–
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	600 169	–	980 825	980 825	–
<i>dont charges de conseil</i>	52 385	–	–	–	–
Dépenses d'investissement	7 255 334	30 111 300	7 981 887	-22 129 413	-73,5
Postes à plein temps (Ø)	2	5	2	-3	-60,0

Le programme «FMÜ» améliorera la qualité de la surveillance des différents canaux de communication (téléphonie mobile, internet, etc.) et permettra au Service SCPT de continuer à remplir son mandat légal vis-à-vis des autorités de poursuite pénale.

Il est géré comme un projet informatique clé de la Confédération et fait l'objet de contrôles périodiques de la part du Contrôle fédéral des finances (CDF). Les prestations s'y rapportant sont fournies en majorité par le CSI-DFJP.

Le programme «FMÜ» comprend quatre étapes:

- acquisitions de remplacement et travaux d'étude pour les étapes 2 à 4 (2016–2018);
- extension de la performance et des capacités (2017–2021);
- adaptation de systèmes au Service SCPT et à fedpol suite à la révision de la LSCPT (2018–2021);
- développement des systèmes (2019–2021).

Un crédit d'ensemble de 99 millions a été approuvé par arrêté fédéral du 11.3.2015. Des montants de 28 et 14 millions ont été libérés pour les deux premières étapes; le premier, dans le cadre de l'arrêté fédéral et, le second, par décision du Conseil fédéral du 15.2.2017. Le 20.12.2017, le Conseil fédéral a libéré les moyens requis – soit 19 millions en tout – pour les projets du groupe 3 de la troisième étape et pour le projet «IKT-ProgFMÜ-P4-GovWare».

Le 4.6.2018, l'Assemblée fédérale a modifié l'arrêté fédéral du 11.3.2015 relatif au développement et à l'exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération. Par cette modification, l'Assemblée fédérale – sans toucher à l'objectif du «Programme FMÜ» – a réduit considérablement le nombre des projets dans un souci de diminution de la charge administrative et de simplification de la coordination. Par ailleurs, un nouveau système performant de surveillance en temps réel sera mis à disposition à la fin du programme.

La quatrième étape est mise en œuvre via le projet «IKT-ProgFMÜ-P2020». Le Conseil fédéral a donné son feu vert au lancement de cette étape le 30.1.2019. Celle-ci a pour objet l'acquisition d'un nouveau composant pour la surveillance en temps réel et la réalisation d'extensions techniques sur les systèmes actuels, ainsi que le développement de leurs fonctions.

Les charges et dépenses d'investissement d'un montant de 31,0 millions inscrites au budget 2019 visaient les résultats suivants:

- mise en service des composants définitifs pour la gestion des mandats et la mise à disposition des données issues de surveillances rétroactives, achèvement du projet «IKT-ProgFMÜ-P1»;
- appel d'offres et adjudication du marché pour le système de conservation de longue durée des données, le système d'enquête «E-FMÜ» et le nouveau composant pour la surveillance en temps réel;
- achèvement du projet «IKT-Prog-FMÜ-P4-GovWare».

Sur les moyens alloués, seuls 10,9 millions ont été utilisés.

Dans l'étape 3, le projet IKT-Prog-FMÜ-P3-Développements vise la poursuite du développement des différents composants (gestion des mandats [WMC], le traitement des renseignements [IRC] et le traitement des données issues de surveillances rétroactives [RDC]). La première unité de réalisation sera lancée sitôt le projet IKT-Prog-FMÜ-P1 terminé. Ce dernier doit être prolongé jusqu'au milieu de 2020 pour deux raisons : premièrement, à cause de changements techniques dans les volumes de données pour le composant RDC (système de renseignements); deuxièmement, le report du lancement du projet IKT-Prog-FMÜ-P3-Développements permettra d'affecter les ressources en priorité au projet IKT-Prog-FMÜ-P2020. En outre, la mise en œuvre du projet IKT-Prog-FMÜ-P3-LZDAS (développement d'un composant central pour la conservation à long terme des données issues des mesures de surveillance) doit être retardée, faute d'avoir pu trouver un fournisseur approprié à l'issue de l'appel d'offres. En ce qui concerne le projet IKT-Prog-FMÜ-P4-EFMÜ enfin, l'évaluation en vue de l'acquisition d'un système d'enquête policière n'étant pas encore achevée, une adjudication est attendue pour le premier semestre 2020. Au total, la constitution de réserves d'un montant global de 11,4 millions est demandée dans le cadre de l'étape 3.

Dans l'étape 4, le projet IKT-Prog-FMÜ-P2020 (remplacement de l'ISS par un composant de dernière génération, modulable, pour la surveillance en temps réel) subit lui aussi des retards. La cause principale tient à la nature même du projet: face à la complexité des enjeux, il a fallu mettre en balance plusieurs approches ayant des répercussions importantes en termes de procédure et d'organisation sur la suite des travaux. Les mesures prises devraient néanmoins permettre des avancements majeurs en 2020, raison pour laquelle la constitution de réserves à hauteur de 8,7 millions est demandée.

Ces différents retards ont rendu nécessaires de nouvelles planifications, approuvées par la mandante (et le comité) du programme. Le 4.12.2019, la mandante a également donné son accord à une prolongation du programme jusqu'au milieu de 2023. L'allongement de la durée de mise en œuvre entraîne une augmentation des coûts de personnel (aussi internes). Les dépenses en faveur de tiers ne dépassent toutefois pas le cadre du crédit d'engagement approuvé.

Mutations de crédits

- Cession de 15 453 000 francs par l'UPIC pour l'attribution centralisée de moyens informatiques au programme «FMÜ»
- Transfert d'un crédit de 297 000 francs par l'UPIC en faveur du programme «FMÜ»
- Transfert d'un crédit de 91 900 francs à fedpol pour l'acquisition d'un nouveau système d'enquête dans le cadre du programme «FMÜ»
- Dissolution de réserves affectées d'un montant de 5 455 500 francs

Remarques

Crédit d'engagement «Programme de surveillance des télécommunications» (V0253.00, V0253.01, V0253.02, V0253.03; AF du 11.3.2015, AF du 4.6.2018), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0171 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	-	313 768	313 767	-1 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>313 768</i>		

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications servant à établir les passeports et cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR). Elle sert également aux autorités de contrôle à la frontière pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme ont une durée de vie fixée à dix ans au plus, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement s'effectue dans le cadre du programme ESYSP, sous l'égide du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Fedpol, le CSI-DFJP, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), l'Administration fédérale des douanes (AFD) et les représentants des services cantonaux participent à ce programme.

Depuis 2018, les moyens destinés au programme «ESYSP» sont budgétisés de manière centralisée au SEM (crédit de programme), avec des cessions en cours d'année aux unités administratives fedpol, CSI-DFJP, AFD et DFAE.

Mutations de crédits

- Cession d'un crédit de 313 768 francs du SEM pour le renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (programme «ESYSP»)

Bases légales

AF du 14.6.2017 relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP; FF 2017 4147).
AF «Reprise du règlement (CE) n° 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF 2008 4813).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	3 447 000	16 611 997	20 058 997
Constitution à partir du compte 2018	-	9 391 000	9 391 000
Dissolution	-	-8 336 997	-8 336 997
État au 31.12.2019	3 447 000	17 666 000	21 113 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	-	22 022 300	22 022 300

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

Le montant total des réserves dissoutes durant l'exercice sous revue s'élève à 8,3 millions.

Des réserves affectées de 5 455 500 francs ont été utilisées pour divers sous-projets du programme «FMÜ». Parallèlement, des réserves affectées de 1 275 000 francs constituées pendant l'exercice précédent ont été destinées au projet «LifeCycle Local Cluster» (espace mémoire pour l'application ERM-IT de fedpol; Fr. 540 000), ainsi qu'au remplacement du chiffrement DWDM (transmission optique de données entre les CC de la Fellerstrasse et de la Güterstrasse; Fr. 415 000) et des composants ISS arrivés au terme de leur cycle de vie (end of life, «ISS-EOL»; Fr. 320 000). En outre, 253 100 francs ont été consacrés à la mise en place de la solution PaaS (*Platform-as-a-Service*) pour l'exploitation pilote, tandis que 215 000 l'ont été à l'extension de l'environnement de développement (postes de travail supplémentaires pour des collaborateurs externes). Un montant de 415 000 francs a également été affecté au remplacement de CATE (outil de gestion des serveurs et des CC), aux acquisitions de remplacement dans l'environnement Windows (type de serveur DL38) et aux activités de planification et d'exécution de cycles de vie de matériel. Ont été dissoutes enfin des réserves affectées de 723 400 francs issues de divers projets d'années antérieures, car elles n'étaient plus nécessaires.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison d'une redéfinition des priorités ou de retards dans divers projets, il y a lieu de constituer des réserves affectées à hauteur de 22 millions:

- Programme FMÜ 20 117 200 francs

IKT-ProgFMÜ-P3-LZDAS (2 791 000 fr.): la réalisation de ce projet visant la mise en place d'un composant central pour la conservation à long terme de données issues de surveillances a été interrompue à la fin de décembre 2019; la date de reprise des travaux dépendra de l'avancement du projet P2020 (remplacement de l'ISS par un composant de dernière génération, modulable, pour

la surveillance en temps réel). Ce dernier a subi des retards, car l'appel d'offres n'avait pas permis de trouver un fournisseur satisfaisant aux exigences. Les travaux prévus pour 2019 doivent donc être reprogrammés au cours des années à venir.

IKT-ProgFMÜ-P3-Développements (1 976 300 fr.): la réalisation de ce projet visant le développement des systèmes pour la gestion des mandats (WMC) et le traitement des renseignements (IRC) et des données issues de surveillances rétroactives (RDC) est retardée, son avancement dépendant des progrès de l'étape P1.

IKT-ProgFMÜ-P4-EFMÜ (6 669 300 fr.): l'évaluation en vue de l'acquisition d'un système d'enquêtes (ErmSys) pour permettre aux autorités de police de journaliser les enquêtes, ainsi que d'analyser et de visualiser des données, a pris du retard. L'adjudication et les premiers paiements sont donc aussi reportés au premier semestre de 2020.

IKT-ProgFMÜ-P2020 (8 680 600 fr.): le projet de remplacement de l'ISS par un composant de dernière génération, modulable, pour la surveillance en temps réel subit du retard. La cause principale tient à la nature même du projet: face à la complexité des enjeux, il a fallu mettre en balance plusieurs approches ayant des répercussions importantes en termes de procédure et d'organisation sur la suite des travaux. Grâce aux mesures qui ont été prises, les résultats sont attendus en 2020.

— Portail Single-Sign-On (SSO) du DFJP; version 7 542 100 francs

Les adaptations et les développements requis du Portail SSO du DFJP pour permettre le développement de l'infrastructure HSM (Hardware Security Module, pour la conservation sûre de clés cryptographiques) ont subi un important retard, les ressources ayant dû être affectées à d'autres projets suite à une redéfinition des priorités. En outre, les adaptations apportées par le fabricant à son modèle de produit ont requis des clarifications supplémentaires, si bien que le fournisseur ne pourra exécuter les travaux prévus qu'en 2020. Par ailleurs, un transfert de crédit a été opéré de l'UPIC au CSI-DFJP pour l'acquisition de l'infrastructure HSM (cf. mutations de crédits). Vu toutefois que le Service d'achat central a renouvelé en 2019 sa stratégie produits pour l'ensemble de l'administration fédérale, de nouveaux contrats-cadres doivent être conclus avec le fabricant du matériel. L'acquisition est donc reportée à 2020.

— Environnement de développement 110 000 francs

La mise à disposition, initialement prévue pour 2019, de postes de travail supplémentaires dans l'environnement de développement pour des collaborateurs externes suite à de nouveaux appels d'offres OMC a dû être reportée à 2020 en raison de retards dans ces mêmes procédures.

— Pilot FortiNet 103 600 francs

Une pénurie de ressources en raison de vacances de postes, notamment au sein de l'unité responsable des pare-feu, a entraîné une nouvelle priorisation des projets. Le remplacement de l'actuelle interface de communication (pilote Fortinet) doit être repoussé à 2020.

— Acquisition de la licence pour l'extension du système Tufin 132 200 francs

Le pilote FortiNet requiert une extension de l'actuel système de gestion des directives de sécurité réseau (Tufin), auquel doit être ajouté le module complémentaire «Secure Change» (logiciel d'orchestration des systèmes pare-feu). En raison du report du pilote FortiNet, l'appel d'offres OMC pour l'acquisition de la licence ne pourra intervenir qu'en 2020.

— Remplacement des systèmes HC250 362 200 francs

Le remplacement des systèmes de serveurs HC250 (utilisés pour la virtualisation de base dans les zones de réseau sans fonction de stockage), devenus obsolètes, était prévu pour 2019. Préalablement à l'évaluation des systèmes de nouvelle génération, des clarifications importantes ont été nécessaires (not. preuve de faisabilité). Malgré une commande à un stade précoce et les garanties initialement données par le fabricant et le fournisseur quant au respect des délais, la mise en service des nouveaux produits ne pourra intervenir qu'au cours du premier trimestre de 2020 suite à des difficultés de livraison de certains composants.

— Actualisation de la technologie de stockage 334 000 francs

Le renouvellement de la technologie de stockage (remplacement au terme du cycle de vie et adaptation aux progrès technologiques) du système de traitement à haute disponibilité Interception System Schweiz n'a pas pu être mené à bien comme prévu en 2019. Le fournisseur ne pourra livrer le matériel qu'en février 2020.

— Divers projets liés à la gestion des cycles de vie 321 000 francs

Initialement prévue en 2019, la mise en œuvre de plusieurs projets liés à la gestion des cycles de vie (ESB Cluster Firewall, Proxy SYSP, réseau, serveurs de consoles) a dû être repoussée d'un an en raison de différents facteurs (redéfinition des priorités induite par le manque de ressources en personnel, problèmes de livraison côté fournisseurs ou contraintes économiques).

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE LA DÉFENSE, DE LA
PROTECTION DE LA
POPULATION ET DES SPORTS

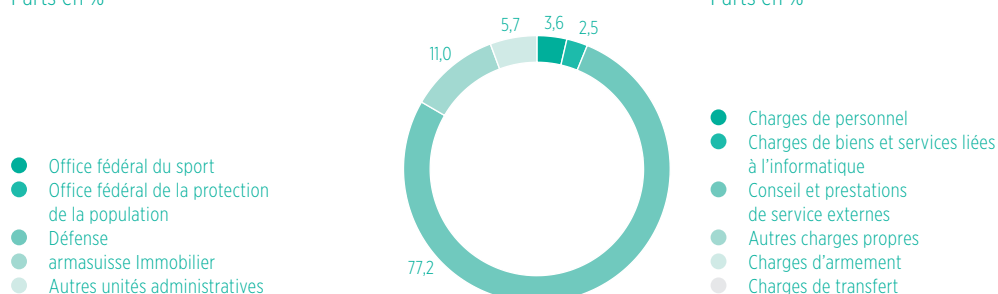
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	1 526,7	1 537,2	1 497,2	-29,5	-1,9
Recettes d'investissement	20,6	19,4	16,3	-4,3	-20,9
Charges	7 057,2	7 689,6	7 095,9	38,7	0,5
Charges propres	6 809,6	7 412,7	6 851,5	41,9	0,6
Charges de transfert	247,6	276,9	244,4	-3,2	-1,3
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	n.d.
Dépenses d'investissement	785,2	969,2	1 112,2	327,0	41,6

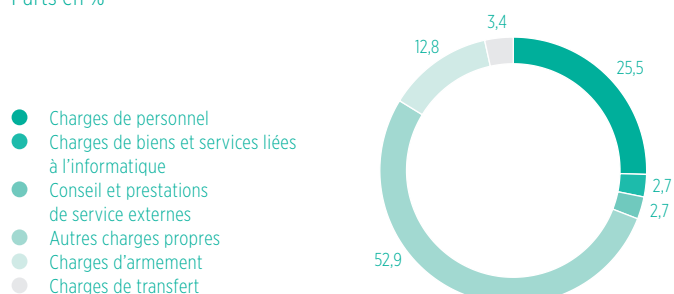
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2019)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2019)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2019)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel à plein temps	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Dép. fédéral défense, protection de la population et sports	6 852	1 807	11 909	193	192	244
500 Secrétariat général du DDPS	87	52	298	13	7	4
502 Autorité de surveillance indépendante des activités de rens.	2	2	9	0	0	-
503 Service de renseignement de la Confédération	78	58	334	3	-	12
504 Office fédéral du sport	112	58	411	8	5	145
506 Office fédéral de la protection de la population	160	49	289	19	30	21
525 Défense	5 429	1 393	9 451	128	134	49
540 Office fédéral de l'armement armasuisse	89	88	487	11	3	-
542 armasuisse Sciences et technologies	35	18	107	1	1	-
543 armasuisse Immobilier	778	37	211	2	3	-
570 Office fédéral de topographie swisstopo	81	52	312	9	9	14

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordination et pilotage des dossiers politiques relevant du département
- Soutien et conseil à la cheffe du département dans les domaines politiques et juridiques ainsi que dans les questions d'ordre opérationnel et la communication
- Pilotage et coordination des ressources du département
- Défense des intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de RUAG

PROJETS 2019

- Dissociation des prestations informatiques du DDPS (prestations clés et prestations de base): réalisation de l'étude de faisabilité pour la migration des prestations de bureautique (BURAUT) de la Base d'aide au commandement (BAC) à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT)
- GENOVA SG-DDPS (remplacement de l'actuel système de gestion des affaires): présentation des résultats pour les phases de projet «conception» et «réalisation»
- SCHAMIS plus (nouveau système de traitement des sinistres): décision concernant la préreception du projet selon HERMES
- Exercice du Réseau national de sécurité 2019: réalisation, première analyse et évaluation

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

L'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19) s'est déroulé conformément à la planification. Les autres projets ont cependant enregistré des retards.

Dissociation des prestations informatiques au DDPS (prestations clés et prestations de base): la mise en œuvre de ce projet informatique clé a été approuvée le 28.3.2019. L'étude de faisabilité n'a pas pu être achevée. La migration des prestations BURAUT à l'OFIT a dû être reportée en raison de la modification des directives de sécurité de la BAC. Le comité de programme a décidé fin novembre 2019 d'élaborer une nouvelle planification.

GENOVA SG-DDPS: le projet a été lancé au 1^{er} trimestre 2019. La réception d'Acta Nova dans le programme GENOVA Confédération ne s'est pas déroulée comme prévu, à cause de performances insuffisantes et de difficultés lors de l'intégration dans l'environnement de la Confédération. Aussi, les résultats des phases de conception et de réalisation ne seront disponibles qu'en 2020. *SCHAMIS plus:* l'objectif de ce projet est la réalisation d'un projet HERMES pour la mise au concours, la réalisation et l'introduction d'une nouvelle plateforme permettant la gestion intégrale des processus en vigueur et les affaires courantes du Centre de dommages du DDPS. La phase de réalisation selon HERMES a été lancée début 2019. La préreception du projet a été reportée au premier semestre 2020, car la collaboration très complexe avec le prestataire externe a entraîné des retards.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-C18 en %
Revenus	1,1	1,3	1,2	0,1
Charges	85,2	114,9	90,8	5,6
Charges propres	81,4	111,0	87,0	5,5
Charges de transfert	3,8	3,9	3,8	0,1
Dépenses d'investissement	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent en majeure partie des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur ainsi que de la participation des cantons aux charges du bureau du Réseau national de sécurité.

Les charges propres du Secrétariat général (SG-DDPS) constituent 96 % de ses charges totales. Les charges de fonctionnement sont le poste le plus important et représentent 89 % des charges totales, le reste correspondant à des risques non assurés (accidents de véhicules à moteur). Seules les contributions à la promotion civile de la paix appartiennent au domaine des transferts, en particulier les subventions au Centre de recherche sur la politique de sécurité (*Center for Security Studies* [CSS]) de l'École polytechnique fédérale de Zurich, qui constituent environ 4 % des charges totales.

Le compte 2019 présente une augmentation de charges de 5,6 millions par rapport au compte 2018. Notamment les charges informatiques (+ 1,2 mio) et les charges de conseil (+ 1 mio) ont été plus élevées qu'en 2018. Des provisions pour les risques non assurés (accidents de véhicules à moteur), dont la dissolution en 2018 avait réduit les charges (- 3,2 mio), ont été de nouveau constituées en 2019 (+ 1,1 mio). Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ont diminué de 0,5 million par rapport à l'exercice précédent.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE ET PILOTAGE DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG-DDPS met à la disposition du chef du département les informations requises pour la conduite des affaires, le soutient dans son travail politique, se charge des processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure la communication du département. Il organise et pilote les ressources et veille à ce que la planification et les activités menées en collaboration avec les autres départements et le Conseil fédéral soient coordonnées. En tant que propriétaire, il agit sur la conduite des affaires de RUAG et soutient le chef du département dans tous les domaines liés à la politique de sécurité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,5	0,7	0,6	-0,1	-15,7
Charges et dépenses d'investissement	79,6	86,9	81,2	-5,8	-6,6

COMMENTAIRE

Les charges du groupe de prestations s'élèvent à quelque 52 millions pour les charges de personnel et 29 millions pour les charges de biens et services et les charges d'exploitation. Leur diminution de 5,8 millions par rapport au budget s'explique principalement par des charges de personnel et de conseil plus basses que prévu, respectivement de 1,8 et de 4,7 millions. En contrepartie, le domaine de l'informatique a engendré des charges supplémentaires de 2,6 millions, essentiellement dues aux projets de dissociation des prestations informatiques du DDPS et GENOVA DDPS/SG-DDPS.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Évaluation de la qualité des prestations de coordination et des processus de pilotage des ressources par les UA (enquête bisannuelle) (échelle 1 à 5)	3,7	-	-
Gouvernement d'entreprise publique: Le Secrétariat général contribue à ce que les unités externalisées soient pilotées en application de la politique fixée en la matière par le Conseil fédéral et le Parlement			
- Les objectifs stratégiques sont fixés; participation de RUAG à au moins quatre entretiens avec le propriétaire par an (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		4 307	1 344	1 152	-192	-14,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	543	674	568	-106	-15,7
Postes ponctuels						
E102.0109	Risques non assurés	3 765	670	584	-86	-12,9
Charges / Dépenses		88 452	114 851	90 814	-24 038	-20,9
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	79 600	86 949	81 192	-5 757	-6,6
	<i>Transfert de crédits</i>		-1 642			
	<i>Cession</i>		872			
Crédits ponctuels						
A202.0103	Risques non assurés	5 068	7 586	5 785	-1 801	-23,7
A202.0104	Pool départemental des ressources	-	16 467	-	-16 467	-100,0
	<i>Supplément</i>		11 500			
	<i>Cession</i>		-4 706			
Domaine des transferts						
<i>GP 1: Soutien à la conduite et pilotage des ressources</i>						
A231.0104	Contributions à la promotion de la paix	3 784	3 850	3 836	-14	-0,4

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	542 634	673 900	568 258	-105 642	-15,7

Ce poste englobe les revenus provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs, divers remboursements d'exercices précédents et la participation des cantons aux charges du bureau du Réseau national de sécurité (RNS; 0,4 mio).

Les charges du bureau du RNS ayant été moins élevées que prévu, le montant de la participation des cantons a baissé.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OÉmol-DDPS; RS 172.045.103).

E102.0109 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	3 764 513	670 100	583 608	-86 492	-12,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>534 913</i>	<i>670 100</i>	<i>583 608</i>	<i>-86 492</i>	<i>-12,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>3 229 600</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Le SG-DDPS comptabilise dans ce poste les revenus provenant des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur, ainsi que tous les dommages aux tiers causés par la troupe.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 39.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	79 599 792	86 948 500	81 191 899	-5 756 601	-6,6
<i>dont mutations de crédits</i>		-769 800			
<i>avec incidences financières</i>	62 567 354	70 571 600	64 215 728	-6 355 872	-9,0
<i>sans incidences financières</i>	130 561	60 000	39 414	-20 586	-34,3
<i>Imputation des prestations</i>	16 901 877	16 316 900	16 936 757	619 857	3,8
Charges de personnel	52 344 574	54 112 300	52 342 521	-1 769 779	-3,3
<i>dont location de services</i>	-	-	64 263	64 263	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	27 242 686	32 776 200	28 836 847	-3 939 353	-12,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	11 496 083	10 047 700	12 692 768	2 645 068	26,3
<i>dont charges de conseil</i>	5 495 285	11 211 700	6 475 551	-4 736 149	-42,2
Charges d'amortissement	12 532	60 000	12 532	-47 468	-79,1
Postes à plein temps (Ø)	302	306	298	-8	-2,6

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges ont été inférieures (- 1,8 mio) au montant disponible en raison de la vacance de plusieurs postes. Pour l'exercice sous revue, le SG-DDPS comptait en moyenne 298 EPT, soit un peu moins que prévu.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services liées à l'informatique avoisinent 12,7 millions, répartis entre les projets (6,3 mio) et l'exploitation (6,4 mio). Les projets informatiques poursuivis en 2019 sont les suivants: le programme de dissociation des prestations informatiques du DDPS, le programme GENOVA DDPS/SG-DDPS et le projet SCHAMIS Plus du Centre de dommages du DDPS. Outre les fonds octroyés, un montant supplémentaire de 2,6 millions a été nécessaire. Sur ce montant, une part de 2,3 millions est due au fait que, lors de l'établissement du budget 2019, les charges imputées par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication pour les prestations clés et de base au bénéfice du DDPS ne pouvaient pas encore être estimées de manière exacte.

Les charges de conseil s'élèvent à 6,5 millions pour l'exercice sous revue. Elles comprennent en particulier les activités de conseil sollicitées auprès de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et d'armasuisse Immobilier (ar Immo) pour le domaine Territoire et environnement (imputation des prestations, 2,3 mio), les projets du domaine Sécurité des informations et des objets (SIO; 1,4 mio), notamment pour la sécurité de la manipulation des munitions et explosifs (SUME) et les objets soumis à la protection intégrale, ainsi que le projet de dissociation de RUAG (1 mio), l'exercice 2019 du RNS (0,3 mio), le projet GENOVA DDPS/SG-DDPS (0,3 mio), et d'autres petits projets (1,2 mio). Les charges de conseil sont inférieures au montant budgété (- 4,7 mio). Les moyens mis en réserve pour des activités de conseil au bénéfice de la direction du département n'ont pas été utilisés (- 1,9 mio). Au sein des domaines SIO (- 1,7 mio) et Cyberdéfense (- 0,5 mio), les besoins ont été moindres et, en raison des retards subis par le projet GENOVA DDPS/SG-DDPS, le montant budgété n'a pas été intégralement utilisé (- 0,6 mio).

Le reste des charges de biens et services et des charges d'exploitation non utilisées (- 1,8 mio) concerne entre autres le matériel de bureau, les imprimés, les livres (- 0,8 mio), les frais (- 0,4 mio) et les charges d'exploitation distinctes (- 0,7 mio).

Mutations de crédits

- Cessions (+ 0,9 mio), opérées par l'Office fédéral du personnel (OFPER), de 75 400 francs pour les apprentis, 305 100 francs pour les stagiaires, 65 600 francs pour l'intégration professionnelle et 198 000 francs pour compenser les effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire, ainsi que par le SG-DDPS («Pool départemental des ressources»), de 141 200 francs pour des prestations en lien avec la Caisse d'allocations familiales et 87 000 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transferts de crédits (- 1,6 mio), à la Défense, suite au retransfert de 6,6 EPT au domaine Sécurité intégrale (- 1,2 mio), à l'OFPP (- 410 000 fr.) pour des interventions de protection civile au profit de la communauté, à la Chancellerie fédérale, de 60 400 francs pour le regroupement des services linguistiques anglophones de l'administration fédérale, et à l'Administration fédérale des finances, de 10 800 francs pour CRB360, l'outil interne à la Confédération pour les chiffres clés

Remarques

Crédits d'engagement «Programme GENOVA, étape 2 DDPS», V0264.06, et «Programme SPT 2020», V0263.00, voir tome 1, ch. C 12.

A202.0103 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	5 067 866	7 586 000	5 785 348	-1 800 652	-23,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>5 067 866</i>	<i>7 586 000</i>	<i>4 685 748</i>	<i>-2 900 252</i>	<i>-38,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 099 600</i>	<i>1 099 600</i>	<i>-</i>

Le crédit «Risques non assurés» concerne les charges liées à des accidents impliquant des véhicules de la Confédération (y c. bateaux, bicyclettes et chars de combat). Pour le règlement des dommages corporels et des cas complexes de responsabilité civile en Suisse et à l'étranger, la Confédération a conclu un contrat de règlement des sinistres avec AXA Winterthur.

Les charges inférieures de 2,9 millions par rapport aux prévisions s'expliquent par le fait que les paiements liés à des accidents de véhicules à moteur (dommages aux biens et aux personnes) et aux dommages à des tiers causés par la troupe ont été moins élevés que prévu. Il n'est pas possible d'établir une planification exacte à ce titre. Les provisions ont toutefois dû être rehaussées de 1,1 million (sans incidences financières).

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 39.

A202.0104 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	-	16 466 800	-	-16 466 800	-100,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>6 794 400</i>			
Charges de personnel	-	10 263 100	-	-10 263 100	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	6 203 700	-	-6 203 700	-100,0

Le budget alloué aux réserves départementales s'élevait à 9,7 millions, soit 3,5 millions pour les charges de personnel et 6,2 millions pour les charges de biens et services liées à l'informatique. En ce qui concerne le personnel, les ressources ont été relevées, par la voie du premier supplément au budget 2019, de 11,5 millions pour atteindre 15 millions (montant compensé dans le budget de la Défense). Sur ce montant, 4,7 millions ont été cédés aux unités administratives du DDPS et 10,3 millions n'ont pas été utilisés. Les ressources de la réserve informatique n'ont pas été utilisées en raison de retards dans un projet (dissociation des prestations informatiques du DDPS). Par conséquent, la constitution de réserves affectées est sollicitée.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 2 mio): opérées par l'OPPER pour l'accueil extrafamilial d'enfants
- Cessions (- 6,7 mio): 1,9 million à armasuisse Sciences et technologies (12 EPT pour la cyberdéfense), 1,6 million au Service de renseignement de la Confédération (SRC, 6 EPT pour la cyberdéfense et 2 EPT pour le Centre fédéral de situation), 0,6 million au SRC en lien avec la création de postes pour l'accomplissement de sa mission de base et de sa mission en vertu de la LREns (ACF du 3.7.2019), et à diverses unités administratives du DDPS, 2,1 millions pour l'accueil extrafamilial des enfants et 0,5 million pour des prestations en lien avec la Caisse d'allocations familiales
- Premier supplément au budget 2019 (+ 11,5 mio): afin d'accroître la marge de manœuvre du DDPS au cours de l'exercice (par ex. pour la cyberdéfense), des moyens ont été transférés de la Défense à la réserve départementale affectée au personnel

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2019	-	7 870 000	7 870 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards subis par divers projets, la constitution de réserves affectées de 7,9 millions est sollicitée:

- Programme Dissociation des prestations informatiques DDPS 6 200 000 francs
- SCHAMIS plus 1 100 000 francs
- Programme GENOVA DDPS/SG-DDPS 570 000 francs

A231.0104 CONTRIBUTIONS À LA PROMOTION DE LA PAIX

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	3 784 049	3 850 000	3 836 290	-13 710	-0,4

Le principal bénéficiaire de subventions (3,4 mio) est le CSS pour la gestion du portail ISN (*International Relations and Security Network*) traitant de questions de politique de sécurité et consulté par plus de 750 000 visiteurs par mois. Une part moins importante des ressources (0,5 mio) est par ailleurs utilisée pour des projets de coopération relatifs notamment à l'instruction, à l'équipement et au désarmement.

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4.

Remarques

Crédit d'engagement liquidé (crédit-cadre) «Promotion de la paix 2016–2019», V0111.03, voir tome 1, ch. C 11.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance des activités du service de renseignement rattaché au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et des services de renseignement cantonaux
- Élaboration de rapports destinés au public

PROJETS 2019

- Publication du premier rapport annuel

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Le rapport 2018 a été publié le 28.3.2019. La publication du rapport 2019 est prévue le 31.3.2020.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	-	0,0	0,0	0,0	-
Charges	1,2	2,5	2,1	0,9	73,2
Charges propres	1,2	2,5	2,1	0,9	73,2
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

L'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement (AS-Rens) a été mise en place en 2018, en vertu de la loi sur le renseignement (LRens; RS 127). Elle est chargée de surveiller les activités du service de renseignement rattaché au DDPS et des autorités cantonales d'exécution. L'AS-Rens est habilitée à aider l'autorité cantonale de surveillance dans l'accomplissement de ses tâches. Elle contrôle les activités de renseignement quant à leur légalité, leur adéquation avec l'objectif et leur efficacité. Elle coordonne ses activités avec les organes de surveillance parlementaires (en particulier la Délégation des commissions de gestion) et avec d'autres autorités de surveillance de la Confédération (entre autres le Contrôle fédéral des finances, l'Autorité de contrôle indépendante, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence) et des cantons. Elle informe le DDPS de ses activités dans un rapport annuel, qui est rendu public.

Bien que rattachée au DDPS sur le plan administratif, l'AS-Rens n'est pas assujettie à des instructions.

Les charges de l'AS-Rens relèvent intégralement du domaine propre et sont principalement constituées de charges de personnel.

En 2019, l'activité de l'AS-Rens s'est concentrée sur sa tâche principale, à savoir les activités d'inspection qu'elle accomplit conformément à son mandat légal.

Contrairement à 2018, aucun poste de l'AS-Rens n'était vacant en 2019. Alors qu'en 2018 le Secrétariat général du DDPS avait financé les charges imputées au titre de la location et de l'informatique, l'AS-Rens les a assumées elle-même en 2019.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	-	3	0	-3	-100,0
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	3	0	-3	-100,0
Charges / Dépenses	1 228	2 504	2 126	-377	-15,1
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 228	2 504	2 126	-377	-15,1
Cession		23			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Total <i>avec incidences financières</i>	-	3 000	0	-3 000	-100,0

L'AS-Rens ne génère aucun revenu. Le budget 2020 tient compte de ce fait.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	1 227 763	2 503 600	2 126 460	-377 140	-15,1
<i>dont mutations de crédits</i>		22 500			
<i>avec incidences financières</i>	1 199 368	2 210 800	1 890 799	-320 001	-14,5
<i>sans incidences financières</i>	28 395	-	31 607	31 607	-
<i>Imputation des prestations</i>	-	292 800	204 054	-88 746	-30,3
Charges de personnel	1 204 690	1 915 500	1 877 279	-38 221	-2,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	23 073	588 100	249 180	-338 920	-57,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	-	192 800	82 954	-109 846	-57,0
<i>dont charges de conseil</i>	-	50 000	2 500	-47 500	-95,0
Postes à plein temps (Ø)	6	10	9	-1	-10,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les *charges de personnel* sont d'environ 40 000 francs inférieures au budget, notamment en raison de besoins moins importants que prévu dans les domaines de la formation et de la formation continue (- 30 000 fr.). Tous les postes ont pu être pourvus en 2019. L'effectif se monte, comme prévu, à 10 EPT.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les moyens alloués aux *charges de biens et services liées à l'informatique* n'ont pas été épuisés (- 0,1 mio). L'évaluation à effectuer en vue d'une solution informatique indépendante et sécurisée a été reportée car elle repose sur d'autres projets en cours (par ex. Centres de calcul DDPS/Confédération). En outre, la Base d'aide au commandement a imputé à l'AS-Rens 40 000 francs de moins que prévu au titre de l'exploitation.

Les moyens alloués aux *charges de conseil*, à savoir 50 000 francs, n'ont pas été utilisés car il n'y a pas eu besoin, en 2019, de recourir à des prestations de conseil en lien avec les activités d'inspection.

Quant aux moyens alloués aux autres charges de biens et services et charges d'exploitation, ils n'ont pas non plus été entièrement utilisés (- 0,2 mio). D'une part, les charges de loyers ont été inférieures de 50 000 francs aux prévisions (imputation des prestations), d'autre part, le montant budgété était trop élevé. Ces deux éléments ont été corrigés dans le budget 2020.

Mutations de crédits

- Cession de 22 500 francs par l'Office fédéral du personnel pour la compensation des effets de la structure défavorable des âges et des classes de salaire

Aperçu des réserves

L'AS-Rens ne présente aucune réserve.

SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Recherche d'informations à l'aide de moyens de renseignement
- Évaluation et appréciation des renseignements et diffusion des connaissances acquises par ce moyen aux bénéficiaires de prestations
- Renforcement de la sécurité de la Suisse grâce à des prestations opérationnelles et préventives

PROJETS 2019

- Loi sur le renseignement (LRens): application

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La LRens est entrée en vigueur le 1.9.2017. L'augmentation des effectifs prévue (16 équivalents plein temps [EPT]) a été terminée en 2019.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	0,1	0,1	0,2	0,1	55,9
Charges	85,0	91,0	90,1	5,2	6,1
Charges propres	72,6	78,6	77,7	5,2	7,1
Charges de transfert	12,4	12,4	12,4	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

En raison des dispositions spéciales concernant le maintien du secret du Service de renseignement de la Confédération (SRC), ni explications ni chiffres détaillés ne sont publiés. L'utilisation des ressources pour les activités de renseignement du SRC est contrôlée et suivie par divers organes de surveillance de l'administration et du Parlement mandatés à cet effet (Autorité de surveillance indépendante des activités des services de renseignement, Autorité de contrôle indépendante, Contrôle fédéral des finances, Délégation des commissions de gestion et Délégation des finances des Chambres fédérales). De même, aucune information n'est présentée sur les objectifs ou sur les résultats.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	107	58	167	109	189,2
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	107	58	167	109	189,2
Charges / Dépenses	84 971	90 989	90 141	-848	-0,9
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	72 571	78 589	77 741	-848	-1,1
Cession		2 863			
Domaine des transferts					
Non affecté					
A231.0105 Services de renseignement cantonaux	12 400	12 400	12 400	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	106 835	57 600	166 600	109 000 189,2

Bases légales

O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS 172.058.41), art. 5.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	72 570 798	78 589 200	77 741 263	-847 937	-1,1
<i>dont mutations de crédits</i>		2 863 200			
<i>avec incidences financières</i>	64 759 696	70 358 900	69 617 367	-741 533	-1,1
<i>sans incidences financières</i>	222 577	-	214 182	214 182	-
<i>Imputation des prestations</i>	7 588 526	8 230 300	7 909 714	-320 586	-3,9
Charges de personnel	53 178 643	57 663 400	57 879 485	216 085	0,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	19 392 156	20 925 800	19 861 778	-1 064 022	-5,1
Postes à plein temps (Ø)	314	319	334	15	4,7

Mutations de crédits

- Cessions (+ 2,9 mio): par l'Office fédéral du personnel, 276 100 francs pour les stagiaires des hautes écoles, 126 000 francs pour compenser les effets de la structure défavorable des âges et des classes de salaire; par le Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports («Pool départemental des ressources»), 1,6 million pour l'augmentation de l'effectif du domaine de la cyberdéfense (6 EPT) et du Centre fédéral de situation (2 EPT), 610 000 francs par suite de la décision du Conseil fédéral du 3.7.2019 d'augmenter l'effectif pour que le SRC puisse assumer les tâches prévues par la loi sur le renseignement et son mandat de base, 124 000 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants et 112 000 francs en lien avec la Caisse d'allocations familiales

Aperçu des réserves

Le SRC ne présente aucune réserve.

CRÉDITS DE TRANSFERT

A231.0105 SERVICES DE RENSEIGNEMENT CANTONAUX

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	12 400 000	12 400 000	12 400 000	0	0,0

Indemnisation des prestations des cantons dans le cadre de l'exécution des tâches de renseignement.

Bases légales

LF du 25.9.2015 sur le renseignement (LRens; RS 121), art. 85, al. 5. O du 16.8.2017 sur le renseignement (ORens; RS 121.1), art. 6.

OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Encouragement du sport et de l'activité physique pour tous les âges et niveaux de performance
- Encouragement de la formation et de la formation continue dans le domaine du sport
- Soutien du sport d'élite
- Lutte contre les dérives du sport (notamment le dopage, la violence et la corruption)

PROJETS 2019

- Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport: mise en œuvre
- Banque de données nationale pour le sport (BDNS): remplacement; phase de projet «réalisation»

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	25,8	24,2	26,8	1,0	3,8
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	-41,6
Charges	247,5	280,5	257,0	9,5	3,8
Charges propres	108,5	114,8	112,2	3,7	3,4
Charges de transfert	139,0	165,7	144,8	5,8	4,2
Dépenses d'investissement	11,9	14,6	9,6	-2,3	-19,5

COMMENTAIRE

Les revenus de l'Office fédéral du sport (OFSPO) proviennent pour deux tiers de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire dans les centres de sport de Macolin et de Tenero et pour un tiers de la formation ainsi que des prestations de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM). Les charges consistent à 44 % en charges propres et à 56 % en charges de transfert.

Par rapport à l'année précédente, les revenus ont progressé de 1 million. Ce résultat est imputable à la hausse de la fréquentation des deux centres de sport (Macolin et Tenero) ainsi qu'à l'augmentation de la demande de prestations dans le domaine du sport d'élite. Les charges propres sont supérieures de 3,7 millions à celles qui avaient été enregistrées l'année précédente, d'une part en raison de la progression du taux d'occupation des centres de sport et de la demande de prestations, qui génèrent des charges supplémentaires, et d'autre part en raison de la faiblesse des charges enregistrées l'année précédente du fait de reports de dépenses dus à des retards dans des projets informatiques. La hausse des charges de transfert résulte quant à elle du soutien accordé à diverses manifestations sportives internationales (Jeux olympiques de la jeunesse, Universiade d'hiver, Mondiaux de cyclisme).

GP 1: HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE DE SPORT

MANDAT DE BASE

La Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) est une haute école spécialisée de la Confédération. Ses tâches et ses activités comprennent l'enseignement, la recherche et le développement ainsi que la fourniture de prestations. La HEFSM propose des études à plein temps dans les filières bachelor et master ainsi que des études à temps partiel dans des domaines spécialisés. Ses activités de recherche et de développement reposent sur des approches interdisciplinaires en sciences du sport et portent sur des questions orientées vers la pratique. Conformément au mandat global d'encouragement du sport qui incombe à l'OFSPO, le spectre des prestations scientifiques en matière de sport est large, puisque l'offre englobe les domaines de l'encouragement général du sport et de l'activité physique, de la formation et du sport d'élite.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	6,6	5,9	6,9	1,1 18,2
Charges et dépenses d'investissement	23,0	24,4	25,3	0,9 3,6

COMMENTAIRE

Les revenus de la HEFSM se composent en grande partie des compensations pour des prestations qu'elle a fournies dans le domaine du sport d'élite (par ex. diagnostic de la performance et soutien pour l'entraînement). Les revenus supérieurs (+ 1,1 mio) au montant budgété résultent de la demande accrue dans ces domaines. Le surcroît de charges de 0,9 million découle lui aussi directement de cette demande accrue.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Enseignement: La HEFSM veille à proposer une offre de formation de bonne qualité, axée sur la pratique, économiquement rentable et répondant à une large demande			
- Étudiants dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (nombre, min.)	168	150	182
- Étudiants Joint Master (MSc) avec l'université de Fribourg (nombre, min.)	128	90	135
- Étudiants d'autres hautes écoles dans des modules de formation de la HEFSM (nombre, min.)	606	500	457
- Intérêt pour l'offre d'études BSc/MSc de la HEFSM, inscriptions (nombre, min.)	179	160	165
- Candidats aux examens professionnels et aux examens de diplôme de la Formation des entraîneurs (nombre, min.)	61	65	33
- Coûts moyens par étudiant dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (CHF, max.)	36 000	39 000	34 000
- Conformité avec les standards de qualité du Conseil suisse d'accréditation (CSA) (oui/non)	oui	oui	oui
Recherche, développement et services: Les activités de recherche, de développement et de services de la HEFSM sont orientées vers la pratique, de haute qualité et adaptées aux besoins			
- Projets R+D réalisés (nombre, min.)	38	20	34
- Congrès nationaux et internationaux (nombre, min.)	10	8	9
- Coopérations avec des organisations sportives, principalement des fédérations (nombre, min.)	12	10	10

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été, pour la plupart, atteints. Les écarts relèvent des domaines suivants:

Enseignement: la HEFSM n'a pas réussi à attirer autant d'étudiants venus d'autres hautes écoles qu'elle le souhaitait et la demande a enregistré un recul. Le nombre de candidats aux examens professionnels et examens de diplôme dans le domaine de la formation des entraîneurs n'a pas non plus été aussi élevé qu'attendu. Ces résultats tiennent vraisemblablement à la nouvelle conception de la formation dispensée par la Formation des entraîneurs Suisse, qui prévoit depuis 2019 un système d'examen modulaire et moins contraignant quant au calendrier. Certains candidats au diplôme attendent le nouveau système d'examen, qui sera mis en place en 2020. Les coûts moyens par étudiant ont été moins élevés en raison d'un plus grand nombre d'étudiants.

GP 2: SPORT DES JEUNES ET DES ADULTES, PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT

MANDAT DE BASE

L'unité Sport des jeunes et des adultes dirige des programmes visant à encourager le sport et l'activité physique. Elle veille en premier lieu à la mise en œuvre du programme «Jeunesse+Sport». Conformément au mandat légal, des mesures sont également élaborées pour développer et mettre en œuvre l'encouragement général du sport. Dans ce contexte, l'OFSPO dirige différents réseaux dans lesquels sont intégrés les cantons, les communes et des partenaires privés.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	2,1	2,1	2,2	0,1	6,7
Charges et dépenses d'investissement	21,7	28,0	23,6	-4,3	-15,5

COMMENTAIRE

Les revenus de ce groupe de prestations proviennent en grande partie des compensations des cours payants (en particulier des frais de participation et des moyens didactiques). Le solde de crédit constaté au niveau des charges et des dépenses d'investissement, d'un montant de 4,3 millions, s'explique, d'une part, par des coûts moins importants que prévu dans le domaine de la gestion du matériel de prêt Jeunesse+Sport (J+S) et, d'autre part, par le retard dans le projet informatique de refonte de la «Banque de données nationale pour le sport» (BDNS) du fait d'un recours déposé en 2018 par un participant à la procédure OMC, qui a aussi eu un impact sur l'année 2019. Par conséquent, la constitution de réserves affectées est demandée.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Sport des jeunes et des adultes: L'OFSPO veille à proposer une offre de formation et de formation continue de bonne qualité et répondant à une large demande			
– Participants à la formation de moniteurs et d'experts J+S (nombre, min.)	76 827	78 000	79 378
– Participants à la formation de moniteurs et d'experts esa (nombre, min.)	5 830	6 000	6 547
– Certification eduQua acquise (oui/non)	oui	oui	oui
Cours/camps dans le Sport des enfants et le Sport des jeunes: L'OFSPO veille à ce que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes pratiquent activement du sport selon les standards de qualité de J+S			
– Enfants et jeunes participant à J+S (nombre, min.)	637 029	640 000	642 559
– Nombre d'enfants et de jeunes participant à J+S mesuré en pourcentage du groupe cible (% min.)	46,8	47,2	47,2

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

GP 3: CENTRES DE SPORT NATIONAUX

MANDAT DE BASE

L'OFSPPO exploite deux centres de sport, l'un à Macolin et l'autre à Tenero. Le premier réunit sous le même toit tous les domaines importants de l'encouragement du sport en Suisse: formation et recherche, développement et conseil, politique du sport et réalisation de programmes, mais aussi infrastructures d'entraînement et cours. Le Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) est le centre du sport des jeunes et, en raison des conditions climatiques qui règnent sur le site, le centre d'entraînement national de certaines fédérations sportives.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	17,1	16,3	17,7	1,4	8,7
Charges et dépenses d'investissement	65,7	69,8	68,0	-1,7	-2,5

COMMENTAIRE

Les revenus de ce groupe de prestations proviennent en grande partie des compensations pour l'hébergement, la restauration et l'utilisation des installations sportives. Le taux d'occupation a été supérieur à la valeur budgétisée (voir la valeur inscrite dans la colonne «C 2019» du tableau ci-dessous) et a généré des revenus supplémentaires. Les charges ont été moins élevées que prévu (- 1,7 mio par rapport au budget), en particulier à cause de retards dans des projets et dans des acquisitions. Par conséquent, la constitution de réserves affectées est demandée.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Centre national de sport de Macolin (CSM): L'exploitation des installations est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé			
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	8,9	8,0	8,8
- Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)	336 797	315 000	342 996
- Occupation des chambres, taux d'occupation (% , min.)	61,3	57,0	62,6
- Unités de restauration (nombre, min.)	243 046	220 000	244 784
- Taux de couverture des coûts (% , min.)	29	23	30
Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST): L'exploitation du CST est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé			
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,3	8,0	9,4
- Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)	414 110	400 000	432 820
- Occupation des chambres dans le bâtiment d'hébergement, taux d'occupation (% , min.)	70,5	60,0	67,0
- Occupation du camping, taux d'occupation (% , min.)	72,6	65,0	76,6
- Unités de restauration (nombre, min.)	359 820	330 000	367 006
- Taux de couverture des coûts (% , min.)	31	28	31

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %	
Revenus / Recettes		25 851	24 200	26 822	2 622	10,8
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	25 851	24 200	26 822	2 622	10,8
Charges / Dépenses		259 392	295 042	266 594	-28 447	-9,6
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	110 361	122 088	116 887	-5 201	-4,3
	<i>Cession</i>		1 243			
	<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		1 979			
	<i>Dépassement crédits, revenus suppl. (art. 35, let. a, LFC)</i>		2 622			
Domaine des transferts						
<i>GP 2: Sport des jeunes et des adultes, programmes d'encouragement</i>						
A231.0106	Programmes/projets généraux; recherche en sciences du sport	922	1 214	1 068	-145	-12,0
A231.0107	Sport à l'école	469	485	453	-32	-6,6
A231.0108	Fédérations sportives et autres organisations	31 095	31 474	31 431	-43	-0,1
A231.0109	Manifestations sportives internationales	865	14 970	13 055	-1 915	-12,8
A231.0112	Activités J+S et formation des cadres	95 690	110 210	93 980	-16 231	-14,7
A236.0100	Installations sportives d'importance nationale	9 995	7 300	4 860	-2 440	-33,4
A238.0001	Réévaluations dans le domaine des transferts	9 995	7 300	4 860	-2 440	-33,4

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	25 850 943	24 200 000	26 822 075	2 622 075 10,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>25 839 399</i>	<i>24 200 000</i>	<i>26 808 644</i>	<i>2 608 644 10,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>11 544</i>	<i>-</i>	<i>13 431</i>	<i>13 431 -</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFSPPO reposent sur les écolages, les taxes d'examen et de participation aux offres de formation et de formation continue de la HEFSM, les revenus provenant des services du Swiss Olympic Medical Center, de la vente de médias didactiques, de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire.

Les revenus de fonctionnement ont dépassé de 2,6 millions les prévisions budgétaires. Les revenus supplémentaires ont résulté d'une occupation des deux centres de sport de Macolin et de Tenero plus élevée que prévu ainsi que d'une demande accrue de prestations dans le domaine du sport d'élite (par ex. diagnostic de la performance, consultations, médecine du sport). Le taux d'occupation plus élevé et la forte demande de prestations ont entraîné un surcroît des charges liées aux prestations fournies d'un montant équivalent.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 29. O du 15.11.2017 sur les émoluments de l'Office fédéral du sport (OEmol-OFSPPO; RS 415.013), art. 3.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	110 361 485	122 088 200	116 886 855	-5 201 345	-4,3
<i>dont mutations de crédits</i>		5 844 000			
<i>avec incidences financières</i>	74 849 394	85 663 300	80 991 197	-4 672 103	-5,5
<i>sans incidences financières</i>	1 821 778	1 850 000	1 903 583	53 583	2,9
<i>Imputation des prestations</i>	33 690 314	34 574 900	33 992 075	-582 825	-1,7
Charges de personnel	55 737 881	58 141 600	58 150 712	9 112	0,0
<i>dont location de services</i>	462 363	498 000	634 962	136 962	27,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	50 993 260	54 814 500	52 274 585	-2 539 915	-4,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	8 881 080	9 777 100	8 271 325	-1 505 775	-15,4
<i>dont charges de conseil</i>	48 831	300 000	35 971	-264 029	-88,0
Charges d'amortissement	1 767 573	1 850 000	1 771 194	-78 806	-4,3
Dépenses d'investissement	1 862 771	7 282 100	4 690 364	-2 591 736	-35,6
Postes à plein temps (Ø)	398	409	411	2	0,5

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel correspondent aux valeurs budgétées. En 2019, l'effectif moyen de l'OFSPPO s'élevait à 411 EPT, soit 2 EPT de plus que prévu.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures de 2,5 millions à la valeur budgétée. Cet écart est pour l'essentiel imputable aux charges de biens et services liées à l'informatique (- 1,5 mio), des acquisitions et des projets n'ayant pas pu être réalisés en 2019 selon le calendrier prévu en raison de retards. Par conséquent, la constitution de réserves affectées est demandée.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* s'élèvent à 8,3 millions et concernent, pour 70 %, l'exploitation des applications spécialisées en place et, pour 30 %, des projets. Les principaux projets informatiques menés en 2019 ont été consacrés au remplacement de la BDNS et au projet SAKUBA, qui réunira et remplacera les systèmes de gestion et de réservation actuels de Macolin et de Tenero. Ces charges ont été inférieures aux prévisions du fait d'une réduction temporaire des coûts de maintenance et de développement des deux systèmes, dont l'exploitation cessera prochainement, et de reports de dépenses (recours dans le cadre de la procédure OMC). Par conséquent, la constitution de réserves affectées est demandée.

En 2019, les *charges de conseil* ont été faibles.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été moins importantes que prévu (- 2,6 mio) par suite de retards pris dans des projets d'acquisition (qui concernent en particulier des véhicules d'exploitation, des appareils de sport et des appareils médicaux) ainsi que dans le remplacement de la BDNS. Les moyens prévus pour 2019 n'ont pas pu être utilisés en raison de ces retards. Les dépenses sont reportées sur les années suivantes. Par conséquent, la constitution de réserves affectées est demandée.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,2 mio): d'une part, par l'Office fédéral du personnel, à savoir 610 500 francs pour les apprentis, 434 800 francs pour les stagiaires des hautes écoles et 40 000 francs pour l'intégration professionnelle; d'autre part, par le SG-DDPS («Pool départemental des ressources»), à savoir 157 600 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Dépassement de crédit de 2,6 millions couvert par les revenus supplémentaires liés à des prestations fournies
- Dépassement de crédit de 2,0 millions couvert par la dissolution de réserves affectées

Remarques

Crédits d'engagement «Programme Genova», 2^e étape DDPS (V0264.10) et «Refonte de la Banque de données nationale pour le sport (BDNS)» (V0290.00), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Haute école fédérale de sport		GP 2: Sport des jeunes et des adultes, programmes d'encouragement		GP 3: Centres nationaux de sport	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
Charges et dépenses d'investissement	23	25	22	24	66	68
Charges de personnel	18	19	11	11	27	28
Charges de biens et services, charges d'exploitation	5	5	11	10	36	36
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1	1	5	4	3	3
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	-	0	0
Charges d'amortissement	0	0	0	-	1	1
Dépenses d'investissement	0	1	0	2	1	2
Postes à plein temps (Ø)	108	114	65	67	225	230

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	3 030 091	9 763 782	12 793 873
Constitution à partir du compte 2018	-	10 800 000	10 800 000
Dissolution	-	-2 072 582	-2 072 582
État au 31.12.2019	3 030 091	18 491 200	21 521 291
Demande de constitution à partir du compte 2019	-	4 543 000	4 543 000

Dissolution et utilisation des réserves en 2019

Au cours de l'année 2019, des réserves affectées à hauteur de 2 millions ont été dissoutes. Les moyens ont été employés essentiellement pour trois projets: système de gestion et de réservation SAKUBA, système de gestion électronique des affaires GEVER et système de gestion de la Haute école SALSA. Un montant de 0,1 million a été dissous sans avoir été utilisé.

Demande de constitution de nouvelles réserves

La demande de constitution de réserves affectées porte sur 4,5 millions. Le retard enregistré dans le projet informatique relatif à la BDNS en raison du recours déposé par un soumissionnaire dans la procédure d'adjudication OMC en 2018 a aussi eu des conséquences sur 2019. Des dépenses prévues à hauteur de 2,4 millions n'ont pas pu être réalisées. De plus, divers biens (en particulier des véhicules d'exploitation, des appareils de sport, des appareils médicaux ainsi que des machines et instruments nécessaires à la gestion des bâtiments) n'ont pas pu être livrés et facturés selon le calendrier prévu du fait de retards pris dans des projets et des acquisitions.

CRÉDITS DE TRANSFERT

A231.0106 PROGRAMMES/PROJETS GÉNÉRAUX; RECHERCHE EN SCIENCES DU SPORT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs.	en %
Total avec incidences financières	921 890	1 213 700	1 068 291	-145 409	-12,0

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient d'une part des programmes et des projets visant à encourager la pratique régulière d'activités physiques et sportives à tout âge et peut en outre attribuer des subventions destinées à la recherche en sciences du sport. Elle peut d'autre part soutenir des organisations publiques et privées qui exercent une activité au sens des objectifs de l'art. 1 de la loi sur l'encouragement du sport. Les bénéficiaires de ces contributions sont des organisateurs de programmes et de projets axés en particulier sur le sport des adultes, ainsi que des acteurs de droit public et de droit privé qui évaluent et développent des programmes et des projets. Dans le domaine de la recherche en sciences du sport, les bénéficiaires sont des personnes physiques ou morales de droit privé ainsi que des institutions de droit public.

Un projet mené avec une fédération sportive, d'un montant de 0,1 million, n'a pas pu être lancé car le bénéficiaire des contributions n'a pas rempli les exigences dans les délais impartis.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 3 et 15.

A231.0107 SPORT À L'ÉCOLE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	469 200	485 000	452 830	-32 170	-6,6

Avec les ressources inscrites à ce crédit, la Confédération soutient la formation et le perfectionnement des enseignants qui donnent les cours d'éducation physique. Sont subventionnés le développement, la coordination, la réalisation et l'évaluation des offres de formation et de perfectionnement, axés en particulier sur l'encouragement de la qualité et de la régularité des activités physiques et sportives dans le contexte scolaire.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 13, al. 1.

A231.0108 FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	31 094 533	31 474 300	31 431 444	-42 856	-0,1

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient en particulier avec ce crédit l'association faitière du sport suisse (Swiss Olympic). Elle met en œuvre, à l'aide de subventions versées aux agences antidopage (nationales et internationales), des mesures pour lutter contre l'usage abusif de produits et de méthodes visant à augmenter la performance physique dans le sport. Elle prend en outre des mesures visant à promouvoir l'éthique dans le sport d'élite et à lutter contre les dérives du sport. Elle soutient enfin l'élaboration de bases, la validation de contrôles de sécurité et la vérification permanente des standards visant à garantir des offres sûres dans le domaine des activités sportives à risque.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 4 et 19, al. 1. LF du 17.12.2010 sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque (RS 935.91), art. 17.

A231.0109 MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	865 000	14 970 000	13 055 394	-1 914 606	-12,8

La Confédération peut soutenir des manifestations sportives et des congrès d'envergure européenne ou mondiale organisés en Suisse dans la mesure où les cantons participent de manière appropriée aux frais.

Le solde de crédit, d'un montant de 1,9 million, résulte de la baisse de la contribution versée dans le cadre de la candidature «Jeux olympiques d'hiver Sion 2026» par rapport au montant budgété (4 mio). Les coûts liés à la candidature se sont élevés à 6,4 millions au total, auxquels la Confédération a participé à hauteur d'un tiers, soit de 2,1 millions.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art.17, al. 1.

Remarques

Crédits d'engagement «Jeux olympiques de la jeunesse Lausanne 2020» (V0316.00), «Universiade d'hiver Lucerne-Suisse centrale 2021» (V0316.02), «Championnat du monde de hockey sur glace à Lausanne et Zurich» (V0316.01) et «CM Cyclisme 2020» (V0319.00), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0112 ACTIVITÉS J+S ET FORMATION DES CADRES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	95 690 013	110 210 300	93 979 627	-16 230 673	-14,7

La Confédération octroie des subventions dans le cadre de J+S pour les cours et les camps ainsi que pour la formation des cadres (formation et perfectionnement des moniteurs, des coachs, des experts et des entraîneurs de la relève) des cantons, des communes et des organisations privées (fédérations sportives, associations sportives, écoles et autres organisations). Elle met en outre à la disposition des bénéficiaires du matériel pédagogique et didactique ainsi que du matériel de prêt.

Le crédit a été progressivement augmenté à partir de l'exercice budgétaire 2017 pour faire face à la croissance prévue des activités sportives (vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération élaborée en réponse à la motion CSEC-CN 13.3369). Cette augmentation de crédit a permis d'indemniser tous les cours et les camps de sport sans réduire les taux de subventionnement. L'augmentation des activités sportives a été de 1 % (+ 5530 enfants et jeunes) en 2019, ce qui est inférieur au développement attendu dans le plan d'action de la Confédération pour encourager le sport.

Ce plan prévoit en effet une croissance annuelle pouvant atteindre 7 % dans la mesure où plus de la moitié du groupe cible (enfants de 5 à 10 ans et jeunes) ne participent pas encore à des offres J+S. Les pourcentages enregistrés ces deux dernières années (+ 3 % en 2018 et + 1 % en 2019) concernant les activités sportives pratiquées par les enfants et les jeunes dans le cadre de cours ou de camps J+S montrent que la croissance faiblit. Des mesures visant à contrer cette évolution sont prévues voire ont déjà été lancées (par ex. promotion ciblée auprès de nouveaux groupes cibles).

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art.11, al. 1.

A236.0100 INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE NATIONALE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	9 995 000	7 300 000	4 860 000	-2 440 000	-33,4

La Confédération peut, conformément à la loi sur l'encouragement du sport, octroyer des subventions à la construction de stades, d'installations polyvalentes et d'installations de sports de neige et de glace d'importance nationale ou pour en améliorer l'infrastructure conformément aux critères de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN). Les bénéficiaires de ces contributions sont des fédérations sportives nationales et des tiers qui sont responsables d'installations et d'infrastructures sportives nationales.

Certains projets ayant pris du retard, les subventions concernées ne seront versées que dans les années à venir.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 5, al. 2.

Remarques

Crédit d'engagement «Construction de places de sport (CISIN 4)» (V0053.02), voir tome 1, ch. C 12.

Voir A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts».

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total sans incidences financières	9 995 000	7 300 000	4 860 000	-2 440 000	-33,4

Réévaluations des contributions à des investissements dans le domaine des installations sportives d'importance nationale (CISIN).

Ce crédit est directement lié avec le crédit A236.0100. Les paiements de transfert effectués par l'intermédiaire du compte des investissements sont réévalués intégralement au moment du versement.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 5, al. 2.

Remarques

Voir A236.0100 «Installations sportives d'importance nationale».

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Positionnement et mise en réseau de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en tant que partenaire indispensable dans le domaine de la protection de la population
- Bases légales actualisées pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection de la population
- Garantie de la capacité de conduite en cas d'événement
- Garantie des systèmes d'alarme et de communication prioritaires pour la protection de la population

PROJETS 2019

- Révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi): adoption par le Parlement
- Ordonnance sur la protection de la population et ordonnance sur la protection civile: adoption par le Conseil fédéral
- Déménagement de la Centrale nationale d'alarme: garantie de la disponibilité opérationnelle à Berne
- Réseau de données sécurisé avec système d'accès aux données Polydata et remplacement de Vulpus (RDS+): approbation par le Parlement
- Maintien de la valeur de Polycom 2030: achèvement du changement de technologie des composants nationaux

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont pu être franchies. Le projet suivant a enregistré des retards:

Ordonnance sur la protection de la population et ordonnance sur la protection civile: le débat sur la LPPCi ayant pris du retard au Parlement, le calendrier concernant le traitement des ordonnances a dû être adapté. De plus, les cantons ont souhaité prolonger le délai de consultation. Le Conseil fédéral devrait adopter les ordonnances et prendre la décision relative à l'entrée en vigueur de la LPPCi en automne 2020. La loi et les ordonnances devraient donc entrer en vigueur au 1.1.2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	16,7	16,3	16,6	0,0	-0,2
Charges	169,1	194,5	180,9	11,8	7,0
Charges propres	141,6	165,0	159,7	18,1	12,8
Charges de transfert	27,5	29,4	21,2	-6,3	-22,9
Dépenses d'investissement	1,3	4,7	1,7	0,4	26,8

COMMENTAIRE

Le compte de résultats et des investissements de l'OFPP est composé pour l'essentiel des revenus et des charges des domaines de la politique de protection de la population, du Laboratoire de Spiez, de la Centrale nationale d'alarme (CENAL), de l'instruction et des infrastructures. Les charges de l'OFPP sont imputables pour 88 % aux charges propres et pour 12 % aux charges de transfert.

Comparées à celles de 2018, les charges propres ont augmenté de 18,1 millions. Les années précédentes, le projet «Maintien de la valeur de Polycom 2030» avait enregistré des retards. Toutefois, il a bien avancé en 2019 et des réserves affectées ont pu être dissoutes pour couvrir les charges supplémentaires. Les charges de transfert ont diminué de 6,3 millions, principalement en raison d'un nombre réduit de projets de modernisation et de transformation d'ouvrages de protection dans les cantons. Le montant des dépenses d'investissement a été supérieur de 0,4 million à celui de 2018, étant donné que les acquisitions retardées durant les années précédentes ont pu être réalisées en 2019, ce qui a permis de dissoudre les réserves affectées à cet effet.

GP 1: PROTECTION DE LA POPULATION

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations «Protection de la population» comprend les divisions Politique de la protection de la population, Laboratoire de Spiez, Centrale nationale d'alarme et Instruction. L'OFPP assure la coordination de la protection de la population aux échelons national et international et élabore, en faveur des autorités ainsi que de la population, des instruments fondés sur l'analyse des risques destinés à prévenir et à maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence. Il assure la transmission de l'alerte et de l'alarme à la population en cas d'intervention. Il propose un programme de formation étendu, dirige les exercices coordonnés et met à disposition des infrastructures de conduite et de laboratoire. Le Groupe d'intervention du DDPS et la protection des biens culturels relèvent aussi de sa compétence.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	13,1	13,7	13,6	-0,1	-0,4
Charges et dépenses d'investissement	99,7	111,9	106,1	-5,8	-5,2

COMMENTAIRE

78 % des charges de fonctionnement et 82 % des revenus concernent le groupe de prestations 1. Les revenus budgétés ont été atteints pour la CENAL. Au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS), la vente de cours et d'infrastructures d'instruction a généré des recettes supplémentaires de 0,3 million. En revanche, les revenus provenant de tiers générés par des projets du Laboratoire de Spiez n'ont pas atteint le montant budgété (- 0,4 mio). Les charges et les dépenses d'investissement ont été inférieures de 5,8 millions au montant budgété. La réorganisation dont l'OFPP a fait l'objet au cours de l'année 2019 a amené des adaptations des structures organisationnelles (le budget avait été établi en fonction de l'ancienne structure). Des écarts résultent d'une part du transfert des sections Droit, Communication et Analyse des risques et coordination de la recherche à la Direction et donc de la répartition de ces prestations sur les deux groupes de prestations et, d'autre part, de l'intégration de la Section Ouvrages de protection (groupe de prestations 2) dans la Division Politique de protection de la population (groupe de prestations 1). En outre, les charges d'exploitation du Laboratoire de Spiez et du CFIS ont été inférieures au montant budgété.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Politique de protection civile: la protection de la population et la protection civile continuent d'être optimisées			
- Approbation de l'ordonnance par le Conseil fédéral dans le cadre de la révision de la LPPCi (délai)	-	31.12.	-
Laboratoire de Spiez: intensification de la collaboration nationale et internationale			
- Conférences sur la protection ABC et le contrôle de l'armement (nombre, min.)	3	2	2
- Jours d'intervention en faveur d'organisations internationales (nombre, min.)	150	150	300
Centrale nationale d'alarme: mise à disposition des produits de la maîtrise des événements en temps voulu			
- Satisfaction des autorités fédérales et cantonales avec la Centrale nationale d'alarme (% , min.)	80	85	-
- Disponibilité des systèmes d'alarme et des produits de suivi de la situation (% , min.)	98	98	98
Instruction: les prestations du centre national de compétences en matière de catastrophes et de situations d'urgence sont fournies en bonne qualité et de manière économique			
- Satisfaction des clients (% , min.)	80	80	86
- Coûts par participant et par jour (CHF, max.)	570	550	472

COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Les écarts par rapport aux objectifs concernent les domaines suivants:

Protection de la population et protection civile: le débat sur la LPPCi ayant pris du retard au Parlement, le calendrier concernant le traitement des ordonnances a dû être adapté. De plus, les cantons ont souhaité prolonger le délai de consultation. Le Conseil fédéral devrait adopter les ordonnances et prendre la décision relative à l'entrée en vigueur de la LPPCi en automne 2020. La loi et les ordonnances devraient entrer en vigueur au 1.1.2021.

Laboratoire de Spiez: le nombre de mandats d'organisations internationales ayant été supérieur aux attentes, les jours d'intervention effectués ont été plus nombreux que prévu.

Centrale nationale d'alarme: l'exercice du Réseau national de sécurité (ERNS19) et l'exercice général d'urgence (EGU19) ont eu lieu en novembre 2019. Ils permettent également de renseigner sur le degré de satisfaction des autorités quant aux prestations de la CENAL et de l'État-major fédéral Protection de la population. Les résultats de l'évaluation de ces exercices seront disponibles d'ici le milieu de l'année 2020.

Instruction: l'affectation optimisée du personnel a permis de réduire à nouveau les coûts par participant.

GP 2 : INFRASTRUCTURES

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations «Infrastructures» permet à l'OFPP de diriger et de coordonner l'évaluation, l'acquisition, la réalisation, l'entretien, le maintien de la valeur et le développement des systèmes de transmission de l'alarme et de télématique dans le domaine de la protection de la population. Il comprend notamment les systèmes d'alarme et d'information de la population en cas d'événement (POLYALERT, IPCC, Alertswiss) et les systèmes de télécommunication pour les organes d'intervention et les autorités (le réseau radio de sécurité Polycom; sont encore à l'étude: le réseau de données sécurisé [RDS], le système d'accès aux données Polydata, le système de remplacement de Vulpus, le système de suivi de la situation et la communication mobile de sécurité à large bande). L'office gère l'optimisation et le maintien de la valeur de l'infrastructure des constructions protégées.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	3,5	2,7	3,0	0,3	12,6
Charges et dépenses d'investissement	31,9	33,2	30,6	-2,6	-7,8

COMMENTAIRE

22 % des charges et 18 % des revenus concernent le groupe de prestations 2. Les revenus de fonctionnement avec incidences financières proviennent de la facturation des coûts d'exploitation et d'entretien des composants décentralisés de Polyalert (transmission d'alarme) aux cantons. Les revenus accrus par rapport au montant budgété (+ 0,3 mio) s'expliquent par le fait que les cantons ont utilisé davantage de systèmes Polyalert que prévu. Les charges ont été inférieures, de 2,6 millions, au montant budgété. La réorganisation dont l'OFPP a fait l'objet au cours de l'année 2019 a entraîné des adaptations des structures organisationnelles (le budget avait été établi en fonction de l'ancienne structure). Des écarts résultent d'une part du transfert des sections Droit, Communication et Analyse des risques et coordination de la recherche vers la Direction et donc de la répartition de ces prestations sur les deux groupes de prestations et, d'autre part, de l'intégration de la Section Ouvrages de protection (groupe de prestations 2) dans la Division Politique de protection de la population (groupe de prestations 1). De plus, les coûts de maintenance et d'exploitation des composants nationaux relevant de la télématique ont été plus bas que prévu.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Infrastructures: le développement des systèmes d'alarme et de télématique se poursuit et la valeur des constructions protégées est optimisée			
- Mise en œuvre des composants nationaux (gateway) de maintien de la valeur Polycom 2030 (%)	90	100	100
- Disponibilité des composants nationaux des systèmes d'alarme et de télécommunication (Polycom, Polyalert, IPCC) (% min.)	98	98	98
- Part des constructions protégées prêtes à être utilisées (% min.)	-	40	40
- Part des constructions protégées opérationnelles (% min.)	99	95	94

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	16 666	16 349	16 628	279	1,7
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16 666	16 349	16 628	279	1,7
Charges / Dépenses	170 477	199 149	182 608	-16 541	-8,3
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	131 523	145 090	136 728	-8 362	-5,8
<i>Transfert de crédits</i>		717			
<i>Cession</i>		1 177			
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		2 540			
Crédits ponctuels					
A202.0164 POLYCOM, maintien de la valeur	11 409	24 638	24 638	0	0,0
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		17 138			
Domaine des transferts					
GP 2: Infrastructures					
A231.0113 Protection civile	27 545	29 422	21 243	-8 178	-27,8

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	16 666 289	16 349 200	16 628 250	279 050 1,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>5 733 089</i>	<i>5 463 200</i>	<i>5 742 250</i>	<i>279 050 5,1</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>10 933 200</i>	<i>10 886 000</i>	<i>10 886 000</i>	<i>0 0,0</i>

Les revenus de fonctionnement avec incidences financières de l'OFPP se composent des recettes de la vente de cours et d'infrastructures de formation à des tiers ainsi que de la facturation de prestations du Laboratoire de Spiez et de la CENAL à des tiers. À cela s'ajoutent les revenus qui découlent de la participation des exploitants de centrales nucléaires aux coûts de l'Organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité (OIR) et de l'imputation des frais de fonctionnement et d'entretien des composants décentralisés du système Polyalert (alarme) aux cantons. Les revenus provenant de l'imputation de prestations sont issus, d'une part, des prestations générales, des activités de conseil et des expertises du Laboratoire de Spiez, principalement au profit du domaine de la Défense et d'armasuisse et, d'autre part, de l'exploitation de bâtiments par l'OFPP sur mandat d'armasuisse Immobilier (Laboratoire de Spiez, CENAL et CFIS).

L'augmentation des revenus de fonctionnement avec incidences financières (+ 0,3 mio) s'explique comme suit: l'imputation des coûts d'exploitation et d'entretien des composants décentralisés du système Polyalert (alarme) aux cantons a généré un surcroît de recettes de 0,4 million en raison du nombre plus élevé que prévu de systèmes Polyalert utilisés par les cantons. De même, la vente de cours et d'infrastructures de formation du CFIS a permis de réaliser un excédent de recettes de 0,3 million. En revanche, le montant budgété pour les revenus provenant de fonds de tiers liés aux projets du Laboratoire de Spiez n'a pas été atteint (- 0,4 mio).

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 10, let. d, et 73a.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	131 523 437	145 089 768	136 727 683	-8 362 085	-5,8
<i>dont mutations de crédits</i>		4 433 168			
<i>avec incidences financières</i>	83 796 592	95 896 268	88 765 182	-7 131 086	-7,4
<i>sans incidences financières</i>	1 838 208	2 016 000	1 609 838	-406 162	-20,1
<i>Imputation des prestations</i>	45 888 638	47 177 500	46 352 662	-824 838	-1,7
Charges de personnel	46 853 489	49 538 100	48 931 341	-606 759	-1,2
<i>dont location de services</i>	-	199 200	-	-199 200	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	81 673 175	88 852 475	84 478 717	-4 373 758	-4,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	18 967 427	18 813 470	18 772 909	-40 561	-0,2
<i>dont charges de conseil</i>	3 267 747	3 008 205	2 689 110	-319 095	-10,6
Charges d'amortissement	1 656 074	2 016 000	1 617 561	-398 439	-19,8
Dépenses d'investissement	1 340 699	4 683 193	1 700 064	-2 983 129	-63,7
Postes à plein temps (Ø)	279	286	289	3	1,0

Charges de personnel et postes à plein temps

Les charges de personnel de l'OFPP ont été inférieures de 0,6 million au crédit disponible. Le solde de crédit résulte principalement de retards dans la réattribution de postes vacants de cadres et de collaborateurs spécialisés en raison des difficultés rencontrées sur le marché de l'emploi. De plus, quelques collaborateurs plus jeunes et par conséquent meilleur marché ont été engagés. L'administration fédérale des douanes (AFD) a procédé à un transfert de crédit de 0,4 million pour les prestations du personnel de l'OFPP liées au projet «Maintien de la valeur de Polycom 2030».

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les 18,8 millions de *charges de biens et services liées à l'informatique* comprennent 3,6 millions pour des projets et 15,2 millions pour l'exploitation. En 2019, les principaux projets informatiques de l'OFPP étaient la garantie de la disponibilité opérationnelle de l'informatique de la CENAL sur le site de Berne, la plateforme de gestion fédérale des ressources (iRES), l'optimisation du système d'information et de notification concernant les substances dangereuses (IMGS) et le lancement de l'exploitation productive de la Présentation électronique de la situation (PES).

Un montant de 2,7 millions a été utilisé au titre des *charges de conseil* pour la recherche et le développement dans le domaine de la protection de la population et en faveur de la direction, des divisions Instruction et Politique de protection de la population, du Laboratoire de Spiez et de la CENAL. Le crédit n'a pas été épuisé (- 0,3 mio).

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* comprennent principalement l'exploitation des composants nationaux des systèmes Polycom et Polyalert, les charges d'exploitation du Laboratoire de Spiez, du CFIS et de la CENAL ainsi que les loyers (imputation des prestations) pour les quatre sites de l'OFPP (Berne, Zurich, Spiez et Schwarzenburg). Leur montant a été inférieur de 4,0 millions au chiffre budgété en raison de plusieurs facteurs: la maintenance et l'exploitation des composants nationaux relatifs à la télématique ont occasionné moins de frais que prévu (- 1,5 mio), les charges d'exploitation du Laboratoire de Spiez et du CFIS ont été inférieures aux prévisions (- 1,5 mio), tout comme les acquisitions de prestations externes (- 0,8 mio).

Charges d'amortissement

En raison de retards dans les acquisitions, les charges d'amortissement effectives n'ont pas atteint, pour 0,4 million, le montant budgété.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 1,7 million ont servi principalement à l'acquisition d'appareils de mesure pour le Laboratoire de Spiez. 3 millions qui avaient été budgétés n'ont pas été utilisés en raison du report de divers projets. C'est pourquoi la constitution de réserves affectées est demandée pour la plupart de ces projets (2,6 mio), par exemple pour deux acquisitions dans le cadre de l'optimisation du système d'alerte et d'alarme (OWARNA).

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,2 mio): par l'Office fédéral du personnel, à savoir 230 500 francs pour les apprentis et la formation professionnelle de base, 287 500 francs pour les stagiaires, 20 800 francs pour l'intégration professionnelle, 449 100 francs pour compenser les effets de la structure défavorable des âges et des classes de salaire; par le Secrétariat général du DDPS (pool départemental des ressources) 86 700 francs pour des prestations en lien avec la Caisse d'allocations familiales et 101 900 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants

- Transferts de crédits à d'autres unités administratives: 93 500 francs à fedpol pour des prestations fournies en faveur de l'OFPP sur le site Guisanplatz 1
- Transferts de crédits d'unités administratives (+ 0,8 mio): 410 000 francs du SG-DDPS pour des interventions du service civil en faveur de la collectivité et 400 000 francs de l'AFD pour des prestations du personnel de l'OFPP liées au projet «Maintien de la valeur de Polycom 2030»
- Dépassements de crédits (+ 2,5 mio): dissolution de réserves affectées pour divers projets de la CENAL, du Laboratoire de Spiez et des divisions Politique de protection de la population et Infrastructures reportés durant les années précédentes, notamment pour les projets Alertswiss et Présentation électronique de la situation CENAL

Remarques

Crédits d'engagement «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2016-2018» (V0055.05), «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2019-2022» (V0055.06) et «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS» (V0264.11), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Protection de la population		GP 2: Infrastructures	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	100	106	32	31
Charges de personnel	41	43	6	6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	56	60	26	25
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	17	17	2	2
<i>dont charges de conseil</i>	3	3	0	–
Charges d'amortissement	1	1	0	–
Dépenses d'investissement	1	2	–	–
Postes à plein temps (Ø)	244	259	35	30

A202.0164 POLYCOM, MAINTIEN DE LA VALEUR

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	11 408 751	24 637 505	24 637 505	0 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		17 137 505		

Conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la Confédération est, entre autres, responsable du fonctionnement des systèmes télématiques. Le système radio de sécurité Polycom est le réseau radio de sécurité permanent des autorités et organisations suisses chargées du sauvetage et de la sécurité (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, protection civile, entretien des routes nationales, OFPP, Corps des gardes-frontière [Cgfr] de l'AFD). Il se compose d'environ 750 stations de base, dont 250 sont sous la responsabilité de l'AFD. L'OFPP est responsable de la disponibilité opérationnelle et de l'exploitation des composants nationaux du système Polycom.

Le réseau radio de sécurité Polycom doit être exploité jusqu'en 2030. Des mesures nécessaires au maintien de sa valeur sont mises en œuvre depuis 2017. Le projet «Maintien de la valeur de Polycom», mené en tant que projet informatique clé de la Confédération, est périodiquement examiné par le Contrôle fédéral des finances.

Le total des dépenses pour le projet s'élève pour la Confédération à 500 millions (période de 2016 à 2030). Ce montant inclut 326,6 millions pour les prestations fournies par l'administration fédérale (dont 161,0 mio pour l'AFD et 165,6 mio pour l'OFPP). 13,8 millions supplémentaires ont déjà été utilisés en 2016 pour des travaux de développement. Les 159,6 millions restants concernent des prestations de tiers et sont couverts par un crédit d'ensemble.

Le 6.12.2016, le Parlement a approuvé le crédit d'ensemble pour le maintien de la valeur de Polycom (159,6 mio), qui englobe deux crédits d'engagement:

- développement, acquisition et exploitation de la technologie de remplacement à l'OFPP (94,2 mio);
- remplacement des stations de base de l'AFD (65,4 mio).

Le projet «Maintien de la valeur de Polycom» est réalisé en deux étapes. Le Parlement a libéré les crédits d'engagement pour la première étape le 6.12.2016, et le Conseil fédéral a validé la seconde tranche le 20.6.2018. Les parties du projet relevant de la responsabilité de l'OFPP sont échelonnées comme suit:

- étape 1: mise en place de la passerelle (gateway), remplacement de l'infrastructure de commutation et préparatifs en vue de la migration;
- étape 2: gestion du projet et exploitation en parallèle.

La solution passerelle permet l'exploitation en parallèle des stations de base équipées de l'ancienne technologie et de celles qui sont munies de la nouvelle technologie. Le changement de technologie des composants nationaux a été effectué à la fin 2019, après un report dû à des problèmes de qualité et de délais survenus chez les prestataires. Les travaux préparatoires en vue de la migration technique des réseaux partiels Polycom dans les cantons à partir du deuxième trimestre 2020 sont en bonne voie.

Un recours contre la procédure d'acquisition de l'AFD a contraint de reporter le début de la migration des stations de base de l'AFD par rapport au calendrier fixé. Le projet «Maintien de la valeur de Polycom 2030» devrait être retardé d'environ deux ans auprès de l'AFD. Eu égard à diverses interdépendances techniques, le sous-projet de l'AFD doit être achevé avant que la migration vers la nouvelle technologie puisse avoir lieu. Un éventuel retard supplémentaire du projet de l'AFD entraînerait une exploitation en parallèle de l'ancienne et de la nouvelle technologie pendant une période prolongée. Il en résulterait des risques en matière de personnel de même que des risques opérationnels et financiers.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 43, al. 1, let. b, et 71, al. 1, let. f.

Remarques

Crédit d'engagement «Polycom, maintien de la valeur», AF du 6.12.2016 (V0280.00), voir tome 1, ch. C 12.

Les propres prestations pour l'exploitation de Polycom (technologie TDM) sont couvertes par l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement» et s'élèvent à environ 8 millions par année.

Voir également: 606 AFD/A202.0163 «Polycom, maintien de la valeur»; crédit d'engagement «POLYCOM, maintien de la valeur» (V0281.00), voir tome 1, ch. C 12.

Mutations de crédits

- Dépassement de crédit (+ 17,1 mio): dissolution de réserves affectées en lien avec les retards enregistrés les années précédentes (état au 31.12.2019: 9,0 mio).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	1 831 000	15 110 846	16 941 846
Constitution à partir du compte 2018	–	26 081 000	26 081 000
Dissolution	–	-20 196 850	-20 196 850
État au 31.12.2019	1 831 000	20 994 996	22 825 996
Demande de constitution à partir du compte 2019	–	3 424 000	3 424 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

Au cours de l'année 2019, des réserves affectées d'un montant de 19,7 millions ont été utilisées pour divers projets, retardés les années précédentes, de la CENAL, du Laboratoire de Spiez et des divisions Politique de protection de la population et Infrastructures (notamment les projets «Maintien de la valeur de Polycom 2030», Alertswiss et Présentation électronique de la situation CENAL). En outre, des réserves affectées non utilisées d'un montant de 0,5 million ont été dissoutes, car les coûts d'acquisition ont été inférieurs aux montants budgétés (par ex pour deux projets du Laboratoire de Spiez et pour le déménagement de l'OFPP à Guisanplatz 1).

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards pris dans différents projets, 3,4 millions n'ont pas été utilisés comme prévu. Ce montant sera requis dans les années à venir et des réserves affectées doivent être constituées à cet effet. La majorité de ces réserves seront allouées au projet «Optimisation du système d'alerte et d'alarme OWARNA» (2,2 mio). Les autres projets retardés sont notamment la migration de l'informatique de la CENAL à la BAC, le soutien technique en matière de constructions protégées, l'acquisition de véhicules pour le CFIS et deux projets d'acquisition du Laboratoire de Spiez.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INFRASTRUCTURES

A231.0113 PROTECTION CIVILE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	27 545 079	29 421 600	21 243 171	-8 178 429 -27,8

Conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la Confédération est responsable des systèmes de transmission de l'alarme à la population et des systèmes télématiques de la protection civile et verse des contributions aux infrastructures cantonales. Elle est aussi responsable du matériel standardisé de la protection civile et de l'état de préparation des constructions protégées en cas de conflit armé (contributions forfaitaires aux cantons).

Le solde de crédit de 8,2 millions a plusieurs causes: les besoins des cantons en matière de maintenance et de remplacement des sirènes se sont avérés inférieurs aux prévisions (- 2,5 mio). En outre, les cantons ont réalisé moins de projets de modernisation et de transformation d'ouvrages de protection que prévu (- 4,1 mio). De même, le montant utilisé pour le matériel standardisé de la protection civile et pour les contributions forfaitaires annuelles destinées à assurer l'état de préparation des constructions protégées a été inférieur à ce qui avait été budgété (- 1,6 mio).

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 43 et 71.

Remarques

Crédit d'engagement liquidé «Constructions protégées et abris pour biens culturels 2016-2018» (V0054.03), voir tome 1, ch. C11.

Crédits d'engagement «Constructions protégées et abris pour biens culturels 2019-2022» (V0054.04), «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2016-2018» (V0055.05), et «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2019-2022» (V0055.06), voir tome 1, ch. C 12.

DÉFENSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Prévention de la guerre et contribution au maintien de la paix
- Défense du pays et de sa population
- Soutien aux autorités civiles, notamment en cas de menace grave contre la sécurité intérieure et de situation extraordinaire
- Sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien suisse
- Contribution à la promotion de la paix à l'échelon international
- Soutien aux autorités civiles à l'étranger
- Fourniture de prestations de base à la Confédération, au Réseau national de sécurité (RNS) et aux cantons

PROJETS 2019

- Développement de l'armée (DEVA): rétablissement de la capacité à mobiliser les formations de milice à disponibilité élevée; restructuration/réduction du personnel au sein du Groupement Défense; atténuation des lacunes de l'alimentation en cadres supérieurs et en spécialistes
- Programme FITANIA (infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement à l'infrastructure de réseau de l'armée):
 - projet Centres de calcul DDPS/Confédération: travaux de second œuvre et mise en service des centres de calcul CAMPUS, à Frauenfeld, et FUNDAMENT
 - projet Réseau de conduite suisse: renforcement de la dorsale (backbone); raccordement de sites d'utilisateurs; renouvellement régulier de composants réseau y compris mise à niveau sur une bande passante plus large
 - projet Télécommunication de l'armée: préparatifs d'achats des appareils radio tactiques et des systèmes environnants
- Établissement d'une capacité d'intervention 24 h sur 24 dans le service de police aérienne (PA24), par l'augmentation du nombre d'heures de disponibilité (de 06 h 00 à 22 h 00), tous les jours, week-ends et jours fériés compris (une telle plage horaire couvrant plus de 90 % du trafic aérien en Suisse)
- Programme Air2030 – Protection de l'espace aérien:
 - prochain avion de combat (PAC): essais en vol en Suisse
 - système de défense sol-air (DSA): évaluation préalable de la première étape de concrétisation (longue portée)
- Commandement du Support (cdmt Support): mandat de projet et lancement

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies. Deux projets ont enregistré des retards:

Programme FITANIA, projet Centres de calcul DDPS/Confédération: la mise en service du centre de calcul CAMPUS est terminée. La mise en service du centre de calcul FUNDAMENT a dû être reportée à fin 2020, quelques erreurs d'exécution ayant dû être corrigées.

Commandement du Support: les travaux liés au projet ont débuté en 2019. Le 27.9.2019, le Conseil national a adopté la motion 19.3427, intitulée «Armée. Revenir sur la création inutile d'un commandement du Soutien». Le Conseil des États traitera la motion lors de la session de printemps 2020.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	340,1	378,9	372,9	32,7	9,6
Recettes d'investissement	2,8	3,1	3,2	0,3	11,9
Charges	5 489,4	5 929,7	5 477,7	-11,6	-0,2
Charges propres	5 439,0	5 877,7	5 429,2	-9,8	-0,2
Charges de transfert	50,3	52,0	48,5	-1,8	-3,6
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	n.d.
Dépenses d'investissement	477,9	651,0	792,1	314,2	65,7

COMMENTAIRE

En 2019, l'accent a été mis sur la concrétisation du développement de l'armée (DEVA). Lors de l'adoption du DEVA, le Parlement a décidé d'octroyer à l'armée (Défense et armasuisse Immobilier [ar Immo]) un plafond des dépenses de 20 milliards pour la période 2017 à 2020. Sur ce montant, l'armée a dépensé 4,9 milliards (charges et investissements AIF), dont 4,3 milliards pour la Défense. Les revenus proviennent avant tout de l'imputation des prestations liées à l'utilisation et à la remise en état de biens immobiliers sur mandat d'ar Immo. Ils ont augmenté de 32,7 millions par rapport à 2018, notamment en raison de l'inscription ultérieure à l'actif du système de surveillance de l'espace aérien (Florako, maintien de la valeur Flores; revenus SIF). Les charges sont restées stables par rapport à 2018. Les dépenses d'investissement ont augmenté nettement, de 314,2 millions, en raison d'une acquisition plus importante de biens d'armement et de munitions.

GP 1: DIRECTIVES, PLANIFICATION ET PILOTAGE

MANDAT DE BASE

Le chef de l'Armée bénéficie des prestations de ce groupe dans la conduite du domaine départemental de la Défense. Dans ce contexte, les prestations contribuent à l'application des directives politiques à l'échelon militaire-stratégique et assurent le développement, la planification, l'attribution des ressources ainsi que la conduite d'entreprise. De plus, elles permettent de représenter les intérêts de l'armée au niveau international et d'édicter des directives en matière de développement et de pilotage des opérations, de l'instruction, de la logistique et de l'aide au commandement.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus	14,5	30,7	19,2	-11,5	-37,5
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	-
Charges	220,5	275,6	231,8	-43,8	-15,9
Dépenses d'investissement	10,9	10,9	9,8	-1,1	-10,2

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 1 (GP 1) a représenté 5 % des revenus, 5 % des charges et 8 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à près de 127 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation (y c. les amortissements) à environ 104 millions et les dépenses d'investissement à presque 10 millions. Les revenus sont restés inférieurs à la moyenne des quatre dernières années, laquelle avait servi de base pour le budget. Moins de munitions et de systèmes d'armes obsolètes ont été vendus. Certaines ressources sont inscrites au budget de manière centralisée dans le GP 1 avant d'être réparties entre les autres groupes de prestations en cours d'année. Ces ressources n'ont pas dû être utilisées complètement durant l'exercice sous revue (- 23 mio). De plus, le crédit supplémentaire I 2019 du SG-DDPS (pool départemental des ressources) a été compensé (- 11,5 mio). Une baisse des charges (près de - 12 mio) résulte des écritures de clôture. Les dépenses d'investissement sont inférieures au montant budgétisé en raison d'un moindre besoin en biens meubles et en machines (- 1,1 mio).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Crédibilité et confiance: L'armée jouit d'une grande confiance et d'un soutien fort auprès de la population			
- Indice de confiance dont l'armée jouit dans la population selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,6	6,7	6,6
- Indice de satisfaction concernant les prestations de l'armée selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,3	6,5	6,5
Développement et planification du domaine dép. de la Défense: Les besoins en matière de personnel et de matériel visant à remplir le profil des prestations sont assurés à long terme			
- Jours de service par année (nombre, mio)	5,4	5,6	5,3
- Part des charges liées à l'armement dans le total des charges AIF (%)	36	39	38
Équipement de la troupe: L'armée dispose de systèmes principaux			
- Taux de corps de troupe et d'états-majors de toute l'armée équipés de systèmes principaux (%)	97	95	97
- Taux de corps de troupe et d'états-majors à disponibilité élevée équipés de systèmes principaux (%)	100	100	100
Employeur concurrentiel: L'attractivité de l'employeur est assurée au moyen d'une politique du personnel durable et axée sur l'avenir			
- Apprentis (nombre, min.)	477	515	478
Gestion immobilière efficace: Les coûts sont assurés en utilisant pleinement les biens immobiliers, qui sont fonctionnels et axés sur l'avenir			
- Loyer brut (CHF, mrd, max.)	1,03	0,99	0,97

COMMENTAIRE

Les objectifs ont pratiquement été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Crédibilité et confiance: le fait que la satisfaction concernant l'armée n'atteigne tout juste pas la valeur cible peut s'expliquer par une certaine incertitude au sein de la population en lien avec l'introduction du DEVA.

Développement et planification du domaine dép. de la Défense: en raison du DEVA, moins de jours de service ont été effectués.

Employeur concurrentiel: la mise au concours de places d'apprentissage n'a pas permis de trouver suffisamment de bons candidats.

GP 2: INSTRUCTION

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification et la conduite de l'instruction de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent d'édicter les prescriptions nécessaires ainsi que de concevoir et de coordonner les exercices de l'armée. De plus, elles assurent la réalisation de l'instruction de base et en formation des militaires jusqu'à l'échelon de l'unité, de même que la formation des cadres de milice et du personnel militaire de carrière. Enfin, elles apportent un soutien aux formations d'engagement dans le cadre de l'établissement de la disponibilité opérationnelle.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus	1,3	1,7	1,4	-0,3	-19,0
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges	682,0	697,7	680,8	-17,0	-2,4
Dépenses d'investissement	0,0	0,2	0,0	-0,2	-96,4

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 2 a représenté 1 % des revenus et 15 % des charges. Les charges de personnel se sont élevées à près de 318 millions et les charges de biens et services et charges d'exploitation (y c. les amortissements) à environ 362 millions. La baisse des revenus (- 0,3 mio) découle d'une diminution du nombre de sanctions disciplinaires. En 2019, les charges ont été moins élevées que prévu s'agissant notamment des frais et des indemnités de formation (- 11 mio). Le recul des charges IP (- 2,7 mio) s'explique entre autres par une diminution des charges locatives et celui des charges sans incidences financières (- 2,3 mio) par une baisse des retraits de carburant à partir des stocks.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Effectifs: Le renouvellement du personnel est assuré à moyen et long termes			
- Effectif réglementaire de l'armée (nombre militaires)	103 857	103 000	103 443
- Effectif réel de l'armée (nombre militaires)	141 910	140 000	140 304
Instruction de base et en formation: L'instruction est efficace et conforme aux besoins			
- Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)	20 455	21 000	19 905
- Sous-officiers et sous-officiers supérieurs avec brevet et nouvelle incorporation (nombre militaires)	3 133	3 400	3 192
- Officiers subalternes avec brevet et nouvelle incorporation (nombre militaires)	798	850	793
- Taux d'utilisation des centres d'instruction au combat (%)	95	95	91
- Taux d'utilisation des simulateurs de conduite (%)	95	95	95
Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U): La formation est conforme aux besoins			
- Commandants d'unité avec brevet (nombre militaires)	111	110	98
- Commandants de corps de troupe avec brevet (nombre militaires)	24	25	22
Formation de militaire de carrière: La formation est conforme aux besoins			
- Personnes ayant terminé l'académie militaire (nombre)	41	33	38
- Personnes ayant terminé une école de sous-officiers (nombre)	39	38	34

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en partie atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Instruction de base et en formation: le nombre de recrues entrées au service le premier jour de l'école de recrues (ER) est inférieur de 1095 personnes aux prévisions. Cela est dû à des motifs survenus avant l'entrée en service (inaptitude, service civil, licenciement pour raisons médicales, etc.). Le nombre de sous-officiers et de sous-officiers supérieurs avec brevet et nouvelle incorporation était également plus bas que prévu, élément dont on a tenu compte pour les propositions en vue d'un avancement lors du 2^e début d'ER 2019. Des annulations de dernière minute ont réduit le taux d'occupation des centres d'instruction au combat.

Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U): l'alimentation en cadres supérieurs et en commandants d'unité est bonne. Il reste cependant des besoins à combler en ce qui concerne quelques fonctions de spécialistes. À plus long terme, il sera difficile pour l'armée de disposer de suffisamment de personnel de milice.

Formation des militaires de carrière: l'école de sous-officiers de carrière a remis moins de diplômes que prévu, certaines personnes ayant interrompu leur stage de formation de base.

GP 3: OPÉRATIONS

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification, la conduite et l'évaluation de toutes les opérations de l'armée en Suisse et à l'étranger (y c. la promotion de la paix). De plus, il permet de garantir la souveraineté sur l'espace aérien ainsi que la disponibilité de base et la disponibilité opérationnelle au sol et dans les airs. Il permet également de planifier et de diriger les cours de répétition des Forces terrestres, des Forces aériennes et des divisions territoriales ainsi que d'instruire les membres des formations des Forces aériennes (à l'exception de la défense contre avions), des forces spéciales, de la police militaire et de SWISSINT (y c. les cours de répétition).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus	15,8	20,1	9,9	-10,2	-50,7
Recettes d'investissement	-	-	0,0	0,0	-
Charges	858,4	865,4	825,6	-39,8	-4,6
Dépenses d'investissement	1,5	23,2	20,8	-2,4	-10,2

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 3 a représenté 3 % des revenus, 18 % des charges et 17 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à environ 400 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation (y c. les amortissements) à 425 millions et les dépenses d'investissement à près de 21 millions. Les revenus escomptés n'ont pas été atteints car les prestations du Service de transport aérien de la Confédération (STAC) ont été moins sollicitées (- 8,2 mio). Les charges AIF ont été inférieures au montant budgété pour trois raisons: faute de possibilités d'engagement, moins de militaires que prévu ont pu participer à des missions de promotion de la paix et d'aide humanitaire, les charges de personnel ont reculé du fait de la restructuration du personnel prévue dans le cadre du DEVA et compte tenu de la situation sur le marché du travail, et les dépenses consenties pour les frais et les prestations de service externes ont été moins élevées que prévu (- 15 mio au total). La réduction des charges SIF s'explique notamment par une diminution des prélèvements de carburant sur stock (- 9,1 mio). Les charges IP n'ont pas atteint le niveau budgété, notamment pour la location de locaux (- 15 mio). Finalement, les dépenses d'investissement pour les travaux de transformation des avions d'occasion destinés au STAC se sont avérées plus basses que prévu (- 2,2 mio).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Opérations et engagements: La planification, la conduite et l'évaluation de l'ensemble des opérations et engagements de l'armée en Suisse et à l'étranger sont assurées			
- Engagements en Suisse et à l'étranger (ampleur comme en 2013) à planifier simultanément et à mener l'un après l'autre (nombre)	4	4	4
- Engagement de la dimension du WEF à planifier et à mener (nombre)	1	1	1
- Engagement de la dimension de l'EURO 08 à planifier et à mener (nombre)	1	1	0
- Militaires dans le service de promotion de la paix (nombre)	268	500	242
Disponibilité: La disponibilité des corps de troupe et des états-majors est assurée			
- Disponibilité de base des corps de troupe et des EM à disponibilité élevée (%)	80	80	84
- Disponibilité de base des autres corps de troupe et états-majors (%)	80	80	80
Prestations des Forces aériennes: La protection de l'espace aérien et les engagements dans le transport aérien et la reconnaissance aérienne (recherche et sauvetage au profit de la police, etc.) sont assurés			
- Disponibilité d'intervention permanente pour les engagements de police aérienne (% min.)	67	67	67
- Disponibilité d'un hélicoptère pour le service de recherche et sauvetage dans le délai d'une heure (%)	100	100	100
Prestations de la police militaire: Les tâches primaires définies dans les lois et les ordonnances sont garanties, et les engagements ordonnés par le Commandement Opérations en Suisse et à l'étranger sont effectués			
- Membres de la PM pour les engagements au profit de l'armée (nombre)	247	279	278
- Membres de la PM pour la protection d'ouvrages de l'armée (nombre)	217	250	247
- Membres de la PM pour des prestations au profit de tiers (par ex. AMBA CENTRO) (nombre)	69	36	39

COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans le domaine suivant:

Opérations et engagements: aucun engagement de l'ampleur de celui d'EURO 08 n'a eu lieu lors de l'exercice sous revue. S'agissant du service de promotion de la paix, la valeur cible constitue un maximum et correspond aux prescriptions du Conseil fédéral. La Défense n'a aucune influence sur les demandes politiques adressées à la Suisse pour des missions à l'étranger.

GP 4: LOGISTIQUE

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour assurer la disponibilité logistique et le service sanitaire de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent de planifier et de gérer des prestations propres ou achetées, de fixer la doctrine de la logistique de l'armée et du service sanitaire ainsi que d'assumer la gestion du cycle de vie du matériel. En outre, le groupe sert à assurer la planification et la direction des cours de répétition des formations logistiques et sanitaires et à fournir des prestations à l'administration fédérale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus	271,8	283,8	303,2	19,5	6,9
Recettes d'investissement	2,8	3,1	3,1	0,0	1,5
Charges	2 299,1	2 362,7	2 332,1	-30,6	-1,3
Dépenses d'investissement	57,8	81,2	82,6	1,4	1,7

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 4 a représenté 81 % des revenus et la totalité des recettes d'investissement, 52 % des charges et 69 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à 357 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation (y c. les amortissements) à 1975 millions et les dépenses d'investissement à 83 millions. Les revenus SIF plus élevés que prévu (+ 19,5 mio) proviennent pour l'essentiel d'une inscription ultérieure à l'actif du système de surveillance de l'espace aérien (Florako, maintien de la valeur Flores; + 37 mio). La diminution des revenus IP découle notamment du fait que la Base logistique de l'armée (BLA) a été appelée à fournir moins de prestations au profit d'armasuisse Immobilier (- 12 mio). Le recul des charges d'environ 31 millions s'explique par une diminution, en raison de la mise en œuvre du DEVA, du nombre de jours de service effectués par la troupe (- 17 mio), par une réduction des charges de personnel (retard dans l'attribution de certains postes; - 3,3 mio) et par une baisse des retraits de carburant (- 6,7 mio). Toutefois, les charges ont été plus élevées que prévu pour le matériel de remplacement et de maintenance (MRM) en raison de l'approvisionnement plus élevé des systèmes (+ 37 mio). Les charges SIF sont restées en dessous des valeurs du budget vu la diminution des amortissements (- 22 mio) et la réduction des prélèvements de carburant, de combustibles et de vivres de l'armée à partir des stocks (- 2,6 mio). Les charges IP n'ont pas atteint les prévisions, notamment dans le domaine des loyers (- 9,6 mio). La hausse des dépenses d'investissement résulte de l'acquisition de véhicules de service supplémentaires.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Logistique: Les prestations logistiques au profit des engagements et de l'instruction de l'armée sont assurées			
- Taux d'accomplissement des mandats logistiques selon les bénéficiaires (%; min.)	94	90	95
- Disponibilité de livraison au profit des formations de milice à disponibilité élevée (%; min.)	80	80	83
Service sanitaire: Le service sanitaire assure une disponibilité et une fourniture des prestations conformes aux besoins			
- Disponibilité de livraison des produits clés (médecine) à l'armée (%)	99	80	99
- Disponibilité de livraison des produits clés (produits pharmaceutiques) à l'armée (%)	98	80	98
- Disponibilité de livraison des produits à des tiers (%)	100	100	100
- Disponibilité du système d'information et d'intervention (SII) du Service sanitaire coordonné (SSC) (%)	99,8	99,8	99,8
- Réserve stratégique des lits disponibles (nombre)	800	800	800
- Care Teams et Peer Support Organisations certifiées Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) (nombre)	35	36	40
- Taux de réussite du Service sanitaire coordonné (directives de l'OFSP) (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints ou dépassés.

GP 5: AIDE AU COMMANDEMENT (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour garantir les moyens d'aide au commandement ainsi que la planification, la conduite et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication. Il permet d'assurer la capacité de conduite de l'armée et du gouvernement et de contribuer à la surveillance constante de l'espace aérien. De plus, il assure des prestations dans les domaines électromagnétique et cybernétique ainsi que des prestations d'information et de communication de base pour une partie de l'administration fédérale et pour des tiers. Il garantit également la conduite technique et l'architecture de ces prestations de base. En outre, il garantit la disponibilité par rapport à la capacité de conduite.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus	38,7	42,7	39,1	-3,5	-8,3
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges	359,4	404,1	404,0	-0,2	0,0
Dépenses d'investissement	4,8	5,4	7,2	1,8	32,8

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 5 a représenté 10 % des revenus, 9 % des charges et 6 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à 173 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation (y c. les amortissements) à 231 millions et les dépenses d'investissement à 7 millions. La diminution des revenus IP découle surtout de la baisse des besoins des bénéficiaires de prestations en matière d'exploitation et de prestations informatiques (- 3,5 mio). Les charges correspondent au budget: les charges AIF ont dépassé les prévisions (charges de personnel dans le domaine de la cyberdéfense, besoins supplémentaires en matériel informatique et en prestations de service externes; au total + 9,8 mio) tandis que les charges IP ne les ont pas atteintes dans l'ensemble. Des retards dans le projet de couverture réseau des emplacements destinés à la milice à disponibilité élevée ont entraîné un recul des charges (- 11,4 mio), mais les besoins ont progressé dans le domaine des loyers (+ 3,8 mio). Les charges SIF sont restées légèrement au-dessous du budget pour les amortissements (- 2,4 mio). La hausse des dépenses d'investissement s'explique par l'achat de capacités de stockage de données.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Produits: Les prestations fournies pour l'exploitation informatique sont conviviales, sûres et de bonne qualité			
- Taux de respect des disponibilités dans tous les portefeuilles de prestations (%)	99,8	97,8	99,8
- Satisfaction des clients, armée et défense (% min.)	76	80	76
- Satisfaction des clients, tiers (% min.)	83	80	80
Stratégie: La stratégie informatique de l'armée 2012-2025 est mise en œuvre			
- Taux de mise en œuvre de la stratégie informatique de l'armée selon le plan défini des mesures (% min.)	50	60	70
- Taux de mise en œuvre des mesures définies dans l'étude conceptuelle sur la cyberdéfense (% min.)	70	80	80
Disponibilité: La disponibilité et les engagements des formations d'aide au commandement sont assurés			
- Disponibilité de la brigade d'aide au commandement 41 (échelle 1 à 5)	3,0	3,1	3,0
- Satisfaction quant à la fourniture de prestations pendant les engagements (échelle 1 à 5)	4,1	4,2	4,1

COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans le domaine suivant:

Produits: en ce qui concerne la «Satisfaction des clients, armée et défense», l'amélioration constante des processus, en collaboration avec les bénéficiaires de prestations, vise à augmenter le taux de satisfaction des clients.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		344 940	382 048	376 021	-6 027	-1,6
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	342 110	378 948	372 852	-6 096	-1,6
E101.0001	Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	2 831	3 100	3 169	69	2,2
Charges / Dépenses		5 969 286	6 580 749	6 269 826	-310 923	-4,7
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 419 391	4 605 660	4 474 325	-131 335	-2,9
	<i>Compensation du supplément</i>		-11 500			
	<i>Transfert de crédits</i>		-3 457			
	<i>Cession</i>		16 175			
A201.0001	Investissements (enveloppe budgétaire)	75 134	121 022	120 486	-537	-0,4
	<i>Transfert de crédits</i>		3 433			
Crédits ponctuels						
A202.0100	Rétrib. personnel et cotis. employeur, congé préretraite	25 867	17 871	17 092	-779	-4,4
	<i>Cession</i>		348			
A202.0101	Charges et investissements en matière d'armement	1 398 558	1 784 200	1 609 419	-174 781	-9,8
Domaine des transferts						
GP 2: Instruction						
A231.0100	Instruction hors du service	1 768	1 695	1 522	-173	-10,2
A231.0102	Contributions au tir	8 594	9 200	8 628	-572	-6,2
GP 3: Opérations						
A231.0101	Formation aéronautique	2 474	2 600	2 594	-6	-0,2
A231.0103	Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	37 500	38 500	35 761	-2 739	-7,1

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	342 109 683	378 947 900	372 852 126	-6 095 774	-1,6
<i>avec incidences financières</i>	27 580 222	46 044 000	33 278 318	-12 765 682	-27,7
<i>sans incidences financières</i>	4 799 449	4 500 000	41 183 348	36 683 348	815,2
<i>Imputation des prestations</i>	309 730 011	328 403 900	298 390 461	-30 013 439	-9,1

Les revenus de fonctionnement de la Défense proviennent principalement des revenus AIF suivants: remboursements pour l'utilisation à des fins privées de véhicules de service ainsi que pour le personnel et les transports liés à des engagements en faveur des troupes de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, revenus tirés des ventes de munitions à des sociétés de tir et à des tiers, excédents de recettes provenant des ventes de systèmes d'armes obsolètes résultant de la mise hors service du matériel d'armée suite aux remplacements de systèmes et au DEVA, revenus provenant des ventes dans les cantines, taxes d'atterrissage sur les aérodromes des Forces aériennes et location à des tiers des capacités d'utilisation de simulateurs de vol. L'inscription à l'actif de prestations propres (par ex. matériel sanitaire) génère des revenus SIF. Les revenus IP proviennent surtout des prestations fournies par la Base logistique de l'armée (BLA) en faveur d'armasuisse Immobilier (ar Immo; exploitation et remise en état d'immeubles) et des prestations informatiques fournies par la Base d'aide au commandement (BAC) à ses bénéficiaires de prestations. Les prestations du Service de transport aérien de la Confédération (STAC) et la location de véhicules et de matériel à d'autres services de la Confédération génèrent aussi des revenus IP.

Les revenus AIF n'ont pas atteint la valeur budgétisée, c'est-à-dire la valeur moyenne des exercices 2014 à 2017 (- 7,1 mio), en raison de la baisse des revenus tirés des ventes de munitions (- 3,3 mio) et de la réduction des excédents de recettes provenant des ventes de systèmes d'armes obsolètes (- 2,4 mio). Les revenus SIF supplémentaires résultent de l'inscription ultérieure à l'actif du système de surveillance de l'espace aérien (Florako et maintien de la valeur Flores, + 37 mio). La baisse des revenus IP s'explique comme suit: réductions des prestations (ravitaillement, évacuation, entretien, inspections) fournies par la BLA à ar Immo (- 12 mio), des demandes de transports officiels et de prestations de transport aérien (- 9,7 mio), des prestations informatiques de la BAC (- 3,5 mio), des besoins de maintenance des systèmes et du matériel à l'Office fédéral du sport (- 2,2 mio) et de l'utilisation de carburant et d'huile de chauffage par l'administration fédérale (- 1,9 mio).

Bases légales

O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS 172.045.103), art. 1 à 10. O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS 172.220.111.310.2), art. 35. O du DDPS du 11.12.2003 sur le tir (RS 512.311), annexe 7.

E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	2 830 650	3 100 000	3 168 900	68 900	2,2

Recettes provenant de la vente de véhicules de service.

Bases légales

O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS 172.220.111.310.2), art. 34.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	4 419 391 434	4 605 660 300	4 474 325 288	-131 335 012	-2,9
<i>dont mutations de crédits</i>		1 218 300			
<i>avec incidences financières</i>	2 556 329 459	2 700 339 800	2 652 434 644	-47 905 156	-1,8
<i>sans incidences financières</i>	739 963 557	802 490 000	752 952 894	-49 537 106	-6,2
<i>Imputation des prestations</i>	1 123 098 419	1 102 830 500	1 068 937 751	-33 892 749	-3,1
Charges de personnel	1 333 212 581	1 398 211 800	1 376 093 526	-22 118 274	-1,6
<i>dont location de services</i>	18 611 210	19 820 000	18 097 184	-1 722 816	-8,7
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	44 921 147	49 677 500	43 128 402	-6 549 098	-13,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 390 751 786	2 473 566 500	2 390 015 287	-83 551 213	-3,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	98 542 402	133 634 800	127 563 739	-6 071 061	-4,5
<i>dont charges de conseil</i>	4 731 829	10 212 400	5 341 244	-4 871 156	-47,7
<i>dont loyers et fermages</i>	1 054 486 519	1 020 323 000	999 864 678	-20 458 322	-2,0
<i>dont charges d'exploitation de l'armée</i>	768 199 546	774 177 000	792 864 631	18 687 631	2,4
Charges d'amortissement	695 426 965	733 880 000	708 209 856	-25 670 144	-3,5
Charges financières	103	2 000	6 620	4 620	231,0
Postes à plein temps (Ø)	9 209	9 728	9 451	-277	-2,8
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	381	498	331	-167	-33,5

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel ont été inférieures d'environ 22 millions au montant budgété. Les retards pris dans le recrutement ont fait baisser la rétribution du personnel et les cotisations de l'employeur (- 7,8 mio). Le processus de transfert du personnel déclenché par le DEVA a pu être accompli avec de bons résultats, et les moyens prévus pour le plan social n'ont donc pas été épuisés (- 6,3 mio). En ce qui concerne la promotion de la paix et l'aide humanitaire, le nombre de militaires engagés (331) dans les missions autorisées a été limité par les possibilités d'engagement, alors que le budget portait sur 400 militaires (- 6,5 mio). L'acquisition de ressources externes dans le domaine informatique a pris du retard, ce qui a généré une baisse des charges (- 1,5 mio) pour la location de services informatiques.

L'effectif du personnel de la Défense (y c. le personnel soumis à l'OPers-PDHH) était de 9451 équivalents plein temps (EPT) en moyenne annuelle, soit 277 EPT de moins en moyenne que le chiffre prévu au budget 2019. Toutefois, l'effectif du personnel (sans le personnel soumis à l'OPers-PDHH) a augmenté en moyenne annuelle de 290 EPT environ par rapport à l'effectif de 2018, qui était relativement faible. En moyenne, 331 EPT ont été affectés à la promotion de la paix et à l'aide humanitaire (l'effectif maximal possible étant de 500 militaires).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et charges d'exploitation de la Défense s'élèvent à 2,4 milliards et sont réparties principalement comme suit. *Charges AIF* (1275 mio): charges de matériel et de marchandises; charges d'exploitation pour l'immobilier fondées sur le modèle locatif pour l'eau, l'électricité, le gaz, le chauffage à distance et par copeaux de bois, ainsi que l'élimination des déchets et les dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien général des immeubles; indemnisation de la sécurité aérienne externe par skyguide; matériel de remplacement, maintenance, assistance technique et logistique pour le matériel de l'armée et le matériel spécial (MRM); participation de la Suisse (SWISSCOY) à la Force multinationale au Kosovo (KFOR); charges générées par la troupe dans les écoles et les cours militaires (solde, logement, subsistance, transports, dommages aux biens et aux cultures, prestations de tiers et frais généraux); acquisitions non portées à l'actif de matériel informatique et de logiciels, exploitation et maintenance de l'informatique par la BAC; indemnités pour déplacements de service et transferts du personnel en Suisse et à l'étranger. *Charges SIF* (46 mio): retrait sur stock de carburants et de combustibles, de matériel sanitaire et de vivres de l'armée. *Charges IP* (1069 mio): charges locatives pour les immeubles et indemnités pour les prestations de télécommunication de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication.

Les charges de biens et services et charges d'exploitation ont diminué de 84 millions (- 27 mio AIF; - 23 mio SIF; - 34 mio IP). Les causes principales de la baisse des charges AIF sont liées à la diminution des frais et des indemnités de formation (- 20 mio), à la réduction, en raison de la mise en œuvre du DEVA, du nombre de jours de service effectués par la troupe à la troupe (- 17 mio), au recul des dépenses pour l'exploitation et l'infrastructure (- 15 mio), aux impôts et aux taxes (- 6,7 mio), au conseil (- 4,6 mio) et au matériel (- 3,8 mio). En revanche, davantage de ressources ont été requises pour le matériel de remplacement et la maintenance vu le stockage plus important concernant les systèmes (+ 37 mio) ainsi que pour l'informatique (+ 5,4 mio). La baisse des charges SIF s'explique par la diminution des retraits sur stock de carburant (- 11 mio) et par les écritures de clôture (rectification de la valeur du matériel, différences de prix; - 12 mio). La baisse des charges IP résulte de la diminution des charges pour la location de locaux (- 20 mio) et pour l'informatique (- 11 mio).

Les principales composantes des charges de biens et services et charges d'exploitation sont les suivantes:

Les *charges de biens et services liées à l'informatique*, à hauteur de 128 millions, se répartissent comme suit: 28 millions pour les frais de projets (27 mio AIF; 1,5 mio IP) et 99 millions pour les frais d'exploitation (51,0 mio AIF; 48,4 mio IP). Parmi les projets informatiques les plus importants de l'exercice, on peut citer le remplacement du matériel pour les postes de travail standard du DDPS 2018-2021, l'intégration de RUAG MRO Suisse dans le périmètre de la BAC, la refonte du système de gestion des mandats AIS (bureautique du DDPS, affectation automatique des ressources informatiques) et le projet téléphonie DDPS. La baisse des charges de 6,1 millions s'explique par une augmentation des besoins (+ 5,4 mio) pour le projet de remplacement des postes de travail standard et pour le projet d'intégration de RUAG MRO Suisse, ainsi que par une diminution des charges due au retard du projet de couverture réseau des emplacements destinés à la milice à disponibilité élevée (- 11,4 mio).

Les 5,3 millions engagés au titre des *charges de conseil* lors de l'exercice sous revue sont répartis principalement entre les projets et les mandats suivants: dans le domaine du personnel (3,4 mio AIF) pour des évaluations, la gestion du changement, la gestion des compétences et de nouveaux placements; dans le secteur sanitaire (0,3 mio AIF) pour le service sanitaire coordonné; pour des expertises et des conseils spécialisés fournis par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) au commandement des Opérations et à la BLA (1,6 mio IP). La baisse des charges de 4,9 millions par rapport aux prévisions résulte des priorités fixées et de la fourniture accrue de prestations propres.

La diminution de 20 millions des charges IP (*loyers et fermages*) pour les locations de locaux résulte principalement de la baisse de valeur des immeubles, ainsi que du passage de 1,75 % à 1,5 % du taux d'intérêt théorique.

Charges d'exploitation de l'armée: en ce qui concerne le matériel de remplacement et la maintenance, les dépenses ont dépassé le montant budgété, en particulier pour les systèmes de vol (+ 37 mio). En revanche, on a moins dépensé que prévu pour la troupe, qui a effectué moins de jours de service en raison des mesures DEVA (- 17 mio).

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement SIF (753 mio) comprennent principalement l'amortissement (708 mio) de biens d'armement et d'immobilisations corporelles relatives aux biens meubles, à l'informatique et aux logiciels en fonction de l'estimation de leur durée de vie ainsi que les pertes sur sorties d'immobilisations de biens meubles.

Les valeurs portées à l'actif pour les systèmes principaux représentent, compte tenu de la durée d'amortissement ou des sorties d'immobilisations propres à chaque système, des charges moins élevées (- 26 mio).

Mutations de crédits

- Cessions (+ 16,2 mio) de l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour les apprentis (8,2 mio), pour les stagiaires (1,2 mio), pour l'intégration professionnelle (306 200 fr.), pour le financement des cotisations à PUBLICA pour les membres des catégories particulières de personnel conformément à l'O du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP; 5,2 mio), du SG-DDPS (Pool départemental des ressources) pour l'accueil extra-familial des enfants (1,3 mio)
- Transferts de crédits des unités administratives (+ 1,2 mio) en provenance du SG-DDPS pour les charges de personnel (6,6 EPT) de la sécurité intégrale après rétrocession au profit de la Défense
- Transferts de crédits aux unités administratives (- 1,1 mio) au profit de l'Unité de pilotage informatique (UPIC) pour le projet d'ingénierie centrale de la bureautique (718 300 fr.) et de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) dans les domaines des prestations d'agence et des publications électroniques (400 000 fr.)
- Transfert de crédit (- 3,5 mio) vers l'enveloppe budgétaire «Investissements» pour l'acquisition de matériel sanitaire (2,5 mio) et de capacités de stockage informatique (1 mio)
- Compensation du crédit supplémentaire I 2019 du SG-DDPS (- 11,5 mio), transfert de moyens pour le personnel vers le SG-DDPS (Pool départemental des ressources) pour accroître la marge de manœuvre du département en cours d'année, notamment pour la cyberdéfense

Remarques

Crédits d'engagement «Programme SPT2020», V0263.00, «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS», V0264.12, et «BURAUT DDPS 2018», V0297.00, voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

Crédit d'engagement liquidé «Préparation en vue d'une pandémie», V0249.00, voir tome 1, ch. C 11.

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total avec incidences financières	75 134 339	121 022 400	120 485 567	-536 833 -0,4
<i>dont mutations de crédits</i>		3 432 900		

Les investissements de la Défense sont composés principalement d'acquisitions pour les stocks de vivres de l'armée, de carburants et combustibles, de lubrifiants et de divers produits pour l'armée et le reste de l'administration fédérale ainsi que de médicaments et de matières premières pour la production pharmaceutique propre. Ce crédit comprend aussi l'achat de ressources informatiques et de voitures de service.

Le montant inscrit au budget n'a pas été atteint, les lubrifiants et produits divers ayant nécessité moins de ressources que prévu. La hausse de 45 millions par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'acquisition d'un jet PC-24 et de deux avions d'occasion de la REGA pour le STAC (+ 20 mio), par l'augmentation des stocks de carburants et de combustibles (+ 18 mio) et par l'acquisition de véhicules de service supplémentaires (+ 6,7 mio) en raison des difficultés de livraison rencontrées en 2018.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit à l'UPIC (67 100 fr.) pour l'acquisition de matériel informatique
- Transfert de crédit (+ 3,5 mio) à partir de l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement» pour l'acquisition de matériel sanitaire (2,5 mio) et de capacités de stockage informatique (1 mio)

Remarques

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Directives, planification et pilotage		GP 2: Instruction		GP 3: Opérations	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
Charges et dépenses d'investissement	231	242	682	681	860	846
Charges de personnel	118	127	309	318	396	401
Charges de biens et services, charges d'exploitation	100	101	365	355	456	418
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	–	–	–	–	–	–
<i>dont charges de conseil</i>	2	3	2	2	0	0
Charges d'amortissement	3	3	8	7	6	7
Charges financières	0	0	–	–	0	0
Dépenses d'investissement	11	10	0	–	2	21
Postes à plein temps (Ø)	533	584	2 237	2 301	2 661	2 664

mio CHF	GP 4: Logistique		GP 5: Aide au commandement (technologies de l'information et de la communication)	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
Charges et dépenses d'investissement	2 357	2 415	364	411
Charges de personnel	347	357	163	173
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 278	1 290	191	226
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	–	–	99	128
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	–
Charges d'amortissement	673	685	6	6
Charges financières	–	0	–	–
Dépenses d'investissement	58	83	5	7
Postes à plein temps (Ø)	2 910	2 978	868	924

A202.0100 RÉTRIB. PERSONNEL ET COTIS. EMPLOYEUR, CONGÉ PRÉRETRAITE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	25 867 059	17 871 000	17 091 621	-779 379	-4,4
<i>dont mutations de crédits</i>		348 000			
<i>avec incidences financières</i>	26 127 754	17 871 000	17 001 916	-869 084	-4,9
<i>sans incidences financières</i>	-260 695	-	89 705	89 705	-

La Défense comptabilise dans ce poste budgétaire la poursuite du versement du salaire et des cotisations de l'employeur pour le personnel militaire de carrière en congé de préretraite et les prestations de départ.

Les charges sont moins élevées que prévu (- 0,8 mio) en raison de la baisse des prestations de départ.

Mutations de crédits

— Cession par l'OFPER (348 000 fr.) pour des cotisations supplémentaires à la caisse de pension

Bases légales

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.111.3), art. 34 et 34a, al. 3. O du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP; RS 172.220.111.35), art. 8.

Remarques

Il est prévu de supprimer ce crédit en 2023, car les personnes concernées par un congé de préretraite selon l'ancien droit seront toutes à la retraite à ce moment-là.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

A202.0101 CHARGES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ARMEMENT

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	1 398 557 685	1 784 200 000	1 609 419 306	-174 780 694	-9,8
<i>avec incidences financières</i>	1 259 149 700	1 584 200 000	1 444 376 079	-139 823 921	-8,8
<i>sans incidences financières</i>	139 407 985	200 000 000	165 043 227	-34 956 773	-17,5

Le crédit «Charges et investissements en matière d'armement» englobe les dépenses pour les acquisitions en temps utile et selon les besoins de nouveau matériel d'armement, le remplacement et le maintien de la valeur du matériel afin de préserver la disponibilité matérielle de l'armée (équipement personnel et matériel à renouveler, BER), les études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP) de même que l'acquisition de munitions de combat et d'exercice ainsi que de munitions spéciales et de sport (munitions d'instruction et gestion des munitions, BMI).

Matériel d'armement

Chaque année, le Parlement approuve les crédits d'engagement pour les acquisitions d'armement proposés par la voie du message sur l'armée. C'est sur cette base que sont calculés les besoins annuels pour le paiement des biens d'armement proposés au Parlement au moyen du crédit «Charges et investissements en matière d'armement».

Les importations de matériel d'armement sont soumises à la TVA. La TVA sur les importations est calculée sur la base des projets d'acquisition déjà approuvés ou qui le seront dans les années à venir ainsi que sur une estimation des projets d'importation de matériel encore non définis.

Lors de l'exercice sous revue, la Défense a dépensé au total 850 millions pour l'acquisition de grands biens d'armement, soit 131 millions de moins que prévu. Cela est le fait de retards dans l'acquisition de biens d'armement imputables, d'une part, à une qualité insuffisante des produits livrés et, d'autre part, à une production ralentie chez les partenaires industriels. Sont particulièrement touchés les projets de maintien de la valeur pour plusieurs systèmes: exploration et émission radio (IFASS), camion tt 4x4 Duro I, drone (ADS 15), surveillance aérienne (Florako et Flores). La constitution de réserves affectées a donc été demandée.

Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)

Les moyens destinés à préserver la disponibilité matérielle de l'armée sont utilisés pour remplacer et maintenir la valeur du matériel de l'armée. Le BER permet de financer l'équipement personnel et l'armement des militaires, le remplacement et renouvellement de matériel de l'armée, les révisions et les modifications globales ainsi que les premières acquisitions de matériel de l'armée avec faibles incidences financières.

En 2019, la Défense a dépensé 325 millions pour le BER, soit 15 millions de moins que prévu. Plusieurs projets d'aide au commandement (plateformes et réseaux de communication, notamment) ont pris du retard à la BAC en raison de manque de personnel.

Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)

Le budget EEP pour le matériel de l'armée garantit le développement continu de l'armée. Il sert à financer la transition entre la phase de conception et la phase de réalisation des projets d'armement. Les projets qui ont atteint la maturité d'acquisition sont ensuite proposés dans le cadre du message sur l'armée.

En 2019, la Défense a dépensé 148 millions pour les EEP, soit 2 millions de moins que prévu. Le projet de plateforme d'information a pris du retard en raison de travaux supplémentaires dont la nécessité est apparue durant la phase de conception.

Munitions d'instruction et gestion des munitions (BMI)

Les acquisitions portent sur des munitions de combat et d'exercice ainsi que sur des munitions spéciales et de sport. Le budget sert aussi au maintien de la capacité d'engagement, à la gestion, à la révision des munitions et à l'élimination ou à la liquidation de munitions et de matériel de l'armée.

En 2019, la Défense a dépensé 287 millions au total (122 mio AIF et 165 mio SIF). Par rapport au budget (313 mio), 8,8 millions AIF ont été dépensés en plus et 35 millions SIF en moins. Les besoins AIF supplémentaires s'expliquent par le fait que les livraisons de munitions ont pu être avancées suite à une amélioration de la capacité de production d'un fabricant.

Pour ce qui est de l'inscription à l'actif des biens d'armement (y c. des munitions), il a été décidé d'adapter, à partir de 2017, la valeur au bilan des munitions à la valeur des stocks à la fin de chaque année. La différence estimée est portée au budget puis corrigée en fin d'exercice (- 35 mio SIF).

Bases légales

O du DDPS du 26.3.2018 sur le matériel (OMat; RS 514.20).

Remarques

Crédits d'engagement: «Munitions (BMI)» V0005.00, V0298.06, V0314.07, V0329.06. «Programmes d'armement» V0006.00, V0250.00-V0250.02, V0260.00-V0260.06, V0276.00-V0276.06, V0298.00-V0298.03, V0314.00-V0314.04, V0329.00-V0329.03. «Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)» V0007.00, V0298.05, V0314.06, V0329.05. «Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)» V0008.00, V0298.04, V0314.05, V0329.04, voir tome 1, ch. C 12.

Crédits d'engagement liquidés: «Munitions (BMI) 2015», V0005.00, «Programme d'armement 2003», V0006.00, «Programme d'armement 2008», V0006.00, «Équipement personnel et matériel à renouveler (BER) 2013», V0007.00, voir tome 1, ch. C 11.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2018	52 000 000	-	52 000 000
État au 31.12.2019	52 000 000	-	52 000 000
Demande de constitution à partir du compte 2019	-	133 085 000	133 085 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

Divers projets d'armement ont connu des retards, et les moyens prévus n'ont pas pu être mis à profit. C'est pourquoi la constitution de réserves affectées est demandée (133,1 mio).

Le projet IFASS prévoit le remplacement de divers éléments (matériel, infrastructure) en voie d'obsolescence. Le calendrier n'a pas été tenu en raison d'un manque de personnel chez le fournisseur. Le retard est de six à douze mois (- 47 mio).

Pour le projet Duro I, il est prévu d'équiper les véhicules d'un nouveau moteur, le fournisseur actuel n'ayant pas été en mesure de livrer. La livraison est repoussée au deuxième trimestre 2020 (- 36 mio).

Quant au projet ADS 15, la certification et l'admission des drones relèvent de l'autorité de l'aviation militaire suisse et du bureau des admissions d'armasuisse. La procédure repose sur un certificat produit par les autorités israéliennes (pays de provenance du drone). La durée de certification ayant été sous-estimée par le fournisseur, il en résulte un retard important (- 35 mio).

Deux projets concernent la surveillance aérienne. Pour le projet Flores, le développement d'une mise à jour pour les radars a connu des retards. Les tests d'admission ont dû être repoussés plusieurs fois. Compte tenu des circonstances opérationnelles et techniques, le retard est estimé à 15 mois (- 9,7 mio). Pour le projet Florako, qui vise le maintien de la valeur du système par l'accroissement des performances des radars de surveillance secondaire, la qualité des éléments livrés n'a pas atteint la valeur minimale. Le délai de fin septembre 2019 n'a pas pu être tenu (- 5,3 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INSTRUCTION

A231.0100 INSTRUCTION HORS DU SERVICE

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	1 767 992	1 695 000	1 521 953	-173 047	-10,2

Ce crédit de subvention comprend les charges pour la préparation technique des jeunes à l'école de recrues et pour les manifestations liées au sport militaire. L'instruction hors du service se compose principalement de cours et de compétitions en Suisse et à l'étranger (championnats d'été et d'hiver de l'armée), de l'instruction prémilitaire, des indemnités aux associations militaires et de contributions aux activités du Conseil international du sport militaire (CISM) en Suisse et à l'étranger.

En 2019, aucun championnat n'a eu lieu, et le nombre de participants aux World Games à Wuhan, en Chine, n'a pas atteint les estimations. Les charges ont baissé de 0,2 million.

Bases légales

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM; RS 510.10), art. 62, al. 1 et 3, art. 64. O du 29.10.2003 concernant le sport militaire (RS 512.38), art. 6, 7, 12 à 14, 21. O du 26.11.2003 concernant l'activité hors du service des sociétés et des associations faitières militaires (OAAFM; RS 512.30), art. 5 et 11.

Remarques

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

A231.0102 CONTRIBUTIONS AU TIR

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	8 593 884	9 200 000	8 627 825	-572 175	-6,2

Les contributions aux exercices de tir englobent les prestations fournies à des fédérations de tir et à des sociétés de tir pour l'organisation du programme obligatoire (PO), du tir en campagne et des cours pour jeunes tireurs, la remise gratuite de munitions à des sociétés de tir pour le PO des personnes astreintes au tir, les indemnités à l'état-major organisateur des cours pour restés et pour retardataires, et les indemnités aux commissaires de tir pour des travaux de sécurité et de contrôle.

Les contributions sont versées sous forme de montants forfaitaires de base aux fédérations de tir et aux sociétés de tir, et en fonction du nombre de personnes participant aux exercices et aux cours de tir.

La réduction des effectifs des militaires astreints au tir de même que la fusion ou la dissolution de sociétés de tir confirment la tendance des derniers exercices. Il en résulte un solde de crédit de 0,6 million.

En plus de ces contributions, les sociétés de tir reçoivent de la Confédération des munitions d'ordonnance, en partie gratuites et en partie à acheter (au prix fixé par le DDPS, cf. art. 38, let. a et b, de l'O. sur le tir). Cela n'a pas été mentionné jusqu'ici, puisque c'est l'armée (et donc la Confédération) qui achète ces munitions (cf. A202.0101 «Charges et investissements en matière d'armement», partie Munitions d'instruction et gestion des munitions, BMI). La remise de munitions gratuites ou vendues à prix réduit ne fait pas partie de ce crédit, mais est décrite succinctement ci-après pour des raisons de transparence.

Les sociétés de tir utilisent les munitions gratuites pour le programme de tir obligatoire, le tir en campagne et les cours pour jeunes tireurs. En 2019, environ 100 000 personnes astreintes au tir et environ 65 000 volontaires ont effectué le programme de tir obligatoire. Le tir en campagne (non obligatoire) a réuni environ 125 000 personnes, et les cours pour jeunes tireurs environ 8800 adolescents âgés de 15 à 20 ans. Le DDPS a remis 6,4 millions de cartouches gratuitement, ce qui équivaut à des charges de 3,4 millions net (sans les frais de transport et de stockage).

Les munitions vendues à prix réduit pour les exercices de tir hors du service (fusil et pistolet) ont totalisé 25,5 millions de cartouches, d'une valeur de 14,5 millions (sans les frais de transport et de stockage). Les sociétés de tir ont acheté ces munitions pour 7,7 millions et ont donc bénéficié de réductions de prix se chiffrant à 6,8 millions.

Bases légales

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM; RS 510.10), art. 62, al. 2, art. 63. O du 5.12.2003 sur le tir (RS 512.31), art. 37 à 41.

Remarques

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: OPÉRATIONS

A231.0101 FORMATION AÉRONAUTIQUE

	C	B	C	Δ C19-B19	
CHF	2018	2019	2019	val. abs.	en %
Total avec incidences financières	2 474 212	2 600 000	2 593 523	-6 477	-0,2

Ce crédit de subvention fournit les contributions à l'instruction et au perfectionnement dans le domaine de l'aviation, de manière à permettre l'initiation à l'aéronautique en faveur, entre autres, de l'armée. Les bénéficiaires des contributions sont des institutions privées telles que l'Aéro-Club de Suisse (formation SPHAIR).

Bases légales

LF du 21.12.1948 sur l'aviation (LA; RS 748.0), art. 103a.

Remarques

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

A231.0103 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

	C	B	C	Δ C19-B19	
CHF	2018	2019	2019	val. abs.	en %
Total avec incidences financières	37 499 617	38 500 000	35 760 962	-2 739 038	-7,1

Ce crédit de subvention comprend des indemnités versées aux cantons et aux villes pour la protection des représentations étrangères.

Les priorités en matière de missions de protection sont constamment réexaminées en fonction de la situation sécuritaire en Suisse et à l'étranger. Le personnel affecté aux ouvrages à surveiller (à Berne, à Genève, à Zurich et dans le canton de Vaud) varie. La valeur portée au budget n'a pas été atteinte (- 2,7 mio).

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2. O du 27.6.2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF; RS 120.72), art. 12a.

Remarques

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Élaboration et mise à disposition de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Évaluations, acquisitions initiales et acquisitions subséquentes, pour le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), de systèmes à haute complexité technique dans le domaine de la défense et de la sécurité
- Acquisition de biens et de prestations de service à l'intention de l'ensemble de l'administration fédérale pour des catégories de marchandises déterminées par la loi

PROJETS 2019

- Gestion des contrats DDPS II: achèvement de la mise en œuvre technique et organisationnelle conformément à l'ordonnance révisée sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP)
- GEVER armasuisse: achèvement du lancement opérationnel
- Architecture informatique de l'entreprise: approbation du concept et réalisation du projet selon HERMES

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies comme prévu.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	6,8	7,3	5,2	-1,6	-23,3
Charges	117,7	122,1	89,5	-28,2	-24,0
Charges propres	117,7	122,1	89,5	-28,2	-24,0
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	719,3
Dépenses d'investissement	2,5	6,1	2,6	0,0	1,2

COMMENTAIRE

Les revenus se composent principalement de compensations provenant de ventes de matériel en stock, de recettes de licences pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE et d'autres revenus comme des remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs. La baisse des revenus (- 1,6 mio) par rapport à l'exercice précédent s'explique par une diminution des remboursements de tiers (- 0,2 mio), des recettes de licences (- 0,3 mio) et des ventes de matériel (toile/tissu de camouflage) en stock (- 1,1 mio).

Les charges se composent à 72 % de charges de personnel. La baisse par rapport à 2018 s'explique essentiellement par l'application d'accords dits de *Foreign Military Sales* (FMS): s'il achète des biens d'armement aux États-Unis, l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) doit respecter le programme FMS du gouvernement américain. Le financement s'effectue par l'intermédiaire d'un compte auprès de la *Federal Reserve Bank of New York*. La variation de ce compte doit être passée en écriture tous les trois ans. En 2019, le compte affiche, pour la première fois, une réduction des charges de 30,0 millions à ce titre. Les charges de personnel en revanche ont augmenté de 5,0 millions par rapport à l'exercice précédent suite à la priorisation de la mise en œuvre du programme Air2030 (nouvel avion de combat et système de défense sol-air DSA). Cette augmentation a été partiellement compensée par une diminution des charges de biens et services et charges d'exploitation (- 3,3 mio): les prélèvements de matériel en stock (par ex. toiles pour des uniformes, des tenues de représentation, tricotés) ont baissé (- 1,5 mio). Les prestations d'exploitation informatique ont également diminué au niveau des systèmes d'application et de communication (- 1,3 mio), tout comme les autres charges d'exploitation (- 0,5 mio), par exemple pour les prestations de transport liées aux acquisitions à l'étranger ou les charges relatives aux fournitures de bureau, aux imprimés et au mobilier.

Les charges et les dépenses d'investissement portent intégralement sur le domaine propre.

GP 1: ÉVALUATION ET ACQUISITION

MANDAT DE BASE

En tant que centre de compétences indépendant, armasuisse est responsable de l'évaluation, de l'acquisition initiale et de l'acquisition subséquente ainsi que du retrait du service (réforme) de systèmes et de biens complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité, avec pour objectif de réaliser des solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal. armasuisse procède par ailleurs, en poursuivant les mêmes objectifs, à l'acquisition de biens et de prestations de service pour l'ensemble de l'administration fédérale dans des catégories de marchandises déterminées par la loi. armasuisse soutient activement ses clients pendant la planification des projets et la phase d'utilisation et surveille par ailleurs la réalisation des affaires compensatoires en relation avec les investissements à l'étranger.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	6,8	7,3	5,2	-2,0 -28,2
Charges et dépenses d'investissement	120,2	128,2	122,0	-6,2 -4,8

COMMENTAIRE

Les revenus budgétisés n'ont pas été atteints. Les ventes de matériel en stock sont difficiles à planifier et à influencer. Elles fluctuent d'une année sur l'autre, car elles dépendent fortement des besoins de l'armée et d'autres organes de la Confédération.

Les charges du groupe de prestations, d'un montant total de 122 millions, se sont composées de 88 millions de charges de personnel (72 %) et de 34 millions de charges de biens et services (28 %). Ces sommes incluent des investissements de 2,6 millions dans des achats de matériel pour les stocks, dans la garantie des essais en vol et dans des appareils. La baisse des charges de 6,2 millions s'explique pour moitié principalement par la réduction des stocks et des prélèvements moindres de marchandises en stock. Les besoins moindres en transports et en fournitures de bureau et imprimés expliquent l'autre moitié de la baisse.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Acquisitions: Les organes à l'origine des besoins disposent de systèmes conformes à leurs besoins, dans le respect des coûts et des délais			
- Mandats exécutés intégralement et dans les délais, comme convenu (mandat de projet) (% min.)	100	95	99
- Mandats exécutés dans le respect des coûts fixés (mandat de projet) (% min.)	78	95	72
- Mandats exécutés dans le respect de la qualité exigée (mandat de projet) (% min.)	99	95	100
- Satisfaction de la clientèle (% min.)	98	95	99
Procédures d'acquisition: Les dispositions formelles régissant les procédures sont respectées			
- Part des procédures faisant l'objet d'un recours (% max.)	4	3	3

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Un écart a été enregistré dans le domaine suivant:

Acquisitions (mandats exécutés dans le respect des coûts fixés [mandat de projet]): comme durant l'exercice précédent, les coûts totaux de plusieurs projets ont dépassé le montant prévu par le mandat de projet initial. Ceci s'explique par le fait que la modification ultérieure des besoins par le mandant n'a pas été reportée dans les documents de base (notamment le mandat de projet). Pour les acquisitions en cours (hormis celles qui sont sur le point d'être terminées) et nouvelles, la mise à jour continue et systématique des documents de base est désormais contraignante. Comme la plupart des projets s'étendent sur 10 ans, voire plus, les résultats obtenus grâce à ces actualisations ne seront visibles que dans plusieurs années.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		6 811	7 270	35 223	27 953	384,5
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	6 811	7 270	5 223	-2 047	-28,2
Postes ponctuels						
E102.0114	Correction d'évaluation FMS	-	-	30 000	30 000	-
Charges / Dépenses		120 222	128 211	122 044	-6 166	-4,8
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	120 222	128 211	122 044	-6 166	-4,8
	<i>Transfert de crédits</i>		-290			
	<i>Cession</i>		1 624			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	6 810 799	7 270 000	5 222 962	-2 047 038	-28,2

Les revenus de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) se composent des éléments suivants:

- compensations résultant de ventes de vêtements de travail et de matériel divers en stock;
- recettes issues des droits de licence pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE;
- revenus de prestations fournies à des tiers, comme l'exécution de mandats d'achat et de conseil de nature commerciale et technique pour des tenues et des équipements;
- remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs.

Les revenus ont été inférieurs de 2,0 millions au montant budgétisé, car les ventes de vêtements de travail et de matériel divers à l'armée et à d'autres organes de la Confédération n'ont pas atteint les prévisions. Les revenus des droits de licences pour les marques militaires sont restés de 0,5 million en deçà de la valeur prévue. Celle-ci se base sur les taux convenus contractuellement et sur les chiffres d'affaires effectivement réalisés avec les produits sous licence, après déduction des charges liées à la protection des marques. Ces dernières années, les chiffres d'affaires liés aux ventes de montres notamment ont reculé. Les autres revenus ont été supérieurs de 1 million aux prévisions budgétaires, notamment en raison de remboursements accrus provenant de contrats conclus lors d'exercices antérieurs.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol; RS 172.045.103).

E102.0114 CORRECTION D'ÉVALUATION FMS

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total sans incidences financières	-	-	30 000 000	30 000 000	-

Le programme *Foreign Military Sales* (FMS) du gouvernement des États-Unis d'Amérique permet à la Suisse d'acquérir du matériel d'armement auprès d'entreprises états-uniennes. Pour ce faire, armasuisse doit appliquer le processus FMS. Des plans de paiement par affaire sont convenus avec la partie contractante, c'est-à-dire avec le gouvernement des États-Unis, lequel rétribue en contrepartie les fournisseurs à hauteur de la prestation effective. Toutes les acquisitions sont opérées par l'intermédiaire d'un compte auprès de la *Federal Reserve Bank of New York*.

Les biens d'armement étant portés à l'actif du bilan de la Défense depuis 2017, le compte auprès de la Réserve fédérale américaine a dû lui aussi être porté à l'actif au 1.1.2017. La variation de ce compte est passée en écriture tous les trois ans. Le compte d'État 2019 inclut, avec incidences sur le résultat, l'augmentation du solde du compte de 30,0 millions. Le solde s'établit désormais à 75,0 millions.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 49, al. 1b.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	120 221 677	128 210 800	122 044 397	-6 166 403	-4,8
<i>dont mutations de crédits</i>		1 333 700			
<i>avec incidences financières</i>	97 413 725	103 736 000	101 607 319	-2 128 681	-2,1
<i>sans incidences financières</i>	3 849 161	5 400 000	2 362 689	-3 037 311	-56,2
<i>Imputation des prestations</i>	18 958 791	19 074 800	18 074 389	-1 000 411	-5,2
Charges de personnel	82 536 234	83 716 300	87 581 054	3 864 754	4,6
<i>dont location de services</i>	1 058 935	704 900	1 060 445	355 545	50,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	34 847 847	37 994 000	31 526 200	-6 467 800	-17,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	12 753 322	12 007 000	11 457 297	-549 703	-4,6
<i>dont charges de conseil</i>	2 250 492	2 475 000	2 244 952	-230 048	-9,3
Charges d'amortissement	302 899	400 000	371 749	-28 251	-7,1
Charges financières	9	500	72	-428	-85,5
Dépenses d'investissement	2 534 690	6 100 000	2 565 322	-3 534 678	-57,9
Postes à plein temps (Ø)	460	458	487	29	6,3

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel dépassent de 3,9 millions le montant budgétisé. Durant l'exercice sous revue, 30 postes ont été créés au profit du programme Air2030 (acquisition de nouveaux avions de combat et défense sol-air) et 19 postes vacants ont été pourvus (+ 3,7 mio). Cette augmentation a été entièrement absorbée par l'enveloppe budgétaire. En outre, les provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires ont été augmentées de 0,2 million.

Comme l'année précédente, des postes vacants (env. 10 EPT) ont été en partie occupés par du personnel temporaire.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et charges d'exploitation ont été inférieures de 6,5 millions aux prévisions budgétaires. Plus des trois quarts de cette baisse des charges (5,7 mio) relèvent des charges de biens et services et charges d'exploitation.

Charges de biens et services liées à l'informatique: un montant de 10,2 millions (90 %) a financé l'exploitation, notamment des prestations de la Base d'aide au commandement de l'armée (BAC; 9,8 mio). armasuisse a également consacré 1,3 million à divers projets: par exemple système SAP d'armasuisse, introduction d'une architecture informatique d'entreprise basée sur les services et «GEVER armasuisse». Les charges ont baissé de 0,5 million, principalement du fait de la mise hors service d'applications spécialisées devenues inutiles (- 0,4 mio).

Charges de conseil: armasuisse a consacré 2,2 millions notamment à la mise en œuvre de projets stratégiques comme la finalisation de l'introduction de «GEVER armasuisse», l'«architecture informatique d'entreprise», l'accompagnement de projets d'acquisition et la fourniture de conseils à l'OFPP (Laboratoire Spiez) pour la technologie ABC. Une demande moindre en assistance externe pour le projet de gestion des contrats du DDPS II et pour des projets d'acquisition a fait baisser les charges de 0,2 million.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation ont diminué de 3,2 millions notamment du fait de la réduction des stocks liée à un espace limité et au fléchissement des prélèvements de marchandises en stock. En outre, les charges ont baissé de 2,5 millions supplémentaires notamment en raison du recul de la demande en équipements (vêtements de travail et matériel divers) pour l'administration fédérale, en prestations de transport liées au matériel d'armement et en fournitures de bureau et imprimés.

Dépenses d'investissement

armasuisse a consacré 2,6 millions à des acquisitions, notamment de matériel pour son stock, par exemple des toiles, des tee-shirts, des vestes et des surpantalons. La baisse des dépenses (- 3,5 mio) résulte d'une baisse des achats de matériel AC pour le stock.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,6 mio) par l'Office fédéral du personnel de 203 700 francs pour les apprentis, 209 300 francs pour les stagiaires, 34 200 francs pour l'intégration professionnelle et 1 001 500 de francs pour la compensation de la structure défavorable des âges et des classes de salaire, et par le Secrétariat général du DDPS (pool départemental des ressources) de 46 700 francs en relation avec la caisse d'allocations familiales et de 128 100 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédit de 289 800 francs à l'Office fédéral de la police pour les prestations communes sur le site Guisanplatz 1 au profit d'armasuisse

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS», V0264.13, voir tome 1, ch. C 12.

Aperçu des réserves

armasuisse ne présente aucune réserve.

ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Fourniture en temps utile de conseils en vue de la réduction des risques technologiques et financiers au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), notamment à l'intention du domaine départemental Défense
- Détection précoce de développements technologiques avec incidences sur l'armée et la sécurité nationale
- Élaboration de décisions se fondant sur des aspects technologiques à des fins d'optimisation des coûts et de l'efficacité de systèmes de l'armée

PROJETS 2019

- Gestion de la recherche: élaboration du plan de recherche à long terme
- Télécommunications de l'armée (TC A), remplacement de composants de la communication mobile: études et essais pour la poursuite des approvisionnements
- Mortier 12 cm 16: essais pour l'évaluation et la qualification de munitions
- Nouvel avion de combat: rapport sur l'évaluation de l'environnement de simulation
- Système de surveillance et d'intervention de l'espace aérien FLORAKO: installation de l'infrastructure de mesure et rapports sur la mesure de référence concernant le traitement des signaux des sites radar militaires en altitude

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies pendant l'exercice sous revue.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	0,3	0,4	0,3	0,0	-8,5
Charges	32,5	35,7	35,0	2,6	7,9
Charges propres	32,5	35,7	35,0	2,6	7,9
Dépenses d'investissement	1,3	1,8	2,2	0,9	66,2

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent principalement de la fourniture de prestations de nature commerciale à des entreprises privées, afin d'augmenter la rentabilité des propres infrastructures spéciales. Ils ont tendance à diminuer depuis quelques années, car armasuisse Sciences et technologies (ar S+T) ne vend pas activement ses prestations sur le marché, mais les fournit en priorité pour l'armée. En 2019, ar S+T a généré presque autant de revenus qu'en 2018.

Les charges ont augmenté par rapport à l'année précédente, et ce tant au niveau des charges de personnel (+ 0,9 mio) qu'au niveau des charges de biens et services et charges d'exploitation (+ 1,6 mio). Ce surcroît de charges est principalement lié à la mise en place du Campus cyberdéfense. Ces moyens résultent d'une cession du pool départemental des ressources du Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS) et d'un transfert d'armasuisse Immobilier (ar Immo).

Les dépenses d'investissement sont nettement supérieures à celles de l'exercice précédent. D'une part, il a fallu avancer des acquisitions de remplacement d'infrastructures de mesures et d'essais en raison d'une utilisation intensive de celles-ci et, d'autre part, il a été possible de conclure des acquisitions de remplacement prévues en 2018 pour le véhicule de mesure IRIS et pour un radar de poursuite (voir la rubrique consacrée à la dissolution de réserves en 2019).

Les charges et les dépenses d'investissement portent intégralement sur le domaine propre.

GP 1: GESTION DES TECHNOLOGIES ET EXPERTISES TECHNOLOGIQUES

MANDAT DE BASE

En qualité de centre indépendant compétent pour les technologies au DDPS, ar S+T est responsable de la gestion de la technologie ainsi que de l'exécution d'expertises et de tests. Ces activités comportent la détection précoce et l'évaluation des technologies, de même que la formulation de la stratégie à l'intention de la Planification de l'armée. Cette démarche garantit l'utilisation cohérente des technologies, tout en réduisant les risques technologiques et financiers. En outre, des méthodes de tests spécifiques ainsi qu'une infrastructure de mesures moderne sont mises en œuvre au bénéfice d'armasuisse et d'autres clients, notamment à des fins d'optimisation de l'utilité des systèmes de l'armée. Le domaine pourvoit, par la recherche appliquée, à la disponibilité des compétences technologiques nécessaires pour le DDPS, aussi bien au sein de sa propre organisation qu'à travers des réseaux d'experts.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,4	0,4	0,4	-0,1	-15,4
Charges et dépenses d'investissement	33,8	37,5	37,2	-0,2	-0,6

COMMENTAIRE

Les revenus tendent à diminuer depuis plusieurs années, car ar S+T ne vend pas activement ses prestations sur le marché, mais les fournit en priorité pour l'armée.

Les charges, d'un montant total de 35 millions, se composent de 18,5 millions de charges de personnel (53 %), de 14,1 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation (40 %) et de 2,5 millions d'amortissements (7 %). En outre, 2,2 millions ont été investis dans des infrastructures de mesures et d'essais.

Quelque 75 % des charges et des dépenses d'investissement ont résulté de la réalisation d'expertises et de tests indépendants, et environ 25 % de la gestion de la technologie et de la recherche.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Réduction des risques: Les risques technologiques et financiers pour le domaine Défense sont réduits au minimum par le biais de la gestion de la technologie et de la recherche			
– Appréciation, par le domaine départemental Défense, du degré de réduction du risque (échelle 1 à 5)	4,3	5,0	4,2
Mise à disposition de bases décisionnelles: S+T fournit expertises et tests indépendants pour optimiser utilisation technologies dans syst. (aptitude à utilisation et efficacité, sécu., protect. des pers.) et leur impact fin. (dans les syst., procédures et proc.)			
– Satisfaction de la clientèle quant aux bases décisionnelles (% min.)	93,0	90,0	90,0
– Utilité financière attestée (CHF, mio)	260,0	250,0	273,0
Exécution du mandat: Les mandats sont exécutés dans les délais et en respectant le plafond des coûts convenu			
– Part des mandats pour lesquels le plafond des coûts convenu a été respecté (% min.)	98,0	95,0	96,0
– Part des mandats pour lesquels le délai convenu a été respecté (% min.)	92,0	95,0	96,0
Développement de compétences technologiques: Les compétences technologiques requises sont mises en place en temps utile			
– Appréciation des compétences technologiques par armasuisse et la Défense, tous les deux ans (échelle 1 à 5)	–	4,0	4,1

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart, voire dépassés, sauf dans les domaines suivants:

Réduction des risques: l'objectif (note 5) était trop ambitieux. Les résultats du sondage ont été enregistrés et seront pris en considération dans le cadre de la planification de la recherche.

Mise à disposition de bases décisionnelles: les avantages financiers atteints ont été nettement supérieurs aux attentes, notamment dans la surveillance des munitions. Des économies ont pu être réalisées grâce à la prolongation de la durée d'utilisation au-delà de la durée de garantie du fournisseur des munitions.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C	B	C	Δ C19-B19	
		2018	2019	2019	val. abs.	en %
Revenus / Recettes		425	440	372	-68	-15,4
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	425	440	372	-68	-15,4
Charges / Dépenses		33 830	37 472	37 230	-242	-0,6
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	33 830	37 472	37 230	-242	-0,6
	<i>Transfert de crédits</i>		1 000			
	<i>Cession</i>		2 184			
	<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		707			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	424 816	440 000	372 264	-67 736 -15,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>348 604</i>	<i>440 000</i>	<i>319 076</i>	<i>-120 924 -27,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>76 212</i>	<i>-</i>	<i>53 188</i>	<i>53 188 -</i>

ar S+T génère des revenus en procédant à des essais de systèmes d'armes et de munitions, à des essais d'explosions pour la vérification d'éléments de protection et à des contrôles, pour l'industrie, de parties de constructions servant à la sécurité.

Les revenus budgétisés correspondent à la moyenne des revenus des quatre exercices comptables 2014 à 2017. Le montant réalisé est inférieur de 0,1 million au budget, car les revenus de fonctionnement (mandats de tiers) tendent à diminuer ces dernières années. La raison en est l'orientation stratégique qui veut que les prestations soient fournies en priorité pour l'armée.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 671.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol; RS 172.045.103), art. 3.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	33 829 761	37 472 457	37 230 246	-242 211 -0,6
<i>dont mutations de crédits</i>		3 891 457		
<i>avec incidences financières</i>	21 862 503	25 273 957	25 317 795	43 838 0,2
<i>sans incidences financières</i>	2 407 633	2 200 000	2 469 494	269 494 12,2
<i>Imputation des prestations</i>	9 559 625	9 998 500	9 442 957	-555 543 -5,6
Charges de personnel	17 543 219	19 800 600	18 459 729	-1 340 871 -6,8
<i>dont location de services</i>	53 663	-	25 507	25 507 -
Charges de biens et services, charges d'exploitation	12 576 306	13 664 400	14 135 931	471 531 3,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	542 836	500 500	1 136 239	635 739 127,0
<i>dont charges de conseil</i>	383 926	1 250 000	657 793	-592 207 -47,4
Charges d'amortissement	2 407 633	2 200 000	2 469 494	269 494 12,2
Dépenses d'investissement	1 302 603	1 807 457	2 165 093	357 636 19,8
Postes à plein temps (Ø)	102	103	107	4 3,9

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel sont inférieures de 1,3 million aux prévisions parce que les 10 postes créés pour le Campus cyberdéfense n'ont pu être pourvus qu'au fil de l'exercice sous revue. Néanmoins, 8 postes étaient déjà occupés à fin juillet. Par ailleurs, quelques postes devenus vacants durant l'année n'ont pu être pourvus que début 2020.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et charges d'exploitation ont augmenté de 0,5 million au total suite à des évolutions contraires. La hausse des charges de biens et services liées à l'informatique (+ 0,6 mio) et des autres charges de biens et services et charges d'exploitation (+ 0,4 mio) a été contrebalancée par la baisse des charges de conseil (- 0,6 mio).

Charges de biens et services liées à l'informatique: le montant d'environ 1,1 million a été utilisé quasi exclusivement pour des projets, principalement pour les télécommunications de l'armée (TC A), le système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS), le système militaire de guidage d'approche Plus (SMGA Plus), le système de communication vocale de l'armée (VSdA), le système de saisie, d'analyse et de localisation (SIGMA), le système d'exploration tactique (TASYS), le programme d'acquisition Air2030 et la surveillance des munitions. L'augmentation des charges de 0,6 million, compensée au sein des charges de fonctionnement, est due essentiellement aux dépenses supplémentaires engagées pour des licences de logiciels.

Charges de conseil: le montant de près de 0,7 million a été utilisé pour les projets concernant la sécurité au travail et la sécurité environnementale, la surveillance des munitions et la poursuite du développement d'ar S+T et du Campus cyberdéfense. Le contrat avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) n'a pas encore été conclu, d'où la baisse de 0,6 million au niveau du Campus cyberdéfense.

Charges d'amortissement

Les investissements supplémentaires occasionnés par l'agrandissement du centre de calcul et de l'infrastructure de mesure ont entraîné une augmentation des amortissements d'environ 0,3 million.

Dépenses d'investissement

Les investissements additionnels de 0,4 million résultent des acquisitions de remplacement d'infrastructures de mesures et d'essais, dont l'utilisation intensive a nécessité un renouvellement précoce.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 2,2 mio) par l'Office fédéral du personnel de 59 300 francs pour les apprentis, de 61 400 francs pour les stagiaires, de 101 900 francs pour la compensation de la structure défavorable des âges et des classes de salaire, et par le SG-DDPS (pool départemental de ressources) de 1 919 300 de francs de charges de personnel en faveur de la mise en place du Campus cyberdéfense, de 33 300 francs en relation avec la caisse d'allocations familiales et de 8800 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédit (+ 1,0 mio) provenant d'armasuisse Immobilier pour la mise en place du Campus cyberdéfense (charges de biens et services et investissements)
- Dépassement de crédit (+ 0,7 mio): dissolution de réserves affectées pour deux acquisitions de l'année précédente (système vidéo pour véhicule de mesure IRIS et radar de poursuite)

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	1 073 138	-	1 073 138
Constitution à partir du compte 2018	-	707 457	707 457
Dissolution	-	-707 457	-707 457
État au 31.12.2019	1 073 138	-	1 073 138

Dissolution de réserves en 2019

En 2019, 0,7 million de réserves affectées ont été dissoutes. Cette somme a servi au financement d'un système vidéo nouvelle génération et à son intégration dans le véhicule de mesure IRIS et à celui du radar de poursuite à courte et moyenne portée.

Demande de constitution de nouvelles réserves

Aucune constitution de réserves n'est sollicitée pour 2019.

ARMASUISSE IMMOBILIER

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Garantie d'une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics
- Réalisation de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Réduction du parc immobilier principal grâce à une planification de l'offre axée sur la demande
- Optimisation de la contribution à la couverture des coûts du parc immobilier à disposition au moyen de désinvestissements ciblés et d'une réduction des coûts d'exploitation

PROJETS 2019

- Application du concept de stationnement (réduction du parc principal): approbation du crédit d'engagement pour les travaux de construction à Thoune
- Planification de la mise hors service de l'artillerie de forteresse: élaboration de la planification de mise en œuvre

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	1 111,9	1 082,0	1 048,3	-63,5	-5,7
Recettes d'investissement	17,8	16,3	13,1	-4,7	-26,2
Charges	738,5	821,8	778,1	39,6	5,4
Charges propres	738,5	821,8	778,1	39,6	5,4
Dépenses d'investissement	288,4	288,3	302,2	13,9	4,8

COMMENTAIRE

En comparaison à celui d'autres unités administratives, le compte d'armasuisse Immobilier (ar Immo) se caractérise par une quote-part d'investissement relativement élevée (plus d'un quart). Les charges et les dépenses d'investissement sont imputées au domaine propre.

Les revenus proviennent principalement de la location d'immeubles à des bénéficiaires au sein de la Confédération. Ils sont inférieurs à ceux de l'année précédente, ce qui est dû à la diminution des valeurs à neuf et des valeurs d'acquisition ainsi qu'à une réduction du taux d'intérêt théorique.

Les recettes d'investissement ont baissé elles aussi puisque moins de bâtiments de taille importante ont été vendus. Elles sont inférieures à la valeur budgétisée, c'est-à-dire à la valeur moyenne des exercices 2014 à 2017.

Les éléments principaux des charges sont l'exploitation et la remise en état d'immeubles ainsi que l'amortissement de ces derniers. L'augmentation des charges par rapport à l'exercice précédent est principalement liée au nombre plus important de remises en état d'immeubles. Les charges d'exploitation et les amortissements sont les raisons principales de la baisse des charges par rapport au budget 2019.

Les dépenses d'investissement ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, car la part des investissements générateurs de plus-values a été plus élevée. Ces dépenses supplémentaires ont été compensées au sein d'ar Immo.

GP 1: IMMOBILIER DU DDPS – PARC PRINCIPAL

MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, ar Immo pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. Il loue des immeubles (en procédant aussi aux investissements nécessaires) et exploite les bâtiments (nettoyage, conciergerie, inspection et entretien, etc.) en veillant à conserver un rapport coûts/utilité optimal.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus	1 098,2	1 066,0	1 035,9	-30,1	-2,8
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges	636,4	671,9	652,0	-20,0	-3,0
Dépenses d'investissement	367,2	403,0	403,0	-0,1	0,0

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 1 a généré 98,4 % des revenus d'ar Immo. Ceux-ci ont consisté pour la plupart en des revenus issus de la location d'immeubles au sein de la Confédération et, dans une moindre mesure, à l'extérieur de celle-ci. La diminution des revenus par rapport au budget 2019 et à l'exercice précédent s'explique par la baisse des valeurs immobilières. Le groupe de prestations 1 a absorbé 95,6 % des charges et l'intégralité des dépenses d'investissement. Les charges ont reculé de 20 millions par rapport au budget 2019, ce qui s'explique en grande partie par une baisse des charges d'exploitation des immeubles, principalement en raison de la baisse des prestations de l'exploitant fournies par la Base logistique de l'armée (BLA).

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Financement de la gestion immobilière: armasuisse Immobilier garantit une utilisation durable des ressources			
- Parc principal à long terme: charges de remise en état comparativement à la valeur de remplacement (% min.)	0,9	1,4	1,1
- Parc principal à long terme: charges d'investissements comparativement à la valeur de remplacement (% min.)	2,4	2,5	2,6
Gestion immobilière ménageant les ressources: armasuisse Immobilier promeut une exploitation des infrastructures ménageant les ressources			
- Émissions maximales de CO ₂ par année (tonnes)	38 516	45 000	39 312
- Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'électricité (% min.)	100,0	95,0	100,0
Réduction du portefeuille du parc principal: armasuisse Immobilier contribue activement à la réduction du portefeuille du parc principal			
- Parc principal: réduction de la valeur de remplacement découlant de la restitution d'objets (CHF, mio, min.)	385,0	650,0	408,0
- Parc principal: bâtiments et ouvrages (nombre, max.)	4 400	4 600	4 200

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart, sauf dans les domaines suivants:

Financement de la gestion immobilière: dans le cadre de la poursuite du développement de l'armée (DEVA), les investissements générateurs de plus-values ont été plus élevés que prévu du fait de mesures de densification sur des sites utilisés sur le long terme. Il s'ensuit que les charges de remise en état (maintien de la valeur) ont été inférieures aux valeurs budgétisées.

Gestion immobilière ménageant les ressources: les émissions de CO₂ ont très peu augmenté par rapport à l'année précédente, mais la valeur cible n'a pas été atteinte. La légère augmentation de la consommation d'huile de chauffage et les besoins accrus en électricité en sont la cause. Comme l'année précédente, la totalité de l'électricité provient de sources renouvelables.

Réduction du portefeuille du parc principal: les reprises d'objets ont été moins nombreuses que prévu. Ceci est notamment lié aux reprises d'ouvrages fortifiés par suite de la mise hors service de l'artillerie de forteresse; la décision parlementaire correspondante qui concerne le message sur l'armée 2018 (programme immobilier 2018) a été prise le 29.11.2018. L'application de la mise hors service de l'artillerie de forteresse s'effectue par étapes et concerne les années 2019 et ultérieures.

GP 2: IMMOBILIER DU DDPS – PARC À DISPOSITION

MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, ar Immo pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. En ce qui concerne le parc à disposition, il veille à l'entretien minimum ainsi qu'à la vente, la cession en droit de superficie, la location à des tiers et la désaffectation ou le démantèlement d'immeubles du DDPS qui ne sont plus nécessaires pour l'exploitation.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus	19,0	16,0	17,0	1,0	6,3
Recettes d'investissement	17,8	16,3	13,1	-3,2	-19,7
Charges	28,5	35,1	29,9	-5,2	-14,8
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 2 a généré 1,6 % des revenus de fonctionnement d'ar Immo. La hausse des revenus provient d'une réduction des provisions pour restructurations. La totalité des recettes d'investissement concerne le groupe de prestations 2, et plus précisément les ventes d'immeubles issus du parc à disposition. Elles sont inférieures aux prévisions budgétaires puisque moins de bâtiments de valeur marchande élevée ont été vendus. Le groupe de prestations 2 a absorbé 4,4 % des charges de fonctionnement. L'écart par rapport au budget 2019 provient essentiellement d'une baisse des charges d'exploitation des immeubles, principalement suite à la baisse des prestations de l'exploitant fournies par la BLA.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Réduction au minimum des coûts du parc à disposition: armasuisse Immobilier augmente le taux de couverture du parc à disposition			
- Excédent de charges du parc à disposition (CHF, mio, max.)	24,1	30,2	25,4
Réduction du portefeuille du parc à disposition: armasuisse Immobilier contribue activement à la réduction du portefeuille du parc à disposition			
- Désaffectations de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	242	250	260
- Sorties de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	411	250	400

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints à une exception près. Les domaines suivants présentent des écarts:

Réduction au minimum des coûts du parc à disposition: l'écart résulte du recul des charges d'exploitation des immeubles, qui a eu un effet positif sur les objectifs en termes d'excédent de charges.

Réduction du portefeuille du parc à disposition: durant l'exercice sous revue, plusieurs lots importants ont été vendus (Andermatt, Veytaux). Malgré tout, les recettes sont moins élevées, car les valeurs marchandes de ces biens étaient faibles.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 134 978	1 098 362	1 066 023	-32 339	-2,9
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 117 226	1 082 041	1 052 922	-29 119	-2,7
E101.0001	Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	17 752	16 321	13 101	-3 220	-19,7
Charges / Dépenses		1 032 185	1 110 106	1 084 882	-25 223	-2,3
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	664 951	707 074	681 906	-25 167	-3,6
	<i>Transfert de crédits</i>		-9 800			
	<i>Cession</i>		617			
A201.0001	Investissements (enveloppe budgétaire)	367 235	403 032	402 976	-56	0,0
	<i>Transfert de crédits</i>		8 800			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	1 117 226 488	1 082 040 800	1 052 921 583	-29 119 217	-2,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>17 744 077</i>	<i>19 590 000</i>	<i>18 046 689</i>	<i>-1 543 311</i>	<i>-7,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>22 144 111</i>	<i>21 599 000</i>	<i>16 253 994</i>	<i>-5 345 006</i>	<i>-24,7</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>1 077 338 300</i>	<i>1 040 851 800</i>	<i>1 018 620 900</i>	<i>-22 230 900</i>	<i>-2,1</i>

Les revenus de fonctionnement d'ar Immo englobent principalement les revenus des loyers facturés aux diverses unités administratives du DDPS.

Les revenus *avec incidences financières* regroupent divers postes de revenus de moindre importance.

Les revenus *sans incidences financières* se composent des bénéfices comptables réalisés sur les ventes d'immeubles, des bénéfices de réévaluation découlant de l'inscription subséquente à l'actif de bâtiments ainsi que des revenus provenant de la réduction ou de la dissolution de provisions. Ils sont inférieurs au montant budgétisé et aux valeurs de l'exercice précédent principalement parce que moins d'immeubles ont été transférés de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) à ar Immo. Il en a résulté une baisse des revenus découlant de l'inscription subséquente à l'actif de bâtiments.

Les revenus liés à l'*imputation des prestations* (IP) se composent principalement des revenus tirés de la location d'immeubles à d'autres unités administratives. Ils sont inférieurs de 22,2 millions au montant budgétisé et de 58,7 millions à la valeur de l'exercice précédent essentiellement en raison du recul de la valeur à neuf et de la valeur d'acquisition des immeubles. Le recul par rapport à la valeur de l'exercice précédent est en outre motivé par la baisse du taux d'intérêt théorique de 1,75 à 1,5 %.

Bases légales

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS 172.010.21).

E101.0001 DÉSINVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total avec incidences financières	17 751 530	16 321 000	13 101 296	-3 219 704	-19,7

Les recettes d'investissement incluent les recettes provenant de la vente d'immeubles du parc à disposition. Elles sont inférieures de 3,2 millions au budget en raison de l'aliénation d'un nombre d'objets moins important que prévu. Les ventes d'immeubles dépendent fortement de la collaboration des cantons et des communes. Étant donné que seul un petit nombre d'immeubles du DDPS se trouve dans des zones à bâtir, plusieurs mesures, dont certaines concernent l'aménagement du territoire, doivent être prises avant la vente, ce qui peut causer des retards.

Bases légales

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS 172.010.21).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES / DÉPENSES

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	664 950 520	707 073 800	681 906 382	-25 167 418	-3,6
<i>dont mutations de crédits</i>		-9 182 600			
<i>avec incidences financières</i>	180 962 136	193 809 300	183 390 962	-10 418 338	-5,4
<i>sans incidences financières</i>	230 789 150	250 787 000	249 115 378	-1 671 622	-0,7
<i>Imputation des prestations</i>	253 199 234	262 477 500	249 400 042	-13 077 458	-5,0
Charges de personnel	36 856 743	38 355 500	36 799 847	-1 555 653	-4,1
<i>dont location de services</i>	-	-	185 742	185 742	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	405 578 391	417 931 300	433 664 440	15 733 140	3,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1 160 671	2 458 400	1 850 000	-608 400	-24,7
<i>dont charges de conseil</i>	1 468 133	1 161 700	917 312	-244 388	-21,0
<i>dont charges d'exploitation, immeubles</i>	221 067 126	241 649 400	216 687 261	-24 962 139	-10,3
<i>dont remise en état des immeubles</i>	96 212 686	92 444 000	105 646 147	13 202 147	14,3
<i>dont loyers et fermages</i>	58 210 802	60 048 900	58 703 403	-1 345 497	-2,2
Charges d'amortissement	222 515 386	250 787 000	211 442 095	-39 344 905	-15,7
Postes à plein temps (Ø)	218	223	211	-12	-5,4

Les charges de fonctionnement d'ar Immo englobent tous les postes de charges relatifs à la gestion des immeubles, y compris les charges avec incidences financières pour les prises en location et les charges IP découlant des prestations des exploitants, fournies principalement par la BLA sur mandat d'ar Immo. Les charges totales de fonctionnement de l'exercice comptable 2019 ont été inférieures de 25,2 millions au montant budgétisé.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel ont été inférieures de 1,6 million. Cette différence s'explique principalement par des retards pris dans le recrutement du fait du marché du travail asséché. Ainsi, et en raison de départs non prévus, les effectifs moyens de 2019 sont inférieurs à ceux de l'exercice précédent et aux prévisions budgétaires.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et charges d'exploitation ont été supérieures de 15,7 millions.

ar Immo n'inscrit dans ses *charges de biens et services liées à l'informatique* que les prestations acquises auprès de la Base d'aide au commandement de l'armée (BAC) et de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, qui font l'objet de l'imputation des prestations. Quant aux charges de biens et services liées à l'informatique avec incidences financières pour l'exploitation et les projets d'ar Immo, elles sont comptabilisées par l'Office fédéral de l'armement. Dans le domaine des systèmes d'application, les acquisitions effectuées auprès de la BAC ont été inférieures aux prévisions.

Charges de conseil: le montant budgétisé de 1,2 million a été utilisé pour la poursuite du développement d'ar Immo, de processus et d'instruments. La diminution des charges, de 0,2 million, résulte du fait que certains mandats n'ont pas été octroyés comme prévu.

Sur le montant total des *charges d'exploitation des immeubles*, 178 millions (82,4 %) étaient liés aux prestations que la BLA et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ont fournies au sein de la Confédération sur mandat d'ar Immo en tant qu'exploitants des immeubles. Ces prestations ont consisté notamment en des tâches d'approvisionnement et d'élimination ainsi qu'en la conciergerie, le nettoyage, l'entretien et l'inspection des immeubles et des alentours. Les charges d'exploitation des immeubles ont été inférieures de 25 millions aux prévisions budgétaires, principalement dans les domaines de la gestion du portefeuille global et des prestations de la BLA dans les domaines approvisionnement et élimination ainsi que maintenance et inspection.

Les *charges de remise en état des immeubles* se sont composées des charges découlant des mesures destinées au maintien de la valeur des immeubles et des charges liées à l'assainissement des sites contaminés. Pendant l'exercice comptable, les travaux d'entretien ont coûté 4,9 millions de plus que prévu, car il a fallu rattraper le retard accumulé. En outre, des provisions sans incidences financières (8,3 mio) ont dû être constituées pour l'assainissement de sites contaminés et l'élimination d'émissions sonores. Près de la moitié des charges liées à la remise en état des immeubles est due à la BLA et à l'OFPP en leur qualité d'exploitants des immeubles.

Les *charges des loyers et fermages* concernent principalement la prise en location d'immeubles auprès de tiers. Elles ont été moins élevées du fait du nombre réduit d'objets qui ont dû être loués.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation comportent essentiellement des prestations fournies au sein de la Confédération par la BLA et l'Office fédéral de topographie swisstopo (17,5 mio) ainsi que les charges liées au transfert au sein de la Confédération d'immeubles (aérodrome d'Interlaken) à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL; 29,4 mio). Les transferts d'immeubles n'étant pas budgétisés, ils conduisent à des charges supplémentaires correspondantes en cours d'exercice budgétaire.

Charges d'amortissement

Les amortissements et les réévaluations ont été inférieurs de 39,3 millions au montant budgétisé. Les réévaluations non planifiées de bâtiments ont été bien moins nombreuses que les années précédentes.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 0,6 mio) par l'Office fédéral du personnel de 92 300 francs pour les stagiaires, de 20 000 francs pour l'intégration professionnelle et de 407 700 francs pour la compensation de la structure défavorable des âges et des classes de salaire, et par le Secrétariat général du DDPS (pool départemental des ressources) de 46 700 francs en relation avec la caisse d'allocations familiales et de 50 700 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédit (- 1,0 mio) à armasuisse Sciences et technologies pour le financement du Campus cyberdéfense
- Transfert de crédit interne à l'unité administrative (- 8,8 mio) vers l'enveloppe budgétaire «Investissements» pour la réduction, conforme au mandat légal, des besoins et retards accumulés en matière d'entretien

Remarques

Crédit d'engagement «Prise en location de biens immobiliers à Épeisses et Aire-la-Ville (GE)», V0300.09, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement liquidé «Crédit-cadre Location auprès de tiers, y c. aménagements» V0251.03, voir tome 1, ch. C 11.

Plafond des dépenses commun à plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19 val. abs. en %
Total	367 234 749	403 032 100	402 976 023	-56 077 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		8 800 000		
<i>avec incidences financières</i>	364 952 499	403 032 100	398 722 898	-4 309 202 -1,1
<i>sans incidences financières</i>	2 282 250	-	4 253 125	4 253 125 -

Les dépenses d'investissement englobent toutes les dépenses génératrices de plus-values et certaines dépenses contribuant au maintien de la valeur des immeubles, de même que des investissements dans l'exploitation (voitures de tourisme). Elles concernent exclusivement le groupe de prestations 1 «Parc principal». Elles n'ont été que légèrement inférieures aux prévisions budgétaires. Les dépenses d'investissement sans incidences financières correspondent aux régularisations relatives à des prestations fournies, mais pas encore facturées.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit interne à l'unité administrative (+ 8,8 mio) à partir de l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement» pour la réduction, conforme au mandat légal, des besoins et retards accumulés en matière d'entretien

Remarques

Crédits d'engagement «Immeubles» demandés chaque année par la voie d'un message spécial (message sur l'immobilier du DDPS, plus précisément programme sur l'immobilier intégré dans le message sur l'armée), V0002.00, V0251.00 à V0251.02, V0259.00 à V0259.06, V2075.00 à V2075.05, V0300.00 à V0300.08, V0315.00 à V0315.06 et V0330.00 à V0330.03, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement liquidé «Immeubles» V0002.00 (AF du 19.09.2012), voir tome 1, ch. C 11

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Immobilier du DDPS – parc principal		GP 2: Immobilier du DDPS – parc à disposition	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
Charges et dépenses d'investissement	1 004	1 055	29	30
Charges de personnel	35	35	2	2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	458	507	27	28
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1	2	0	–
<i>dont charges de conseil</i>	1	1	0	–
Charges d'amortissement	223	211	–	–
Dépenses d'investissement	288	302	–	–
Postes à plein temps (Ø)	207	200	11	11

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

Aucune réserve n'a été constituée ou dissoute durant l'exercice 2019.

OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcer la position de swisstopo en tant que centre de compétence pour la géoinformation et les géoressources
- Garantir la disponibilité des géodonnées de référence les plus actuelles pour toute la Suisse dans la qualité requise
- Garantir le libre accès aux données publiques (Open Government Data; OGD)
- Augmenter l'utilité des données et produits numériques
- Compléter l'offre des géodonnées de référence de Suisse (en collaboration avec des partenaires)

PROJETS 2019

- Développement du modèle topographique du paysage (MTP): achèvement du projet
- Modèle cartographique numérique (MCN): achèvement de la nouvelle carte nationale 1:100 000
- Développement de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) et du géoportail correspondant (map.geo.admin.ch): poursuite du projet
- Augmentation de la disponibilité des géodonnées clés pour une Suisse numérique, en collaboration avec les cantons
- Élaboration d'un modèle géologique national du sous-sol en 3D: achèvement du prototype
- Extension du laboratoire souterrain du Mont Terri pour la recherche sur le stockage définitif de déchets radioactifs: achèvement du projet

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La majorité des étapes clés ont été franchies. Les projets suivants ont enregistré un retard:

Géodonnées clés pour une Suisse numérique: comme une étude sur les bases des géodonnées clés n'est pas encore disponible par suite d'importants retards dans son élaboration, la discussion avec les cantons n'a pas encore pu être lancée.

Élaboration du modèle géologique national du sous-sol en 3D: la procédure OMC ayant entraîné des retards, la création du prototype du modèle 3D n'a pu commencer qu'en décembre 2019; le prototype devrait être prêt vers le milieu de l'année 2020.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-C18 en %
Revenus	23,8	26,5	25,7	1,8	7,7
Recettes d'investissement	0,0	–	0,0	0,0	250,7
Charges	91,1	97,0	94,6	3,5	3,8
Charges propres	76,7	83,5	81,0	4,4	5,7
Charges de transfert	14,5	13,6	13,6	-0,9	-6,2
Dépenses d'investissement	1,9	2,7	1,8	0,0	-1,1

COMMENTAIRE

Les revenus de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) sont générés par des produits d'édition, des prestations de service et des travaux spécialisés ainsi que par les recettes provenant d'émoluments. Les charges sont constituées à 86 % de charges propres et à 14 % de charges de transfert. Les charges propres comprennent en particulier les charges de personnel (64 %), les charges de biens et services liées à l'informatique, les prestations de service externes et les amortissements. Les charges de transfert servent à financer les indemnités aux cantons pour la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF).

Les revenus supplémentaires de 1,8 million par rapport à l'année précédente résultent notamment des prestations accrues fournies au sein de l'administration fédérale dans le domaine des géodonnées (surtout des données graphiques) et des services supplémentaires fournis par le domaine Coordination, services et informations géographiques (COSIG) et le Service géologique national. Environ deux tiers des revenus ont été générés par la fourniture de prestations à d'autres offices fédéraux, surtout en faveur de la Défense, de l'Office fédéral de l'environnement et d'armasuisse Immobilier.

L'augmentation des charges propres de 4,4 millions par rapport à l'année précédente est due aux dépenses plus élevées dans le domaine du personnel (occupation des postes vacants), au développement informatique (Service géologique national), aux charges de conseil (GENOVA) et aux prestations de service externes (Infrastructure nationale de données géographiques [INDG], GENOVA). Pour soutenir l'INDG, l'enveloppe budgétaire destinée aux charges de fonctionnement a été augmentée de 3 millions en 2019 à la charge du crédit de transfert.

Les versements de transfert étaient inférieurs de 0,9 million à ceux de l'année précédente, en conformité avec la planification des cantons.

GP 1: TOPOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE

MANDAT DE BASE

Mensuration tridimensionnelle de la Suisse, à jour et de grande qualité: swisstopo crée et met à jour les données topographiques et cartographiques de la mensuration nationale et des produits officiels qui en sont dérivés, sous forme analogique et numérique, conformément au droit fédéral. À cet effet, des jeux de géodonnées de référence réunissant précision, fiabilité, couverture intégrale, durabilité, neutralité des intérêts et actualité sont mis à disposition sous une forme moderne pour un large cercle d'utilisateurs. Les jeux de géodonnées de la mensuration nationale sont indispensables aux processus de décision politiques et économiques et constituent le fondement de l'INDG.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	15,4	16,3	16,4	0,1	0,5
Charges et dépenses d'investissement	38,8	42,9	40,3	-2,7	-6,2

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 1 a généré 64 % des revenus de swisstopo. Les revenus additionnels de 0,1 million sont dus à des prestations supplémentaires fournies à la Défense dans les domaines de la cartographie et de la topographie militaires (acquisition d'images satellites).

49 % des charges et des dépenses d'investissement ont été imputables au groupe de prestations 1. Les charges sont inférieures de 2,7 millions au montant budgété parce que, entre autres, les projets «Support Swiss Map», «Swiss Map Mobile 2020», de même que les projets d'impression à la demande et d'externalisation du développement de logiciels, n'ont pas pu être menés à bien comme prévu par suite de retards liés à la procédure OMC. La constitution de réserves affectées est par conséquent sollicitée. En outre, des vacances de postes et une baisse des investissements dans le domaine informatique ont entraîné la formation d'un solde de crédit.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Mensuration nationale topographique: les données sont régulièrement mises à jour et adaptées aux nouveaux besoins des utilisateurs			
- Orthophotos: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	30	30	35
- Modèles altimétriques: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	15	15	15
- Modèle topographique du paysage: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	15	15	15
- Élaboration d'un modèle de surface de l'ensemble du périmètre (%)	22	44	38
Mensuration nationale cartographique: les données sont régulièrement mises à jour et la production est convertie à la forme numérique			
- Cartes nationales: surface de la Suisse mesurée (% , min.)	15	15	14
- Mise en œuvre du modèle cartographique numérique MCN 1:25 000: surface de la Suisse numérisée (% , min.)	75	83	92
Satisfaction de la clientèle: les clients considèrent que ces prestations sont de très bonne qualité			
- Satisfaction des clients en termes d'offre/de qualité (échelle 1 à 5)	-	4,15	4,46

COMMENTAIRE

Les objectifs ont pour la plupart été atteints.

Des écarts se sont produits dans les domaines suivants:

Mensuration nationale topographique: en raison du recours, rejeté, contre l'adjudication de la première zone de surface (Suisse orientale et Grisons), la création du modèle de surface de la Suisse est retardée d'environ deux ans. Ce retard ne peut pas être rattrapé et est déjà pris en compte dans les plans de publication du produit.

Mensuration nationale cartographique: en raison d'absences imprévisibles de personnel, seuls 14 % de la surface de la Suisse, et non les 15 % prévus, ont pu être mesurés. Néanmoins, des régions moins complexes sur le plan cartographique ayant été révisées en 2019, la valeur prévue pour les travaux sur le modèle cartographique numérique a été dépassée de 9 %.

GP 2: MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

MANDAT DE BASE

Les géoinformations constituent la base de nombreuses décisions dans divers domaines. swisstopo coordonne et soutient l'harmonisation de toutes les géoinformations d'importance nationale, assurant ainsi la mise à disposition commode, rapide et durable de ces informations. Dans le cadre du groupe de prestations 2, swisstopo garantit, au moyen des mensurations géodésiques nationales, la base de toutes les mensurations en Suisse; il fournit des prestations spécialisées et gère l'IFDG. swisstopo assure la sécurité juridique du sol en mettant à disposition, sur tout le territoire, les données de la mensuration officielle et en mettant en œuvre le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière en collaboration avec les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	7,3	8,3	8,0	-0,3	-3,8
Charges et dépenses d'investissement	26,2	29,1	27,0	-2,1	-7,2

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 2 a généré 31 % des revenus de swisstopo. armasuisse Immobilier et la Défense, en particulier, ayant acquis moins de prestations auprès de la Coordination de l'information géographique et des systèmes d'information géographiques (COSIG) que prévu, les revenus ont régressé de 0,3 million.

32 % des charges et des dépenses d'investissement de swisstopo ont été imputables au groupe de prestations 2. Les charges ont été inférieures de 2,1 millions au montant prévu. Dans le cadre du processus budgétaire 2019, 3 millions ont été transférés du crédit de transfert dans l'enveloppe budgétaire destinée aux charges de fonctionnement en faveur de l'INDG. Ces moyens n'ont toutefois pas été épuisés en raison de manque de ressources en personnel du côté de la conférence des services cantonaux de la géoinformation (CCGEO); sur les 3 millions, que 1,2 million a pu être utilisé, ce qui signifie que seule une partie des travaux en faveur de l'INDG ont été accomplis. La constitution de réserves affectées de 0,2 million en faveur de l'INDG est donc sollicitée. En outre, les investissements dans l'extension du stockage et dans les machines ont été moins importants, ce qui a entraîné une diminution des amortissements. Finalement, des retards dans l'acquisition de matériel informatique ont été enregistrés; la constitution de réserves affectées est donc sollicitée.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Sécurité juridique: swisstopo permet une documentation et publication complètes de la situation juridiquement contraignante en matière de biens-fonds			
– Mensuration officielle au standard numérique (% , min.)	84	82	85
– Cantons dans lesquels le cadastre RDPPF est exploité ou mis en place (nombre, min.)	25	24	25
Mensuration nationale géodésique: les données sont régulièrement mises à jour			
– Mise à jour des réseaux de points fixes et réseaux permanents (% , min.)	96	96	96
Géodonnées: l'infrastructure fédérale de données géographiques est hautement disponible et ses données sont de plus en plus demandées			
– Niveau de disponibilité (% , min.)	99	98	99
– Optimisation continue des coûts d'exploitation par visite du géoportail (% , min.)	26	10	7
– Augmentation annuelle de la demande de données géographiques (% , min.)	24	10	29
Satisfaction de la clientèle: les clients considèrent que ces prestations sont de très bonne qualité			
– Satisfaction des clients (échelle 1 à 5)	–	4,10	4,10

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été majoritairement atteints ou dépassés.

Des écarts se sont produits dans les domaines suivants:

Sécurité juridique: en ce qui concerne la mise en service du cadastre RDPPF dans les cantons, swisstopo a prévu une introduction progressive entre 2016 et 2020. Entre-temps, 25 cantons ont commencé leurs travaux.

Géodonnées: les coûts d'exploitation moyens par visiteur de l'Infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) via map.geo.admin.ch n'ont pas pu être réduits autant que prévu en raison de l'augmentation des coûts (tarifs) et des charges liées à l'externalisation. Par contre, la demande de géoinformations a été beaucoup plus importante que prévue, intérêt lié notamment à la technologie 5G (intégration des sites des antennes 5G à divers médias). Il faut cependant s'attendre à un plafonnement des coûts ces prochaines années.

GP 3: SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

MANDAT DE BASE

swisstopo élabore et met à jour les données géologiques de base sous forme analogique et numérique, dirige et exploite le laboratoire de recherche souterrain du Mont Terri et élabore le modèle géologique de la Suisse en 3D pour un large cercle d'utilisateurs (autorités, hautes écoles et particuliers). Les données géologiques constituent la base de la protection et de l'utilisation du sous-sol dans l'optique de la stratégie énergétique 2050, de la gestion des déchets nucléaires, de l'utilisation de matières premières locales et des nappes phréatiques et de la construction d'infrastructures souterraines.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,2	1,9	1,3	-0,6	-30,6
Charges et dépenses d'investissement	13,4	14,1	15,6	1,5	10,6

COMMENTAIRE

5 % des revenus de swisstopo ont été générés par le groupe de prestations 3, principalement en lien avec le laboratoire souterrain du Mont Terri, par exemple pour la gestion de projet et par l'exploitation du Centre de visiteurs. Les revenus ont été inférieurs au montant budgété, les travaux dans le laboratoire souterrain ayant engendré une diminution du nombre de mandats de recherche.

19 % des charges et des dépenses d'investissement ont été imputables au groupe de prestations 3, soit 1,5 million de plus que budgété. Les dépenses se sont accrues notamment au titre des prestations de service externes et des charges de conseil dans les domaines des relevés géologiques, du travail d'état-major, de la gestion des données et de la géoénergie, car les investissements dans les relevés et la recherche sur mandat ont augmenté. Ces charges supplémentaires ont cependant été compensées au sein de l'enveloppe budgétaire.

OBJECTIFS

	C 2018	B 2019	C 2019
Système d'information sur les données relatives au sous-sol: l'extension du système d'information est mise en œuvre			
- Jeux de données sur map.geo.admin géologiques, géotechniques et géophysiques (nombre, min.)	50	60	60
- Modèles thématiques 3D régionaux du sous-sol (nombre, min.)	3	6	6
- Appels des jeux de données géologiques via Internet (nombre, min.)	7 020	9 000	9 000
- Publications de l'Atlas géologique de la Suisse 1:25 000 (nombre)	161	170	166
Mont Terri: swisstopo exploite le laboratoire de recherche souterrain			
- Extension spatiale du laboratoire souterrain (80% financement externe) (%), min.)	50	50	100
- Élargissement du portefeuille au moyen de nouvelles expériences dans le domaine du stockage de CO ₂ et de la géothermie (nombre, min.)	2	2	2
- Visiteurs dans le Centre de visiteurs du laboratoire souterrain (nombre, min.)	4 047	3 000	4 585
Satisfaction de la clientèle: les clients considèrent que ces prestations sont de très bonne qualité			
- Satisfaction des clients (échelle 1 à 5)	-	4,4	4,4

COMMENTAIRE

Les objectifs ont pour la plupart été atteints.

Des écarts se sont produits dans les domaines suivants:

Système d'information sur les données relatives au sous-sol: le nombre de feuilles d'atlas géologiques à l'échelle 1:25 000 n'a tout juste pas été atteint en raison de goulets d'étranglement survenus dans la production, mais il a dépassé le résultat de l'année précédente.

Mont Terri: l'extension spatiale du laboratoire souterrain, soutenue par des fonds externes, a pu être achevée plus tôt que prévu. Il reste à mettre en place les équipements de sécurité et de localisation à l'intérieur du tunnel. Le Centre de visiteurs du laboratoire souterrain suscite un vif intérêt. Alors que les prévisions étaient restées prudentes en raison des travaux d'extension du tunnel, le nombre de visiteurs a été important.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2018	B 2019	C 2019	Δ C19-B19	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		23 857	26 535	25 714	-820	-3,1
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	23 857	26 535	25 714	-820	-3,1
Charges / Dépenses		92 998	99 723	96 455	-3 268	-3,3
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	78 505	86 129	82 862	-3 267	-3,8
	Transfert de crédits		-200			
	Cession		1 295			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		3 663			
Domaine des transferts						
GP 2: Mensuration et géocoordination						
A231.0115	Indemnités dans domaine mensur. officielle et cadastre RDPPF	14 493	13 594	13 593	-1	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	23 857 101	26 534 700	25 714 404	-820 296	-3,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>8 696 998</i>	<i>8 610 000</i>	<i>8 901 593</i>	<i>291 593</i>	<i>3,4</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>596 862</i>	<i>650 000</i>	<i>585 491</i>	<i>-64 509</i>	<i>-9,9</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>14 563 242</i>	<i>17 274 700</i>	<i>16 227 321</i>	<i>-1 047 379</i>	<i>-6,1</i>

Les revenus de fonctionnement proviennent des postes avec incidences financières (AIF) tels que les ventes (par ex. de géo-données ou de cartes nationales) et des prestations de service à des tiers, des revenus sans incidences financières (SIF) liés à l'activation de prestations propres (par ex. production des cartes nationales) ainsi que de l'imputation de prestations à d'autres offices fédéraux (par ex. remise de cartes nationales à l'armée).

La part des revenus AIF au revenu total a encore baissé et ne se monte plus qu'à 35 % (année précédente: 36 %).

En 2019, les revenus AIF ont été supérieurs de 0,3 million aux prévisions. Les ventes de services géodésiques (par ex. swipos, mensurations spéciales pour ingénieurs, logiciels) ont notamment progressé, tandis que les ventes de cartes ont diminué comme prévu en raison de la numérisation.

Les revenus liés à l'imputation des prestations ont atteint 94 % du montant budgété (- 1,0 mio). Comme les conventions ont le caractère d'un plafond de coûts, il n'est guère possible d'atteindre les revenus prévus.

Les revenus SIF ont été inférieurs de près de 0,1 million au montant budgété, car moins de cartes ont pu être portées à l'actif.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), art. 15 et 19.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
Total	78 505 005	86 129 362	82 862 040	-3 267 322	-3,8
<i>dont mutations de crédits</i>		4 757 762			
<i>avec incidences financières</i>	66 481 893	73 726 262	70 796 653	-2 929 609	-4,0
<i>sans incidences financières</i>	3 907 523	3 690 000	3 794 632	104 632	2,8
<i>Imputation des prestations</i>	8 115 589	8 713 100	8 270 755	-442 345	-5,1
Charges de personnel	49 789 489	51 723 737	51 692 745	-30 992	-0,1
<i>dont location de services</i>	60 693	239 837	133 011	-106 826	-44,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	24 153 398	29 107 723	26 980 549	-2 127 174	-7,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	8 188 626	9 420 514	8 694 235	-726 279	-7,7
<i>dont charges de conseil</i>	1 726 061	1 760 928	2 868 359	1 107 431	62,9
Charges d'amortissement	2 710 499	2 620 000	2 358 357	-261 643	-10,0
Dépenses d'investissement	1 851 619	2 677 902	1 830 390	-847 512	-31,6
Postes à plein temps (Ø)	308	313	312	-1	-0,3

Charges de personnel et équivalents plein temps

En raison de la vacance prolongée de plusieurs postes, les charges salariales ont été inférieures au montant inscrit au budget (- 0,4 mio). Cette baisse des charges a été contrebalancée par l'augmentation des provisions (SIF) pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires. Les effectifs moyens prévus ont presque été atteints, les postes vacants jouant également un rôle à cet égard.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* d'un montant de 8,7 millions sont imputables à 96 % à l'exploitation (8,3 mio), et le reste aux projets. Notamment le projet «modèle géologique national (NGM)» a bien avancé. Les charges de biens et services liées à l'informatique sont inférieures de 0,7 million au budget. En raison de la procédure OMC, le développement du logiciel pour le projet «Swiss Map Mobile 2020» a pris du retard, et le développement du domaine «Technologie et innovation KPTI» a dû être externalisé. Par conséquent, la constitution de réserves affectées est sollicitée.

Sur les 2,9 millions de *charges de conseil*, 1,2 million a été consacré à des prestations en faveur du Service géologique national (par ex. pour la coordination des relevés géotechniques et géophysiques), 0,5 million à des conseils pour la division COGIS (par ex. pour les bases légales de l'INDG et la Stratégie pour la géoinformation de la Confédération), 0,2 million pour la Commission des géomètres, 0,1 million pour la stratégie «Building Information Modeling» (BIM) et 0,1 million pour le conseil à la division Topographie et l'état-major de swisstopo. 0,6 million est imputable à divers projets (par ex. GENOVA). Les dépenses supplémentaires de 1,1 million ont été engagées dans tous les groupes de prestations, par exemple pour des projets ou des recherches sur mandat du Service géologique national.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation de 15,4 millions comprennent notamment les prestations de service externes (40 %), les loyers (26 %, liés en grande partie à l'imputation de prestations), les autres charges d'exploitation (10 %) ainsi que les charges de matériel (8 %). Elles sont inférieures de 2,5 millions au montant budgété, notamment parce l'acquisition de prestations externes a diminué, par exemple pour l'INDG (- 1,8 mio). En outre, les dépenses relatives aux prestations de transport aérien (- 0,3 mio), aux fournitures de bureau (- 0,2 mio) et aux frais (- 0,2 mio) ont diminué.

Charges d'amortissement

Les amortissements sont inférieurs de 0,3 million au budget en raison d'investissements moins importants.

Dépenses d'investissement

En 2019, les investissements se sont concentrés sur l'extension du stockage, l'achat d'une nouvelle plieuse et d'un gravimètre pour la mensuration géodésique nationale ainsi que l'agrandissement du laboratoire souterrain du Mont Terri. Ils sont restés inférieurs de 0,8 million au budget. L'acquisition de papier pour l'impression sur demande et des «écrans 3D PluralView», ainsi que les installations du laboratoire souterrain du Mont Terri ont enregistré des retards. La constitution de réserves affectées est par conséquent sollicitée. Un solde de crédit (- 0,5 mio) s'est formé par suite de la diminution des investissements.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,3 mio): de l'Office fédéral du personnel 477 900 francs pour les apprentis, 399 100 francs pour les stagiaires, 12 500 francs pour l'intégration professionnelle ainsi que 245 800 francs pour la compensation d'une structure d'âge et de classes de salaire défavorable; du SG-DDPS (pool de ressources du département), 159 400 francs pour l'accueil extra-familial des enfants
- Transfert de crédit à l'Office fédéral des constructions et de la logistique: 200 000 francs pour l'acquisition d'applications. Dépassement de crédit (+ 3,7 mio) par la dissolution de réserves affectées pour la réalisation de divers projets, par ex. l'acquisition de données LIDAR et l'extension du laboratoire du Mont Terri

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS» (V0264.14), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Topographie et cartographie		GP 2: Mensuration et géocoordination		GP 3: Service géologique national	
	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019	C 2018	C 2019
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	39	40	26	27	13	16
Charges de personnel	27	27	16	17	7	7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	10	11	8	9	6	8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	3	3	4	4	1	1
<i>dont charges de conseil</i>	0	1	1	1	1	1
Charges d'amortissement	1	1	1	1	0	0
Dépenses d'investissement	1	1	1	-	0	0
Postes à plein temps (Ø)	178	176	92	98	38	38

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2018	3 771 349	3 023 112	6 794 461
Constitution à partir du compte 2018	-	3 270 018	3 270 018
Dissolution	-	-4 533 185	-4 533 185
État au 31.12.2019	3 771 349	1 759 945	5 531 294
Demande de constitution à partir du compte 2019	-	1 814 000	1 814 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2019

Au cours de l'année 2019, des réserves liées de 3,7 millions ont été utilisées (par ex. pour l'acquisition de données LIDAR, l'extension du laboratoire du Mont Terri, le Service géologique national, le remplacement de la plieuse, l'acquisition du papier pour les cartes nationales, l'extension du stockage). Des réserves affectées d'un montant de 0,9 million ont aussi été dissoutes sans être utilisées, en particulier pour les projets «Archive des photos aériennes», «Nouvelle centrale AGNES/swipos NASZ» et «Géoportail INDG».

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards dans plusieurs projets, des fonds d'un montant de 1,8 million n'ont pas pu être utilisés comme prévu; en conséquence, la constitution de réserves affectée est demandée. Il s'agit de travaux dans le laboratoire souterrain du Mont Terri, de l'acquisition de papier pour l'impression sur demande, du projet «Swiss Map Mobile 2020» et d'acquisitions informatiques.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

A231.0115 INDEMNITÉS DANS DOMAINE MENSUR. OFFICIELLE ET CADASTRE RDPPF

CHF	C 2018	B 2019	C 2019	val. abs.	Δ C19-B19 en %
<i>Total avec incidences financières</i>	14 492 972	13 594 000	13 592 877	-1 123	0,0

La Confédération et les cantons cofinancent la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF). Les moyens budgétés dépendent des projets prévus pour ces tâches dans les cantons. Si le financement est assuré par le canton, la Confédération indemnise à raison de 15 à 60 % les coûts relatifs aux travaux.

Les moyens budgétés se basent notamment sur la planification des services cantonaux des mensurations cadastrales.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), art. 38 et 39.

Remarques

Crédits d'engagement «Indemnisation de la mensuration officielle des cantons 2008-2011» (V0151.00), «Indemnisation de la mensuration officielle + Cadastre RDPPF 2012-2015» (V0151.01), «Indemnisation de la mensuration officielle + Cadastre RDPPF 2016-2019» (V0151.02), voir tome 1, ch. C 12.

